Rapport annuel 2016 du délégataire du service public de l'eau potable, Agglopole Provence Eau

NOTE SYNTHETIQUE

I - Mode de gestion

La production et la distribution de l'eau potable sont déléguées à la société Agglopole Provence Eau, filiale de la Société des Eaux de Marseille.

II - Le patrimoine

La production d'eau potable :

Ressources souterraines (11) :

- 10 stations de pompage
- 1 source
- Achat d'eau traitée

Ressources superficielles :

- Canal de Marseille
- Canal de Craponne
- Canal de Provence

Le traitement de l'eau potable :

- 9 stations de filtration (ressources superficielles)
- 11 unités de potabilisation (ressources souterraines)
- Achat d'eau traitée (3).

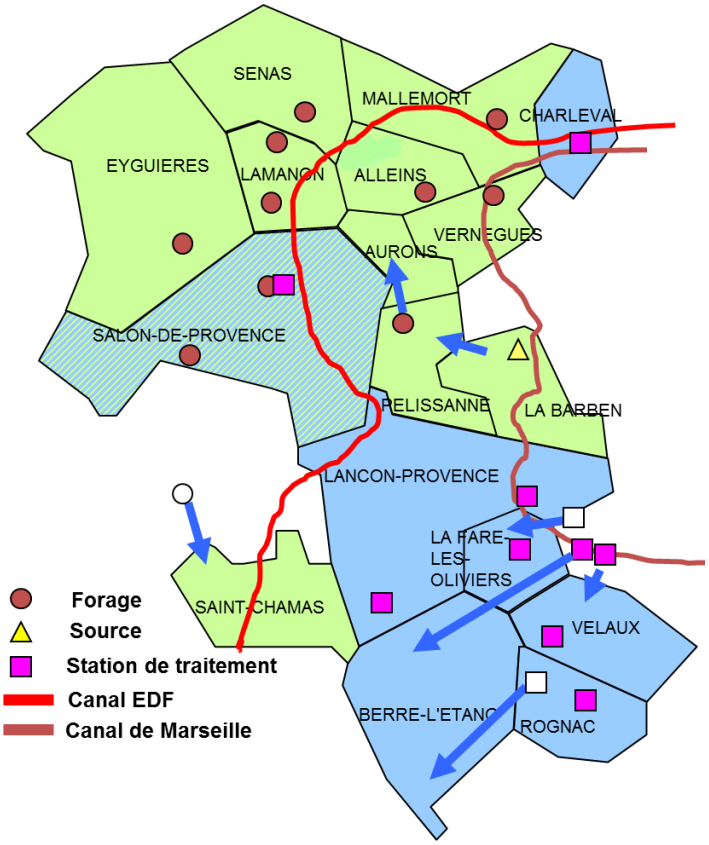

Le stockage :

- Réparti sur 30 sites
- 45 260 m^3 d'eau potable stockée.

La distribution :

798 km de réseaux de distribution hors branchements (+0.75% par rapport à 2015)

III - Les chiffres clés

Nombre d'abonnés : 46 102 (+1.81% par rapport à 2015)

Volumes d'eau potable produits : 12 529 203 m^3

Volumes d'eau potable facturés : 8 693 925 m^3 (+8.96% par rapport à 2015)

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Rendement du réseau de distribution : 80.52% (+0.68% par rapport à 2015)

37 470€ versés au Fonds de Solidarité pour le logement dans le cadre du versement d'une aide pour le paiement des factures d'eau.

IV – Le prix de l'eau

Le tarif de l'eau potable au 1er janvier 2017 sur le Territoire du Pays Salonais est de 2.30 €/m³ (base facture type 120m³).

Facture type 120 m³ - service public de l'eau Abonnement "Tarif ordinaire" au 1er janvier 2017 Part délégataire					
DISTRIBUTION DE L'EAU			**Quantité (m³)**	**Prix unitaire en € HT**	**TOTAL HT**
Délégataire	Part variable par m³ consommé	**Tranche de consommation (0-60 m³)**	60	0,9925 €	59,5500 €
		Tranche de consommation (61-180 m³)	60	1,0918 €	65,5080 €
		Tranche de consommation (>180 m³)	0	1,2009 €	- €

V – Indicateurs de performance

Nombre de fuites réparées : 366

Nombre de coupures d'eau : 104

VI – Qualité de l'eau

D'après les analyses de l'Agence Régionale de Santé, les eaux distribuées sur le territoire sont de très bonne qualité bactériologique. Elles sont conformes aux normes règlementaires fixées pour les paramètres mesurés.

Taux de conformité microbiologique : 100%

Taux de conformité physico-chimique : 100%

VII – Economie du contrat

Taux d'impayés : 2.85% (+11% par rapport à 2015)

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

	2013	2014	2015	2016
Compte annuel de résultat de l'exploitation (CARE) – résultat avant impôt	- 837 286 €	- 370 501 €	- 151 819 €	215 997 €
Compte de gros entretien renouvellement (GER) – dépense annuelle	201 029 €	194 413 €	160 300 €	183 105 €

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

AGGLOPOLE PROVENCE EAU

Service de l'eau

Rapport annuel du délégataire

Exercice 2016

Agglopole Provence Eau
UNE SOCIÉTÉ DU GROUPE EAUX DE MARSEILLE

AIX MARSEILLE PROVENCE

TERRITOIRE PAYS SALONAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Le mot du Directeur

Le rapport annuel du délégataire est l'occasion de revenir sur la vie du service durant l'année écoulée et de faire le point sur la performance rendu par le délégataire.

Nous avons poursuivi cette année notre action de préservation de la ressource en essayant de diminuer les pertes sur le réseau d'eau potable grâce à un travail alliant les opérations de recherche de fuites grâce à des outils multiples et performants, mais également grâce aux renouvellements de canalisations effectués par la Collectivité.

Le rendement moyen sur le territoire est resté stable pour atteindre 80,52%. Les projets futurs de mise en place de sectorisation permanente à Lamanon et Mallemort, permettront encore d'améliorer la performance du réseau et d'être plus réactifs dans un contexte de baisse généralisée des ressources souterraines. En effet, certaines communes, dont Mallemort, ont nécessité la mise en oeuvre de procédures de secours jusqu'alors, encore jamais utilisées.

En 2016, se sont poursuivis les travaux de construction de la nouvelle station de potabilisation de Salon de Provence.

La performance, la modernité et la solidarité sont nos défis permanents que nous souhaitons exprimer à travers une proximité et une réactivité de tous les jours.

C'est une belle aventure qui se poursuit avec ce contrat de délégation de service public, dans un partenariat renforcé, pour un service de l'eau exemplaire et performant sur l'ensemble des communes concernées.

L'intégralité de nos équipes vous souhaite une bonne lecture !

Serge MARTIN

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Le mot du Directeur (suite)

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Agglopole Provence Eau
Rapport annuel du délégataire

SOMMAIRE

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Agglopole Provence Eau

1. ORGANISATION 7

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

1. Organisation

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ **AGGLOPOLE PROVENCE EAU** 9

INDICATEUR DE PERFORMANCE : OBTENTION DE LA CERTIFICATION **APE ISO 9001** 11

INDICATEUR DE PERFORMANCE : OBTENTION DE LA CERTIFICATION **APE ISO 14001, OH SAS 18000** 12

INDICATEUR DE PERFORMANCE : EXISTENCE D'UN LABORATOIRE ACCRÉDITÉ AUQUEL EST RACCORDÉ LE SERVICE 13

INDICATEUR DE PERFORMANCE : **D101.0 ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS** 14

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Organisation de la société AGGLOPOLE PROVENCE EAU

Organisation générale APE

La société Agglopole Provence Eau est en charge de la délégation du service public de l'Eau sur le territoire 3 de la Metropole Aix Marseille Provence, depuis le 1er janvier 2013, à l'exception de Velaux et Berre l'Etang qui ont intégré le périmètre du contrat, respectivement, à compter du 1er janvier 2014 et du 03 février 2015.

L'échéance contractuelle est au 31 décembre 2024.

Description

Plan d'accès :

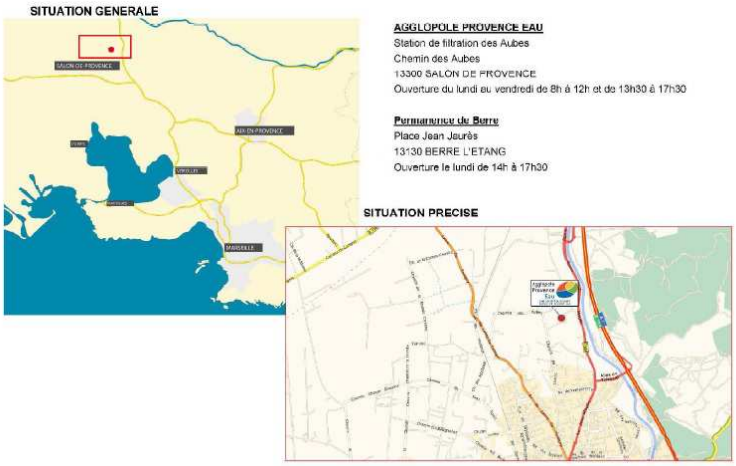

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Organisation de la société AGGLOPOLE PROVENCE EAU (suite)

Effectif de la société AGGLOPOLE PROVENCE EAU

L'effectif de APE est de 40 personnes.

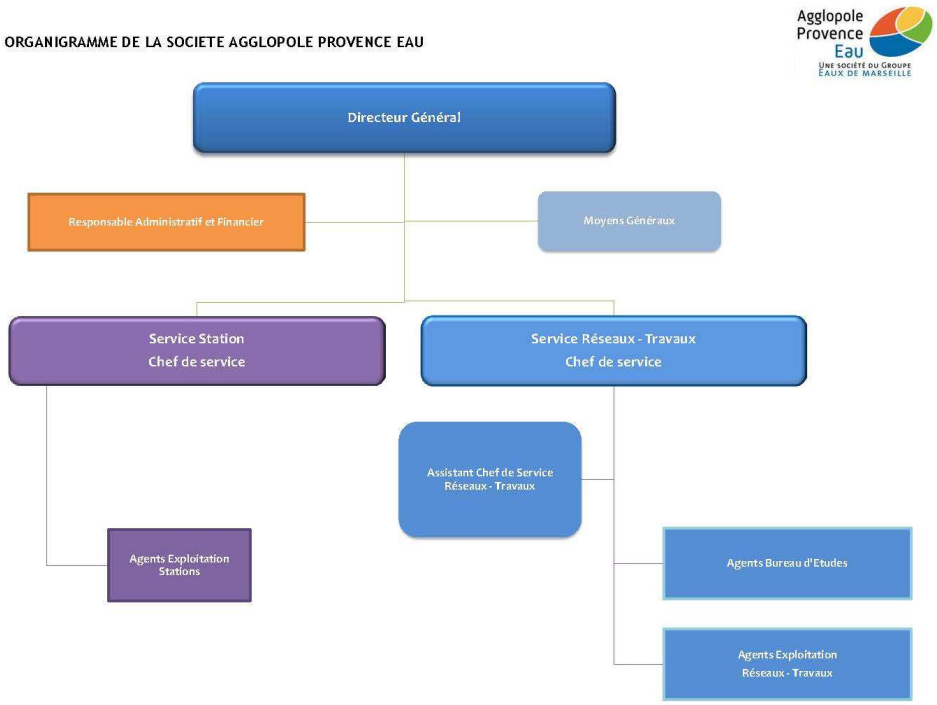

Au cours de l'année, la Société Agglopole Provence Eau n'a fait l'objet d'aucune remarque de la part de l'Inspection du Travail.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : obtention de la certification APE ISO 9001

Mode de calcul de l'indicateur :

0 : NON / 1 : EN COURS / 2 : OUI

Valeur (1) : Obtention de la certification iso 9001

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		2	2	2	2
Résultat		**2**	**2**	**2**	**2**

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	**A**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : obtention de la certification APE ISO 14001, OH SAS 18000

Mode de calcul de l'indicateur :

0 : NON / 1 : EN COURS / 2 : OUI

Valeur (1) : Obtention de la certification iso 14 001

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		2	2	2	2
Résultat		**2**	**2**	**2**	**2**

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	**A**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : existence d'un laboratoire accrédité auquel est raccordé le service

Mode de calcul de l'indicateur :

0 = NON / 1 = OUI

Valeur (1) : Existence d'un laboratoire accrédité auquel est raccordé le service

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		1	1	1	1
Résultat		**1**	**1**	**1**	**1**

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	**A**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : D101.0 Estimation du nombre d'habitants desservis

Indicateur fourni par la collectivité

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Service de l'eau
Rapport annuel du délégataire

SOMMAIRE

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Service de l'eau

1. Commune d'Alleins 19
2. Commune d'Aurons 49
3. Commune de Berre l'Etang 79
4. Commune de Charleval 107
5. Commune d'Eyguieres 137
6. Commune de la Barben 165
7. Commune de La Fare Les Oliviers 193
8. Commune de Lamanon 225
9. Commune de Lançon de Provence 257
10. Commune de Mallemort 289
11. Commune de Pelissanne 319
12. Commune de Rognac 347
13. Commune de Saint Chamas 377
14. Commune de Salon de Provence 407
15. Commune de Sénas 435
16. Commune de Vernegues 463
17. Commune de Velaux 495

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

1. Commune d'Alleins

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE 21

DESCRIPTION ET ÉVOLUTION DU PATRIMOINE 23

EVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'EXPLOITATION 27

BILAN HYDRAULIQUE DE L'ANNÉE 29

ANALYSE DE LA QUALITÉ 41

TRAVAUX À PRÉVOIR 47

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Description générale du service

Population

La population légale 2013 entrant en vigueur le 1er janvier 2016 (INSEE) est de **2 493** habitants.

Nombre total d'abonnés

Le service compte 988 abonnés au 31 décembre 2016

Nombre de stations de traitement

La production est assurée à partir d'un forage. Il n'existe pas d'unité de filtration.

Nombre de réservoirs

Il existe **1** réservoir :
➔ Réservoir de la Coste de Bruissaban (1 cuve de 1000 m3)

Longueur totale des canalisations de distribution

La longueur totale est de 24,025 km.

Nombre de stations de pompage

Il existe 1 un forage (l'ancien Puits, dit de la Barlatière, ayant pour été abandonné au moins temporairement, depuis début novembre 2015, pour cause de pollution aux pesticides)
➔ Forage Saint Sauveur

Volume total distribué sur la période de relève

Le volume total est de 159 830 m3.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Mode de calcul de l'indicateur :

Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée).

Valeur (1) : Temps d'attente maxi pour ouverture brt

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		8	8	8	8
Résultat		**8**	**8**	**8**	**8**

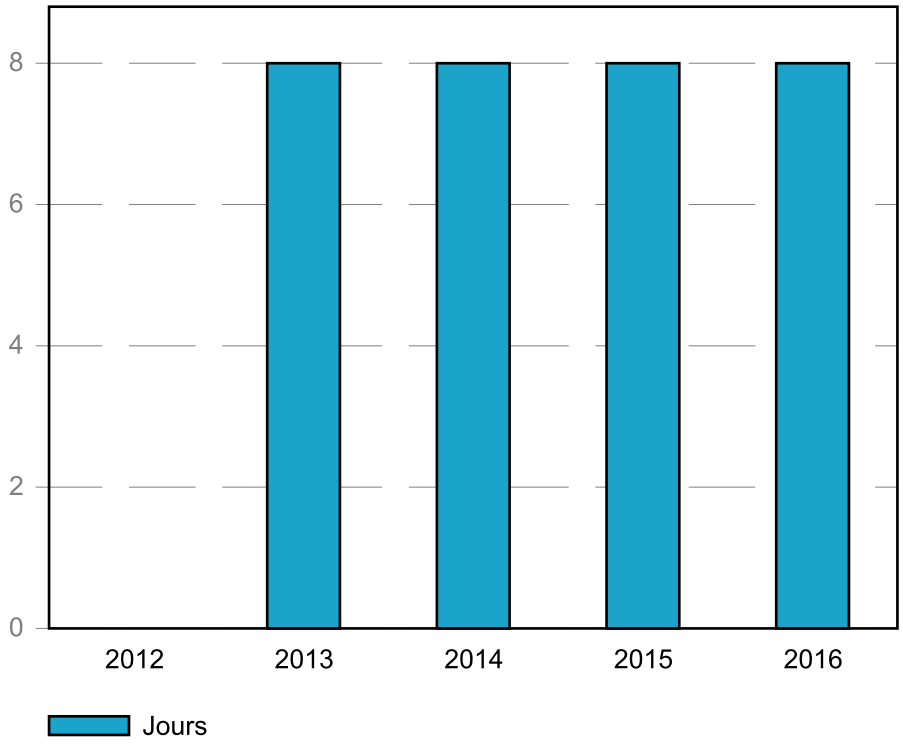

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Mode de calcul de l'indicateur :

Indice de 0 à 120 , modifié par arrêté du 2 décembre 2013 , attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau: Partie A-PLAN DES RESEAUX : 15 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à l'existence d'un plan des réseaux et d'une procédure de mise à jour). Partie B-INVENTAIRE DES RESEAUX: 30 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives aux matériaux, diamètres, dates ou périodes de pose). Partie C-AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION : 75 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à la modélisation des réseaux, au renouvellement, à la localisation des interventions, aux recherches de fuites, à la connaissance des caractéristiques des compteurs et la localisation des branchements et des ouvrages annexes).

Désignation	Nb de Point 2016
A - Plan des réseaux (15 points)	
VP236 A - Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.	10
VP237 A - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée.	5
B - Inventaire des Réseaux (30 points)	
VP238 B - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.	5
VP239 B - Pourcentage de linéaire connu sur matériaux et diamètres au delà de 60%.	5
VP240 B - La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.	5
VP241 B - L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux.	15
C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	
VP242 C - Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	0
VP243 C - Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (Nota : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée).	10
VP244 C - Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements.	0
VP245 C - Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10
VP246 C - Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	10
VP247 C - Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.	10

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (suite)

Désignation	Nb de Point 2016
VP248 C - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	10
VP249 C - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	5
Résultat	**100**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Le calcul de cet indicateur tient compte des chiffres sur les cinq années précédentes à celle de l'édition de ce rapport. Une partie de ces données est donc relative à une période antérieure au démarrage du contrat. Ainsi, cet indicateur ne peut être édité.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Mode de calcul de l'indicateur :

(Nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance / Nombre d'abonnés) x 1000

Valeur (1) : Nombre de coupures d'eau au cours de l'année : abonnés non prévenus
Valeur (2) : Nombre d'abonnements eau

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		1	1	1	0
Valeur (2)		906	951		988
Résultat		**1,1**	**1,05**	**1,02**	**0**

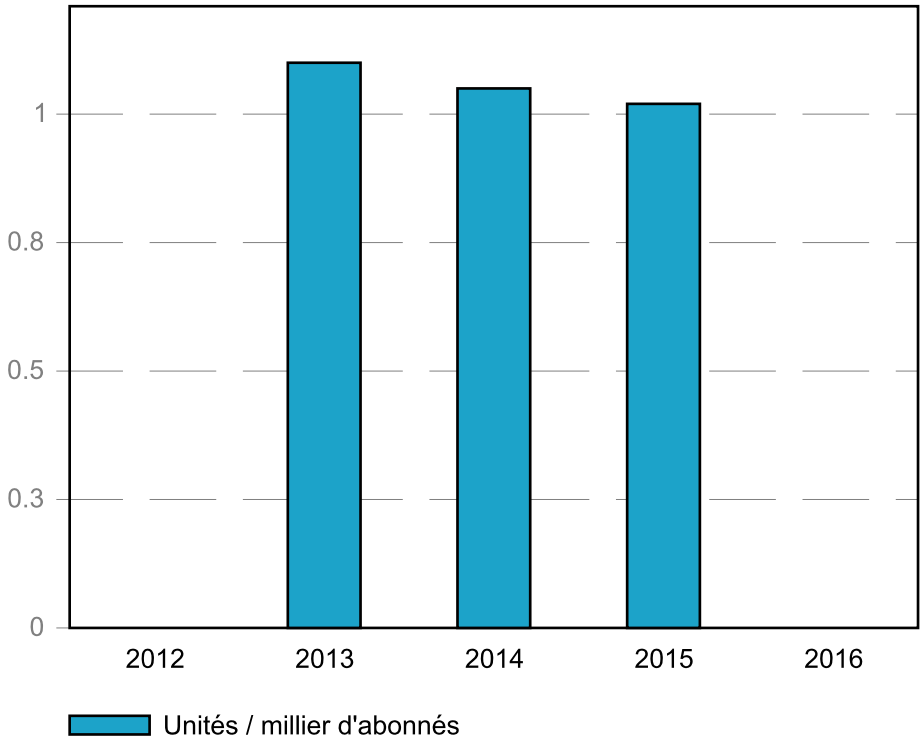

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Chiffres clé de l'exploitation

Données issues de la relève

Période de relève	décembre à décembre
Durée moyenne de la relève	363 j

Calcul rendement du réseau

Longueur du réseau de desserte hors brt	24,025 km
Rendement du réseau de distribution	86,9 %
Indice Linéaire de pertes en réseau	2,39 m3/j/km

Caractéristiques du réseau

Caractéristiques d'utilisation	
Longueur des canalisations de distribution (R)	24,026 Km
Longueur des branchements	5,225 Km
Longueur totale du réseau de distribution (L)	29,251 Km
Nombre de fuites réparées	
sur canalisations	0
sur branchements	3
Nombre total de fuites réparées	3
Opérations sur compteurs	
Concessions nouvelles	15
Renouvellements	11
Déposes (résiliations)	3

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Chiffres clé de l'exploitation (suite)

Chiffres clé de l'année civile

Bilan d'eau (du 1er janvier au 31 décembre)	
Volume produit (P)	160289 m³
Pertes en adduction ou lavage (P1)	0 m³
Volume distribué (P-P1)	160289 m³
Analyse de la distribution	
Semaine maxi. (du 23 au 30 mai 2016)	5442 m³ 8.99 L/s
Semaine mini. (du 29 février au 6 mars 2016)	2174 m³ 3.59 L/s
Jour maxi. estimé :	777 m³
Capacité de stockage :	1000 m³
Autonomie de consommation:	30 h

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés

Evolution de la consommation

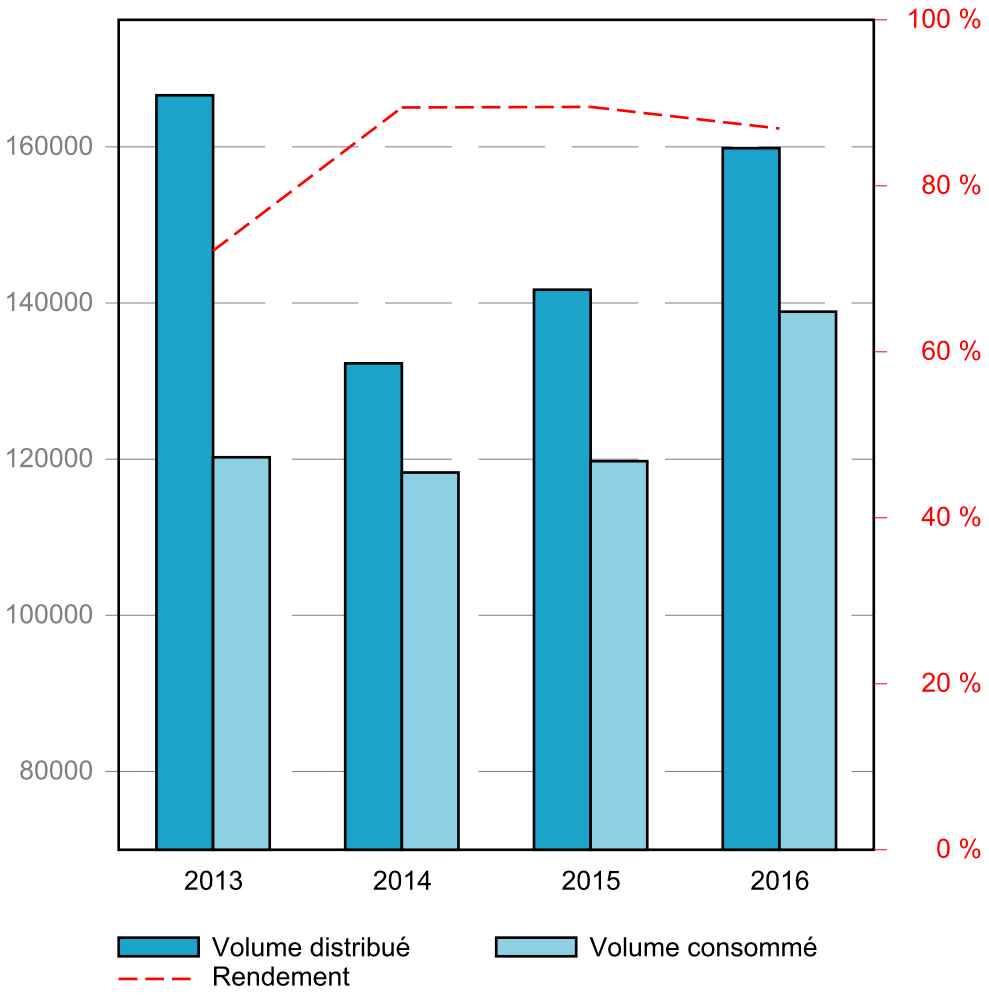

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés (suite)

Volumes mensuels distribués

Récapitulation du volume mensuel distribué pendant l'année civile en fonction de l'origine de l'eau

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés (suite)

Volumes mensuels distribués (suite)

	forage Saint Sauveur
JANVIER	12 765 m³ *412 m³/j* 4,77 l/s
FEVRIER	9 395 m³ *336 m³/j* 3,88 l/s
MARS	10 017 m³ *323 m³/j* 3,74 l/s
AVRIL	10 898 m³ *363 m³/j* 4,20 l/s
MAI	16 443 m³ *530 m³/j* 6,14 l/s
JUIN	16 507 m³ *550 m³/j* 6,37 l/s
JUILLET	16 451 m³ *531 m³/j* 6,14 l/s
AOUT	16 691 m³ *538 m³/j* 6,23 l/s
SEPTEMBRE	13 662 m³ *455 m³/j* 5,27 l/s
OCTOBRE	13 705 m³ *442 m³/j* 5,12 l/s
NOVEMBRE	12 782 m³ *426 m³/j* 4,93 l/s
DECEMBRE	10 973 m³ *354 m³/j* 4,10 l/s
TOTAL	160 289 m³ *439 m³/j* 5,08 l/s

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés (suite)

Volumes mensuels distribués (suite)

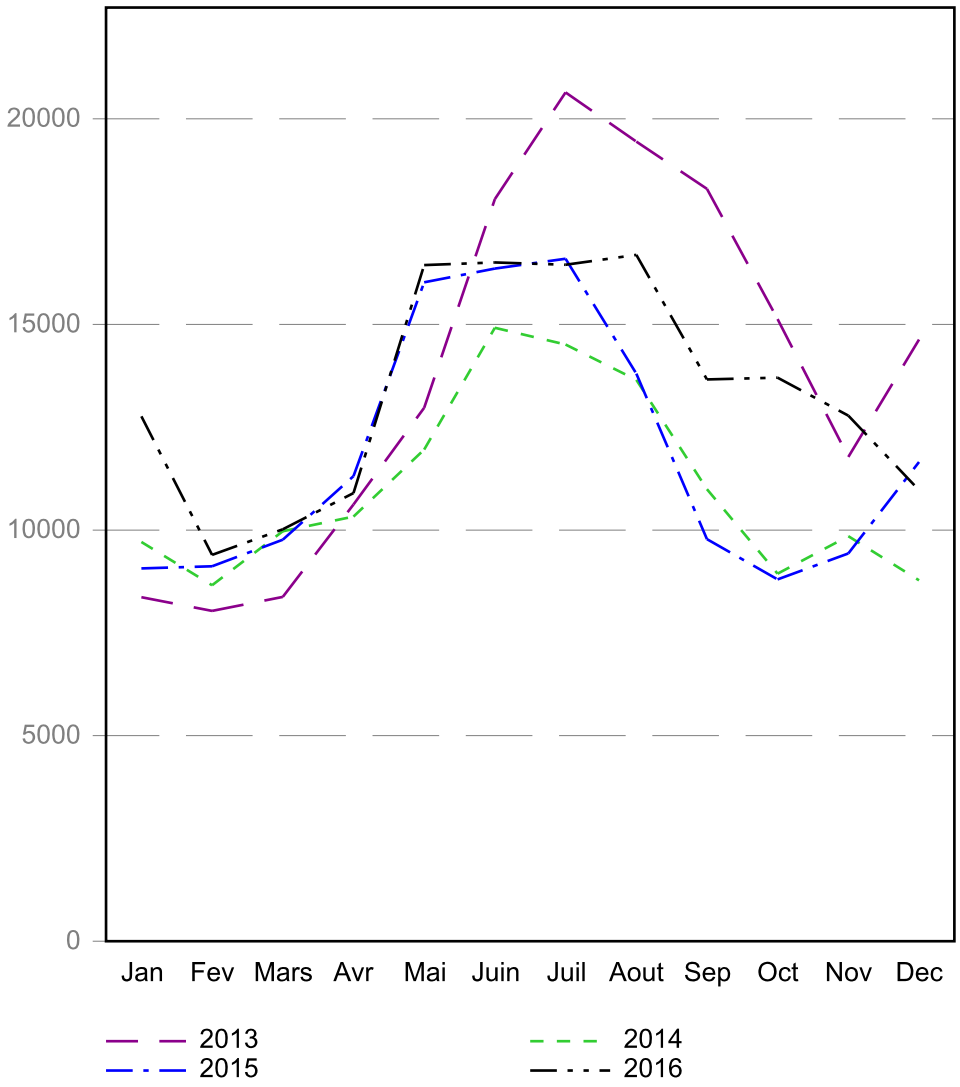

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P104.3 Rendement du réseau de distribution

Mode de calcul de l'indicateur :

[(V consommé autorisé + V vendu en gros) / (V produit + V acheté en gros)] x 100 [(V1+V2+V3+V4)/(V5+V6)] x 100 V produit + V acheté en gros = V mis en distribution + V vendu en gros V consommé autorisé = V comptabilisé + V consommateurs sans comptage + V de service du réseau

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volumes eau consommateurs sans comptage
Valeur (3) : Volumes eau de service du réseau
Valeur (4) : Volume eau vendus en gros
Valeur (5) : Volumes eau produits
Valeur (6) : Volumes eau achetés en gros

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		117 154	114 751	119 740	132 920
Valeur (2)		1 619	2 067	3 910	4 379
Valeur (3)		1 467	1 467	1 717	1 588
Valeur (4)		0			
Valeur (5)		166 603	137 639	140 065	159 830
Valeur (6)		0			0
Résultat		**72,17**	**85,94**	**89,51**	**86,9**

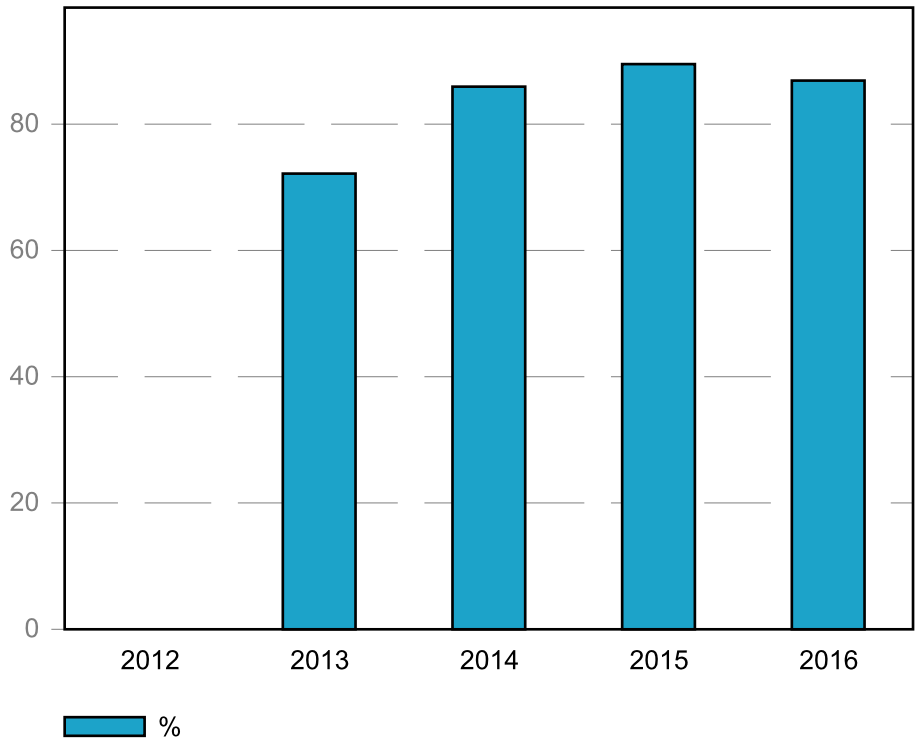

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P104.3 Rendement du réseau de distribution (suite)

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Nota

Dans le calcul du rendement de réseau, le volume distribué correspond au volume distribué durant la période de relève des volumes consommés.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés

Mode de calcul de l'indicateur :

(V mis en distribution - V comptabilisé) / Longueur du réseau de desserte / 365 ou 366 V = volume V mis en distribution = V produit + V acheté en gros - V vendu en gros

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volume eau vendus en gros
Valeur (3) : Volumes eau produits
Valeur (4) : Volumes eau achetés en gros
Valeur (5) : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)
Valeur (6) : Nombre de jours dans l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		117 154	114 751	119 740	132 920
Valeur (2)		0			
Valeur (3)		166 603	137 639	140 065	159 830
Valeur (4)		0			0
Valeur (5)		22,927	23,202	23,819	24,025
Valeur (6)		365	365	365	365
Résultat		**5,91**	**2,7**	**2,34**	**3,07**

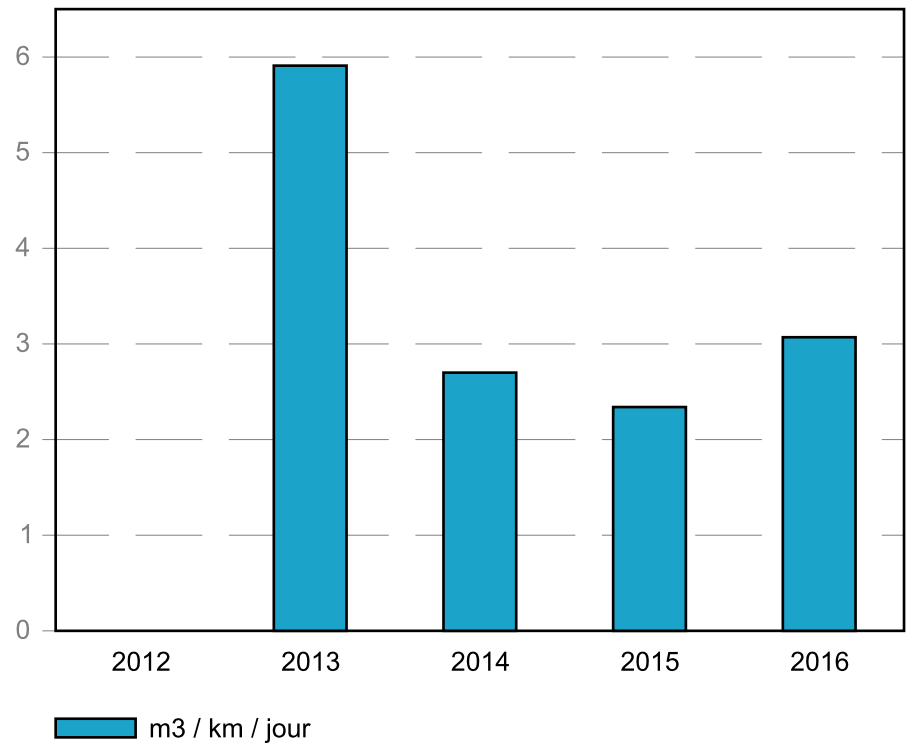

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau

Mode de calcul de l'indicateur :

(V mis en distribution - V consommé autorisé) / Longueur du réseau de desserte / 365 ou 366 V = volume V mis en distribution = V produit + V acheté en gros - V vendu en gros V consommé autorisé = V comptabilisé + V consommateurs sans comptage + V de service du réseau

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volumes eau consommateurs sans comptage
Valeur (3) : Volumes eau de service du réseau
Valeur (4) : Volume eau vendus en gros
Valeur (5) : Volumes eau produits
Valeur (6) : Volumes eau achetés en gros
Valeur (7) : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)
Valeur (8) : Nombre de jours dans l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		117 154	114 751	119 740	132 920
Valeur (2)		1 619	2 067	3 910	4 379
Valeur (3)		1 467	1 467	1 717	1 588
Valeur (4)		0			
Valeur (5)		166 603	137 639	140 065	159 830
Valeur (6)		0			0
Valeur (7)		22,927	23,202	23,819	24,025
Valeur (8)		365	365	365	365
Résultat		**5,54**	**2,29**	**1,69**	**2,39**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau (suite)

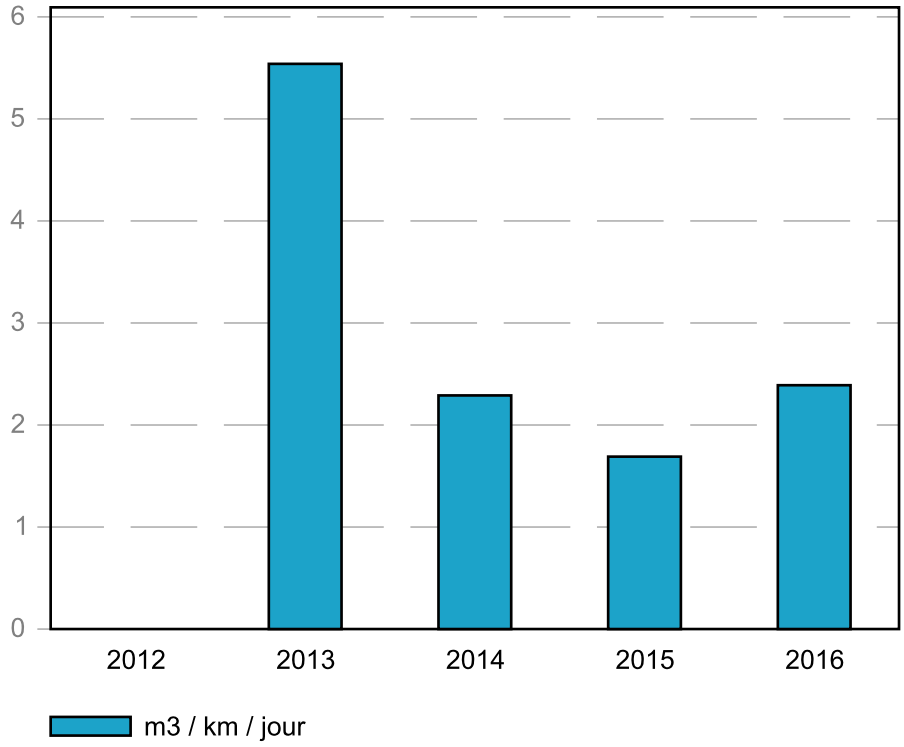

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Mode de calcul de l'indicateur :

Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée : 0 % Aucune action 20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu 50 % Dossier recevable déposé en préfecture 60 % Arrêté préfectoral 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis; servitudes mises en place; travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus); et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté. (V1 = x %)

Niveau d'avancement de protection de la ressource en eau

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		80	80	70	70
Résultat		**80**	**80**	**70**	**70**

Commentaire :

100% des volumes sont issus du forage saint Sauveur cette année

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	**A**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P101.1 Taux de conformité des analyses bactériologiques ARS

Mode de calcul de l'indicateur :

Pour les analyses concernant l'eau distribuée validées par l' ARS. (Nombre d'analyses bactériologiques conformes / Nombre d'analyses bactériologiques réalisées) . On se limitera à la conformité aux paramètres pour lesquels le Code de la Santé Publique précise une valeur limite de qualité en excluant les paramètres indicateurs. On pourra indiquer en complément le volume d'analyses d'auto-surveillance effectué.

Valeur (1) : Nb de prélèvements bactériologiques conformes sur l'année
Valeur (2) : Nb de prélèvements bactériologiques total sur l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		11	12	14	25
Valeur (2)		11	12	14	25
Résultat		**100**	**100**	**100**	**100**

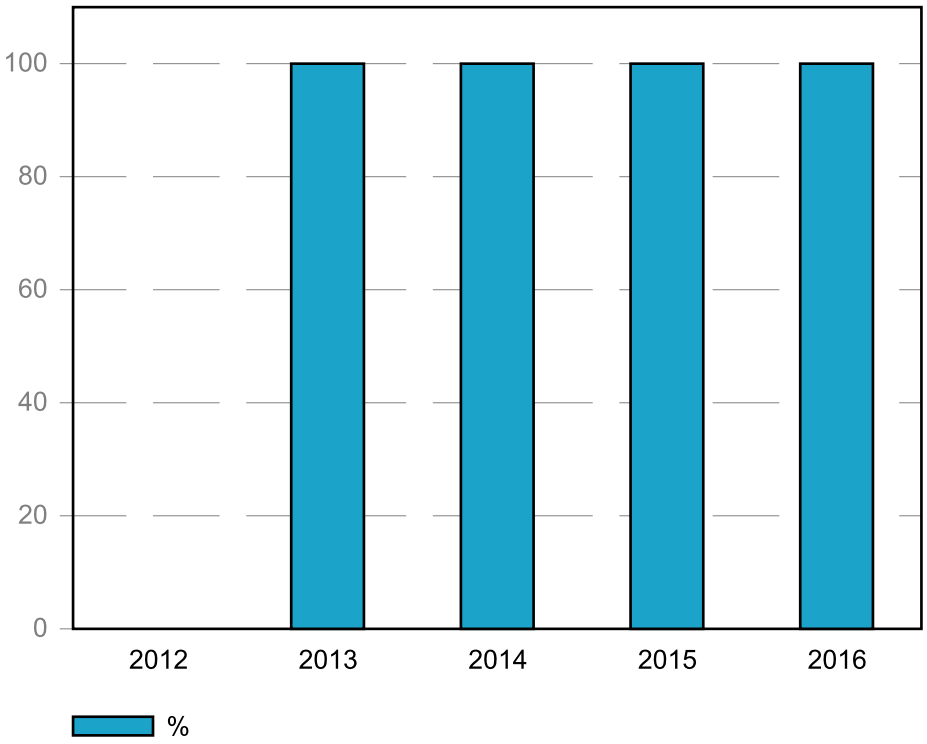

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P102.1 Taux de conformité des analyses physico-chimiques ARS

Mode de calcul de l'indicateur :

Services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m3/j : (Nombres de prélèvements physico-chimiques conformes / Nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés au cours de l'année) X 100.

Valeur (1) : Nb de prélèvements physico-chimiques conformes sur l'année
Valeur (2) : Nb de prélèvements physico-chimiques total sur l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		11	9	14	25
Valeur (2)		11	12	14	25
Résultat		**100**	**75**	**100**	**100**

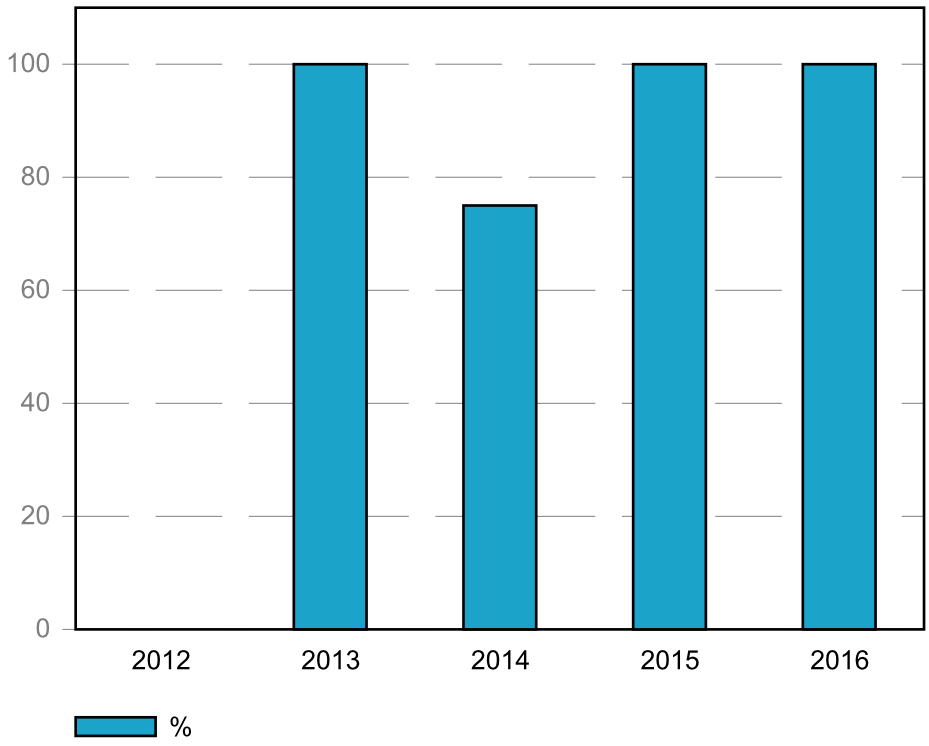

La présence de la station de filtration mobile aux charbons actifs a permis une fourniture d'eau répondant aux normes réglementaires en traitant la pollution aux pesticides. Et depuis début novembre 2015, le Puits de la Barlatière a été abandonné, au profit d'un nouveau forage, St Sauveur, qui ne présente aucune trace de pesticides.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Notice d'information ARS

Description

Conformément à la circulaire du 19 février 1998 réf. 98/115, il existe une notice d'informations aux consommateurs, établie par l'A.R.S., portant sur la qualité des eaux distribuées sur la commune. Elle est jointe ci-après.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Notice d'information ARS (suite)

Description (suite)

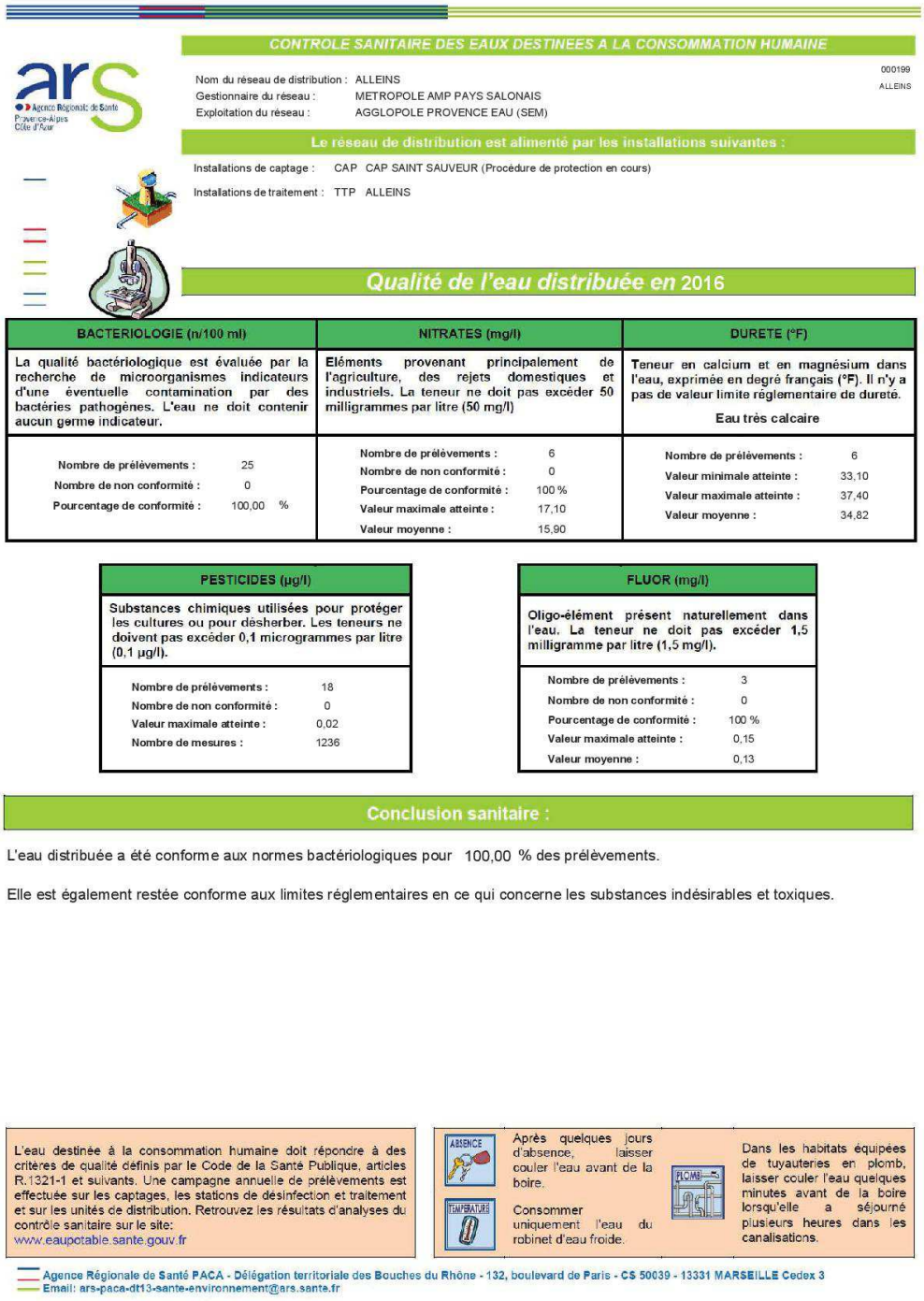

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

ars Agence Régionale de Santé Provence-Alpes Côte d'Azur

000199
ALLEINS

Nom du réseau de distribution : ALLEINS
Gestionnaire du réseau : METROPOLE AMP PAYS SALONAIS
Exploitation du réseau : AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Installations de captage : CAP CAP SAINT SAUVEUR (Procédure de protection en cours)
Installations de traitement : TTP ALLEINS

Qualité de l'eau distribuée en 2016

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire
Nombre de prélèvements : 25 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100,00 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 17,10 Valeur moyenne : 15,90	Nombre de prélèvements : 6 Valeur minimale atteinte : 33,10 Valeur maximale atteinte : 37,40 Valeur moyenne : 34,82

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 18 Nombre de non conformité : 0 Valeur maximale atteinte : 0,02 Nombre de mesures : 1236	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,15 Valeur moyenne : 0,13

Conclusion sanitaire :

L'eau distribuée a été conforme aux normes bactériologiques pour 100,00 % des prélèvements.

Elle est également restée conforme aux limites réglementaires en ce qui concerne les substances indésirables et toxiques.

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr

ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

TEMPERATURE
Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.

PLOMB
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation territoriale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 MARSEILLE Cedex 3
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Travaux à la charge de AGGLOPOLE PROVENCE

A l'occasion de l'analyse régulière des réseaux, leur plan de renouvellement est examiné et remis à jour. Cette aide à la décision est issue de l'utilisation du logiciel MOSARE décrit dans une annexe du contrat. Cet outil prend compte divers critères, dont notamment, le matériau, l'âge, le nombre de fuites constatées, la pression, la vitesse d'écoulement, la nature de la voie, la densité de circulation, les prévisions connus de travaux de voirie, etc. De ce travail est issu le programme de proposition de travaux ci-après.

Origine	Thème	Ordre de priorité	Description	Montant	Localisation	Ouvrage
SCHEMA DIRECTEUR	RESEAUX	1	Sécurisation du réseau par l'installation d'organes de protection (4 vidanges et 6 ventouses) sur le secteur "Maréchal Juin / Village" (SDAEP Op R.ALL.13)	26 000	Secteur Maréchal Juin / Village	NOUVEL OUVRAGE
EXPLOITANT	PRODUCTION	1	Installation d'une alimentation électrique au réservoir d'Alleins	9 000	Réservoir de la Coste Bruissaban	NOUVEL OUVRAGE
EXPLOITANT	SECURISATION	1	Equiper le forage d'une pompe de secours	7 500	Forage Saint Sauveur	NOUVEL OUVRAGE
SCHEMA DIRECTEUR	GENIE CIVIL	2	Mettre en place un capotage sur l'accès au réservoir et l'équiper d'un miofiltre. Réaménager l'accès et déplacer l'échelle contre le mur	à définir	Réservoir de la Coste Bruissaban	RENOUV COLLECTIVITE
SCHEMA DIRECTEUR	GENIE CIVIL	2	Effectuer des reprises partielles du béton (éclatement, passivation des aciers, reprise de l'enrobage) dans la chambre de vannes	à définir	Réservoir de la Coste Bruissaban	RENOUV COLLECTIVITE
SCHEMA DIRECTEUR	AMENAGEMENT	2	Prévoir la pose d'une clôture rigide de hauteur minimale : 1,80 m, en périphérie de l'ouvrage, suffisamment grand pour aménager une aire de retournement pour un véhicule. Prévoir la pose d'un portail. Enlever les rochers interdisant l'accès au site et sécuriser le talus.	à définir	Réservoir de la Coste Bruissaban	RENOUV COLLECTIVITE

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

2. Commune d'Aurons

Présentation générale du service 51

Description et évolution du patrimoine 53

Evènements marquants de l'exploitation 57

Bilan hydraulique de l'année 59

Analyse de la qualité 71

Travaux à prévoir 77

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Description générale du service

Population

La population légale 2013 entrant en vigueur le 1er janvier 2016 (INSEE) est de **549** habitants.

Nombre total d'abonnés

Le service compte 264 abonnés au 31 décembre 2016

Nombre de stations de traitement

La collectivité co-contractante dispose d'une station de traitement commune avec Pelissanne située sur le site du forage des Goules.

Nombre de réservoirs

Il existe **1** réservoir :
➔ réservoir des Grottes - Castellas~(1 cuve~400 m³)

Longueur totale des canalisations de distribution

La longueur totale est de 6,712 km.

Nombre de stations de pompage

La commune dispose de **2** stations de pompage :
➔ le pompage des Goules
➔ le surpresseur des Grottes de Castellas.

Volume total distribué sur la période de relève

Le volume total est de 42 813 m3.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Mode de calcul de l'indicateur :

Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée).

Valeur (1) : Temps d'attente maxi pour ouverture brt

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		8	8	8	8
Résultat		**8**	**8**	**8**	**8**

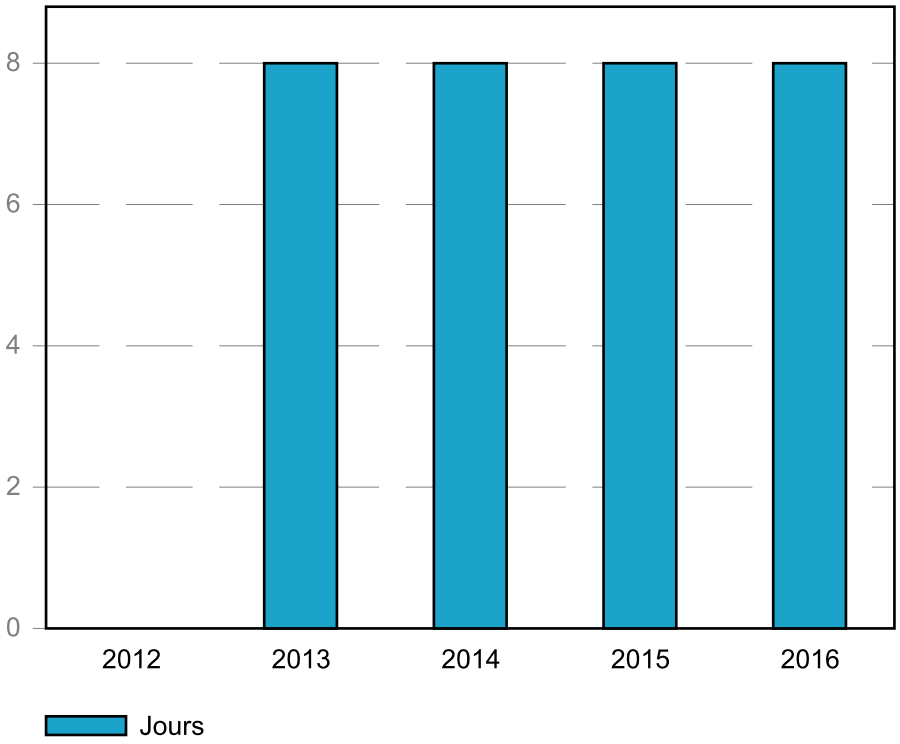

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Mode de calcul de l'indicateur :

Indice de 0 à 120 , modifié par arrêté du 2 décembre 2013 , attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau: Partie A-PLAN DES RESEAUX : 15 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à l'existence d'un plan des réseaux et d'une procédure de mise à jour). Partie B-INVENTAIRE DES RESEAUX: 30 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives aux matériaux, diamètres, dates ou périodes de pose). Partie C-AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION : 75 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à la modélisation des réseaux, au renouvellement, à la localisation des interventions, aux recherches de fuites, à la connaissance des caractéristiques des compteurs et la localisation des branchements et des ouvrages annexes).

Désignation	Nb de Point 2016
A - Plan des réseaux (15 points)	
VP236 A - Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.	10
VP237 A - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée.	5
B - Inventaire des Réseaux (30 points)	
VP238 B - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.	5
VP239 B - Pourcentage de linéaire connu sur matériaux et diamètres au delà de 60%.	5
VP240 B - La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.	5
VP241 B - L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux.	15
C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	
VP242 C - Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	0
VP243 C - Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (Nota : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée).	10
VP244 C - Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements.	0
VP245 C - Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10
VP246 C - Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	10
VP247 C - Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.	10

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (suite)

Désignation	Nb de Point 2016
VP248 C - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	10
VP249 C - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	5
Résultat	**100**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Le calcul de cet indicateur tient compte des chiffres sur les cinq années précédentes à celle de l'édition de ce rapport. Une partie de ces données est donc relative à une période antérieure au démarrage du contrat. Ainsi, cet indicateur ne peut être édité.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Mode de calcul de l'indicateur :

(Nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance / Nombre d'abonnés) x 1000

Valeur (1) : Nombre de coupures d'eau au cours de l'année : abonnés non prévenus
Valeur (2) : Nombre d'abonnements eau

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		1	0	1	0
Valeur (2)		258	259		264
Résultat		**3,88**	**0**	**3,82**	**0**

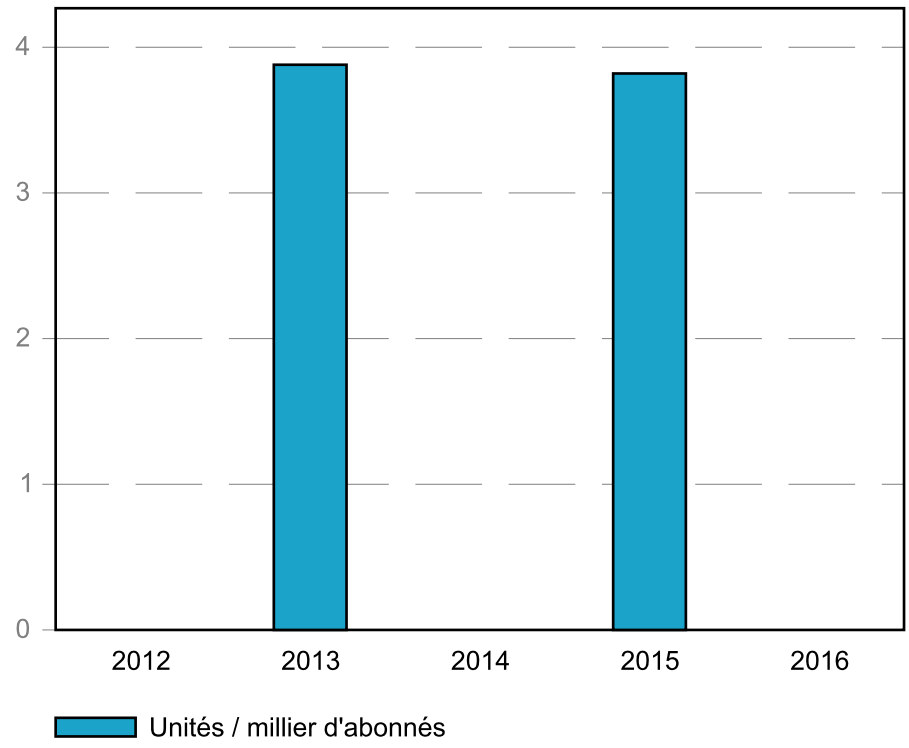

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Chiffres clé de l'exploitation

Données issues de la relève

Période de relève	décembre à décembre
Durée moyenne de la relève	365 j

Calcul rendement du réseau

Longueur du réseau de desserte hors brt	6,712 km
Rendement du réseau de distribution	94,46 %
Indice Linéaire de pertes en réseau	0,97 m3/j/km

Caractéristiques du réseau

Caractéristiques d'utilisation	
Longueur des canalisations de distribution (R)	6,712 Km
Longueur des branchements	1,878 Km
Longueur totale du réseau de distribution (L)	8.59 Km
Nombre de fuites réparées	
sur canalisations	1
sur branchements	2
Nombre total de fuites réparées	3
Opérations sur compteurs	
Concessions nouvelles	3
Renouvellements	2
Déposes (résiliations)	0

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Chiffres clé de l'exploitation (suite)

Chiffres clé de l'année civile

Bilan d'eau (du 1er janvier au 31 décembre)	
Volume produit (P)	42787 m³
Pertes en adduction ou lavage (P1)	0 m³
Volume distribué (P-P1)	42787 m³
Analyse de la distribution	
Semaine maxi. (du 25 juillet au 1 août 2016)	1731 m³ 2.86 L/s
Semaine mini. (du 19 au 26 décembre 2016)	427 m³ 0.70 L/s
Jour maxi. estimé :	247 m³
Capacité de stockage :	400 m³
Autonomie de consommation:	38 h

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés

Evolution de la consommation

Evolution des volumes distribués et consommés en m^3/an :

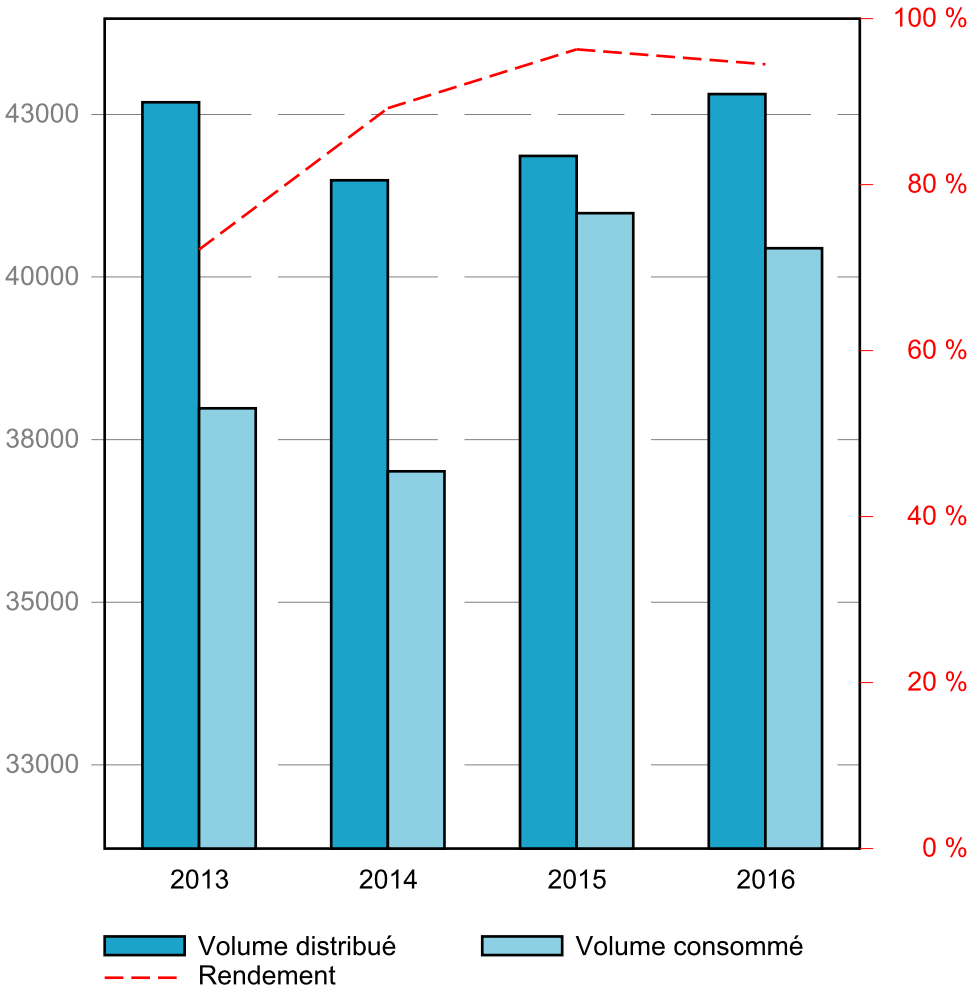

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés (suite)

Volumes mensuels distribués

Récapitulation du volume mensuel distribué pendant l'année civile en fonction de l'origine de l'eau

	Ressources Locales "Forages des Goules"
JANVIER	**2 245 m³** *202 m³/j* 2,34 l/s
FEVRIER	**1 918 m³** *146 m³/j* 1,69 l/s
MARS	**2 467 m³** *169 m³/j* 1,96 l/s
AVRIL	**3 039 m³** *161 m³/j* 1,87 l/s
MAI	**3 569 m³** *211 m³/j* 2,44 l/s
JUIN	**4 683 m³** *263 m³/j* 3,05 l/s
JUILLET	**6 818 m³** *292 m³/j* 3,38 l/s
AOUT	**6 368 m³** *268 m³/j* 3,10 l/s
SEPTEMBRE	**4 666 m³** *229 m³/j* 2,65 l/s
OCTOBRE	**2 714 m³** *192 m³/j* 2,23 l/s
NOVEMBRE	**2 318 m³** *181 m³/j* 2,10 l/s
DECEMBRE	**1 982 m³** *226 m³/j* 2,62 l/s
TOTAL	**42 787 m³** ***213 m³/j*** **2,47 l/s**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés (suite)

Volumes mensuels distribués (suite)

Comparaison des volumes mensuels distribués en m^3/mois :

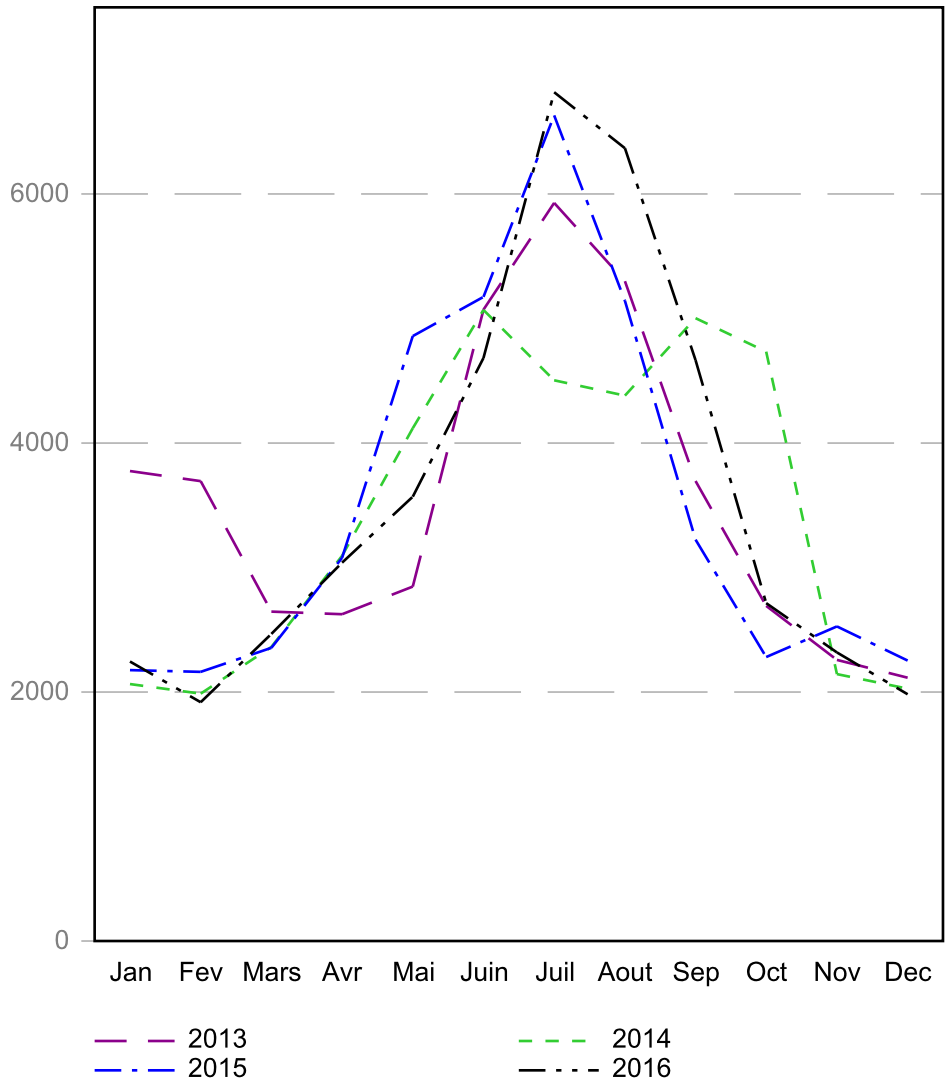

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P104.3 Rendement du réseau de distribution

Mode de calcul de l'indicateur :

[(V consommé autorisé + V vendu en gros) / (V produit + V acheté en gros)] x 100 [(V1+V2+V3+V4)/(V5+V6)] x 100 V produit + V acheté en gros = V mis en distribution + V vendu en gros V consommé autorisé = V comptabilisé + V consommateurs sans comptage + V de service du réseau

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volumes eau consommateurs sans comptage
Valeur (3) : Volumes eau de service du réseau
Valeur (4) : Volume eau vendus en gros
Valeur (5) : Volumes eau produits
Valeur (6) : Volumes eau achetés en gros

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		36 542	35 594	39 062	38 325
Valeur (2)		505	583	1 080	1 298
Valeur (3)		934	836	839	820
Valeur (4)		0			
Valeur (5)		42 687	41 545	42 556	42 813
Valeur (6)		0			0
Résultat		**88,98**	**89,09**	**96,3**	**94,46**

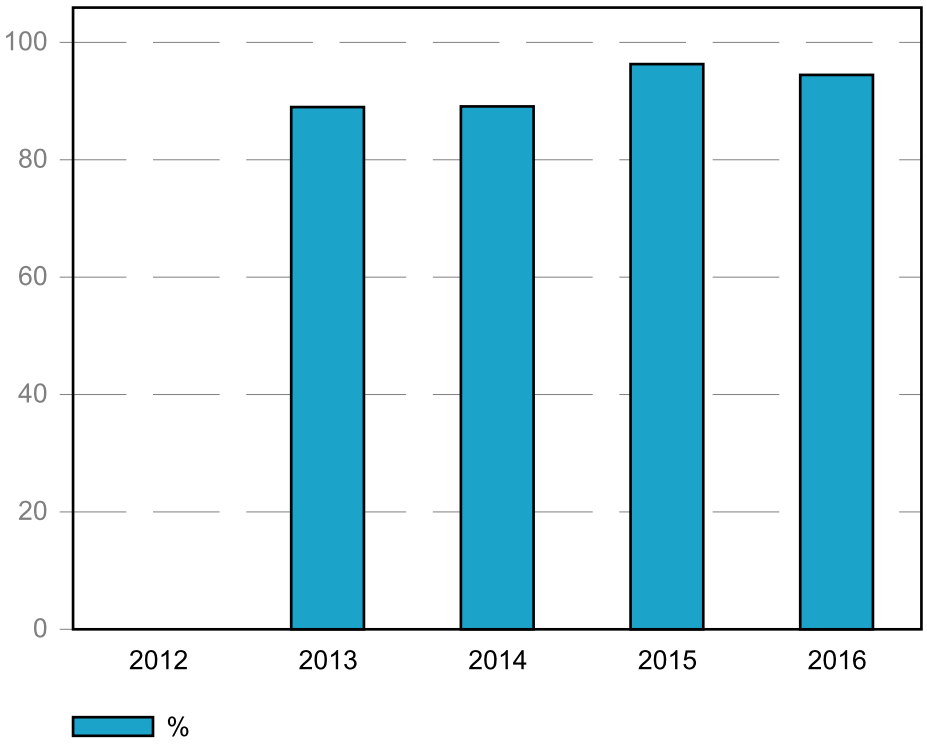

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P104.3 Rendement du réseau de distribution (suite)

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Nota

Dans le calcul du rendement de réseau, le volume distribué correspond au volume distribué durant la période de relève des volumes consommés.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés

Mode de calcul de l'indicateur :

(V mis en distribution - V comptabilisé) / Longueur du réseau de desserte / 365 ou 366 V = volume V mis en distribution = V produit + V acheté en gros - V vendu en gros

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volume eau vendus en gros
Valeur (3) : Volumes eau produits
Valeur (4) : Volumes eau achetés en gros
Valeur (5) : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)
Valeur (6) : Nombre de jours dans l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		36 542	35 594	39 062	38 325
Valeur (2)		0			
Valeur (3)		42 687	41 545	42 556	42 813
Valeur (4)		0			0
Valeur (5)		7,126	7,266	7,305	6,712
Valeur (6)		365	365	365	365
Résultat		**2,36**	**2,24**	**1,31**	**1,83**

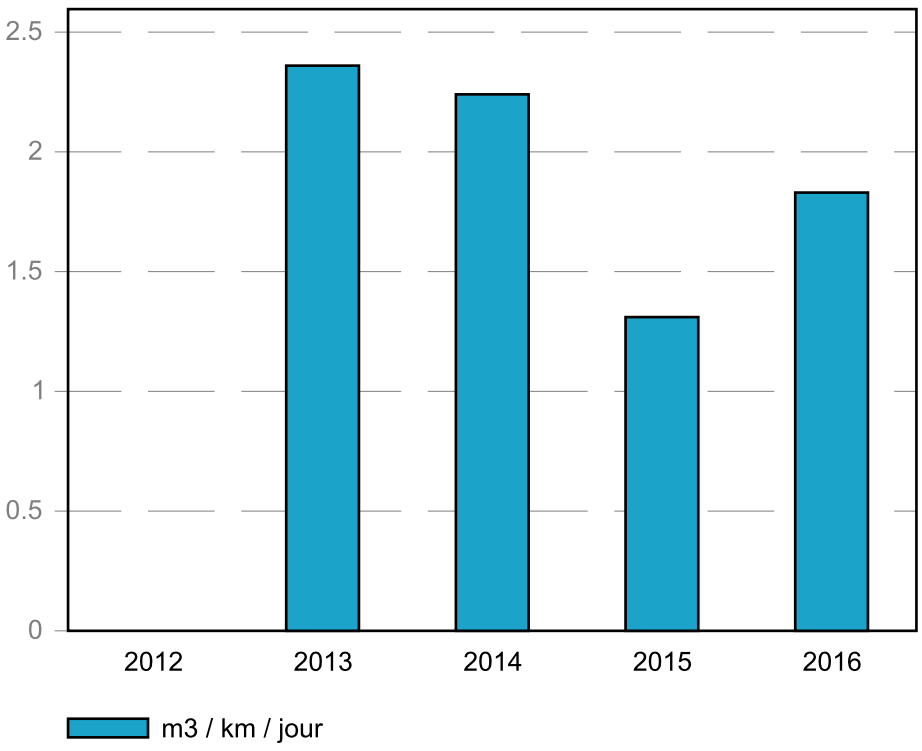

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés (suite)

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau

Mode de calcul de l'indicateur :

(V mis en distribution - V consommé autorisé) / Longueur du réseau de desserte / 365 ou 366 V = volume V mis en distribution = V produit + V acheté en gros - V vendu en gros V consommé autorisé = V comptabilisé + V consommateurs sans comptage + V de service du réseau

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volumes eau consommateurs sans comptage
Valeur (3) : Volumes eau de service du réseau
Valeur (4) : Volume eau vendus en gros
Valeur (5) : Volumes eau produits
Valeur (6) : Volumes eau achetés en gros
Valeur (7) : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)
Valeur (8) : Nombre de jours dans l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		36 542	35 594	39 062	38 325
Valeur (2)		505	583	1 080	1 298
Valeur (3)		934	836	839	820
Valeur (4)		0			
Valeur (5)		42 687	41 545	42 556	42 813
Valeur (6)		0			0
Valeur (7)		7,126	7,266	7,305	6,712
Valeur (8)		365	365	365	365
Résultat		**1,81**	**1,71**	**0,59**	**0,97**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau (suite)

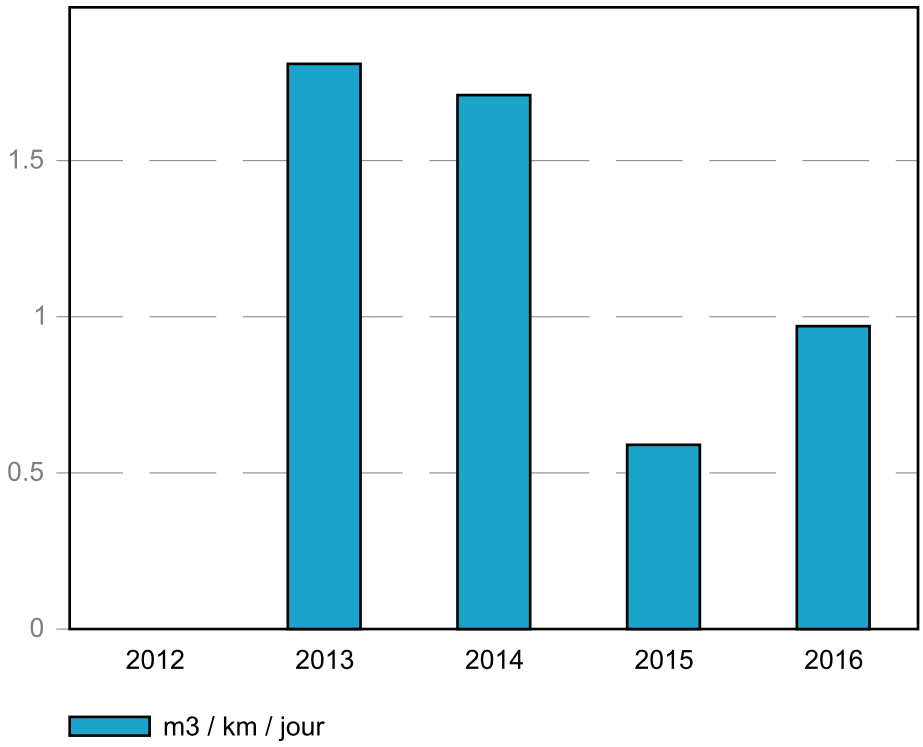

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Mode de calcul de l'indicateur :

Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée : 0 % Aucune action 20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu 50 % Dossier recevable déposé en préfecture 60 % Arrêté préfectoral 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis; servitudes mises en place; travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus); et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté. (V1 = x %)

Niveau d'avancement de protection de la ressource en eau

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		85	85	80	80
Résultat		**85**	**85**	**80**	**80**

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	**A**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P101.1 Taux de conformité des analyses bactériologiques A.R.S.

Mode de calcul de l'indicateur :

Pour les analyses concernant l'eau distribuée validées par l' ARS. (Nombre d'analyses bactériologiques conformes / Nombre d'analyses bactériologiques réalisées) . On se limitera à la conformité aux paramètres pour lesquels le Code de la Santé Publique précise une valeur limite de qualité en excluant les paramètres indicateurs. On pourra indiquer en complément le volume d'analyses d'auto-surveillance effectué.

Valeur (1) : Nb de prélèvements bactériologiques conformes sur l'année
Valeur (2) : Nb de prélèvements bactériologiques total sur l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		6	11	11	11
Valeur (2)		6	11	11	11
Résultat		**100**	**100**	**100**	**100**

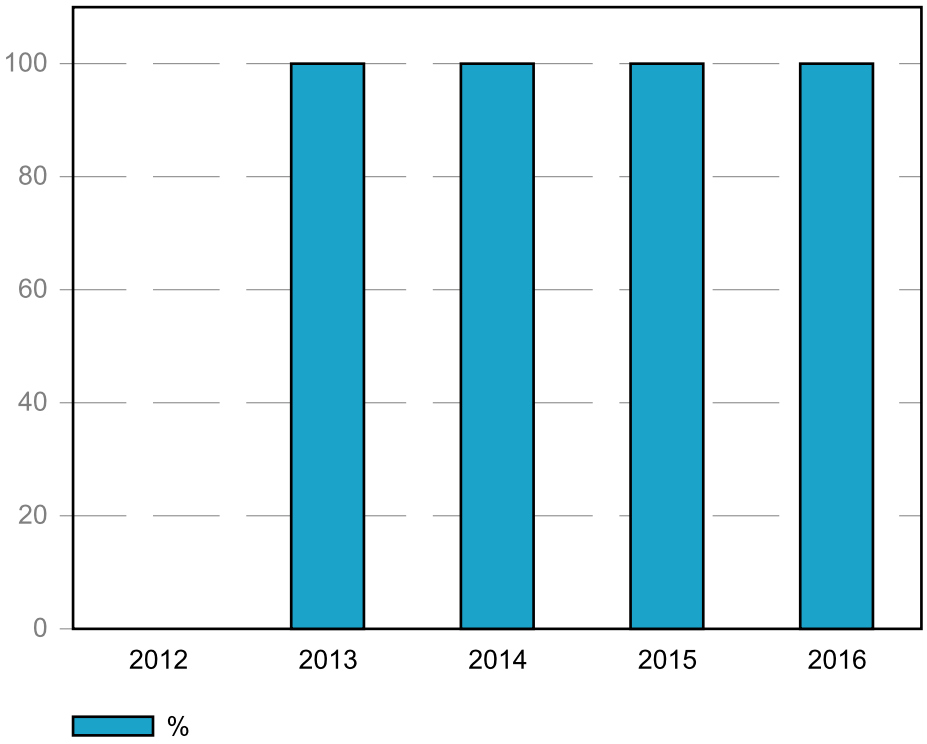

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P102.1 Taux de conformité des analyses physico-chimiques A.R.S.

Mode de calcul de l'indicateur :

Services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m3/j : (Nombres de prélèvements physico-chimiques conformes / Nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés au cours de l'année) X 100.

Valeur (1) : Nb de prélèvements physico-chimiques conformes sur l'année
Valeur (2) : Nb de prélèvements physico-chimiques total sur l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		6	11	11	11
Valeur (2)		6	11	11	11
Résultat		**100**	**100**	**100**	**100**

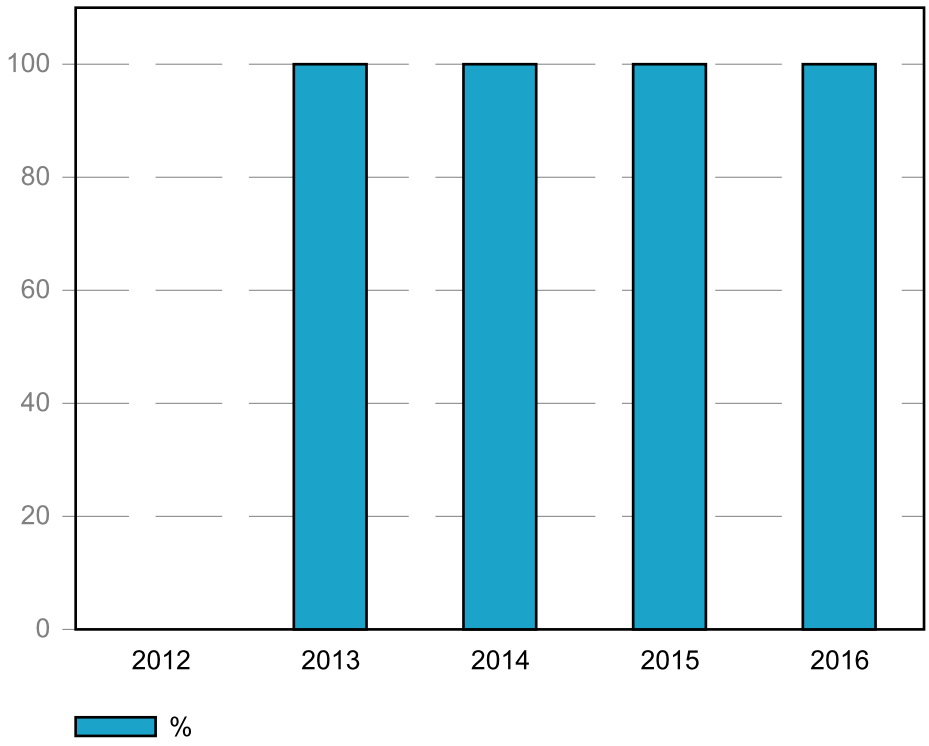

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Notice d'information ARS

Description

Conformément à la circulaire du 19 février 1998 réf. 98/115, il existe une notice d'informations aux consommateurs, établie par l'A.R.S., portant sur la qualité des eaux distribuées sur la commune. Elle est jointe ci-après.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Notice d'information ARS (suite)

Description (suite)

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

ars Agence Régionale de Santé Provence-Alpes Côte d'Azur

000210
AURONS

Nom du réseau de distribution : AURONS
Gestionnaire du réseau : METROPOLE AMP PAYS SALONAIS
Exploitation du réseau : AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Installations de captage : CAP LES GOULES (Procédure de protection terminée)
Installations de traitement : TTP LES GOULES

Qualité de l'eau distribuée en 2016

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire
Nombre de prélèvements : 11 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100,00 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 13,30 Valeur moyenne : 12,78	Nombre de prélèvements : 5 Valeur minimale atteinte : 30,80 Valeur maximale atteinte : 34,40 Valeur moyenne : 32,73

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformité : 0 Valeur maximale atteinte : 0,00 Nombre de mesures : 804	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,19 Valeur moyenne : 0,19

Conclusion sanitaire :

L'eau distribuée a été conforme aux normes bactériologiques pour 100,00 % des prélèvements.

Elle est également restée conforme aux limites réglementaires en ce qui concerne les substances indésirables et toxiques.

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr

ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

TEMPERATURE
Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.

PLOMB
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation territoriale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 MARSEILLE Cedex 3
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Travaux à la charge de AGGLOPOLE PROVENCE

A l'occasion de l'analyse régulière des réseaux, leur plan de renouvellement est examiné et remis à jour. Cette aide à la décision est issue de l'utilisation du logiciel MOSARE décrit dans une annexe du contrat. Cet outil prend compte divers critères, dont notamment, le matériau, l'âge, le nombre de fuites constatées, la pression, la vitesse d'écoulement, la nature de la voie, la densité de circulation, les prévisions connus de travaux de voirie, etc. De ce travail est issu le programme de proposition de travaux ci-après.

Origine	Thème	Ordre de priorité	Description	Montant	Localisation	Ouvrage
COLLECTIVITE	RÉSEAU	1	Extension de 260ml de Fonte de dn 150mm et Maillages	139 000	CD 68 et Chemin des Ferrages	EXTENSION DU RESEAU
COLLECTIVITE	RÉSEAU	1	Renouvellement de 200ml en PEBD 51mm par du PEHD 110mm et reprise des branchements	75 000	Chemin de Saint Pierre	RENOUV COLLECTIVITE
SCHEMA DIRECTEUR	RÉSEAU	1	Sécurisation du Lotissement Les Clos des Ferrages par l'installation de trois vannes (SDAEP Op R.AUR.02)	6 500	Clos des Ferrages	NOUVEL OUVRAGE
COLLECTIVITE	RÉSEAU	2	Pour Mémoire : Extension de 150ml de PEHD de dn200mm (Maillage Hydraulique) - Phase 2 -	47 000	Lotissement Les Pinèdes	EXTENSION DU RESEAU
SCHEMA DIRECTEUR	RÉSEAU	2	Renouvellement de 150 ml de Fonte Grise DN 60 mm en DN 100 mm et reprise des branchements (SDAEP : Priorité de renouvellement)	39 000	Boulevard Louis Merendol	RENOUV COLLECTIVITE
COLLECTIVITE	RÉSEAU	3	Pour Mémoire : Extension de 225ml de PEHD de dn200mm - Phase 3 -	74 000	Lotissement Les Pinèdes	EXTENSION DU RESEAU
EXPLOITANT	PRODUCTION	3	Augmenter la capacité du surpresseur d'eau et la porter à 7l/s	à définir	Réservoir des Grottes	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	GENIE CIVIL	1	Refaire l'étanchéité intérieur du réservoir pour éviter les infiltrations d'eau provenant par la roche	à définir	Réservoir des Grottes	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	SECURISATION	1	Mettre en place une clôture et un portillon d'accès	à définir	Réservoir des Grottes	RENOUV COLLECTIVITE

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

3. Commune de Berre l'Etang

Présentation générale du service 81

Description et évolution du patrimoine 83

Evènements marquants de l'exploitation 87

Bilan hydraulique de l'année 89

Analyse de la qualité 101

Travaux à prévoir 105

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Description générale du service

Population

La population légale 2013 entrant en vigueur le 1er janvier 2016 (INSEE) est de **14 019** habitants.

Nombre total d'abonnés

Le service compte 3 317 abonnés au 31 décembre 2016

Nombre de stations de traitement

La collectivité co-contractante dispose de **1** station de production d'eau potable.

Nombre de réservoirs

Il existe **1** réservoir :
➔ réservoir de Flory (1 cuve 3 000 m³)

Longueur totale des canalisations de distribution

La longueur totale est de 74,445 km.

Nombre de stations de pompage

Il n'existe pas de station de pompage sur le territoire communal.

Volume total distribué sur la période de relève

Le volume total est de 1 546 836 m3.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Mode de calcul de l'indicateur :

Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée).

Valeur (1) : Temps d'attente maxi pour ouverture brt

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	8	8	8	8	8
Résultat	**8**	**8**	**8**	**8**	**8**

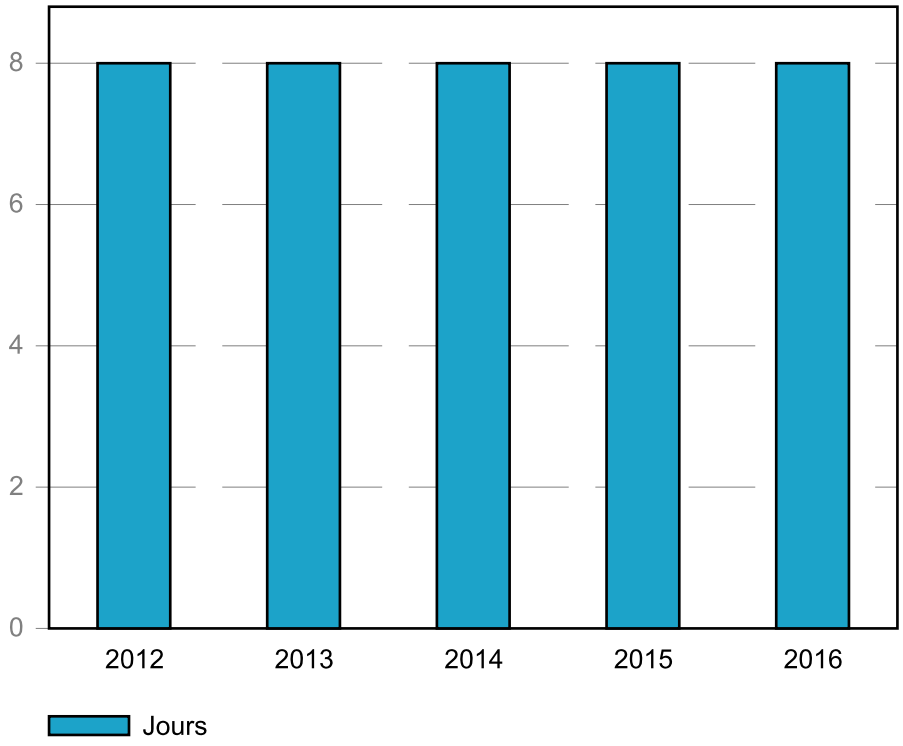

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Mode de calcul de l'indicateur :

(Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N) / 5 / (Longueur du réseau de desserte au 31/12/N) x 100

Valeur (1) : Longueur du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours de l'année N-4 (km)
Valeur (2) : Longueur du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours de l'année N-3 (km)
Valeur (3) : Longueur du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours de l'année N-2 (km)
Valeur (4) : Longueur du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours de l'année N-1 (km)
Valeur (5) : Longueur du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours de l'année N (km)
Valeur (6) : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	0	0	0,78	0	0,03
Valeur (2)	0	0,78		0,03	0
Valeur (3)	0,78	0	0,03	0	0
Valeur (4)	0	0,03	0	0	0,524
Valeur (5)	0,03	0	0	0,524	0
Valeur (6)	73,811	73,893	74,113	74,442	74,445
Résultat	**0,22**	**0,22**	**0,22**	**0,15**	**0,15**

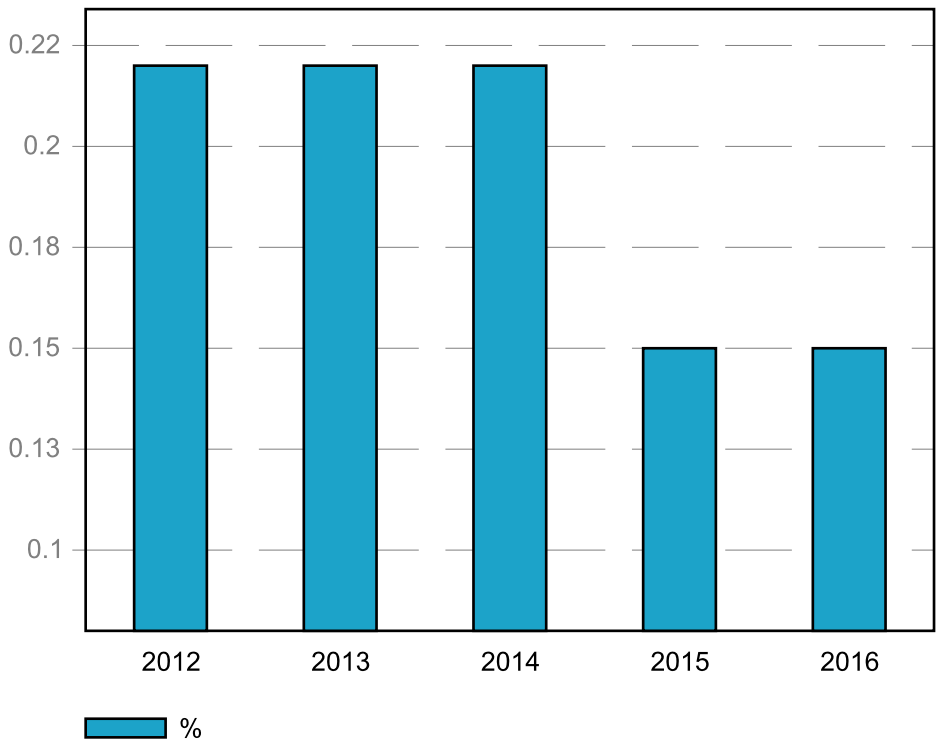

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (suite)

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Mode de calcul de l'indicateur :

Indice de 0 à 120 , modifié par arrêté du 2 décembre 2013 , attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau: Partie A-PLAN DES RESEAUX : 15 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à l'existence d'un plan des réseaux et d'une procédure de mise à jour). Partie B-INVENTAIRE DES RESEAUX: 30 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives aux matériaux, diamètres, dates ou périodes de pose). Partie C-AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION : 75 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à la modélisation des réseaux, au renouvellement, à la localisation des interventions, aux recherches de fuites, à la connaissance des caractéristiques des compteurs et la localisation des branchements et des ouvrages annexes).

Désignation	Nb de Point 2016
A - Plan des réseaux (15 points)	
VP236 A - Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.	10
VP237 A - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée.	5
B - Inventaire des Réseaux (30 points)	
VP238 B - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.	5
VP239 B - Pourcentage de linéaire connu sur matériaux et diamètres au delà de 60%.	5
VP240 B - La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.	5
VP241 B - L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux.	15
C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	
VP242 C - Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	0
VP243 C - Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (Nota : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée).	10
VP244 C - Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements.	0
VP245 C - Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10
VP246 C - Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	10
VP247 C - Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.	10

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (suite)

Désignation	Nb de Point 2016
VP248 C - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	10
VP249 C - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	5
Résultat	**100**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Mode de calcul de l'indicateur :

(Nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance / Nombre d'abonnés) x 1000

Valeur (1) : Nombre de coupures d'eau au cours de l'année : abonnés non prévenus
Valeur (2) : Nombre d'abonnements eau

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	14	4	4	10	3
Valeur (2)	3 254	3 269	3 288		3 317
Résultat	**4,3**	**1,22**	**1,22**	**3,03**	**0,9**

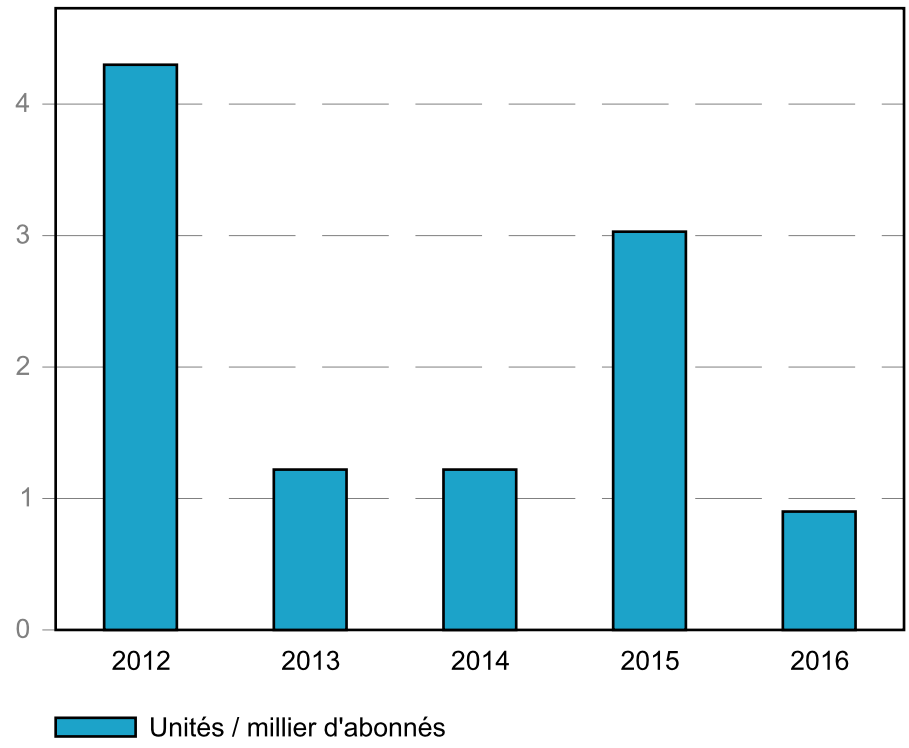

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Chiffres clé de l'exploitation

Données issues de la relève

Période de relève	décembre à décembre
Durée moyenne de la relève	363 j

Calcul rendement du réseau

Longueur du réseau de desserte hors brt	74,445 km
Rendement du réseau de distribution	81,01 %
Indice Linéaire de pertes en réseau	10,81 m3/j/km

Caractéristiques du réseau

Caractéristiques d'utilisation	
Longueur des canalisations de distribution (R)	74,445 Km
Longueur des branchements	22,88 Km
Longueur totale du réseau de distribution (L)	97.325 Km
Nombre de fuites réparées	
sur canalisations	3
sur branchements	24
Nombre total de fuites réparées	27
Opérations sur compteurs	
Concessions nouvelles	19
Renouvellements	281
Résiliation	2

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Chiffres clé de l'exploitation (suite)

Chiffres clé de l'année civile

Bilan d'eau (du 1er janvier au 31 décembre)	
Volume produit (P)	1447101 m³
Pertes en adduction ou lavage (P1)	184181 m³
Volume distribué (P-P1)	1262920 m³
Analyse de la distribution	
Semaine maxi. (du 18 au 25 juillet 2016)	31818 m³ 52.61 L/s
Semaine mini. (du 29 février au 07 mars 2016)	19853 m³ 32.82 L/s
Jour maxi. estimé :	4545 m³
Capacité de stockage :	3 000 m³
Autonomie de consommation:	15.8 h

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés

Evolution de la consommation

Evolution des volumes distribués et consommés en m^3/an :

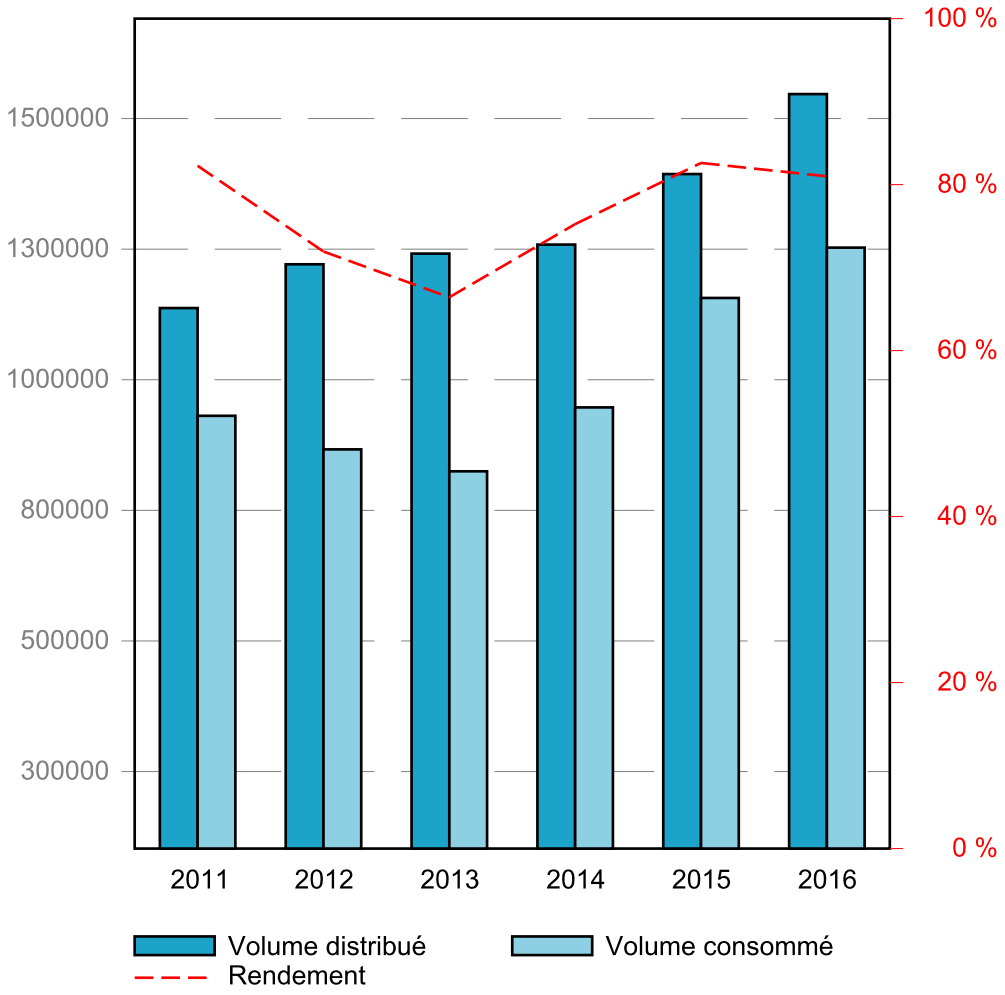

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés (suite)

Volumes mensuels distribués

Récapitulation du volume mensuel distribué pendant l'année civile en fonction de l'origine de l'eau

	Canal de Marseille "Filtration de Berre"	Canal de provence "Usines des Barjaquets "	LyondellBasell	Total
JANVIER	**64 099 m³** *2 068 m³/j* 23,93 l/s	**14 824 m³** *1 281 m³/j* 14,83 l/s	**24 886 m³** *803 m³/j* 9,29 l/s	**103 809 m³** *3 349 m³/j* 38,76 l/s
FEVRIER	**63 419 m³** *2 265 m³/j* 28,60 l/s	**9 238 m³** *330 m³/j* 3,82 l/s	**27 695 m³** *989 m³/j* 11,45 l/s	**100 352 m³** *3 584 m³/j* 41,48 l/s
MARS	**69 931 m³** *2 256 m³/j* 26,11 l/s	**10 m³** *0 m³/j* 0,00 l/s	**26 952 m³** *869 m³/j* 10,06 l/s	**96 893 m³** *3 126 m³/j* 36,18 l/s
AVRIL	**65 412 m³** *2 180 m³/j* 25,24 l/s	**6 816 m³** *227 m³/j* 2,63 l/s	**20 999 m³** *700 m³/j* 8,10 l/s	**93 227 m³** *3 108 m³/j* 35,97 l/s
MAI	**80 964 m³** *2 612 m³/j* 30,23 l/s	**5 403 m³** *174 m³/j* 2,02 l/s	**20 376 m³** *657 m³/j* 7,61 l/s	**106 743 m³** *3 443 m³/j* 39,85 l/s
JUIN	**76 427 m³** *2 548 m³/j* 29,49 l/s	**3 187 m³** *106 m³/j* 1,23 l/s	**20 326 m³** *678 m³/j* 7,84 l/s	**99 940 m³** *3 331 m³/j* 38,56 l/s
JUILLET	**82 872 m³** *2 673 m³/j* 30,94 l/s	**25 646 m³** *827 m³/j* 9,58 l/s	**23 583 m³** *761 m³/j* 8,80 l/s	**132 101 m³** *4 261 m³/j* 49,32 l/s
AOUT	**77 528 m³** *2 501 m³/j* 28,95 l/s	**16 454 m³** *531 m³/j* 6,14 l/s	**22 114 m³** *713 m³/j* 8,26 l/s	**116 096 m³** *3 745 m³/j* 43,35 l/s
SEPTEMBRE	**83 216 m³** *2 774 m³/j* 32,10 l/s	**12 072 m³** *402 m³/j* 4,66 l/s	**24 303 m³** *810 m³/j* 9,38 l/s	**119 591 m³** *3 986 m³/j* 46,14 l/s
OCTOBRE	**69 563 m³** *2 244 m³/j* 25,97 l/s	**617 m³** *20 m³/j* 0,23 l/s	**26 464 m³** *854 m³/j* 9,88 l/s	**96 644 m³** *3 118 m³/j* 36,08 l/s
NOVEMBRE	**59 752 m³** *1 992 m³/j* 23,05 l/s	**9 672 m³** *322 m³/j* 3,73 l/s	**23 461 m³** *782 m³/j* 9,05 l/s	**92 885 m³** *3 096 m³/j* 35,84 l/s
DECEMBRE	**68 336 m³** *2 204 m³/j* 25,51 l/s	**8 556 m³** *276 m³/j* 3,19 l/s	**27 747 m³** *895 m³/j* 10,36 l/s	**104 639 m³** *3 375 m³/j* 39,07 l/s
TOTAL	**861 519 m³** *2 360 m³/j* 27,32 l/s	**112 495 m³** *308 m³/j* 3,57 l/s	**288 906 m³** *792 m³/j* 9,16 l/s	**1 262 920 m³** *3 460 m³/j* 40,05 l/s

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés (suite)

Volumes mensuels distribués

Comparaison des volumes mensuels distribués en m3/mois :

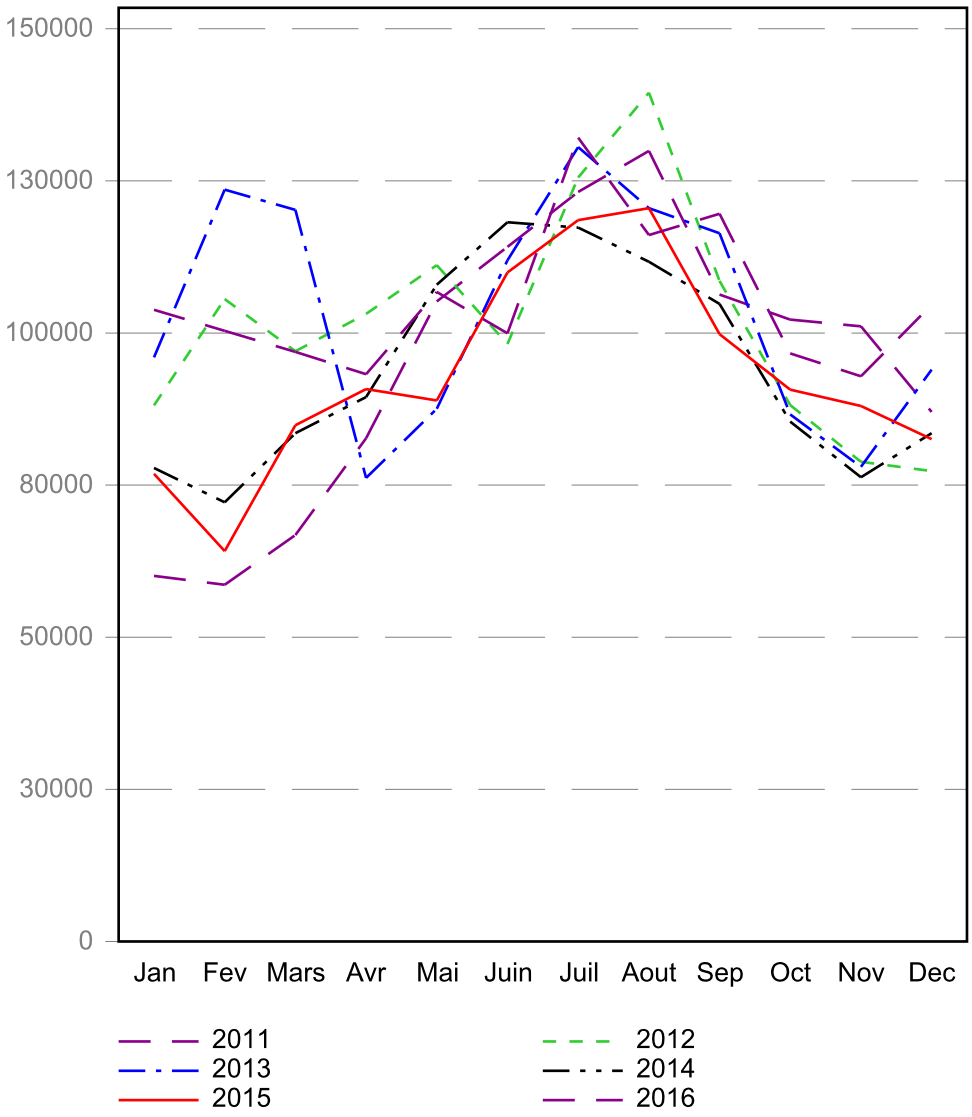

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P104.3 Rendement du réseau de distribution

Mode de calcul de l'indicateur :

[(V consommé autorisé + V vendu en gros) / (V produit + V acheté en gros)] x 100 [(V1+V2+V3+V4)/(V5+V6)] x 100 V produit + V acheté en gros = V mis en distribution + V vendu en gros V consommé autorisé = V comptabilisé + V consommateurs sans comptage + V de service du réseau

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volumes eau consommateurs sans comptage
Valeur (3) : Volumes eau de service du réseau
Valeur (4) : Volume eau vendus en gros
Valeur (5) : Volumes eau produits
Valeur (6) : Volumes eau achetés en gros

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	830 995	801 964	916 664	1 131 941	1 200 589
Valeur (2)	11 636	12 048	19 548	20 817	21 126
Valeur (3)	24 097	10 700	3 197	3 808	31 368
Valeur (4)		0			
Valeur (5)	952 945	1 241 493	1 137 266	1 119 520	1 262 761
Valeur (6)	251 920	0	117 902	280 496	284 075
Résultat	**71,94**	**66,43**	**74,84**	**82,61**	**81,01**

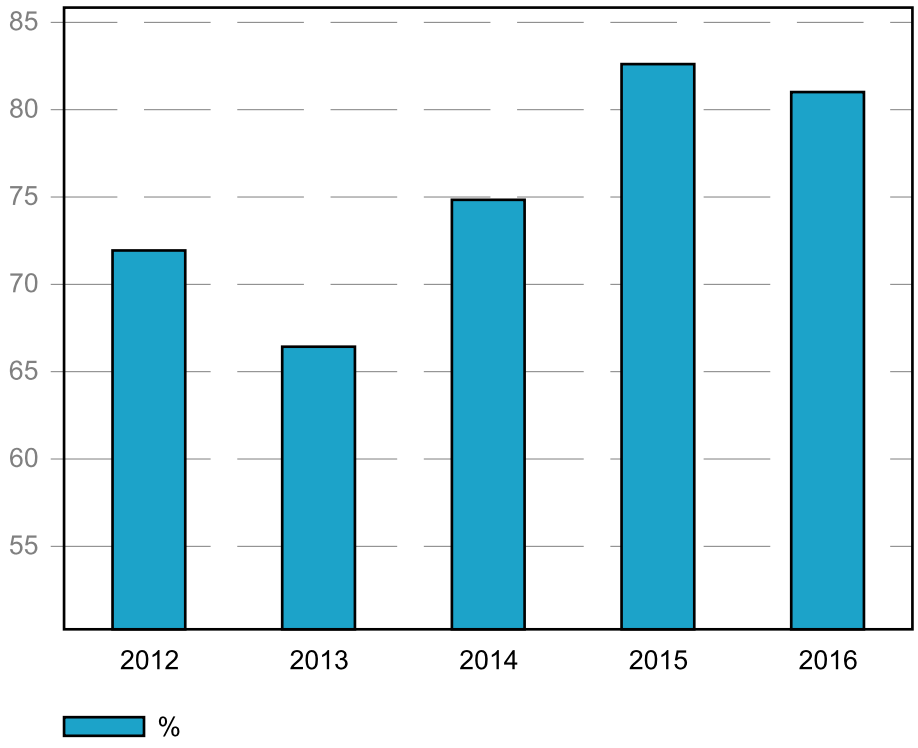

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P104.3 Rendement du réseau de distribution (suite)

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés

Mode de calcul de l'indicateur :

(V mis en distribution - V comptabilisé) / Longueur du réseau de desserte / 365 ou 366 V = volume V mis en distribution = V produit + V acheté en gros - V vendu en gros

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volume eau vendus en gros
Valeur (3) : Volumes eau produits
Valeur (4) : Volumes eau achetés en gros
Valeur (5) : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)
Valeur (6) : Nombre de jours dans l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	830 995	801 964	916 664	1 131 941	1 200 589
Valeur (2)		0			
Valeur (3)	952 945	1 241 493	1 137 266	1 119 520	1 262 761
Valeur (4)	251 920	0	117 902	280 496	284 075
Valeur (5)	73,811	73,893	74,113	74,442	74,445
Valeur (6)	366	365	365	365	365
Résultat	**13,84**	**16,3**	**12,51**	**9,87**	**12,74**

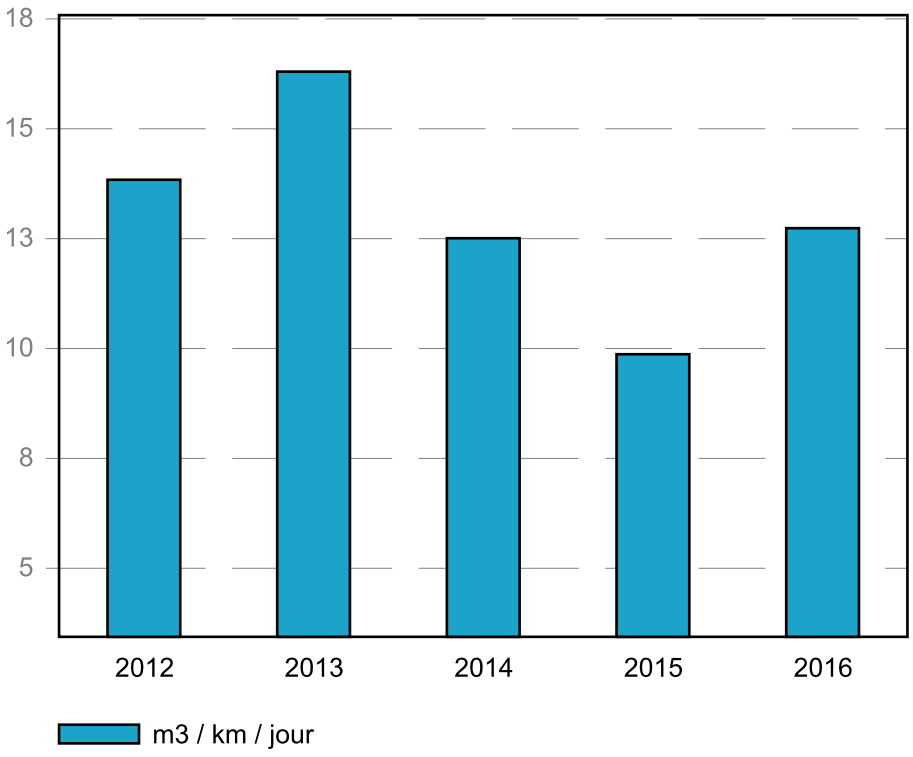

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés (suite)

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau

Mode de calcul de l'indicateur :

(V mis en distribution - V consommé autorisé) / Longueur du réseau de desserte / 365 ou 366 V = volume V mis en distribution = V produit + V acheté en gros - V vendu en gros V consommé autorisé = V comptabilisé + V consommateurs sans comptage + V de service du réseau

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volumes eau consommateurs sans comptage
Valeur (3) : Volumes eau de service du réseau
Valeur (4) : Volume eau vendus en gros
Valeur (5) : Volumes eau produits
Valeur (6) : Volumes eau achetés en gros
Valeur (7) : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)
Valeur (8) : Nombre de jours dans l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	830 995	801 964	916 664	1 131 941	1 200 589
Valeur (2)	11 636	12 048	19 548	20 817	21 126
Valeur (3)	24 097	10 700	3 197	3 808	31 368
Valeur (4)		0			
Valeur (5)	952 945	1 241 493	1 137 266	1 119 520	1 262 761
Valeur (6)	251 920	0	117 902	280 496	284 075
Valeur (7)	73,811	73,893	74,113	74,442	74,445
Valeur (8)	366	365	365	365	365
Résultat	**12,52**	**15,45**	**11,67**	**8,96**	**10,81**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau (suite)

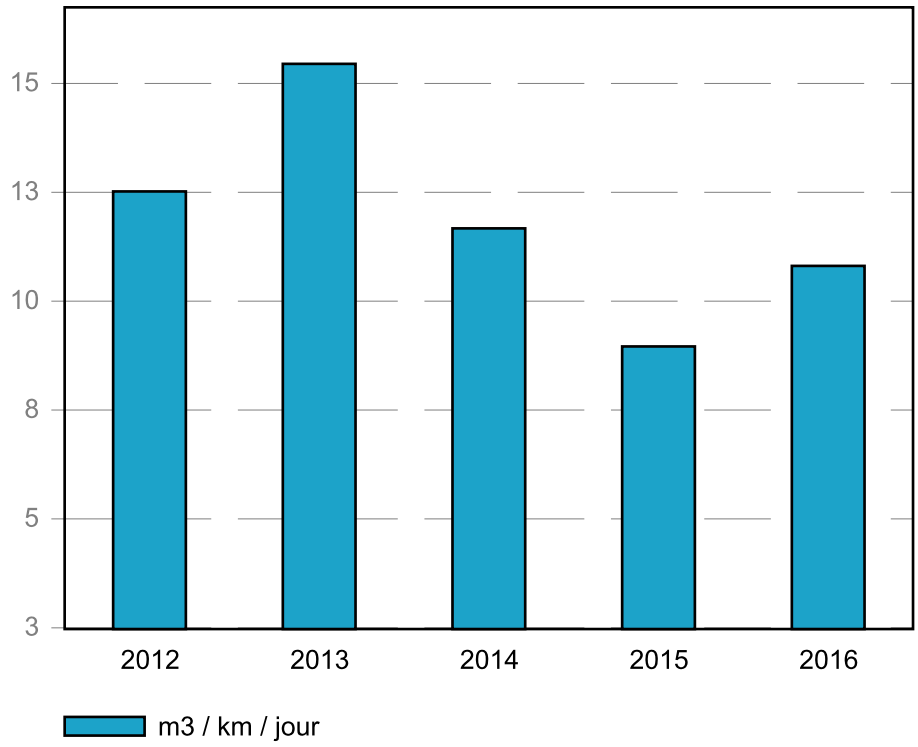

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P101.1 Taux de conformité des analyses bactériologiques A.R.S.

Mode de calcul de l'indicateur :

Pour les analyses concernant l'eau distribuée validées par l' ARS. (Nombre d'analyses bactériologiques conformes / Nombre d'analyses bactériologiques réalisées) . On se limitera à la conformité aux paramètres pour lesquels le Code de la Santé Publique précise une valeur limite de qualité en excluant les paramètres indicateurs. On pourra indiquer en complément le volume d'analyses d'auto-surveillance effectué.

Valeur (1) : Nb de prélèvements bactériologiques conformes sur l'année
Valeur (2) : Nb de prélèvements bactériologiques total sur l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	31	32	35	37	34
Valeur (2)	31	32	35	37	34
Résultat	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

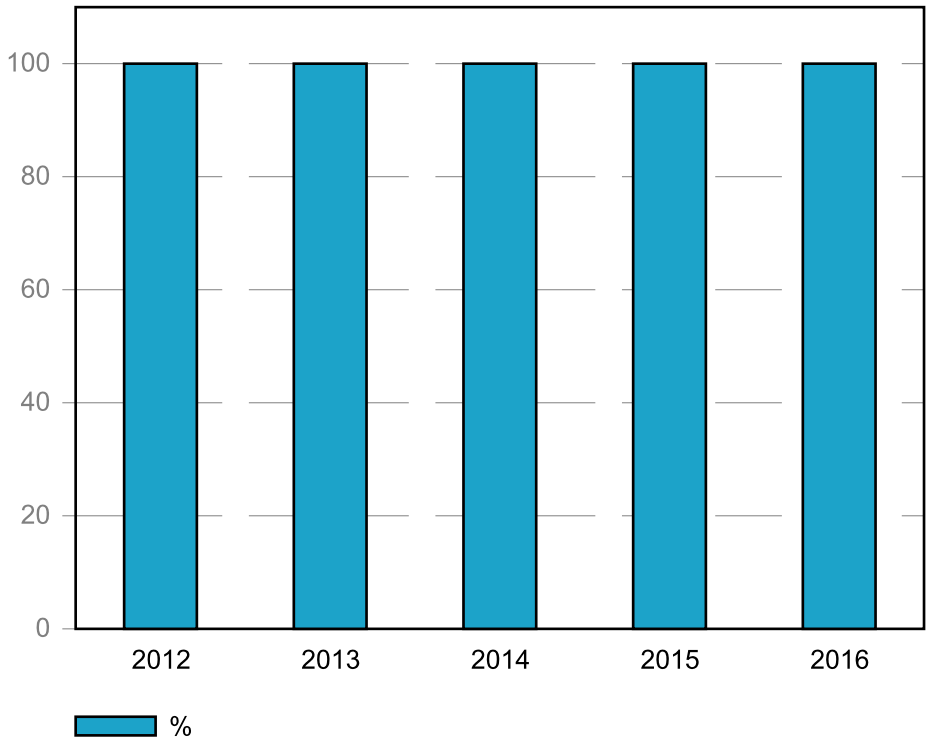

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P102.1 Taux de conformité des analyses physico-chimiques A.R.S.

Mode de calcul de l'indicateur :

Services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m3/j : (Nombres de prélèvements physico-chimiques conformes / Nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés au cours de l'année) X 100.

Valeur (1) : Nb de prélèvements physico-chimiques conformes sur l'année
Valeur (2) : Nb de prélèvements physico-chimiques total sur l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	29	32	35	37	34
Valeur (2)	31	32	35	37	34
Résultat	**93,55**	**100**	**100**	**100**	**100**

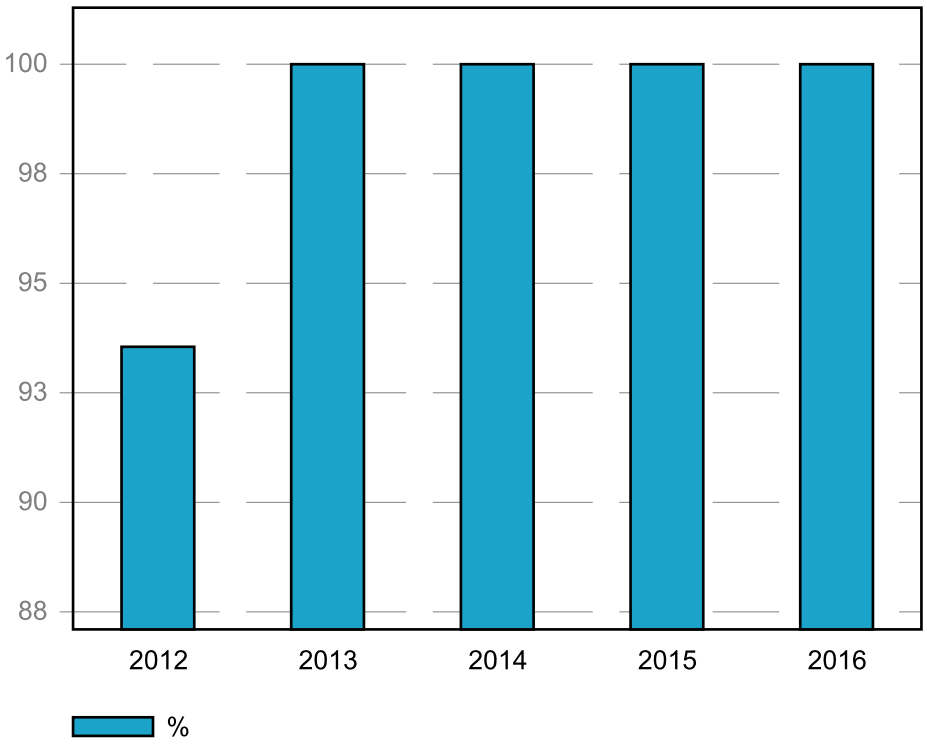

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Notice d'information ARS

Description

Conformément à la circulaire du 19 février 1998 réf. 98/115, il existe une notice d'informations aux consommateurs, établie par l'A.R.S., portant sur la qualité des eaux distribuées sur la commune. Elle est jointe ci-après.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Notice d'information ARS (suite)

Description (suite)

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

000028
BERRE-L'ETANG

Nom du réseau de distribution : BERRE
Gestionnaire du réseau : METROPOLE AMP PAYS SALONAIS
Exploitation du réseau : AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Installations de captage : CAP BERRE (Procédure de protection en cours)
CAP LES BARJAQUETS (Procédure de protection en cours)

Installations de traitement : TTP BERRE
TTP LES BARJAQUETS

Qualité de l'eau distribuée en 2016

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire
Nombre de prélèvements : 34 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100,00 %	Nombre de prélèvements : 11 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,70 Valeur moyenne : 1,86	Nombre de prélèvements : 11 Valeur minimale atteinte : 18,30 Valeur maximale atteinte : 24,10 Valeur moyenne : 22,01

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformité : 0 Valeur maximale atteinte : 0,01 Nombre de mesures : 2010	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 Valeur moyenne : 0,07

Conclusion sanitaire :

L'eau distribuée a été conforme aux normes bactériologiques pour 100,00 % des prélèvements.

Elle est également restée conforme aux limites réglementaires en ce qui concerne les substances indésirables et toxiques.

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr

ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

TEMPERATURE

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.

PLOMB

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation territoriale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 MARSEILLE Cedex 3
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Travaux à la charge de AGGLOPOLE PROVENCE

A l'occasion de l'analyse régulière des réseaux, leur plan de renouvellement est examiné et remis à jour. Cette aide à la décision est issue de l'utilisation du logiciel MOSARE décrit dans une annexe du contrat. Cet outil prend compte divers critères, dont notamment, le matériau, l'âge, le nombre de fuites constatées, la pression, la vitesse d'écoulement, la nature de la voie, la densité de circulation, les prévisions connus de travaux de voirie, etc. De ce travail est issu le programme de proposition de travaux ci-après.

Origine	Thème	Ordre de priorité	Description	Montant	Localisation	Ouvrage
SCHEMA DIRECTEUR	RÉSEAU	1	Renouvellement de 325ml de Fonte Grise 80mm sur la Rue Louis Blériot et reprise des brts (Priorité renouvellement SDAEP)	134 875	Rue Louis Blériot	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	1	Renouvellement de 190ml de Fonte Grise 80mm sur la Rue Louis Bréguet et reprise des brts	78 850	Rue Louis Bréguet	RENOUV COLLECTIVITE
SCHEMA DIRECTEUR	RÉSEAU	1	Pour mémoire : Sécurisation de l'alimentation de la commune par la pose de 2 000 ml de conduite DN 300 mm (Op SDAEP : R.BER.01)	1 331 000	Route de la Gare	EXTENS COLLECTIVITE
SCHEMA DIRECTEUR	RÉSEAU	2	Renouvellement de 110ml de Polyéthylène (basse densité) 36mm sur la Rue François Coli et reprise des brts (Priorité renouvellement SDAEP)	45 650	Rue François Coli	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	2	Renouvellement de 325ml de Fonte Grise 250mm sur l'Avenue Henri Wallon et reprise des brts	134 875	Avenue Henri Wallon	RENOUV COLLECTIVITE
SCHEMA DIRECTEUR	RÉSEAU	2	Renouvellement de 180ml de FT Grise DN 100 mm en DN 200 mm et reprise des branchements (Op SDAEP : R.BER.03)	98 000	Bd de la Libération	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	3	Renouvellement de 925ml de Fonte Grise 100mm sur la Rue Marcel Cachin et reprise des brts	383 875	Rue Marcel Cachin	RENOUV COLLECTIVITE
SCHEMA DIRECTEUR	RÉSEAU	3	Renouvellement de 175ml de Fonte Grise 80mm sur la Rue Antoine de Saint Exupéry et reprise des brts (Priorité renouvellement SDAEP)	72 625	Rue Antoine de Saint Exupéry	RENOUV COLLECTIVITE
SCHEMA DIRECTEUR	RÉSEAU	3	Renouvellement de 36ml de Polyéthylène (basse densité) 80mm sur la Rue Antoine de Saint Exupéry et reprise des brts (Priorité renouvellement SDAEP)	33 200	Rue Antoine de Saint Exupéry	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	3	Renouvellement de 310ml de Fonte Grise 80mm sur la Rue Jean Mermoz et reprise des brts	128 650	Rue Jean Mermoz	RENOUV COLLECTIVITE
COLLECTIVITE	PRODUCTION	1	Création d'une station de filtration d'eau potable commune à Berre, Velaux, Coudoux et La Fare	à définir		NOUVEL OUVRAGE
EXPLOITANT	PRODUCTION	1	Installation d'un inverseur normal secours afin d'accueillir un groupe électrogène mobile	6 500	filtration de Berre	RENOUV COLLECTIVITE
SCHEMA DIRECTEUR	GENIE CIVIL	1	Réaliser les travaux proposés dans le diagnostic du génie civil de la filtration de Berre	à définir	filtration de Berre	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	REGLEMENTATION	1	Mise en conformité de l'aire de dépotage de chlorure ferrique	à définir	filtration de Berre	RENOUV COLLECTIVITE

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

4. Commune de Charleval

Présentation générale du service 109

Description et évolution du patrimoine 113

Evènements marquants de l'exploitation 117

Bilan hydraulique de l'année 119

Analyse de la qualité 131

Travaux à prévoir 135

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Description générale du service

Population

La population légale 2013 entrant en vigueur le 1er janvier 2016 (INSEE) est de **2 583** habitants.

Nombre total d'abonnés

Le service compte 1 040 abonnés au 31 décembre 2016

Nombre de stations de traitement

La collectivité co-contractante dispose de **1** station de traitement.

Nombre de réservoirs

Il existe 1 réservoir composé de deux cuves :
➔ réservoir des Bois ~(2 cuves de 450 m³)

Longueur totale des canalisations de distribution

La longueur totale est de 16,96 km.

Nombre de stations de pompage

Il existe **2** surpresseurs sur le territoire communal.
➔ surpresseur de la Durance
➔ surpresseur du Camping

Volume total distribué sur la période de relève

Le volume total est de 186 800 m3.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Mode de calcul de l'indicateur :

Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée).

Valeur (1) : Temps d'attente maxi pour ouverture brt

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	8	8	8	8	8
Résultat	**8**	**8**	**8**	**8**	**8**

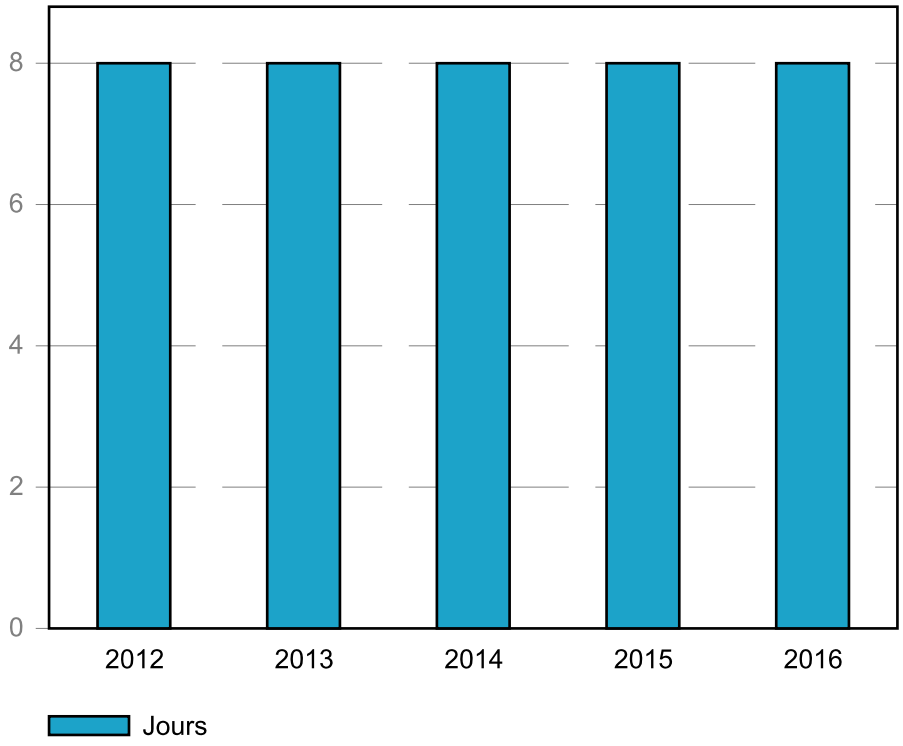

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Commentaire :

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (suite)

Informations issues des deux dispositifs de la SEM d'administration des données, le système QSE de gestion de la qualité et le système informatique : Entrepôt de données DW SEM, Cartographie par SIG et ensemble de requêtes BO.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Mode de calcul de l'indicateur :

Indice de 0 à 120 , modifié par arrêté du 2 décembre 2013 , attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau: Partie A-PLAN DES RESEAUX : 15 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à l'existence d'un plan des réseaux et d'une procédure de mise à jour). Partie B-INVENTAIRE DES RESEAUX: 30 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives aux matériaux, diamètres, dates ou périodes de pose). Partie C-AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION : 75 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à la modélisation des réseaux, au renouvellement, à la localisation des interventions, aux recherches de fuites, à la connaissance des caractéristiques des compteurs et la localisation des branchements et des ouvrages annexes).

Désignation	Nb de Point 2016
A - Plan des réseaux (15 points)	
VP236 A - Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.	10
VP237 A - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée.	5
B - Inventaire des Réseaux (30 points)	
VP238 B - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.	5
VP239 B - Pourcentage de linéaire connu sur matériaux et diamètres au delà de 60%.	5
VP240 B - La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.	5
VP241 B - L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux.	15
C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	
VP242 C - Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	0
VP243 C - Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (Nota : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée).	10
VP244 C - Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements.	0
VP245 C - Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10
VP246 C - Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	10
VP247 C - Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.	10

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (suite)

Désignation	Nb de Point 2016
VP248 C - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	10
VP249 C - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	5
Résultat	**100**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Mode de calcul de l'indicateur :

(Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N) / 5 / (Longueur du réseau de desserte au 31/12/N) x 100

Valeur (1) : Longueur du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours de l'année N-4 (km)
Valeur (2) : Longueur du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours de l'année N-3 (km)
Valeur (3) : Longueur du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours de l'année N-2 (km)
Valeur (4) : Longueur du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours de l'année N-1 (km)
Valeur (5) : Longueur du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours de l'année N (km)
Valeur (6) : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	0	0,25	0,294	0	0,268
Valeur (2)	0,25	0,294	0	0,268	0,38
Valeur (3)	0,294	0	0,268	0,38	0,35
Valeur (4)	0	0,268	0,38	0,35	0
Valeur (5)	0,268	0,38	0,35	0	0
Valeur (6)	15,361	15,989	16,393	17,005	16,96
Résultat	**1,06**	**1,49**	**1,58**	**1,17**	**1,18**

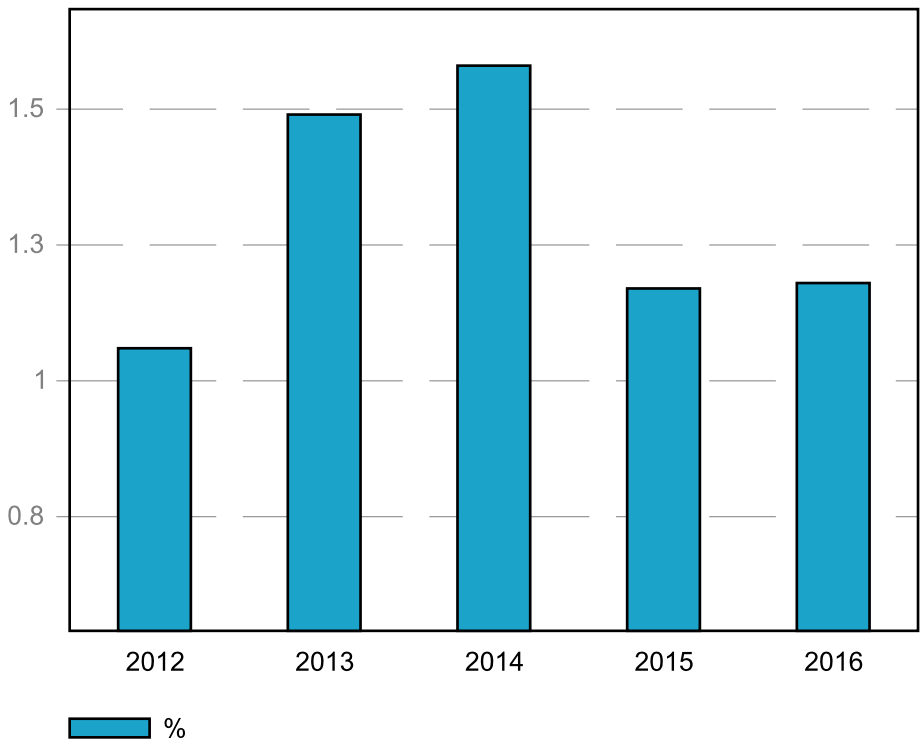

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (suite)

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Mode de calcul de l'indicateur :

(Nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance / Nombre d'abonnés) x 1000

Valeur (1) : Nombre de coupures d'eau au cours de l'année : abonnés non prévenus
Valeur (2) : Nombre d'abonnements eau

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	3	0	0	3	5
Valeur (2)	999	1 020	1 023		1 040
Résultat	**3**	**0**	**0**	**2,9**	**4,81**

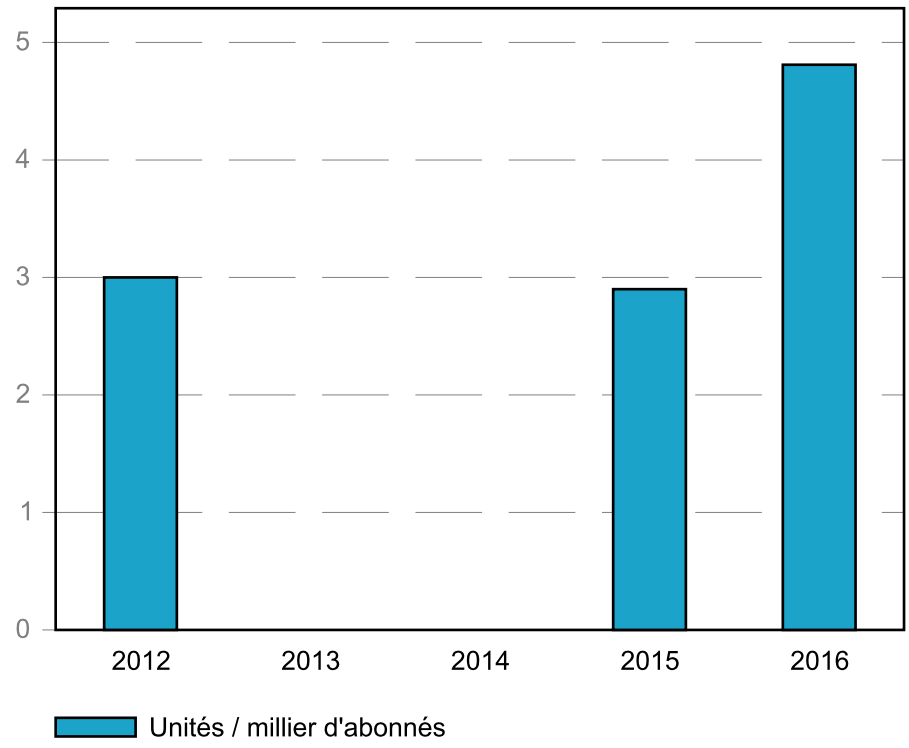

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Chiffres clé de l'exploitation

Données issues de la relève

Période de relève	décembre à décembre
Durée moyenne de la relève	364 j

Calcul rendement du réseau

Longueur du réseau de desserte hors brt	16,96 km
Rendement du réseau de distribution	75,01 %
Indice Linéaire de pertes en réseau	7,54 m3/j/km

Caractéristiques du réseau

Caractéristiques d'utilisation	
Longueur des canalisations de distribution (Hors réseau d'eau brute) (R)	16,960 Km
Longueur des branchements	5,971 Km
Longueur totale du réseau de distribution (Hors réseau d'eau brute) (L)	22,931 Km
Nombre de fuites réparées	
sur canalisations	1
sur branchements	0
Nombre total de fuites réparées	1
Opérations sur compteurs	
Concessions nouvelles	10
Renouvellements	3
Déposes (résiliations)	3

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Chiffres clé de l'exploitation (suite)

Chiffres clé de l'année civile

Bilan d'eau (du 1er janvier au 31 décembre)	
Volume produit (P)	196012 m³
Pertes en adduction ou lavage (P1)	9255 m³
Volume distribué (P-P1)	186757 m³
Analyse de la distribution	
Semaine maxi. (du 4 au 11 juillet 2016)	5814 m³ 9.61 L/s
Semaine mini. (du 8 au 15 février 2016)	2364 m³ 3.90 L/s
Jour maxi. estimé :	830 m³
Capacité de stockage :	900 m³
Autonomie de consommation:	26 h

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés

Evolution de la consommation

Evolution des volumes distribués et consommés (hors réseau d'eau brute) en m^3/an :

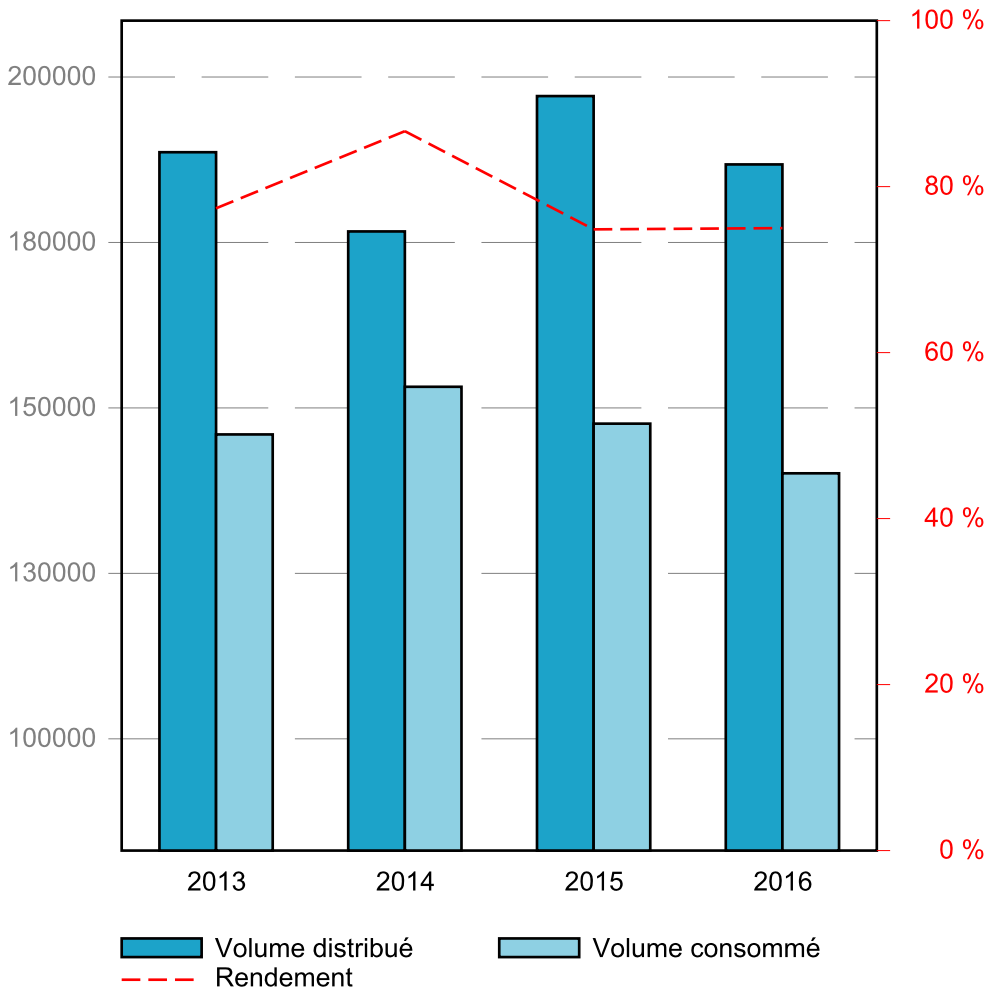

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés (suite)

Volumes mensuels distribués

Récapitulation du volume mensuel distribué pendant l'année civile en fonction de l'origine de l'eau

	Canal deMarseille "Filtration de Charleval"
JANVIER	11 020 m³ *355 m³/j* 4,11 l/s
FEVRIER	10 071 m³ *360 m³/j* 4,16 l/s
MARS	11 296 m³ *364 m³/j* 4,22 l/s
AVRIL	13 214 m³ *440 m³/j* 5,10 l/s
MAI	15 780 m³ *509 m³/j* 5,89 l/s
JUIN	20 553 m³ *685 m³/j* 7,93 l/s
JUILLET	24 477 m³ *790 m³/j* 9,14 l/s
AOUT	22 995 m³ *742 m³/j* 8,59 l/s
SEPTEMBRE	17 273 m³ *576 m³/j* 6,66 l/s
OCTOBRE	13 611 m³ *439 m³/j* 5,08 l/s
NOVEMBRE	12 877 m³ *429 m³/j* 4,97 l/s
DECEMBRE	13 590 m³ *438 m³/j* 5,07 l/s
TOTAL	186 757 m³ *512 m³/j* 5,92 l/s

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés (suite)

Volumes mensuels distribués (suite)

Comparaison des volumes mensuels distribués en m^3/mois :

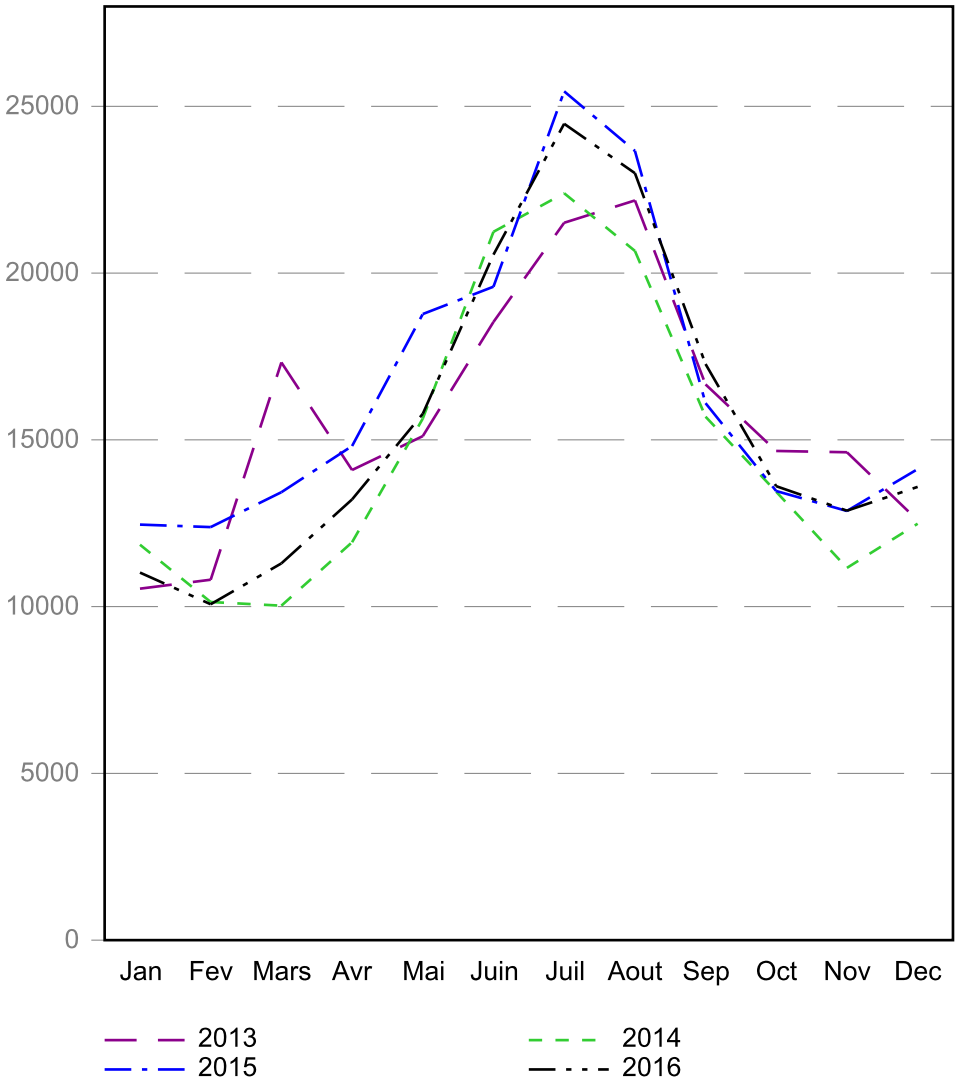

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P104.3 Rendement du réseau de distribution

Mode de calcul de l'indicateur :

[(V consommé autorisé + V vendu en gros) / (V produit + V acheté en gros)] x 100 [(V1+V2+V3+V4)/(V5+V6)] x 100 V produit + V acheté en gros = V mis en distribution + V vendu en gros V consommé autorisé = V comptabilisé + V consommateurs sans comptage + V de service du réseau

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volumes eau consommateurs sans comptage
Valeur (3) : Volumes eau de service du réseau
Valeur (4) : Volume eau vendus en gros
Valeur (5) : Volumes eau produits
Valeur (6) : Volumes eau achetés en gros

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	129 583	141 684	149 158	142 816	134 847
Valeur (2)	0	1 137	1 304	2 005	2 523
Valeur (3)	2 967	3 173	2 733	2 803	2 747
Valeur (4)		0			
Valeur (5)	148 391	188 637	176 733	197 218	186 800
Valeur (6)	0	0		0	0
Résultat	**89,33**	**77,39**	**86,68**	**74,85**	**75,01**

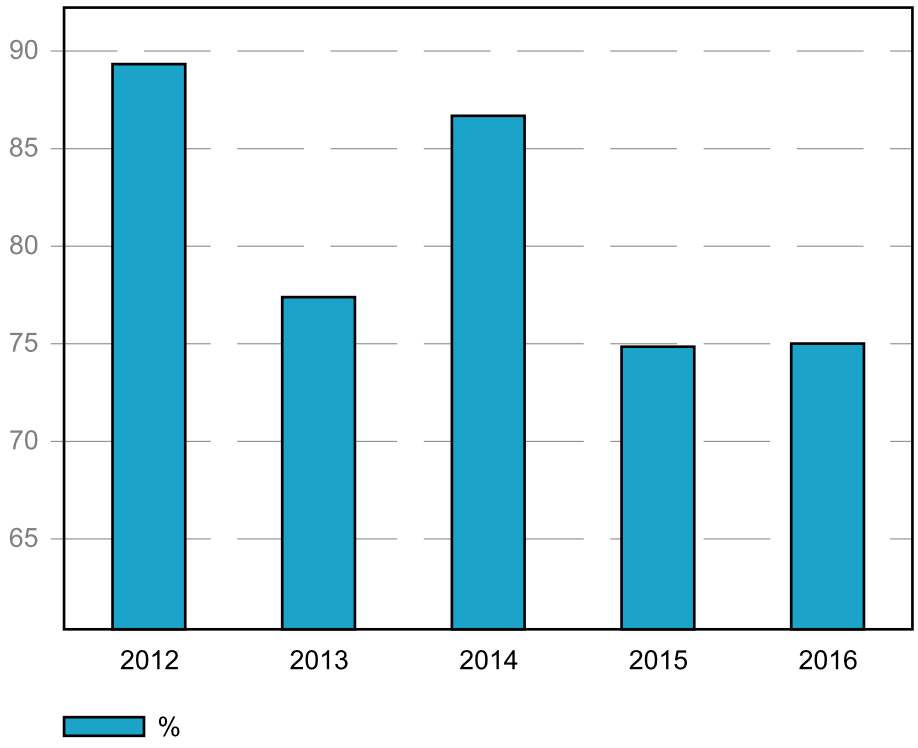

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P104.3 Rendement du réseau de distribution (suite)

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Nota

Dans le calcul du rendement de réseau, le volume distribué correspond au volume distribué durant la période de relève des volumes consommés.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés

Mode de calcul de l'indicateur :

(V mis en distribution - V comptabilisé) / Longueur du réseau de desserte / 365 ou 366 V = volume V mis en distribution = V produit + V acheté en gros - V vendu en gros

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volume eau vendus en gros
Valeur (3) : Volumes eau produits
Valeur (4) : Volumes eau achetés en gros
Valeur (5) : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)
Valeur (6) : Nombre de jours dans l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	129 583	141 684	149 158	142 816	134 847
Valeur (2)		0			
Valeur (3)	148 391	188 637	176 733	197 218	186 800
Valeur (4)	0	0		0	0
Valeur (5)	15,361	15,989	16,393	17,005	16,96
Valeur (6)	366	365	365	365	365
Résultat	**3,35**	**8,05**	**4,61**	**8,76**	**8,39**

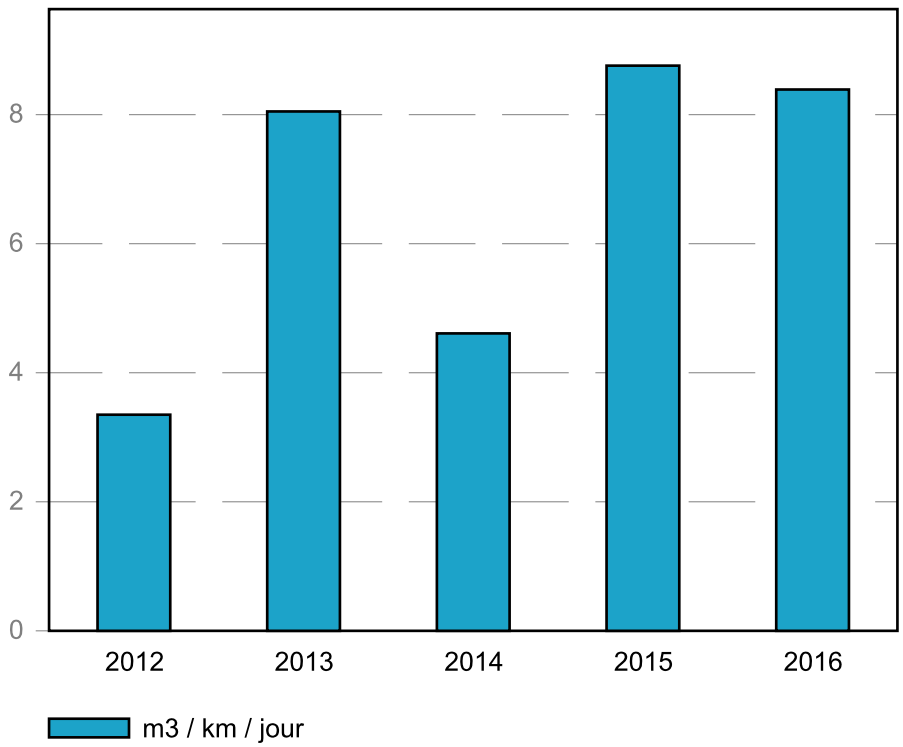

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés (suite)

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau

Mode de calcul de l'indicateur :

(V mis en distribution - V consommé autorisé) / Longueur du réseau de desserte / 365 ou 366 V = volume V mis en distribution = V produit + V acheté en gros - V vendu en gros V consommé autorisé = V comptabilisé + V consommateurs sans comptage + V de service du réseau

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volumes eau consommateurs sans comptage
Valeur (3) : Volumes eau de service du réseau
Valeur (4) : Volume eau vendus en gros
Valeur (5) : Volumes eau produits
Valeur (6) : Volumes eau achetés en gros
Valeur (7) : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)
Valeur (8) : Nombre de jours dans l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	129 583	141 684	149 158	142 816	134 847
Valeur (2)	0	1 137	1 304	2 005	2 523
Valeur (3)	2 967	3 173	2 733	2 803	2 747
Valeur (4)		0			
Valeur (5)	148 391	188 637	176 733	197 218	186 800
Valeur (6)	0	0		0	0
Valeur (7)	15,361	15,989	16,393	17,005	16,96
Valeur (8)	366	365	365	365	365
Résultat	**2,82**	**7,31**	**3,93**	**7,99**	**7,54**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau (suite)

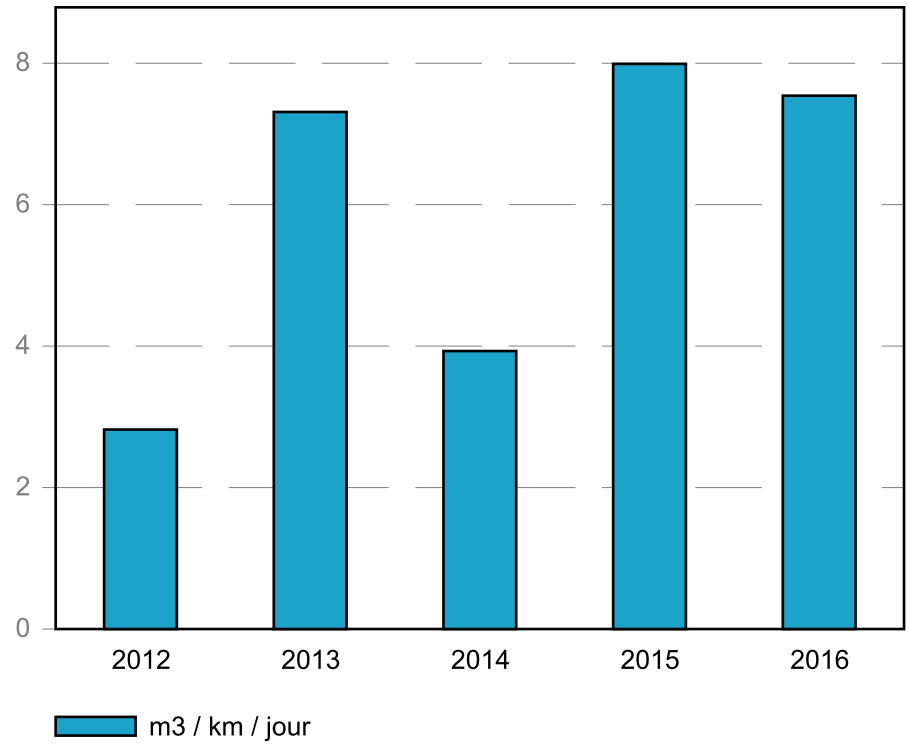

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P101.1 Taux de conformité des analyses bactériologiques A.R.S.

Mode de calcul de l'indicateur :

Pour les analyses concernant l'eau distribuée validées par l' ARS. (Nombre d'analyses bactériologiques conformes / Nombre d'analyses bactériologiques réalisées) . On se limitera à la conformité aux paramètres pour lesquels le Code de la Santé Publique précise une valeur limite de qualité en excluant les paramètres indicateurs. On pourra indiquer en complément le volume d'analyses d'auto-surveillance effectué.

Valeur (1) : Nb de prélèvements bactériologiques conformes sur l'année
Valeur (2) : Nb de prélèvements bactériologiques total sur l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	12	12	12	12	11
Valeur (2)	12	12	12	12	11
Résultat	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

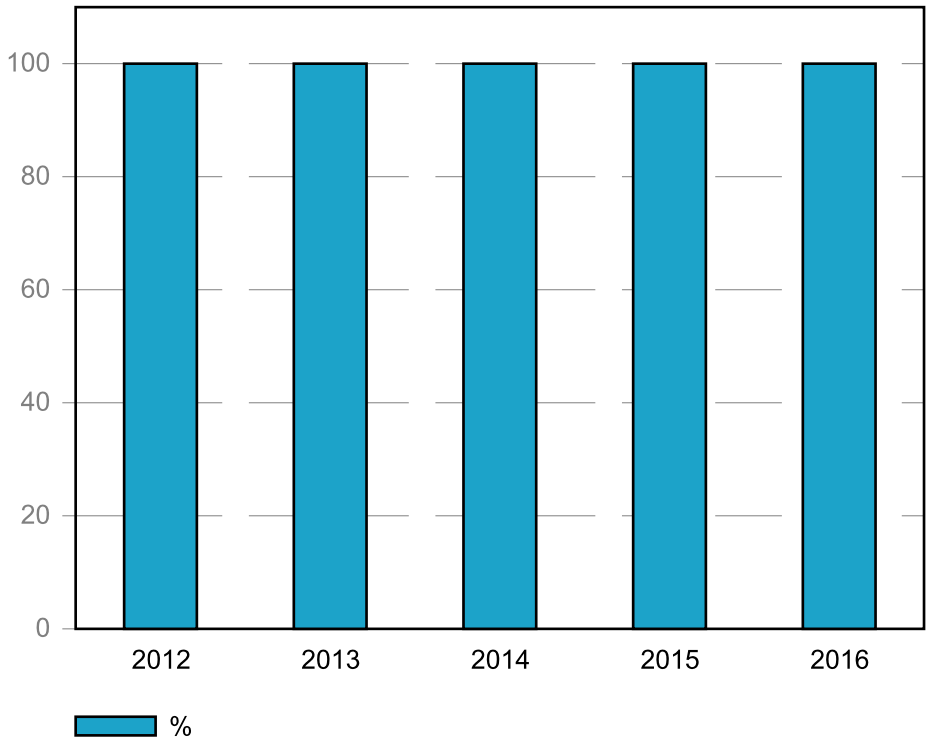

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P102.1 Taux de conformité des analyses physico-chimiques A.R.S.

Mode de calcul de l'indicateur :

Services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m3/j : (Nombres de prélèvements physico-chimiques conformes / Nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés au cours de l'année) X 100.

Valeur (1) : Nb de prélèvements physico-chimiques conformes sur l'année
Valeur (2) : Nb de prélèvements physico-chimiques total sur l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	12	12	12	11	11
Valeur (2)	12	12	12	12	11
Résultat	**100**	**100**	**100**	**91,67**	**100**

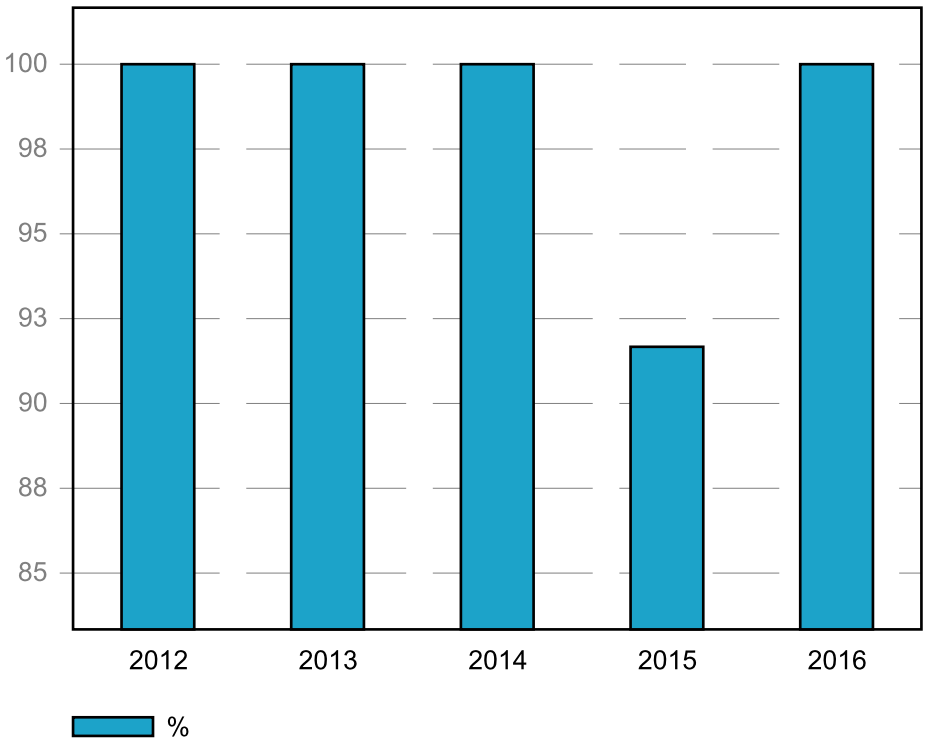

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Notice d'information ARS

Description

Conformément à la circulaire du 19 février 1998 réf. 98/115, il existe une notice d'informations aux consommateurs, établie par l'A.R.S., portant sur la qualité des eaux distribuées sur la commune. Elle est jointe ci-après.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Notice d'information ARS (suite)

Description (suite)

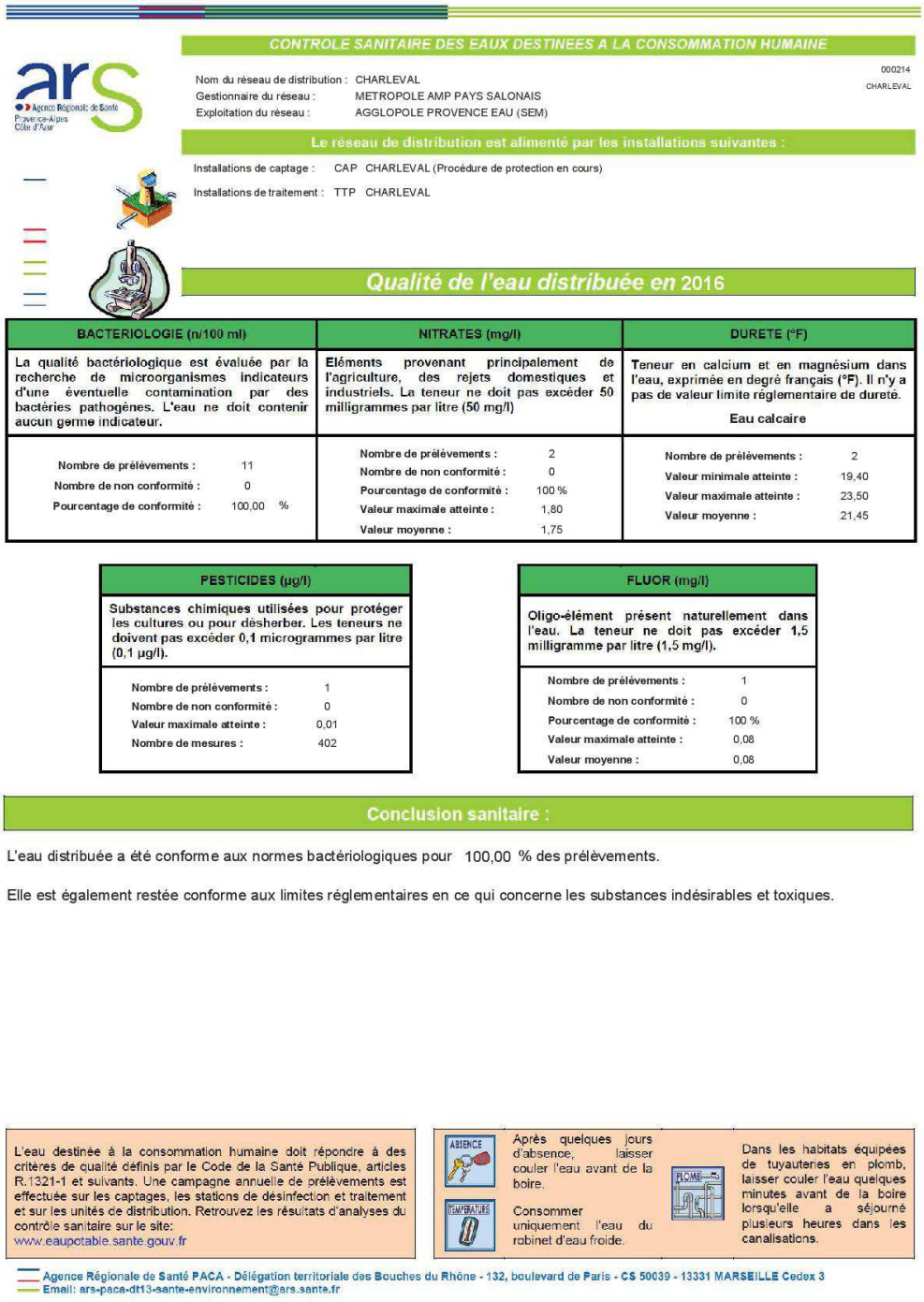

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

000214
CHARLEVAL

Nom du réseau de distribution : CHARLEVAL
Gestionnaire du réseau : METROPOLE AMP PAYS SALONAIS
Exploitation du réseau : AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Installations de captage : CAP CHARLEVAL (Procédure de protection en cours)
Installations de traitement : TTP CHARLEVAL

Qualité de l'eau distribuée en 2016

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire
Nombre de prélèvements : 11 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100,00 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,80 Valeur moyenne : 1,75	Nombre de prélèvements : 2 Valeur minimale atteinte : 19,40 Valeur maximale atteinte : 23,50 Valeur moyenne : 21,45

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformité : 0 Valeur maximale atteinte : 0,01 Nombre de mesures : 402	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 Valeur moyenne : 0,08

Conclusion sanitaire :

L'eau distribuée a été conforme aux normes bactériologiques pour 100,00 % des prélèvements.

Elle est également restée conforme aux limites réglementaires en ce qui concerne les substances indésirables et toxiques.

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr

ABSENCE
TEMPERATURE
Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.
Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.
PLOMB
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation territoriale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 MARSEILLE Cedex 3
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Travaux à la charge de AGGLOPOLE PROVENCE

A l'occasion de l'analyse régulière des réseaux, leur plan de renouvellement est examiné et remis à jour. Cette aide à la décision est issue de l'utilisation du logiciel MOSARE décrit dans une annexe du contrat. Cet outil prend compte divers critères, dont notamment, le matériau, l'âge, le nombre de fuites constatées, la pression, la vitesse d'écoulement, la nature de la voie, la densité de circulation, les prévisions connus de travaux de voirie, etc. De ce travail est issu le programme de proposition de travaux ci-après.

Origine	Thème	Ordre de priorité	Description	Montant	Localisation	Ouvrage
EXPLOITANT	RÉSEAU	1	Renouvellement et dilatation de 360 ml de canalisations et branchement (coordination voirie : Phase 2)	118 000	Avenue Gaston Roux et Avenue de la libération	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	1	Sécurisation Hydraulique de la desserte par la mise en place de 3RV sur canalisation porteuse de dn300mm	19 000	Avenue L Charmet et du Bois	NOUVEL OUVRAGE
EXPLOITANT	RÉSEAU	2	Renouvellement de 41ml de Polyéthylène de dn 32, 36mm et reprise des branchements	12 500	Traverse du 12 Juin 1944	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	2	Renouvellement de 11ml de Polyéthylène de dn 36mm et reprise des branchements	7 500	Impasse Sainte Thérèse	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	2	Renouvellement de 115ml de Fonte Grise de dn 80mm et reprise des branchements sur l'Impasse de la Fourche	47 725	Impasse de la Fourche	RENOUV COLLECTIVITE
SCHÉMA DIRECTEUR	RÉSEAU	2	Renouvellement de 210 ml de Fonte Grise dn 80mm en DN 150 et reprise des branchements sous le Bd de la Durance (Opération SDAEP R.CHA.03)	96 000	Bd de la Durance	RENOUV COLLECTIVITE
SCHÉMA DIRECTEUR	RÉSEAU	2	Extension du réseau DN 150 mm sur 220 ml sous le Bd de la Durance (Opération SDAEP R.CHA.03)	83 000	Bd de la Durance	EXTENSION COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	3	Renouvellement de 555ml de Polyéthylène de dn 36mm et reprise des branchements	163 000	Chemin de la Vierge	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	3	Dilatation de 175ml de Fonte 60mm et extension sur 210mm en Fonte 150mm sur l'Avenue Sainte Anne	125 500	Avenue Sainte Anne	RENOUV COLLECTIVITE
SCHÉMA DIRECTEUR	PRODUCTION	1	Prévoir un inverseur manuel pour le raccordement d'un GE mobile	5 500	Filtration de Charleval	RENOUV COLLECTIVITE
SCHÉMA DIRECTEUR	PRODUCTION	3	Création d'un nouveau réservoir de tête de 500 m3 selon préconisation SDAEP	152 000	Filtration de Charleval	NOUVEL OUVRAGE
SCHÉMA DIRECTEUR	REGLEMENTATION	1	Mettre en conformité l'aire de dépotage du Chlorure ferrique	à définir	Filtration de Charleval	NOUVEL OUVRAGE
SCHÉMA DIRECTEUR	PRODUCTION	1	Installer un groupe elèctrogène pour secourir le surpresseur du Camping	45 000	Surpresseur du camping	NOUVEL OUVRAGE
SCHÉMA DIRECTEUR	MAINTENANCE	1	Installer un système de levage sur les pompes de surpression pour la maintenance électromécanique	3 500	Surpresseur du camping	NOUVEL OUVRAGE

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

5. Commune d'Eyguieres

Présentation générale du service 139

Description et évolution du patrimoine 141

Evènements marquants de l'exploitation 145

Bilan hydraulique de l'année 147

Analyse de la qualité 157

Travaux à prévoir 163

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Description générale du service

Population

La population légale 2013 entrant en vigueur le 1er janvier 2016 (INSEE) est de **6 862** habitants.

Nombre total d'abonnés

Le service compte 2 891 abonnés au 31 décembre 2016

Nombre de stations de traitement

il n'existe pas de station de filtration sur la commune

Nombre de réservoirs

Il existe **1** réservoir:
➔ réservoir du défend d'une capacité de 1000 m3

Longueur totale des canalisations de distribution

La longueur totale est de 38,212 km.

Nombre de stations de pompage

Il existe **1** station de pompage et **1** surpresseur
➔ Pompage de la route de Salon
➔ Le surpresseur des frères Mineurs

Volume total distribué sur la péiode de relève

Le volume total est de 547 431 m3.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Mode de calcul de l'indicateur :

Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée).

Valeur (1) : Temps d'attente maxi pour ouverture brt

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		8	8	8	8
Résultat		**8**	**8**	**8**	**8**

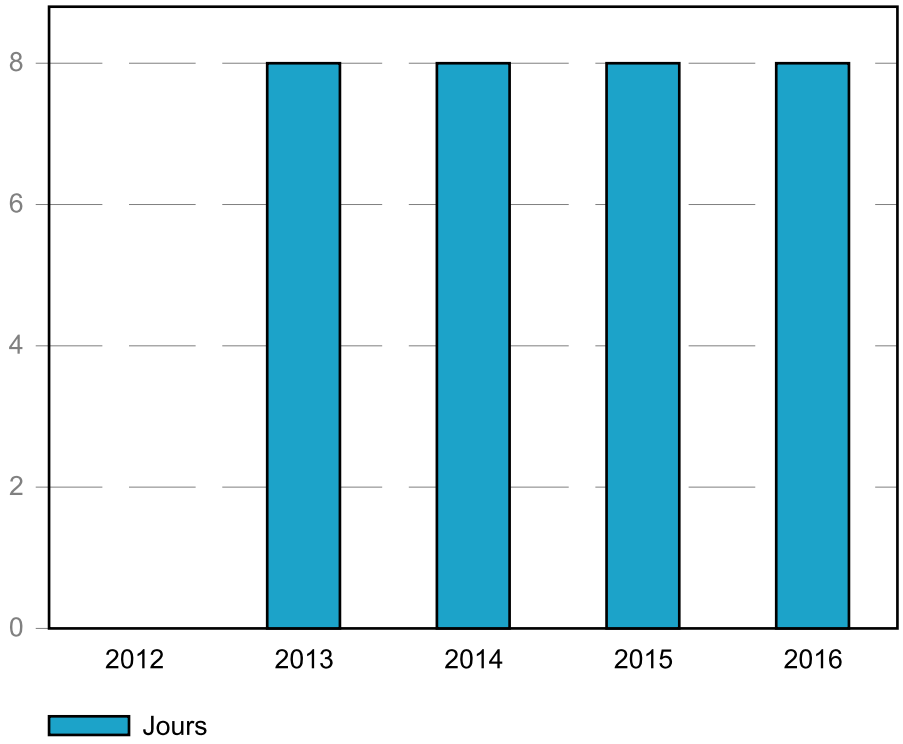

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Mode de calcul de l'indicateur :

Indice de 0 à 120 , modifié par arrêté du 2 décembre 2013 , attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau: Partie A-PLAN DES RESEAUX : 15 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à l'existence d'un plan des réseaux et d'une procédure de mise à jour). Partie B-INVENTAIRE DES RESEAUX: 30 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives aux matériaux, diamètres, dates ou périodes de pose). Partie C-AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION : 75 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à la modélisation des réseaux, au renouvellement, à la localisation des interventions, aux recherches de fuites, à la connaissance des caractéristiques des compteurs et la localisation des branchements et des ouvrages annexes).

Désignation	Nb de Point 2016
A - Plan des réseaux (15 points)	
VP236 A - Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.	10
VP237 A - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée.	5
B - Inventaire des Réseaux (30 points)	
VP238 B - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.	5
VP239 B - Pourcentage de linéaire connu sur matériaux et diamètres au delà de 60%.	5
VP240 B - La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.	5
VP241 B - L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux.	15
C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	
VP242 C - Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	0
VP243 C - Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (Nota : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée).	10
VP244 C - Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements.	0
VP245 C - Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10
VP246 C - Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	10
VP247 C - Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.	10

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (suite)

Désignation	Nb de Point 2016
VP248 C - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	10
VP249 C - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	5
Résultat	**100**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Le calcul de cet indicateur tient compte des chiffres sur les cinq années précédentes à celle de l'édition de ce rapport. Une partie de ces données est donc relative à une période antérieure au démarrage du contrat. Ainsi, cet indicateur ne peut être édité.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Mode de calcul de l'indicateur :

(Nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance / Nombre d'abonnés) x 1000

Valeur (1) : Nombre de coupures d'eau au cours de l'année : abonnés non prévenus
Valeur (2) : Nombre d'abonnements eau

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		3	3	4	10
Valeur (2)		2 630	2 714		2 891
Résultat		**1,14**	**1,11**	**1,44**	**3,46**

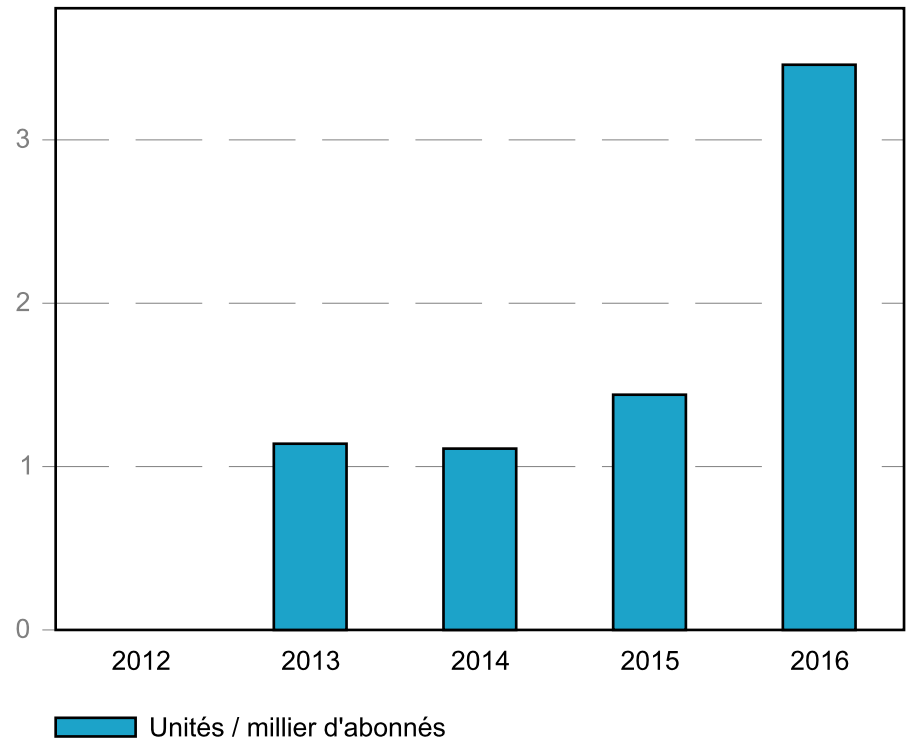

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Chiffres clé de l'exploitation

Données issues de la relève

Période de relève	décembre à décembre
Durée moyenne de la relève	363 j

Calcul rendement du réseau

Longueur du réseau de desserte hors brt	38,212 km
Rendement du réseau de distribution	72,18 %
Indice Linéaire de pertes en réseau	10,92 m3/j/km

Caractéristiques du réseau

Caractéristiques d'utilisation	
Longueur des canalisations de distribution (R)	38,212 Km
Longueur des branchements	16.115 Km
Longueur totale du réseau de distribution (L)	54.327 Km
Nombre de fuites réparées	
sur canalisations	3
sur branchements	11
Nombre total de fuites réparées	14
Opérations sur compteurs	
Concessions nouvelles	109
Renouvellements	54
Déposes (résiliations)	3

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Chiffres clé de l'exploitation (suite)

Chiffres clé de l'année civile

Bilan d'eau (du 1er janvier au 31 décembre)	
Volume produit (P)	555276 m³
Pertes en adduction ou lavage (P1)	0 m³
Volume distribué (P-P1)	555276 m³
Analyse de la distribution	
Semaine maxi. (du 4 au 11 juillet 2016)	13931 m³ 23.03 L/s
Semaine mini. (du 3 au 10 octobre 2016)	8819 m³ 14.58 L/s
Jour maxi. estimé :	1990 m³
Capacité de stockage :	1000 m³
Autonomie de consommation:	12 h

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés

Evolution de la consommation

Evolution des volumes distribués et consommés en m^3/an :

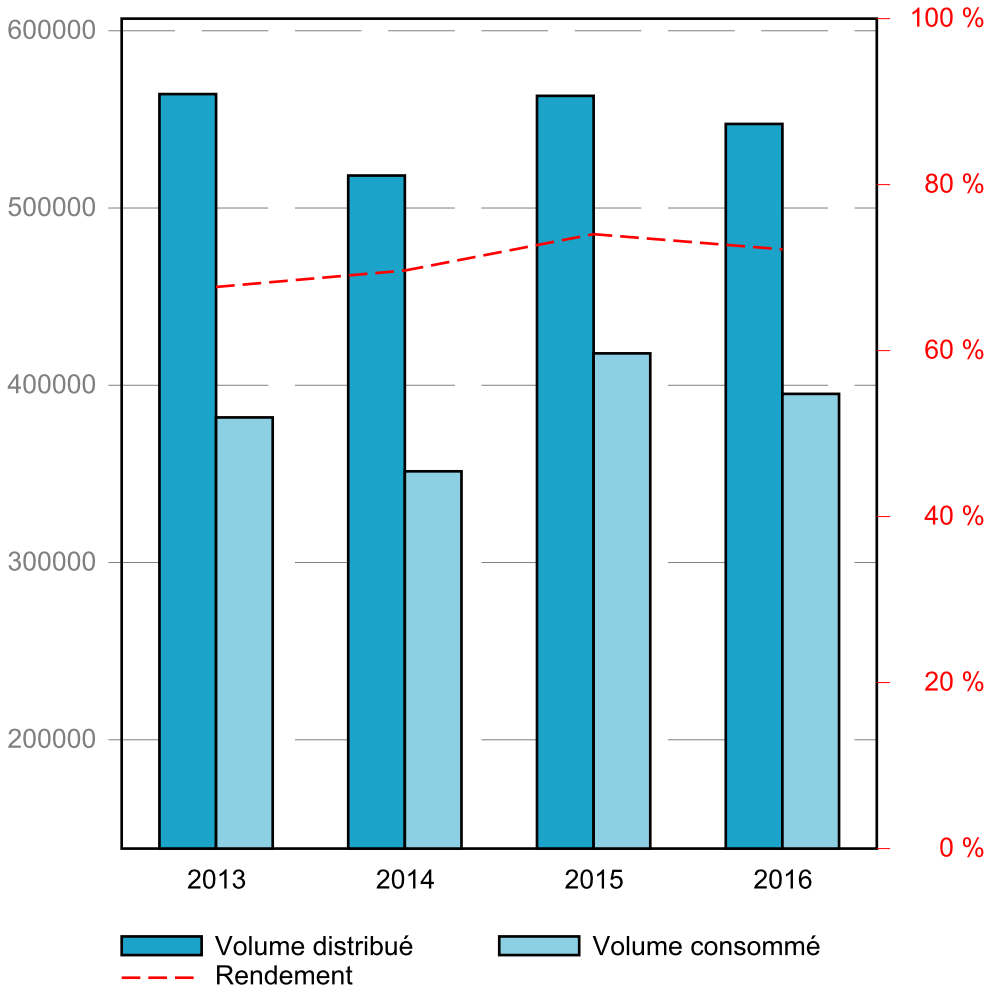

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés (suite)

Volumes mensuels distribués

Récapitulation du volume mensuel distribué pendant l'année civile en fonction de l'origine de l'eau

	forage 1	forage 2	forage 3	Total
JANVIER	8 019 m³ *259 m³/j* 9,82 l/s	18 279 m³ *590 m³/j* 6,82 l/s	17 435 m³ *562 m³/j* 6,51 l/s	43 733 m³ *1 411 m³/j* 16,33 l/s
FEVRIER	8 137 m³ *894 m³/j* 10,35 l/s	16 899 m³ *604 m³/j* 6,99 l/s	15 163 m³ *542 m³/j* 6,27 l/s	40 199 m³ *1 436 m³/j* 16,62 l/s
MARS	10 068 m³ *1 435 m³/j* 16,61 l/s	34 424 m³ *1 110 m³/j* 12,85 l/s	293 m³ *9 m³/j* 0,11 l/s	44 785 m³ *1 445 m³/j* 16,72 l/s
AVRIL	12 129 m³ *1 523 m³/j* 17,63 l/s	33 567 m³ *1 119 m³/j* 12,95 l/s	25 m³ *1 m³/j* 0,01 l/s	45 721 m³ *1 524 m³/j* 17,64 l/s
MAI	16 059 m³ *1 602 m³/j* 18,55 l/s	33 617 m³ *1 084 m³/j* 12,55 l/s	14 m³ *0 m³/j* 0,01 l/s	49 690 m³ *1 603 m³/j* 18,55 l/s
JUIN	17 530 m³ *1 599 m³/j* 18,50 l/s	30 428 m³ *1 014 m³/j* 11,74 l/s	2 348 m³ *78 m³/j* 0,91 l/s	50 306 m³ *1 677 m³/j* 19,41 l/s
JUILLET	18 782 m³ *1 546 m³/j* 17,90 l/s	29 155 m³ *940 m³/j* 10,89 l/s	10 603 m³ *342 m³/j* 3,96 l/s	58 540 m³ *1 888 m³/j* 21,86 l/s
AOUT	16 824 m³ *1 484 m³/j* 17,18 l/s	29 181 m³ *941 m³/j* 10,89 l/s	6 870 m³ *222 m³/j* 2,56 l/s	52 875 m³ *1 706 m³/j* 19,74 l/s
SEPTEMBRE	10 280 m³ *1 305 m³/j* 15,11 l/s	28 874 m³ *962 m³/j* 11,14 l/s	535 m³ *18 m³/j* 0,21 l/s	39 689 m³ *1 323 m³/j* 15,31 l/s
OCTOBRE	6 798 m³ *1 290 m³/j* 14,93 l/s	33 196 m³ *1 071 m³/j* 12,39 l/s	978 m³ *32 m³/j* 0,37 l/s	40 972 m³ *1 322 m³/j* 15,30 l/s
NOVEMBRE	14 409 m³ *1 457 m³/j* 16,86 l/s	29 295 m³ *977 m³/j* 11,30 l/s	27 m³ *1 m³/j* 0,01 l/s	43 731 m³ *1 458 m³/j* 16,87 l/s
DECEMBRE	15 170 m³ *1 446 m³/j* 16,73 l/s	29 643 m³ *956 m³/j* 11,07 l/s	222 m³ *7 m³/j* 0,08 l/s	45 035 m³ *1 453 m³/j* 16,81 l/s
TOTAL	154 205 m³ *422 m³/j* 4,89 l/s	346 558 m³ *949 m³/j* 10,99 l/s	54 513 m³ *149 m³/j* 1,73 l/s	555 276 m³ *1 521 m³/j* 17,61 l/s

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés (suite)

Volumes mensuels distribués

Les volumes mensuels distribués en m^3/mois :

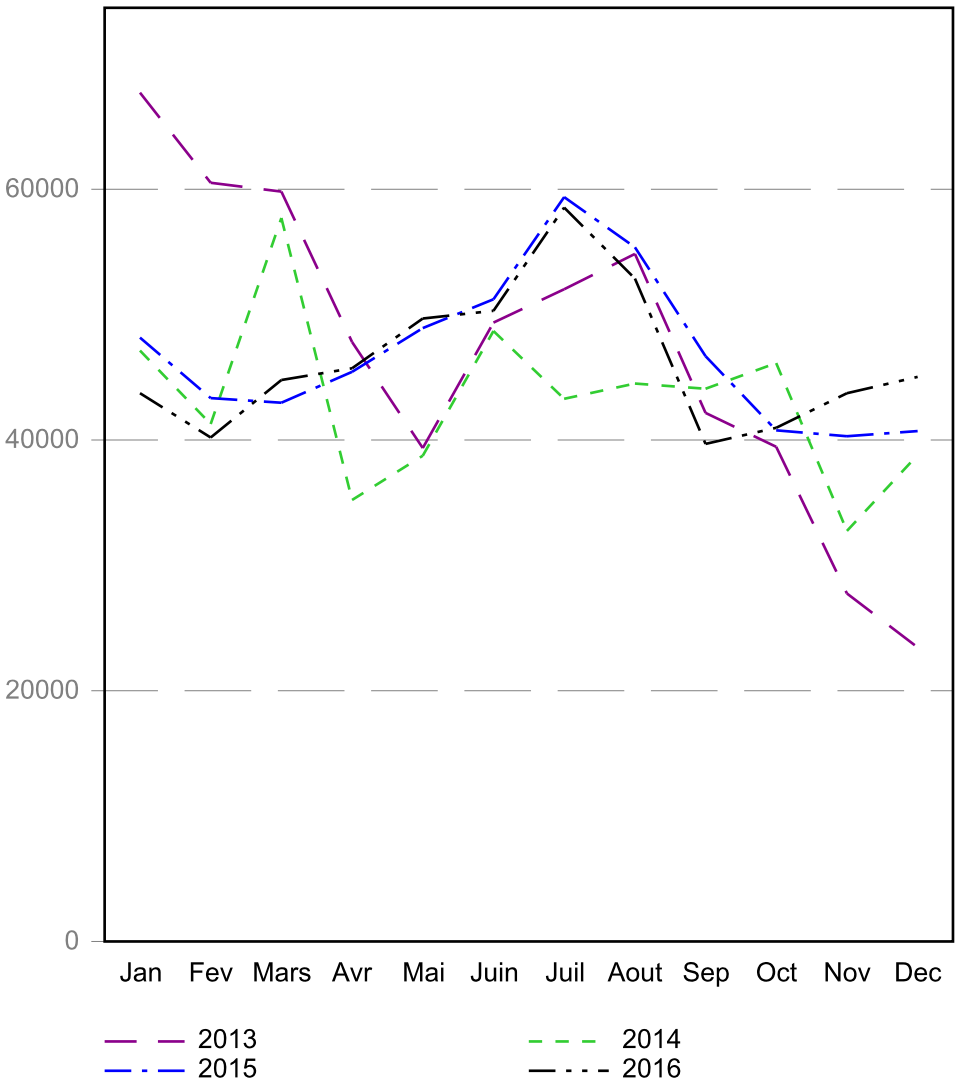

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P104.3 Rendement du réseau de distribution

Mode de calcul de l'indicateur :

[(V consommé autorisé + V vendu en gros) / (V produit + V acheté en gros)] x 100 [(V1+V2+V3+V4)/(V5+V6)] x 100 V produit + V acheté en gros = V mis en distribution + V vendu en gros V consommé autorisé = V comptabilisé + V consommateurs sans comptage + V de service du réseau

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volumes eau consommateurs sans comptage
Valeur (3) : Volumes eau de service du réseau
Valeur (4) : Volume eau vendus en gros
Valeur (5) : Volumes eau produits
Valeur (6) : Volumes eau achetés en gros

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		374 956	344 549	407 432	381 113
Valeur (2)		2 709	5 932	9 075	10 689
Valeur (3)		4 195	971	1 494	3 347
Valeur (4)		0			
Valeur (5)		564 280	504 599	564 615	547 431
Valeur (6)		0			0
Résultat		**67,67**	**69,65**	**74,03**	**72,18**

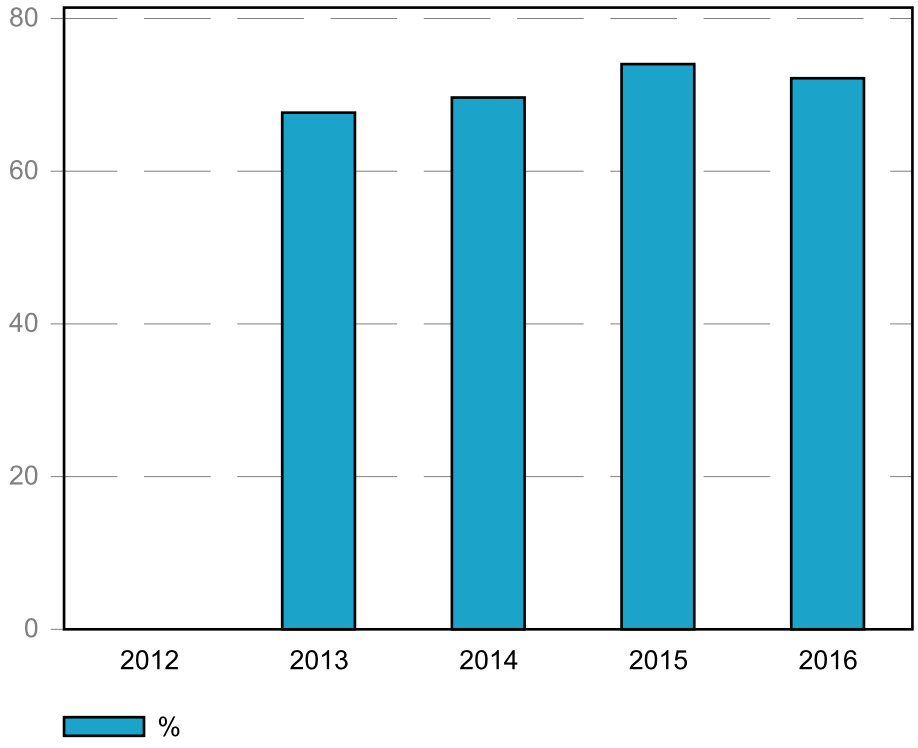

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P104.3 Rendement du réseau de distribution (suite)

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Nota

Dans le calcul du rendement de réseau, le volume distribué correspond au volume distribué durant la période de relève des volumes consommés.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés

Mode de calcul de l'indicateur :

(V mis en distribution - V comptabilisé) / Longueur du réseau de desserte / 365 ou 366 V = volume V mis en distribution = V produit + V acheté en gros - V vendu en gros

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volume eau vendus en gros
Valeur (3) : Volumes eau produits
Valeur (4) : Volumes eau achetés en gros
Valeur (5) : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)
Valeur (6) : Nombre de jours dans l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		374 956	344 549	407 432	381 113
Valeur (2)		0			
Valeur (3)		564 280	504 599	564 615	547 431
Valeur (4)		0			0
Valeur (5)		38,005	38,228	38,165	38,212
Valeur (6)		365	365	365	365
Résultat		**13,65**	**11,47**	**11,28**	**11,92**

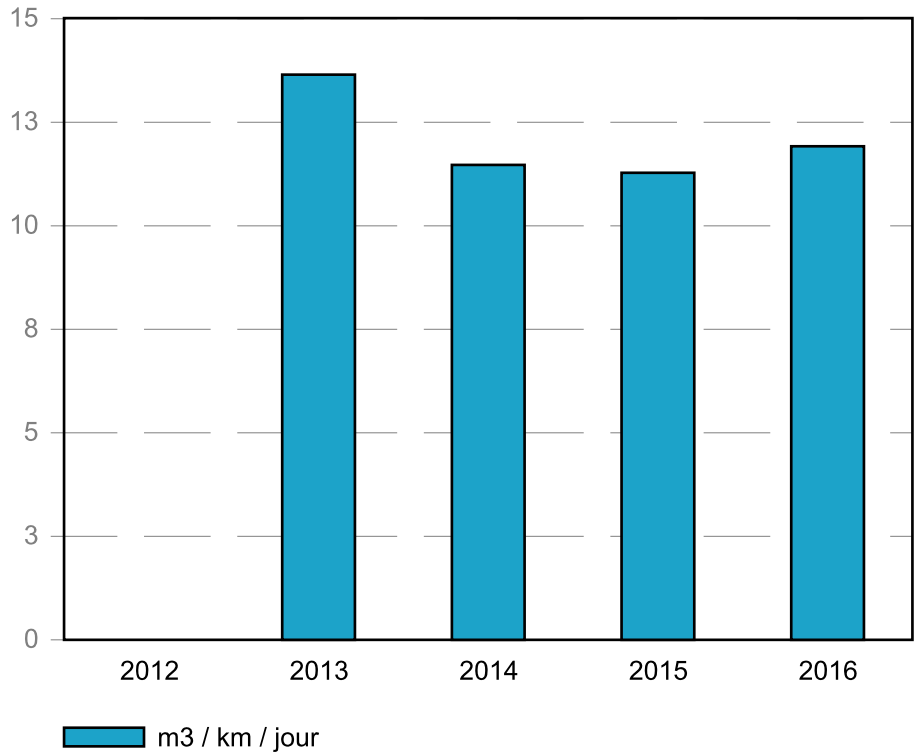

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau

Mode de calcul de l'indicateur :

(V mis en distribution - V consommé autorisé) / Longueur du réseau de desserte / 365 ou 366 V = volume V mis en distribution = V produit + V acheté en gros - V vendu en gros V consommé autorisé = V comptabilisé + V consommateurs sans comptage + V de service du réseau

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volumes eau consommateurs sans comptage
Valeur (3) : Volumes eau de service du réseau
Valeur (4) : Volume eau vendus en gros
Valeur (5) : Volumes eau produits
Valeur (6) : Volumes eau achetés en gros
Valeur (7) : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)
Valeur (8) : Nombre de jours dans l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		374 956	344 549	407 432	381 113
Valeur (2)		2 709	5 932	9 075	10 689
Valeur (3)		4 195	971	1 494	3 347
Valeur (4)		0			
Valeur (5)		564 280	504 599	564 615	547 431
Valeur (6)		0			0
Valeur (7)		38,005	38,228	38,165	38,212
Valeur (8)		365	365	365	365
Résultat		**13,15**	**10,98**	**10,52**	**10,92**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau (suite)

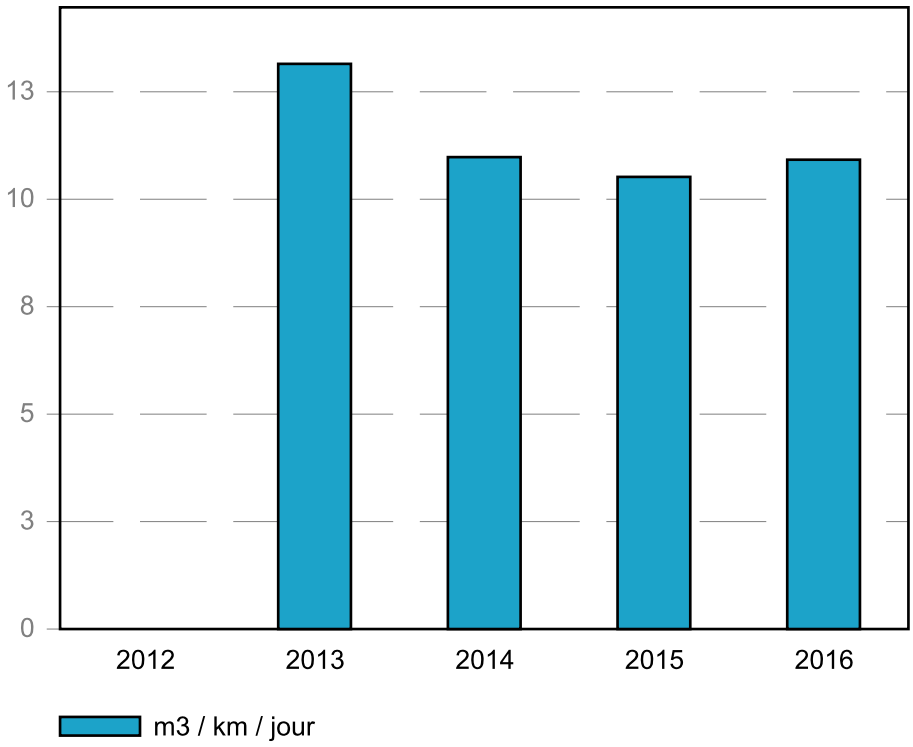

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Mode de calcul de l'indicateur :

Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée : 0 % Aucune action 20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu 50 % Dossier recevable déposé en préfecture 60 % Arrêté préfectoral 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis; servitudes mises en place; travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus); et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté. (V1 = x %)

Niveau d'avancement de protection de la ressource en eau

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		60	60	60	60
Résultat		**60**	**60**	**60**	**60**

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	**A**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P101.1 Taux de conformité des analyses bactériologiques ARS

Mode de calcul de l'indicateur :

Pour les analyses concernant l'eau distribuée validées par l' ARS. (Nombre d'analyses bactériologiques conformes / Nombre d'analyses bactériologiques réalisées) . On se limitera à la conformité aux paramètres pour lesquels le Code de la Santé Publique précise une valeur limite de qualité en excluant les paramètres indicateurs. On pourra indiquer en complément le volume d'analyses d'auto-surveillance effectué.

Valeur (1) : Nb de prélèvements bactériologiques conformes sur l'année
Valeur (2) : Nb de prélèvements bactériologiques total sur l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		17	18	17	17
Valeur (2)		17	19	17	17
Résultat		**100**	**94,74**	**100**	**100**

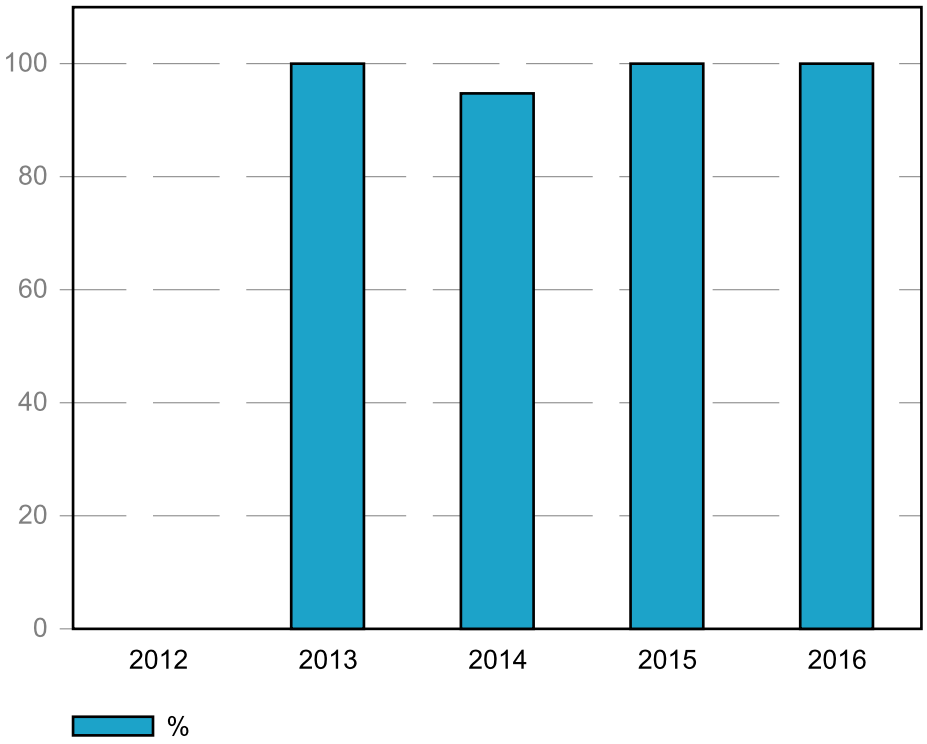

LA non conformité s'explique par la présence d'entérocoques en sortie de réservoirs (6UFC/100mL) le 16/06 - la contre analyse le 19/06 infirme l'analyse.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P102.1 Taux de conformité des analyses physico-chimiques ARS

Mode de calcul de l'indicateur :

Services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m3/j : (Nombres de prélèvements physico-chimiques conformes / Nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés au cours de l'année) X 100.

Valeur (1) : Nb de prélèvements physico-chimiques conformes sur l'année
Valeur (2) : Nb de prélèvements physico-chimiques total sur l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		17	19	17	17
Valeur (2)		17	19	17	17
Résultat		**100**	**100**	**100**	**100**

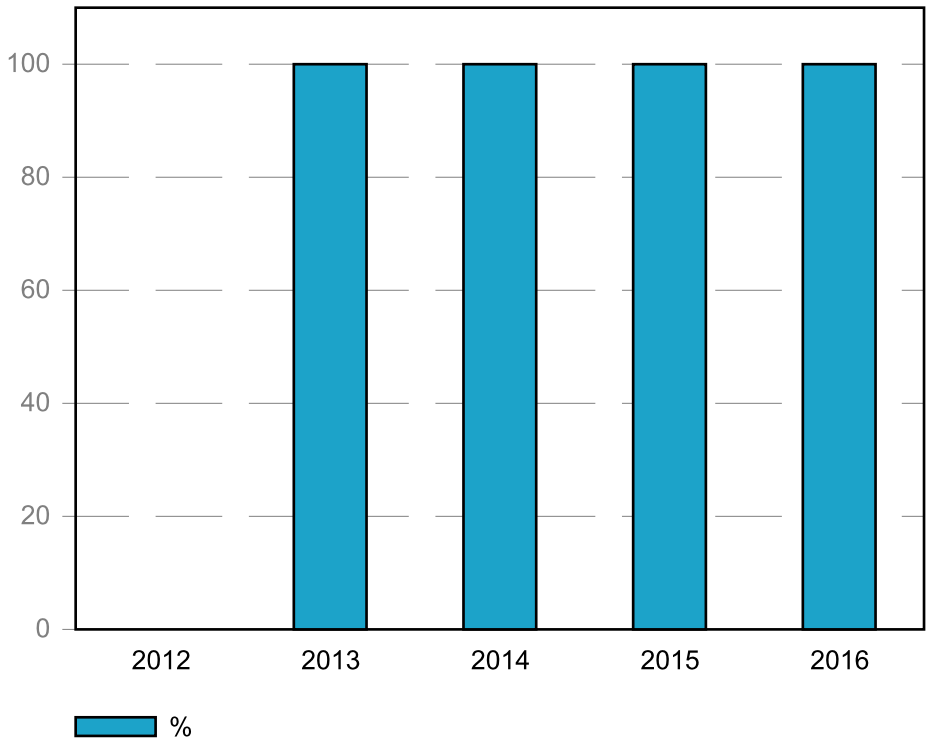

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Notice d'information ARS

Description

Conformément à la circulaire du 19 février 1998 réf. 98/115, il existe une notice d'informations aux consommateurs, établie par l'A.R.S., portant sur la qualité des eaux distribuées sur la commune. Elle est jointe ci-après.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Notice d'information ARS (suite)

Description (suite)

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

ars Agence Régionale de Santé Provence-Alpes Côte d'Azur

000405
EYGUIERES

Nom du réseau de distribution : EYGUIERES
Gestionnaire du réseau : METROPOLE AMP PAYS SALONAIS
Exploitation du réseau : AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Installations de captage : CAP LE RESQUILLADOU (F3) (Procédure de protection terminée)
CAP ROUTE DE LAMANON (F2) (Procédure de protection terminée)
CAP ROUTE DE SALON (F1) (Procédure de protection terminée)

Installations de traitement : TTP CIMETIERE

Qualité de l'eau distribuée en 2016

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire
Nombre de prélèvements : 17 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100,00 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 3,40 Valeur moyenne : 3,27	Nombre de prélèvements : 3 Valeur minimale atteinte : 31,50 Valeur maximale atteinte : 32,50 Valeur moyenne : 32,10

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformité : 0 Valeur maximale atteinte : 0,00 Nombre de mesures : 402	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,20 Valeur moyenne : 0,20

Conclusion sanitaire :

L'eau distribuée a été conforme aux normes bactériologiques pour 100,00 % des prélèvements.

Elle est également restée conforme aux limites réglementaires en ce qui concerne les substances indésirables et toxiques.

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr

ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

TEMPERATURE
Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.

PLOMB
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation territoriale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 MARSEILLE Cedex 3
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Travaux à la charge de AGGLOPOLE PROVENCE

A l'occasion de l'analyse régulière des réseaux, leur plan de renouvellement est examiné et remis à jour. Cette aide à la décision est issue de l'utilisation du logiciel MOSARE décrit dans une annexe du contrat. Cet outil prend compte divers critères, dont notamment, le matériau, l'âge, le nombre de fuites constatées, la pression, la vitesse d'écoulement, la nature de la voie, la densité de circulation, les prévisions connus de travaux de voirie, etc. De ce travail est issu le programme de proposition de travaux ci-après.

Origine	Thème	Ordre de priorité	Description	Montant	Localisation	Ouvrage
SCHEMA DIRECTEUR	RÉSEAU	1	Renforcement du réseau par la dilatation de 200ml de canalisation en FT 150mm (SDAEP Op R.EYG.05U)	91 000	Avenue René Cassin	NOUVEL OUVRAGE
SCHEMA DIRECTEUR	RÉSEAU	2	Renouvellement de 115 ml de FTG 60 mm par du PEHD 75 mm et branchements	28 000	Rue de la Treille	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	2	Renouvellement de 85ml de PVC 63 par du PEHD 75mm et branchements	21 250	Rue Pascalis	RENOUV COLLECTIVITE
COMMUNE	RÉSEAU	2	Renouvellement de 50ml de PVC 63 par du PEHD 75mm et branchements	18 000	Chemin Bellevue	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	2	Coordination voirie : Reprise des amorces et de quelques branchements	54 000	Avenue Georges Peri	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	PRODUCTION	1	Secourir la production d'eau potable depuis une nouvelle ressource d'un débit minimal de 80 m3/h	à définir	à définir	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	SECURISATION	2	Installation d'un système de fermeture automatique de la bouteille de chlore	4 500	RESERVOIR DU DEFEND	NOUVEL OUVRAGE
SCHEMA DIRECTEUR	SECURISATION	1	Equiper le local d'un détecteur de fuite de chlore, d'un gyrophare	5 500	RESERVOIR DU DEFEND	NOUVEL OUVRAGE
EXPLOITANT	PRODUCTION	1	Installation d'une seconde bouteille de chlore avec inversion automatique des bouteilles	5 500	RESERVOIR DU DEFEND	NOUVEL OUVRAGE
SCHEMA DIRECTEUR	REGLEMENTATION	1	Clôturer le réservoir	6 500	RESERVOIR DU DEFEND	NOUVEL OUVRAGE
SCHEMA DIRECTEUR	PRODUCTION	2	Créer un by-pass du réservoir, dans la chambre de vanne et l'équiper d'un piquage pour l'injection de chlore	2 500	RESERVOIR DU DEFEND	NOUVEL OUVRAGE

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

6. Commune de la Barben

Présentation générale du service 167

Description et évolution du patrimoine 171

Evènements marquants de l'exploitation 173

Bilan hydraulique de l'année 175

Analyse de la qualité 185

Travaux à prévoir 191

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Description générale du service

Population

La population légale 2013 entrant en vigueur le 1er janvier 2016 (INSEE) est de **786** habitants.

Nombre total d'abonnés

Le service compte 304 abonnés au 31 décembre 2016

Nombre de stations de traitement

La collectivité co-contractante dispose de **1** station de traitement au droit de la source d'Adane.

Nombre de réservoirs

Il existe **1** réservoir :
➔ réservoir de La Barben~(1 cuve~500 m³)

Longueur totale des canalisations de distribution

La longueur totale est de 9,451 km.

Nombre de stations de pompage

il existe uns station de pompage sur la commune, le pompage de la source d'Adane.

Volume total distribué sur la période de relève

Le volume total est de 51 332 m3.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Mode de calcul de l'indicateur :

Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée).

Valeur (1) : Temps d'attente maxi pour ouverture brt

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	8	8	8	8	8
Résultat	**8**	**8**	**8**	**8**	**8**

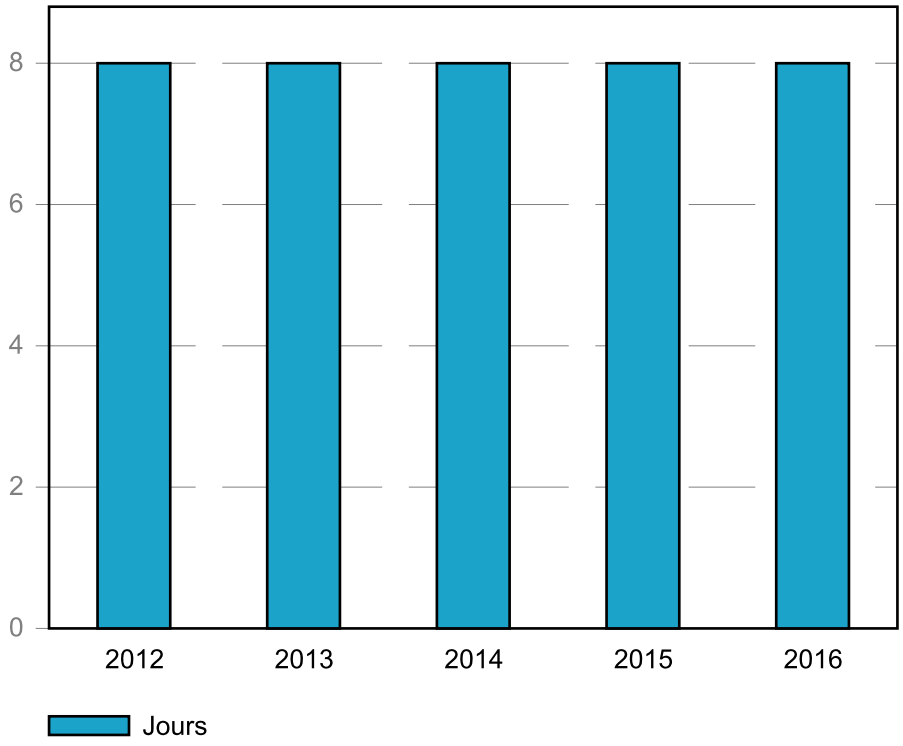

Commentaire :

article 7-2 du reglement de service

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (suite)

Commentaire :

Informations issues des deux dispositifs de la SEM d'administration des données, le système QSE de gestion de la qualité et le système informatique : Entrepôt de données DW SEM, Cartographie par SIG et ensemble de requêtes BO.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Mode de calcul de l'indicateur :

Indice de 0 à 120 , modifié par arrêté du 2 décembre 2013 , attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau: Partie A-PLAN DES RESEAUX : 15 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à l'existence d'un plan des réseaux et d'une procédure de mise à jour). Partie B-INVENTAIRE DES RESEAUX: 30 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives aux matériaux, diamètres, dates ou périodes de pose). Partie C-AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION : 75 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à la modélisation des réseaux, au renouvellement, à la localisation des interventions, aux recherches de fuites, à la connaissance des caractéristiques des compteurs et la localisation des branchements et des ouvrages annexes).

Désignation	Nb de Point 2016
A - Plan des réseaux (15 points)	
VP236 A - Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.	10
VP237 A - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée.	5
B - Inventaire des Réseaux (30 points)	
VP238 B - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.	5
VP239 B - Pourcentage de linéaire connu sur matériaux et diamètres au delà de 60%.	5
VP240 B - La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.	5
VP241 B - L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux.	15
C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	
VP242 C - Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	0
VP243 C - Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (Nota : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée).	10
VP244 C - Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements.	0
VP245 C - Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10
VP246 C - Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	10
VP247 C - Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.	10

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (suite)

Désignation	Nb de Point 2016
VP248 C - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	10
VP249 C - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	5
Résultat	**100**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Mode de calcul de l'indicateur :

(Nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance / Nombre d'abonnés) x 1000

Valeur (1) : Nombre de coupures d'eau au cours de l'année : abonnés non prévenus
Valeur (2) : Nombre d'abonnements eau

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	0	0	0		0
Valeur (2)	279	281	290		304
Résultat	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	**A**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Chiffres clé de l'exploitation

Données issues de la relève

Période de relève	décembre à décembre
Durée moyenne de la relève	365 j

Calcul rendement du réseau

Longueur du réseau de desserte hors brt	9,451 km
Rendement du réseau de distribution	88,24 %
Indice Linéaire de pertes en réseau	1,75 m3/j/km

Caractéristiques du réseau

Caractéristiques d'utilisation	
Longueur des canalisations de distribution (R)	9,450 Km
Longueur des branchements	1,565 Km
Longueur totale du réseau de distribution (L)	11,015 Km
Nombre de fuites réparées	
sur canalisations	0
sur branchements	1
Nombre total de fuites réparées	1
Opérations sur compteurs	
Concessions nouvelles	7
Renouvellements	7
Déposes (résiliations)	0

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Chiffres clé de l'exploitation (suite)

Chiffres clé de l'année civile

Bilan d'eau (du 1er janvier au 31 décembre)	
Volume produit (P)	53083 m³
Pertes en adduction ou lavage (P1)	0 m³
Volume distribué (P-P1)	53083 m³
Analyse de la distribution	
Semaine maxi. (du 15 au 22 août 2016)	1602 m³ 2,65 L/s
Semaine mini. (du 4 au 11 janvier 2016)	553 m³ 0.91 L/s
Jour maxi. estimé :	228 m³
Capacité de stockage :	500 m³
Autonomie de consommation:	52 h

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés

Evolution de la consommation

Evolution des volumes distribués et consommés en m^3/an :

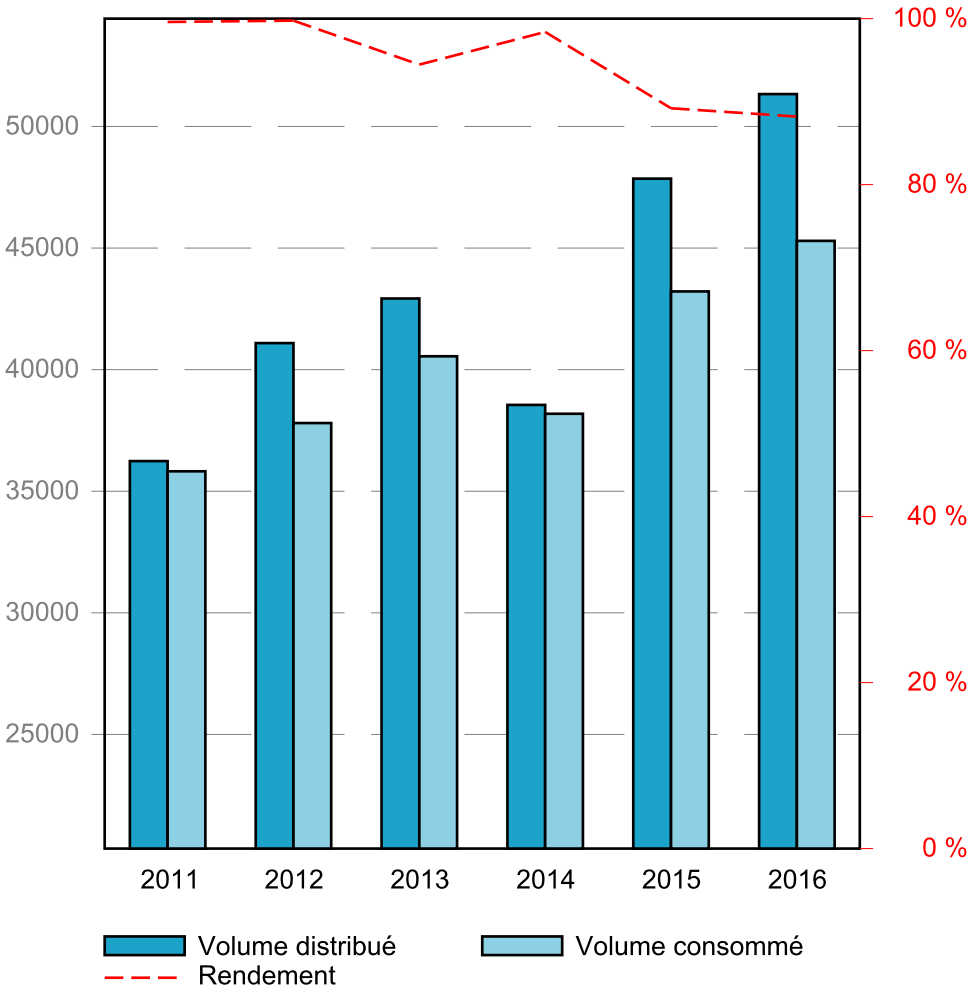

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés (suite)

Volumes mensuels distribués

Récapitulation du volume mensuel distribué pendant l'année civile en fonction de l'origine de l'eau

	Source d'Adane
JANVIER	**2 705 m³** *87 m³/j* 1,01 l/s
FEVRIER	**2 712 m³** *97 m³/j* 1,12 l/s
MARS	**3 900 m³** *126 m³/j* 1,46 l/s
AVRIL	**4 675 m³** *156 m³/j* 1,80 l/s
MAI	**4 646 m³** *150 m³/j* 1,73 l/s
JUIN	**4 636 m³** *155 m³/j* 1,79 l/s
JUILLET	**5 850 m³** *189 m³/j* 2,18 l/s
AOUT	**6 674 m³** *215 m³/j* 2,49 l/s
SEPTEMBRE	**4 929 m³** *164 m³/j* 1,90 l/s
OCTOBRE	**4 468 m³** *144 m³/j* 1,67 l/s
NOVEMBRE	**4 224 m³** *141 m³/j* 1,63 l/s
DECEMBRE	**3 664 m³** *118 m³/j* 1,37 l/s
TOTAL	**53 083 m³** ***145 m³/j*** **1,68 l/s**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés (suite)

Volumes mensuels distribués (suite)

Comparaison des volumes mensuels distribués en m^3/mois :

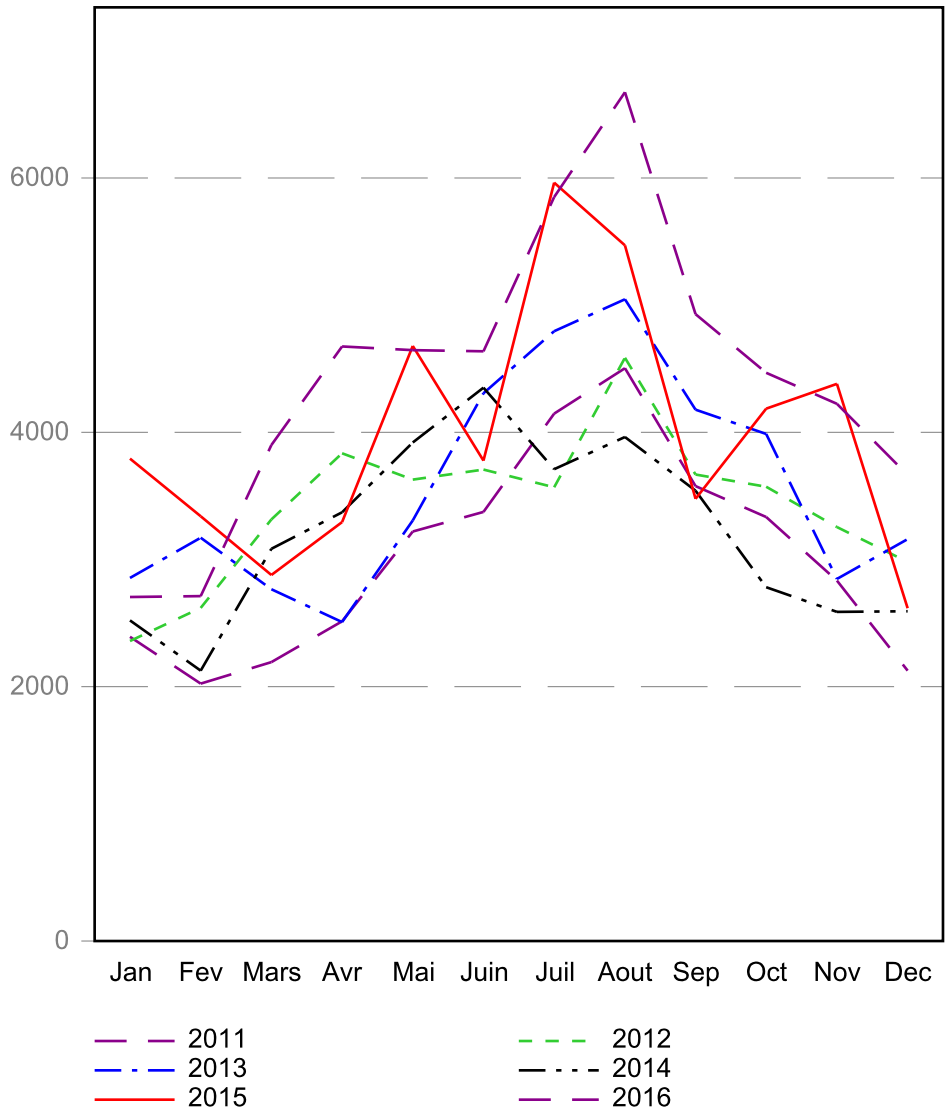

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P104.3 Rendement du réseau de distribution

Mode de calcul de l'indicateur :

[(V consommé autorisé + V vendu en gros) / (V produit + V acheté en gros)] x 100 [(V1+V2+V3+V4)/(V5+V6)] x 100 V produit + V acheté en gros = V mis en distribution + V vendu en gros V consommé autorisé = V comptabilisé + V consommateurs sans comptage + V de service du réseau

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volumes eau consommateurs sans comptage
Valeur (3) : Volumes eau de service du réseau
Valeur (4) : Volume eau vendus en gros
Valeur (5) : Volumes eau produits
Valeur (6) : Volumes eau achetés en gros

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	37 779	38 085	37 247	41 722	44 100
Valeur (2)	0	1 134	359	519	590
Valeur (3)	25	1 331	580	976	605
Valeur (4)	319 961	0			
Valeur (5)	358 624	42 926	38 803	48 448	51 332
Valeur (6)	0	0			0
Résultat	**99,76**	**94,46**	**98,41**	**89,2**	**88,24**

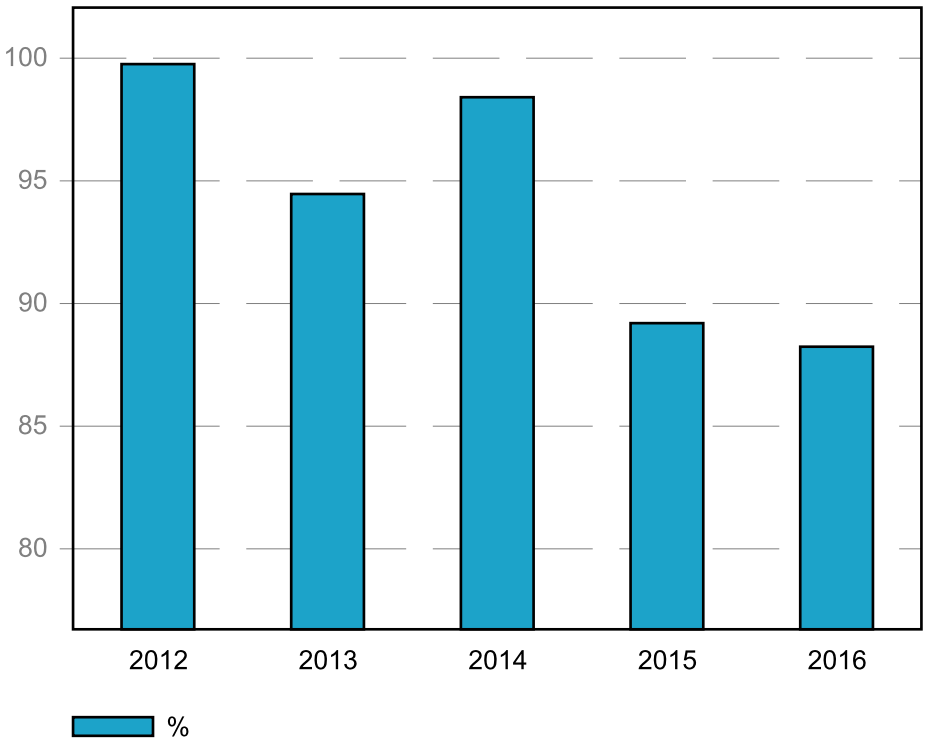

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P104.3 Rendement du réseau de distribution (suite)

Nota

Dans le calcul du rendement de réseau, le volume distribué correspond au volume distribué durant la période de relève des volumes consommés.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés

Mode de calcul de l'indicateur :

(V mis en distribution - V comptabilisé) / Longueur du réseau de desserte / 365 ou 366 V = volume V mis en distribution = V produit + V acheté en gros - V vendu en gros

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volume eau vendus en gros
Valeur (3) : Volumes eau produits
Valeur (4) : Volumes eau achetés en gros
Valeur (5) : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)
Valeur (6) : Nombre de jours dans l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	37 779	38 085	37 247	41 722	44 100
Valeur (2)	319 961	0			
Valeur (3)	358 624	42 926	38 803	48 448	51 332
Valeur (4)	0	0			0
Valeur (5)	9,023	9,02	9,451	9,45	9,451
Valeur (6)	366	365	365	365	365
Résultat	**0,27**	**1,47**	**0,45**	**1,95**	**2,1**

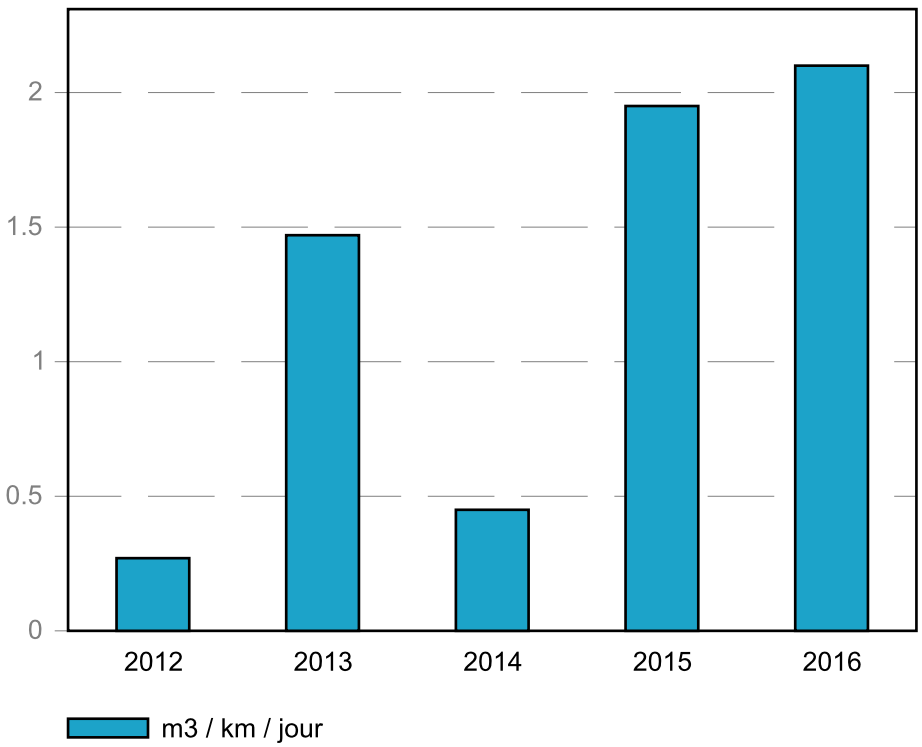

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau

Mode de calcul de l'indicateur :

(V mis en distribution - V consommé autorisé) / Longueur du réseau de desserte / 365 ou 366 V = volume V mis en distribution = V produit + V acheté en gros - V vendu en gros V consommé autorisé = V comptabilisé + V consommateurs sans comptage + V de service du réseau

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volumes eau consommateurs sans comptage
Valeur (3) : Volumes eau de service du réseau
Valeur (4) : Volume eau vendus en gros
Valeur (5) : Volumes eau produits
Valeur (6) : Volumes eau achetés en gros
Valeur (7) : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)
Valeur (8) : Nombre de jours dans l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	37 779	38 085	37 247	41 722	44 100
Valeur (2)	0	1 134	359	519	590
Valeur (3)	25	1 331	580	976	605
Valeur (4)	319 961	0			
Valeur (5)	358 624	42 926	38 803	48 448	51 332
Valeur (6)	0	0			0
Valeur (7)	9,023	9,02	9,451	9,45	9,451
Valeur (8)	366	365	365	365	365
Résultat	**0,26**	**0,72**	**0,18**	**1,52**	**1,75**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau (suite)

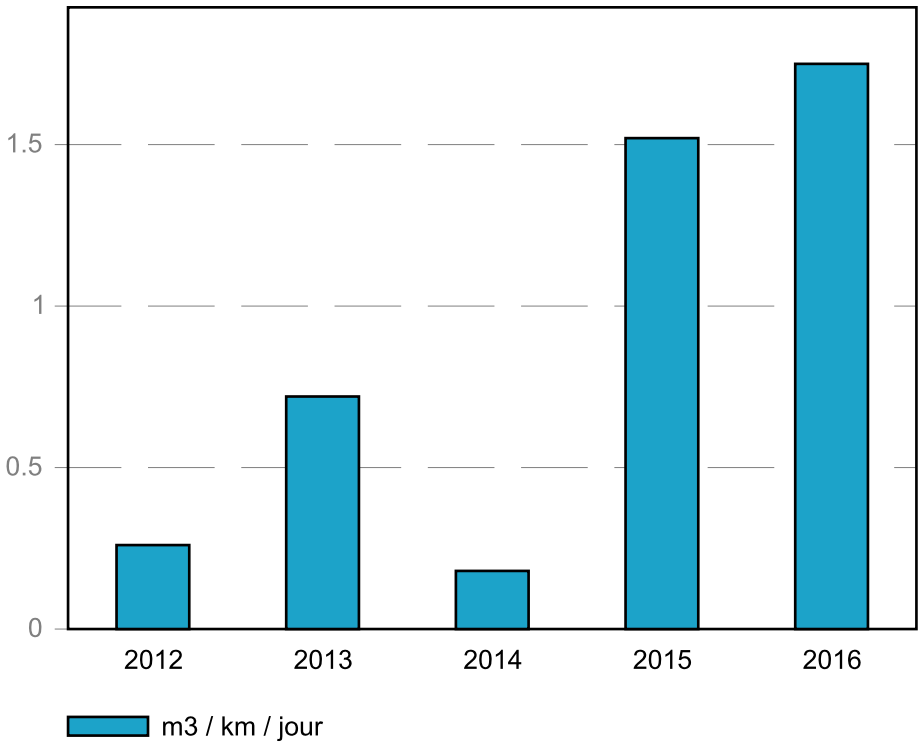

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Mode de calcul de l'indicateur :

Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée : 0 % Aucune action 20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu 50 % Dossier recevable déposé en préfecture 60 % Arrêté préfectoral 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis; servitudes mises en place; travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus); et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté. (V1 = x %)

Niveau d'avancement de protection de la ressource en eau

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	60	80	80	80	80
Résultat	**60**	**80**	**80**	**80**	**80**

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	**A**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P101.1 Taux de conformité des analyses bactériologiques A.R.S.

Mode de calcul de l'indicateur :

Pour les analyses concernant l'eau distribuée validées par l' ARS. (Nombre d'analyses bactériologiques conformes / Nombre d'analyses bactériologiques réalisées) . On se limitera à la conformité aux paramètres pour lesquels le Code de la Santé Publique précise une valeur limite de qualité en excluant les paramètres indicateurs. On pourra indiquer en complément le volume d'analyses d'auto-surveillance effectué.

Valeur (1) : Nb de prélèvements bactériologiques conformes sur l'année
Valeur (2) : Nb de prélèvements bactériologiques total sur l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	8	8	8	8	8
Valeur (2)	8	8	8	8	8
Résultat	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

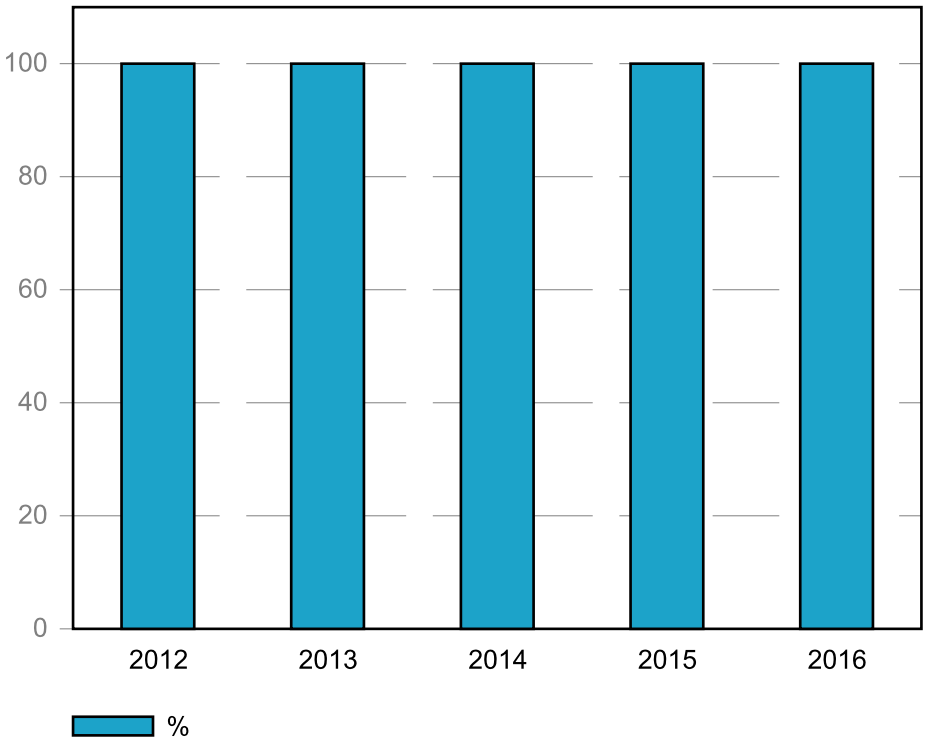

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P102.1 Taux de conformité des analyses physico-chimiques A.R.S.

Mode de calcul de l'indicateur :

Services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m3/j : (Nombres de prélèvements physico-chimiques conformes / Nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés au cours de l'année) X 100.

Valeur (1) : Nb de prélèvements physico-chimiques conformes sur l'année
Valeur (2) : Nb de prélèvements physico-chimiques total sur l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	8	8	8	8	8
Valeur (2)	8	8	8	8	8
Résultat	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

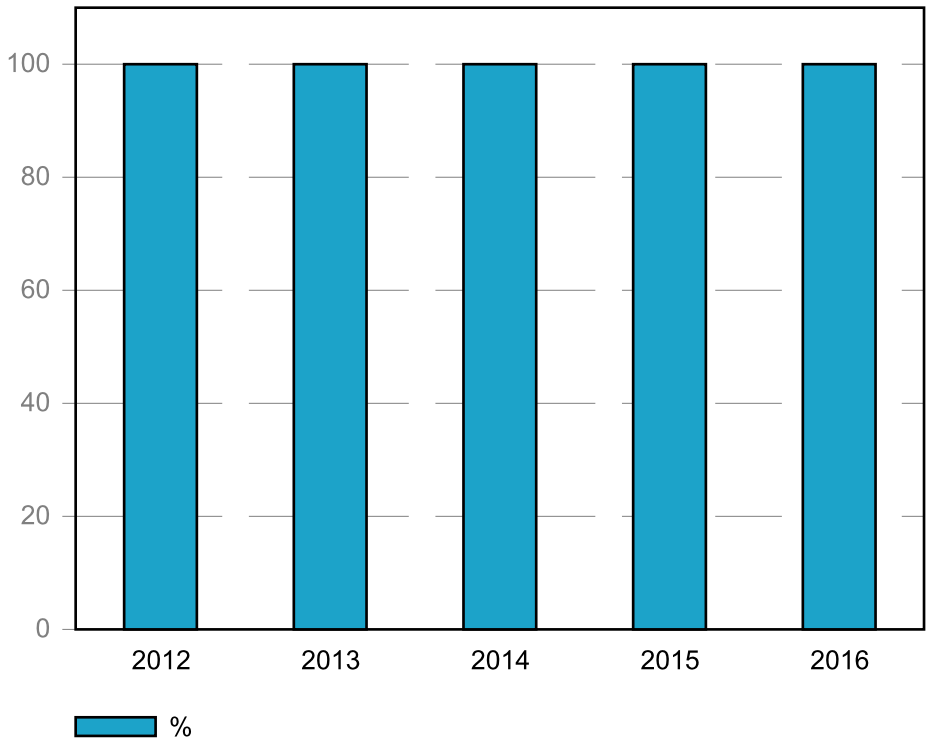

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Notice d'information ARS

Description

Conformément à la circulaire du 19 février 1998 réf. 98/115, il existe une notice d'informations aux consommateurs, établie par l'A.R.S., portant sur la qualité des eaux distribuées sur la commune. Elle est jointe ci-après.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Notice d'information ARS (suite)

Description (suite)

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

ars Agence Régionale de Santé Provence-Alpes Côte d'Azur

000202
LA BARBEN

Nom du réseau de distribution : LA BARBEN
Gestionnaire du réseau : METROPOLE AMP PAYS SALONAIS
Exploitation du réseau : AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Installations de captage : CAP SOURCE D'ADANE (Procédure de protection terminée)

Installations de traitement : TTP LA BARBEN

Qualité de l'eau distribuée en 2016

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. **Eau très calcaire**
Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100,00 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 19,20 Valeur moyenne : 19,20	Nombre de prélèvements : 2 Valeur minimale atteinte : 36,60 Valeur maximale atteinte : 37,00 Valeur moyenne : 36,80

Conclusion sanitaire :

L'eau distribuée a été conforme aux normes bactériologiques pour 100,00 % des prélèvements.

Elle est également restée conforme aux limites réglementaires en ce qui concerne les substances indésirables et toxiques.

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation territoriale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 MARSEILLE Cedex 3
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Travaux à la charge de AGGLOPOLE PROVENCE

A l'occasion de l'analyse régulière des réseaux, leur plan de renouvellement est examiné et remis à jour. Cette aide à la décision est issue de l'utilisation du logiciel MOSARE décrit dans une annexe du contrat. Cet outil prend compte divers critères, dont notamment, le matériau, l'âge, le nombre de fuites constatées, la pression, la vitesse d'écoulement, la nature de la voie, la densité de circulation, les prévisions connus de travaux de voirie, etc. De ce travail est issu le programme de proposition de travaux ci-après.

Origine	Thème	Ordre de priorité	Description	Montant	Localisation	Ouvrage
SCHEMA DIRECTEUR	RÉSEAU	1	Sécurisation du secteur Route de la Source / du Château par la pose de 140 ml de conduite DN 150 mm (SADE Op R.BAR.01)	62 000	Route de la source	EXTENSION COLLECTIVITE
SCHEMA DIRECTEUR	RÉSEAU	1	Renouvellement de 125 ml de conduite DN 60 mm et reprise des branchements (SDAEP : Renouvellement prioritaire)	28 000	Lotissement le Cabanon	RENOUV COLLECTIVITE
SCHEMA DIRECTEUR	RÉSEAU	1	Renouvellement de 235 ml de conduite DN 63 mm et reprise des branchements (SDAEP : Renouvellement prioritaire)	51 000	Chemin des Caires	RENOUV COLLECTIVITE
SCHEMA DIRECTEUR	RÉSEAU	2	Pour mémoire : Création de la liaison La Barben Pelissanne par la pose d'une conduite DN 150 mm sous la piste cyclable projetée (CG 13)	A définir	RD 22a	EXTENSION COLLECTIVITE
EXPLOITANT	SECURISATION	1	Installer deux actionneurs mécaniques permettant la fermeture automatique des bouteilles en cas de fuite de chlore	7 500	Pompage de la Barben	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	PRODUCTION	1	Mettre en place un inverseur manuel pour raccordement d'un GE mobile	5 500	Pompage de la Barben	RENOUV COLLECTIVITE

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

7. Commune de La Fare Les Oliviers

Présentation générale du service 195

Description et évolution du patrimoine 199

Evènements marquants de l'exploitation 203

Bilan hydraulique de l'année 205

Analyse de la qualité 217

Travaux à prévoir 221

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Description générale du service

Population

La population légale 2013 entrant en vigueur le 1er janvier 2016 (INSEE) est de **8 119** habitants.

Nombre total d'abonnés

Le service compte 3 042 abonnés au 31 décembre 2016

Nombre de stations de traitement

La collectivité co-contractante dispose de **2** stations de traitement :
- ➔ une station de traitement intercommunale basée sur la commune de Coudoux et assurant l'alimentation de La Fare les Oliviers et de Coudoux;
- ➔ une station de traitement dédiée située sur le secteur de Sainte Rosalie, assurant le secours et l'appoint en cas de forte demande.

Nombre de réservoirs

Il existe **2** réservoirs :
- ➔ réservoir de la Crémade (1 cuve 1 000 m³)
- ➔ réservoir de Sainte Rosalie (1 cuve 1 000 m³)

Longueur totale des canalisations de distribution

La longueur totale est de 45,875 km.

Nombre de stations de pompage

Il existe **1** station de pompage :
- ➔ Surpresseur de Sainte-Rosalie, équipé d'une pompe de 1 l/s.

Volume total distribué sur la période de relève

Le volume total est de 545 871 m3.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service

Mode de calcul de l'indicateur :

Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée).

Valeur (1) : Temps d'attente maxi pour ouverture brt

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	8	8	8	8	8
Résultat	**8**	**8**	**8**	**8**	**8**

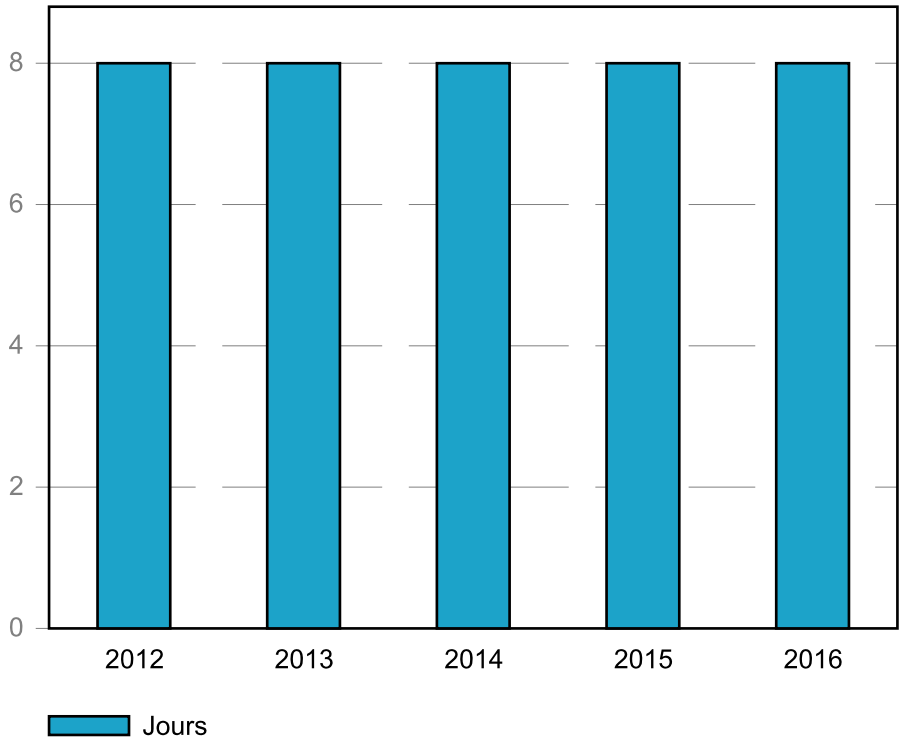

Commentaire :

article 6 du réglement de service

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (suite)

Commentaire :

Informations issues des deux dispositifs de la SEM d'administration des données, le système QSE de gestion de la qualité et le système informatique : Entrepôt de données DW SEM, Cartographie par SIG et ensemble de requêtes BO.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Mode de calcul de l'indicateur :

Indice de 0 à 120 , modifié par arrêté du 2 décembre 2013 , attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau: Partie A-PLAN DES RESEAUX : 15 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à l'existence d'un plan des réseaux et d'une procédure de mise à jour). Partie B-INVENTAIRE DES RESEAUX: 30 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives aux matériaux, diamètres, dates ou périodes de pose). Partie C-AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION : 75 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à la modélisation des réseaux, au renouvellement, à la localisation des interventions, aux recherches de fuites, à la connaissance des caractéristiques des compteurs et la localisation des branchements et des ouvrages annexes).

Désignation	Nb de Point 2016
A - Plan des réseaux (15 points)	
VP236 A - Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.	10
VP237 A - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée.	5
B - Inventaire des Réseaux (30 points)	
VP238 B - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.	5
VP239 B - Pourcentage de linéaire connu sur matériaux et diamètres au delà de 60%.	5
VP240 B - La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.	5
VP241 B - L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux.	15
C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	
VP242 C - Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	0
VP243 C - Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (Nota : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée).	10
VP244 C - Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements.	0
VP245 C - Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10
VP246 C - Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	10
VP247 C - Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.	10

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (suite)

Désignation	Nb de Point 2016
VP248 C - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	10
VP249 C - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	5
Résultat	**100**

Commentaire :

B4 : Positionnement sur SIG en coordonnées Lambert3 C2 - C4 : Le renouvellement des canalisations et des branchements est à la charge de la Collectivité

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Mode de calcul de l'indicateur :

(Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N) / 5 / (Longueur du réseau de desserte au 31/12/N) x 100

Valeur (1) : Longueur du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours de l'année N-4 (km)
Valeur (2) : Longueur du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours de l'année N-3 (km)
Valeur (3) : Longueur du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours de l'année N-2 (km)
Valeur (4) : Longueur du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours de l'année N-1 (km)
Valeur (5) : Longueur du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours de l'année N (km)
Valeur (6) : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	0	0,03	0,405	0	0,85
Valeur (2)	0,03	0,405	0	0,85	0,065
Valeur (3)	0,405	0	0,85	0,065	0,25
Valeur (4)	0	0,85	0,065	0,25	0,45
Valeur (5)	0,85	0,065	0,25	0,45	0,169
Valeur (6)	45,114	46,049	45,636	45,588	45,875
Résultat	**0,57**	**0,59**	**0,69**	**0,71**	**0,78**

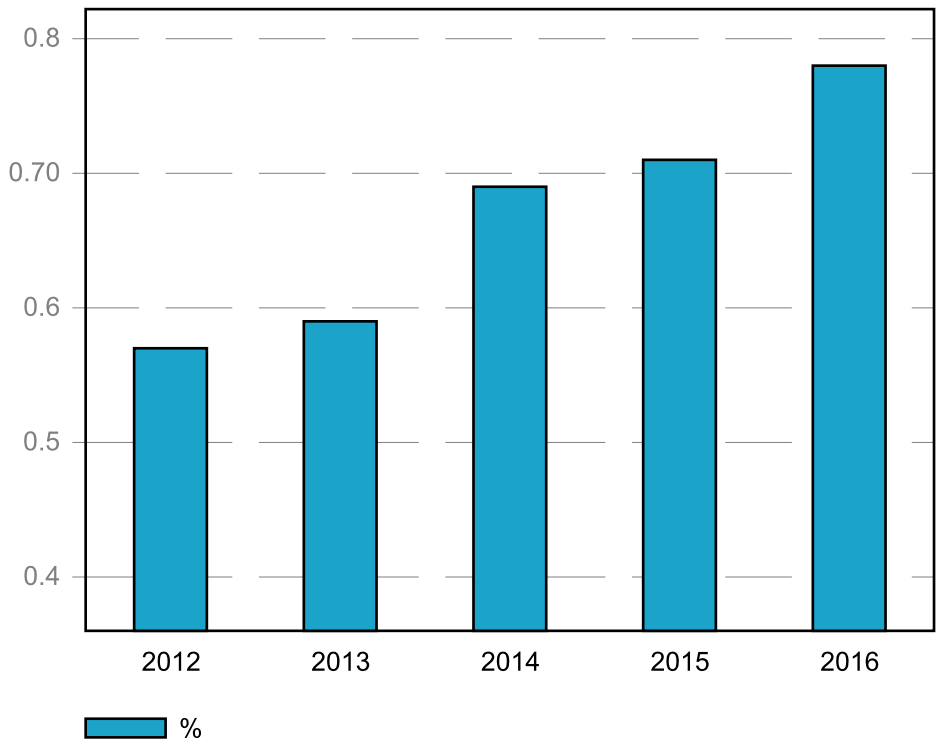

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (suite)

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Mode de calcul de l'indicateur :

(Nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance / Nombre d'abonnés) x 1000

Valeur (1) : Nombre de coupures d'eau au cours de l'année : abonnés non prévenus
Valeur (2) : Nombre d'abonnements eau

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	12	4	2	9	6
Valeur (2)	2 797	2 859	2 908		3 042
Résultat	**4,29**	**1,4**	**0,69**	**3,06**	**1,97**

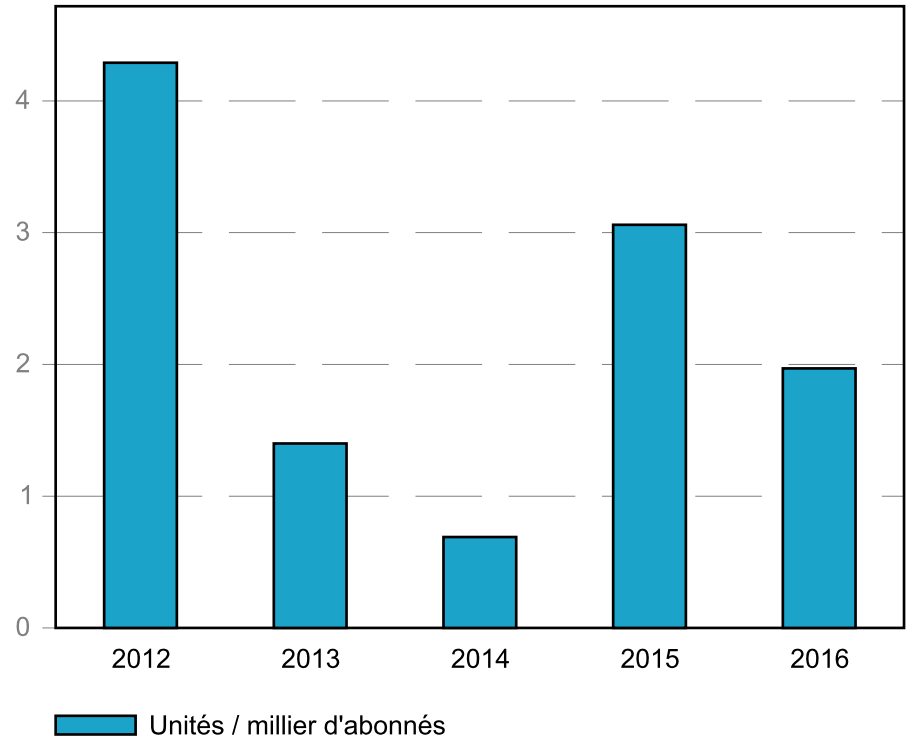

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Chiffres clé de l'exploitation

Données issues de la relève

Période de relève	décembre à décembre
Durée moyenne de la relève	365 j

Calcul rendement du réseau

Longueur du réseau de desserte hors brt	45,875 km
Rendement du réseau de distribution	97,51 %
Indice Linéaire de pertes en réseau	0,81 m3/j/km

Caractéristiques du réseau

Caractéristiques d'utilisation	
Longueur des canalisations de distribution (R)	45,875 Km
Longueur des branchements	15,043 Km
Longueur totale du réseau de distribution (L)	60,918 Km
Nombre de fuites réparées	
sur canalisations	15
sur branchements	23
Nombre total de fuites réparées	38
Opérations sur compteurs	
Concessions nouvelles	104
Renouvellements pour vétusté	5
Déposes (résiliations)	3

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Chiffres clé de l'exploitation (suite)

Chiffres clé de l'année civile

Bilan d'eau (du 1er janvier au 31 décembre)	
Volume produit (P)	545239 m³
Pertes en adduction ou lavage (P1)	289 m³
Volume distribué (P-P1)	544950 m³
Analyse de la distribution	
Semaine maxi. (du 25 avril au 2 mai 2016)	13890 m³ 22.96 L/s
Semaine mini. (26 décembre 2016 au 2 janvier 2017)	8061 m³ 13.32 L/s
Jour maxi. estimé :	1151 m³
Capacité de stockage :	2 000 m³
Autonomie de consommation:	41 h

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés

Evolution de la consommation

Evolution des volumes distribués et consommés en m^3/an :

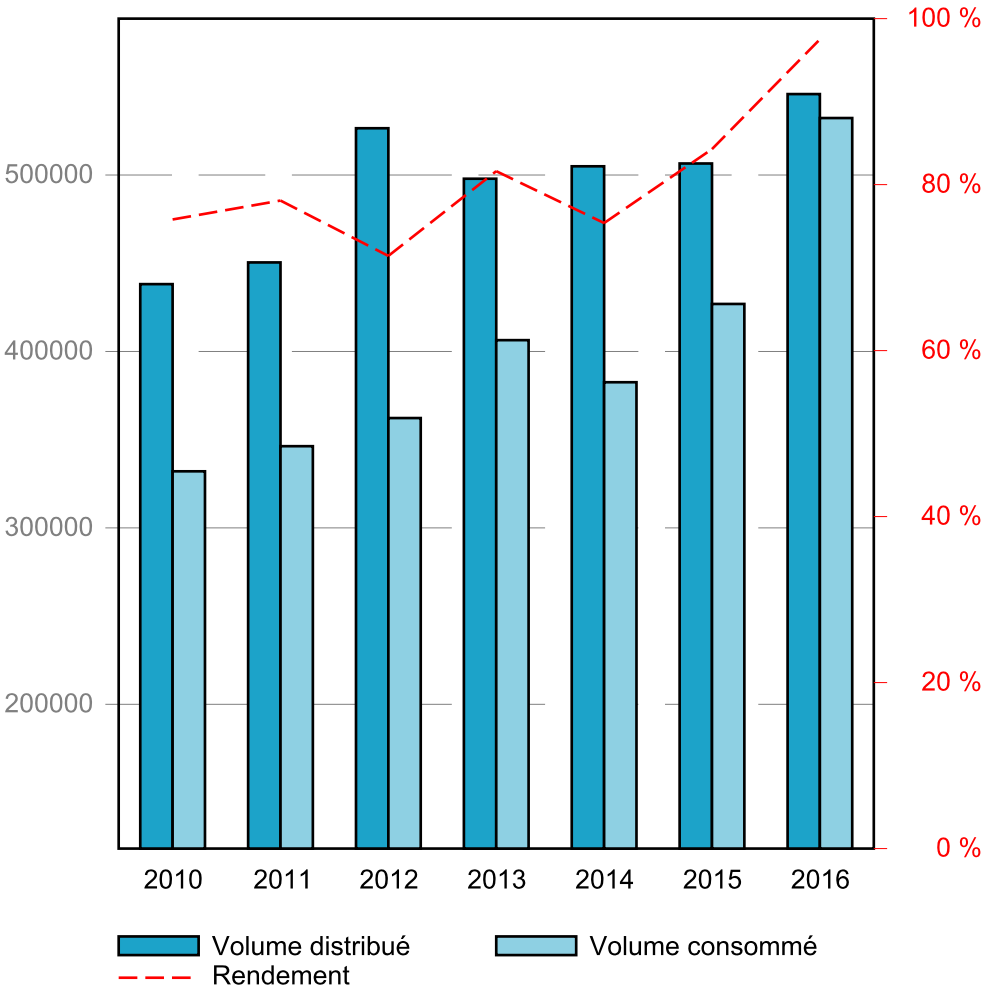

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés (suite)

Volumes mensuels distribués

Récapitulation du volume mensuel distribué pendant l'année civile en fonction de l'origine de l'eau

	Canal de Marseille "Filtration de Bastide Neuve"	Canal de Provence	Total
JANVIER	40 101 m³ *1 294 m³/j* 14,97 l/s		40 101 m³ *1 294 m³/j* 14,97 l/s
FEVRIER	37 467 m³ *1 338 m³/j* 15,49 l/s	144 m³ *5,1 m³/j* 0,060 l/s	37 611 m³ *1 343 m³/j* 15,55 l/s
MARS	45 737 m³ *1 475 m³/j* 17,08 l/s	127 m³ *4 m³/j* 0,05 l/s	45 864 m³ *1 479 m³/j* 17,12 l/s
AVRIL	53 227 m³ *1 774 m³/j* 20,54 l/s	273 m³ *9 m³/j* 0,11 l/s	53 500 m³ *1 783 m³/j* 20,64 l/s
MAI	54 289 m³ *1 751 m³/j* 20,27 l/s	2 809 m³ *91 m³/j* 1,05 l/s	57 098 m³ *1 842 m³/j* 21,32 l/s
JUIN	42 049 m³ *1 402 m³/j* 16,22 l/s	6 281 m³ *209 m³/j* 2,42 l/s	48 330 m³ *1 611 m³/j* 18,65 l/s
JUILLET	48 093 m³ *1 551 m³/j* 17,96 l/s	3 342 m³ *108 m³/j* 1,25 l/s	51 435 m³ *1 659 m³/j* 19,20 l/s
AOUT	46 718 m³ *1 507 m³/j* 17,44 l/s	1 892 m³ *61 m³/j* 0,71 l/s	48 610 m³ *1 568 m³/j* 18,15 l/s
SEPTEMBRE	45 084 m³ *1 503 m³/j* 17,39 l/s	1 354 m³ *45 m³/j* 0,52 l/s	46 438 m³ *1 548 m³/j* 17,92 l/s
OCTOBRE	41 037 m³ *1 324 m³/j* 15,32 l/s	309 m³ *10 m³/j* 0,12 l/s	41 346 m³ *1 334 m³/j* 15,44 l/s
NOVEMBRE	37 139 m³ *1 238 m³/j* 14,33 l/s	326 m³ *11 m³/j* 0,13 l/s	37 465 m³ *1 249 m³/j* 14,45 l/s
DECEMBRE	36 859 m³ *1 189 m³/j* 13,76 l/s	293 m³ *9,5 m³/j* 0,109 l/s	37 152 m³ *1 198 m³/j* 13,87 l/s
TOTAL	527 800 m³ *1 446 m³/j* 16,74 l/s	17 150 m³ *47 m³/j* 0,54 l/s	544 950 m³ *1 493 m³/j* 17,28 l/s

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés (suite)

Volumes mensuels distribués

Comparaison des volumes mensuels distribués en m^3/mois :

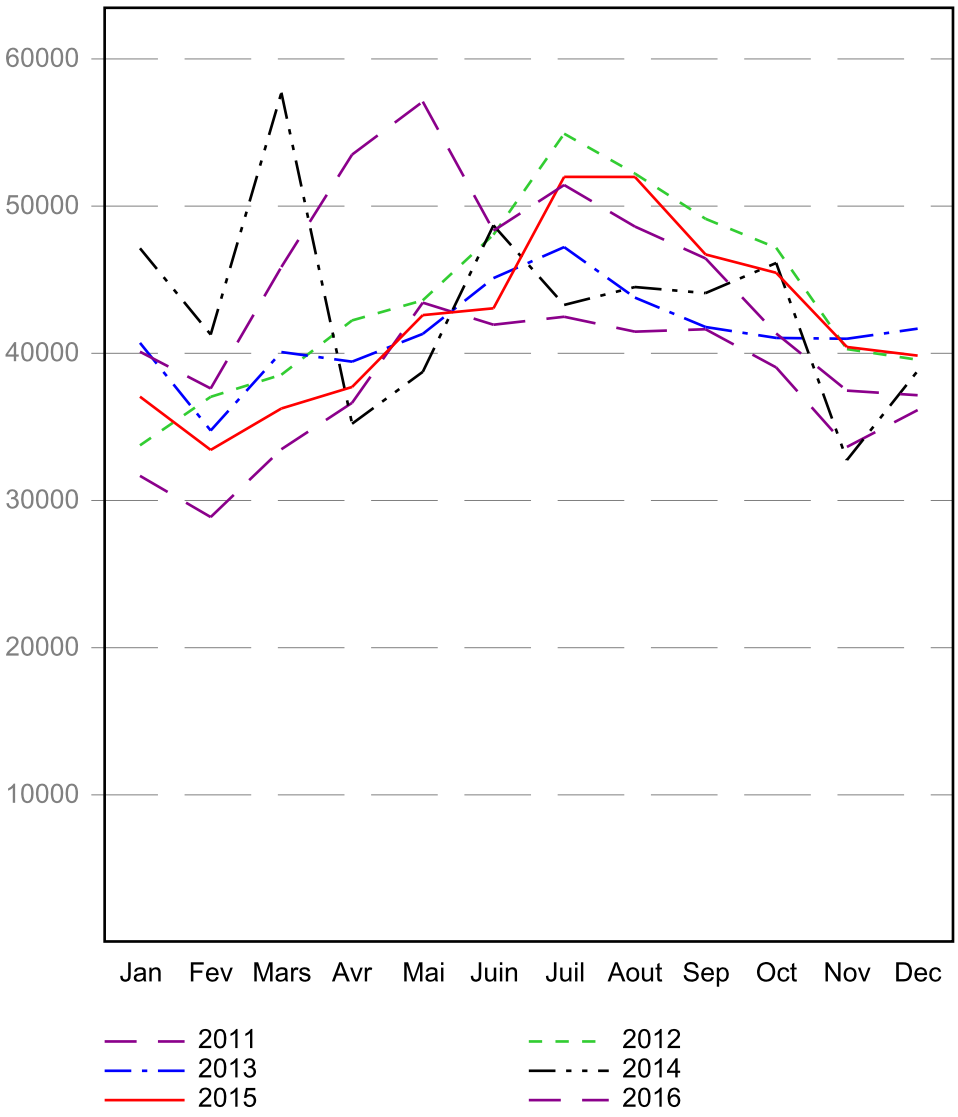

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P104.3 Rendement du réseau de distribution

Mode de calcul de l'indicateur :

[(V consommé autorisé + V vendu en gros) / (V produit + V acheté en gros)] x 100 [(V1+V2+V3+V4)/(V5+V6)] x 100 V produit + V acheté en gros = V mis en distribution + V vendu en gros V consommé autorisé = V comptabilisé + V consommateurs sans comptage + V de service du réseau

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volumes eau consommateurs sans comptage
Valeur (3) : Volumes eau de service du réseau
Valeur (4) : Volume eau vendus en gros
Valeur (5) : Volumes eau produits
Valeur (6) : Volumes eau achetés en gros

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	351 898	400 300	376 666	398 659	397 392
Valeur (2)	870	3 074	5 145	9 728	11 343
Valeur (3)	9 421	3 028	738	18 533	123 557
Valeur (4)		0			
Valeur (5)	507 220	497 895	507 535	0	
Valeur (6)	0	0		506 574	545 871
Résultat	**71,41**	**81,62**	**75,37**	**84,28**	**97,51**

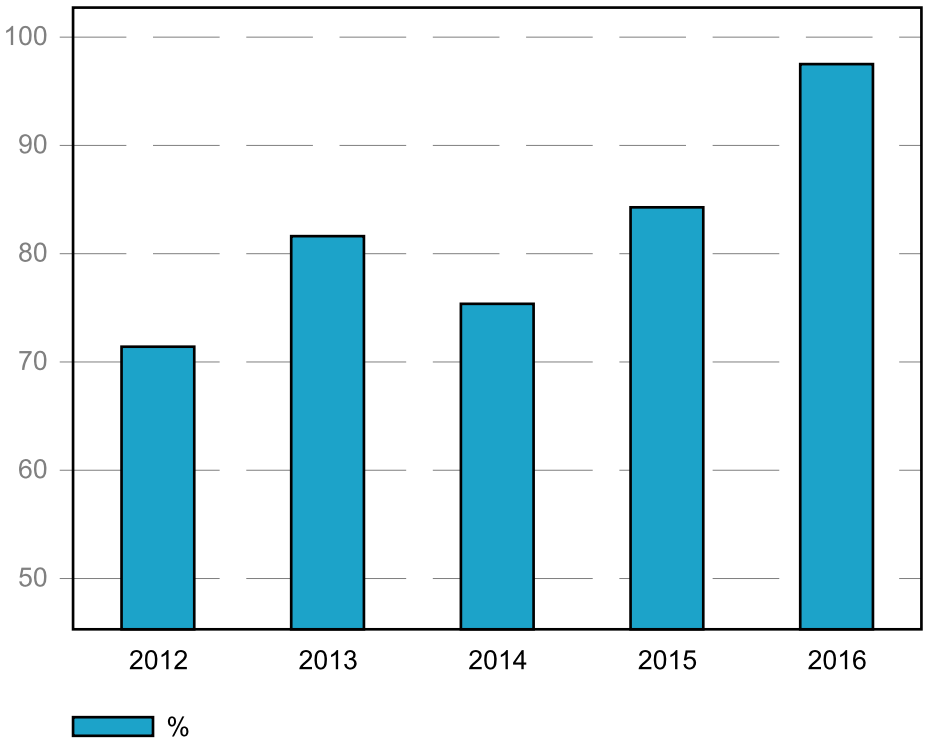

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P104.3 Rendement du réseau de distribution (suite)

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Nota

Dans le calcul du rendement de réseau, le volume distribué correspond au volume distribué durant la période de relève des volumes consommés.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés

Mode de calcul de l'indicateur :

(V mis en distribution - V comptabilisé) / Longueur du réseau de desserte / 365 ou 366 V = volume V mis en distribution = V produit + V acheté en gros - V vendu en gros

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volume eau vendus en gros
Valeur (3) : Volumes eau produits
Valeur (4) : Volumes eau achetés en gros
Valeur (5) : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)
Valeur (6) : Nombre de jours dans l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	351 898	400 300	376 666	398 659	397 392
Valeur (2)		0			
Valeur (3)	507 220	497 895	507 535	0	
Valeur (4)	0	0		506 574	545 871
Valeur (5)	45,114	46,049	45,636	45,588	45,875
Valeur (6)	366	365	365	365	365
Résultat	**9,41**	**5,81**	**7,86**	**6,49**	**8,87**

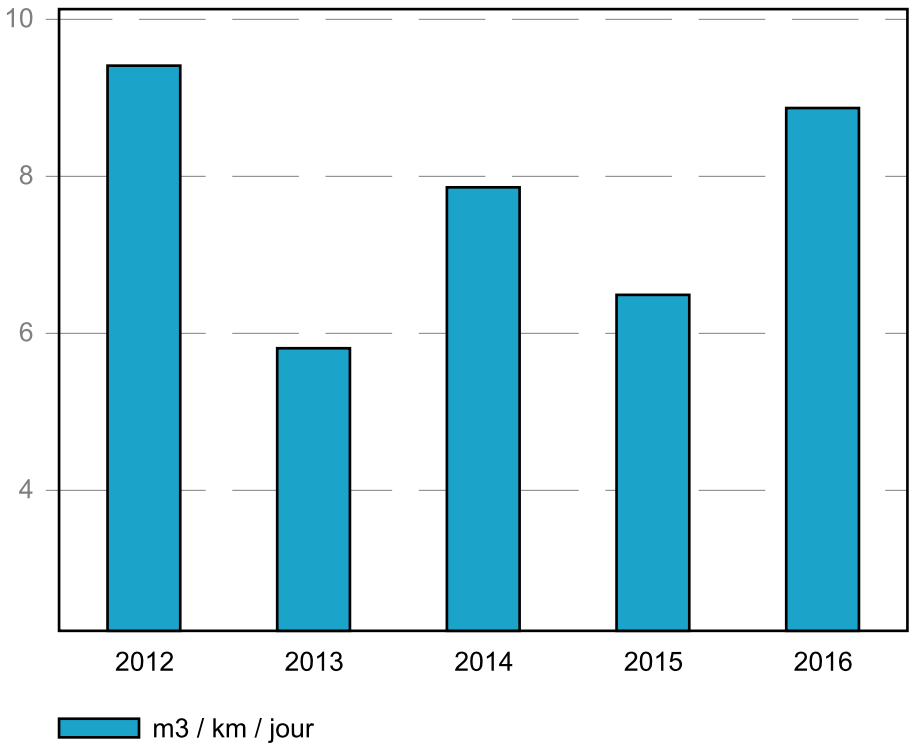

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés (suite)

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau

Mode de calcul de l'indicateur :

(V mis en distribution - V consommé autorisé) / Longueur du réseau de desserte / 365 ou 366 V = volume V mis en distribution = V produit + V acheté en gros - V vendu en gros V consommé autorisé = V comptabilisé + V consommateurs sans comptage + V de service du réseau

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volumes eau consommateurs sans comptage
Valeur (3) : Volumes eau de service du réseau
Valeur (4) : Volume eau vendus en gros
Valeur (5) : Volumes eau produits
Valeur (6) : Volumes eau achetés en gros
Valeur (7) : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)
Valeur (8) : Nombre de jours dans l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	351 898	400 300	376 666	398 659	397 392
Valeur (2)	870	3 074	5 145	9 728	11 343
Valeur (3)	9 421	3 028	738	18 533	123 557
Valeur (4)		0			
Valeur (5)	507 220	497 895	507 535	0	
Valeur (6)	0	0		506 574	545 871
Valeur (7)	45,114	46,049	45,636	45,588	45,875
Valeur (8)	366	365	365	365	365
Résultat	**8,78**	**5,44**	**7,5**	**4,79**	**0,81**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau (suite)

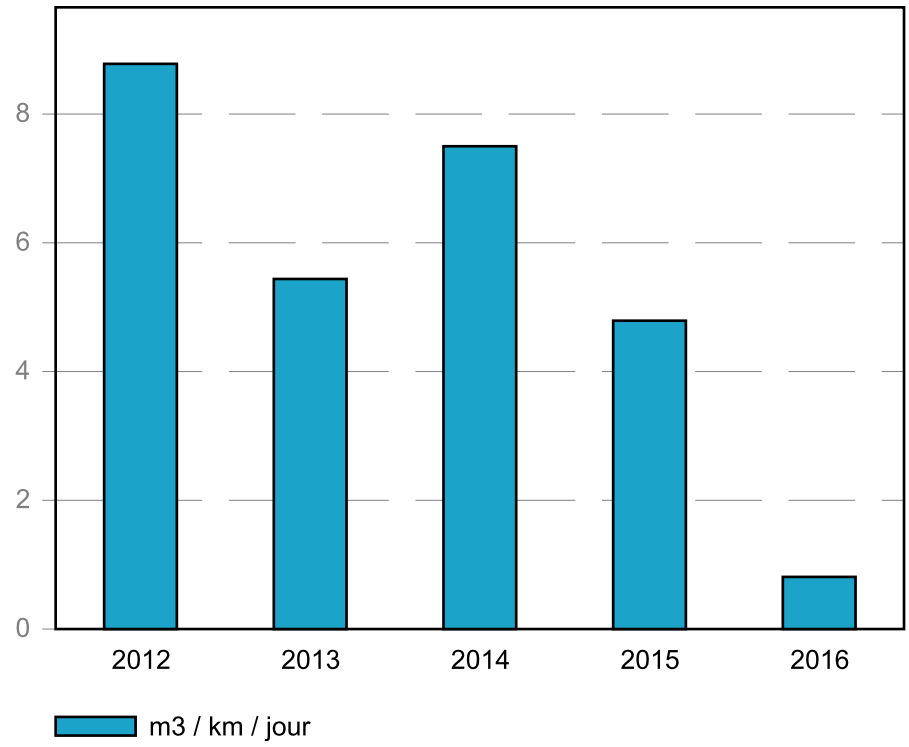

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P101.1 Taux de conformité des analyses bactériologiques ARS

Mode de calcul de l'indicateur :

Pour les analyses concernant l'eau distribuée validées par l' ARS. (Nombre d'analyses bactériologiques conformes / Nombre d'analyses bactériologiques réalisées) . On se limitera à la conformité aux paramètres pour lesquels le Code de la Santé Publique précise une valeur limite de qualité en excluant les paramètres indicateurs. On pourra indiquer en complément le volume d'analyses d'auto-surveillance effectué.

Valeur (1) : Nb de prélèvements bactériologiques conformes sur l'année
Valeur (2) : Nb de prélèvements bactériologiques total sur l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	19	20	21	21	18
Valeur (2)	19	20	21	21	18
Résultat	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

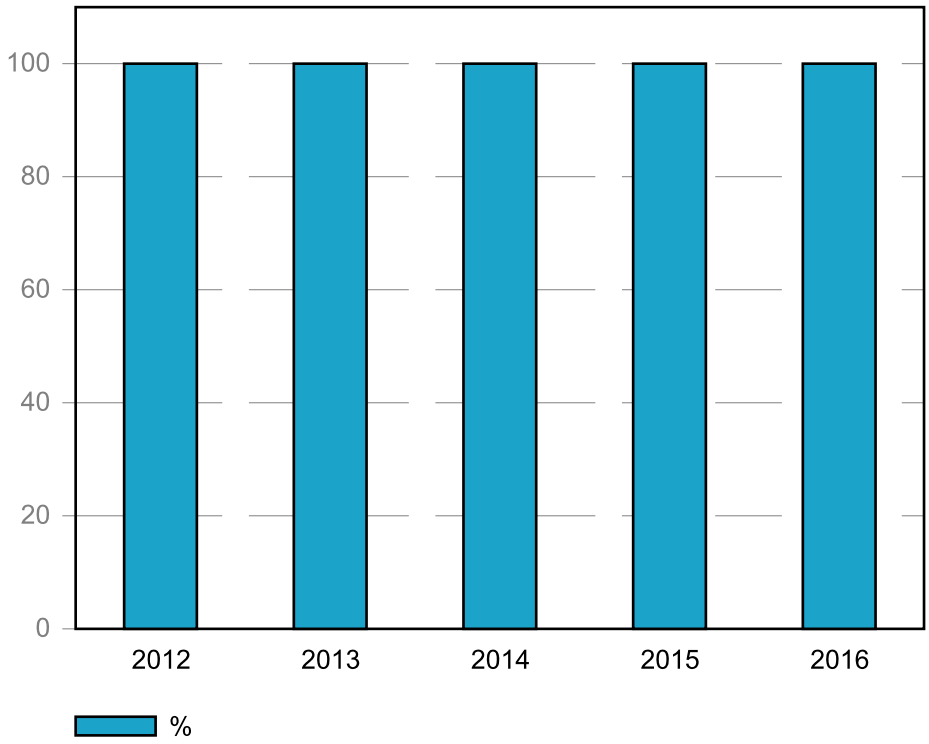

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P102.1 Taux de conformité des analyses physico-chimiques ARS

Mode de calcul de l'indicateur :

Services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m3/j : (Nombres de prélèvements physico-chimiques conformes / Nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés au cours de l'année) X 100.

Valeur (1) : Nb de prélèvements physico-chimiques conformes sur l'année
Valeur (2) : Nb de prélèvements physico-chimiques total sur l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	19	20	21	21	18
Valeur (2)	19	20	21	21	18
Résultat	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

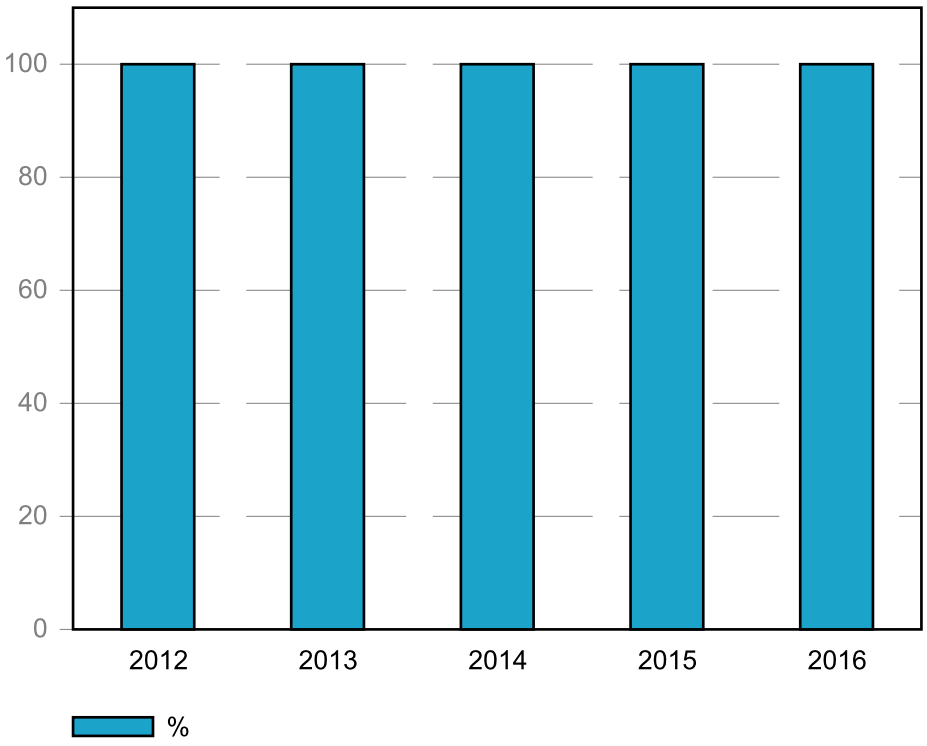

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Notice d'information ARS

Description

Conformément à la circulaire du 19 février 1998 réf. 98/115, il existe une notice d'informations aux consommateurs, établie par l'A.R.S., portant sur la qualité des eaux distribuées sur la commune. Elle est jointe ci-après.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Notice d'information ARS (suite)

Description (suite)

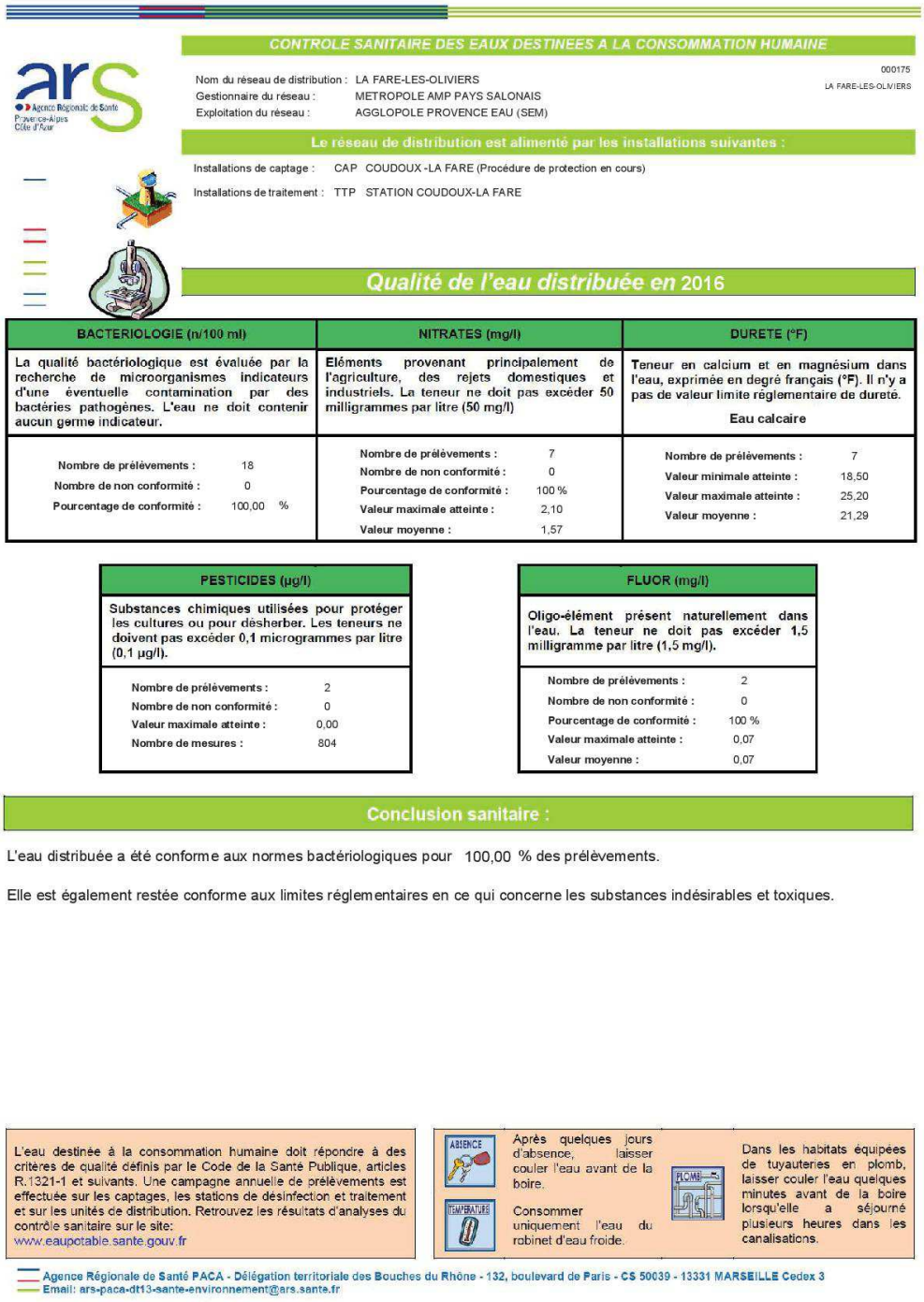

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

000175
LA FARE-LES-OLIVIERS

Nom du réseau de distribution : LA FARE-LES-OLIVIERS
Gestionnaire du réseau : METROPOLE AMP PAYS SALONAIS
Exploitation du réseau : AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Installations de captage : CAP COUDOUX -LA FARE (Procédure de protection en cours)
Installations de traitement : TTP STATION COUDOUX-LA FARE

Qualité de l'eau distribuée en 2016

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire
Nombre de prélèvements : 18 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100,00 %	Nombre de prélèvements : 7 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,10 Valeur moyenne : 1,57	Nombre de prélèvements : 7 Valeur minimale atteinte : 18,50 Valeur maximale atteinte : 25,20 Valeur moyenne : 21,29

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformité : 0 Valeur maximale atteinte : 0,00 Nombre de mesures : 804	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 Valeur moyenne : 0,07

Conclusion sanitaire :

L'eau distribuée a été conforme aux normes bactériologiques pour 100,00 % des prélèvements.

Elle est également restée conforme aux limites réglementaires en ce qui concerne les substances indésirables et toxiques.

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr

ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

TEMPERATURE
Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.

PLOMB
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation territoriale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 MARSEILLE Cedex 3
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Travaux à la charge de AGGLOPOLE PROVENCE

A l'occasion de l'analyse régulière des réseaux, leur plan de renouvellement est examiné et remis à jour. Cette aide à la décision est issue de l'utilisation du logiciel MOSARE décrit dans une annexe du contrat. Cet outil prend compte divers critères, dont notamment, le matériau, l'âge, le nombre de fuites constatées, la pression, la vitesse d'écoulement, la nature de la voie, la densité de circulation, les prévisions connus de travaux de voirie, etc. De ce travail est issu le programme de proposition de travaux ci-après.

Origine	Thème	Ordre de priorité	Description	Montant	Localisation	Ouvrage
EXPLOITANT	RÉSEAU	1	Dévoiement prioritaire de 275ml de Fonte de 200mm sous accotement voirie - Porteuse -	121 000	Entrée de Commune Est (Autoroute)	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	1	Renouvellement de 320ml Polyéthylène de dn 51mm par une conduite PEHD 125mm (17 fuites recensées)	144 000	Chemin des Tèses	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	1	Renouvellement ou dévoiement de 50 ml Polyéthylène rue de la Bergerie / Propriété 18720 (14 fuites recensées)	17 000	Chemin de la Bergerie / Propriété 18720	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	1	Renouvellement d'un ensemble de canalisations en antenne vétustes en Polyéthylène	35 000	Rues Voltaire, Faure, Marceau, Daudet	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	1	Dilatation de 120ml de Fonte de dn 80mm en DN 150mm	30 000	Lot. les Jardins de Saint Marc	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	1	Maillage dn 150mm x dn 150mm	10 000	Av. P. Eluard & Q. du Grand Verger	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	1	Reprise d'un maillage hydraulique de dn 800mm en dn 150mm	10 000	Lot. Jardin de Saint Marc	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	2	Extension de 200ml de Fonte 150mm, maillage, et reprise des branchements	60 000	Chemin des Emeries de l'Av. de la Sigoise à Mté des Emeries	EXTENSION DU RESEAU
EXPLOITANT	RÉSEAU	2	Renouvellement de 150ml de FT100mm par FT200mm (phase 2)	55 000	Av Jean Moulin (entre A. Cassin et Av. Général de Gaulle)	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	2	Renouvellement de 35ml de Fonte 50mm par une Fonte 100mm et reprise de 5 branchements	15 000	Impasse Aubanel	RENOUV COLLECTIVITE
SCHEMA DIRECTEUR	RÉSEAU	2	Diminution des impacts d'arrêts d'eau par l'installation de 10 vannes de sectionnement (SDAEP Op R.FAR.15)	37 000	Toute la Commune	NOUVEL OUVRAGE
EXPLOITANT	RÉSEAU	3	Renouvellement de 60 ml de Fonte DN 50 mm par Fonte DN 80 mm et branchements	15 000	Rue Thiers	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	3	Renouvellement de 400ml de Fonte Grise de dn 80 mm par Fonte DN 100 mm et branchements	100 000	Avenue des Gramenières	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	3	Renouvellement de 200ml de Fonte Grise de dn 60mm par une Fonte 150mm et reprise de 40 brts	110 000	Rue Victor Hugo	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	3	Renouvellement de 250ml de Fonte Grise dn 80mm par une Fonte 150mm et Reprise des Brts	98 500	Avenue de Montrichier / Avenue Maréchal Foch	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	3	Renouvellement de 10 vannes sur réseau	35 000	Toute la Commune	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	3	Renouvellement de 170 ml de Fonte DN 60 mm par Fonte DN 100 mm, maillage et branchements	43 000	Montée des Vignons	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	PRODUCTION	2	Automatisation du lavage des 2 filtres pression de la station de Sainte Rosalie	35 000	Filtration De Sainte Rosalie	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	PRODUCTION	1	Ajout d'une pompe de secours sur le surpresseur dit du Tennis	3 500	Filtration De Sainte Rosalie	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	PRODUCTION	2	Mise en service d'une unité d'électrochloration	6 500	Filtration De Sainte Rosalie	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	PRODUCTION	1	A défaut d'installer une électrochloration, prévoir l'installation d'un détecteur de fuite de chlore commandant une fermeture automatique de la bouteille	4 500	Filtration De Sainte Rosalie	RENOUV COLLECTIVITE

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Travaux à la charge de AGGLOPOLE PROVENCE (suite)

Origine	Thème	Ordre de priorité	Description	Montant	Localisation	Ouvrage
SCHEMA DIRECTEUR	GENIE CIVIL	1	Réaliser les travaux présentés dans le rapport d'inspection (génie civil.)	à définir	Filtration De Sainte Rosalie	RENOUV COLLECTIVITE
SCHEMA DIRECTEUR	REGLEMENTATION	1	Mettre en conformité le point de dépotage en créant une aire de dépotage	à définir	Filtration De Sainte Rosalie	RENOUV COLLECTIVITE
SCHEMA DIRECTEUR	PRODUCTION	2	Prévoir un inverseur manuel pour le raccordement d'un GE mobile	5 500	Filtration De Sainte Rosalie	RENOUV COLLECTIVITE
SCHEMA DIRECTEUR	SECURISATION	1	Mise en sécurité du site par la pose d'une clôture	9 500	Réservoir de la Crémade	NOUVEL OUVRAGE

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

8. Commune de Lamanon

Présentation générale du service 227

Description et évolution du patrimoine 231

Evènements marquants de l'exploitation 235

Bilan hydraulique de l'année 237

Analyse de la qualité 249

Travaux à prévoir 255

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Description générale du service

Population

La population légale 2013 entrant en vigueur le 1er janvier 2016 (INSEE) est de **2 018** habitants.

Nombre total d'abonnés

Le service compte 818 abonnés au 31 décembre 2016

Nombre de stations de production

La commune disposait de **2** stations de production, les forages de la Guérite et le forage de la Baronnerie. Cette dernière a été abandonnée en cours d'année au profit d'une alimentation depuis la commune de Sénas.

Nombre de réservoirs

Il existe **1** réservoir sur le réseau principal de distribution : Réservoir de Calès (une cuve de 500 m^3).

Longueur totale des canalisations de distribution

La longueur totale est de 16,503 km.

Nombre de stations de pompage

Il n'existe aucune station de pompage.

Volume total distribué sur la période de relève

Le volume total est de 162 935 m3.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service

Mode de calcul de l'indicateur :

Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée).

Valeur (1) : Temps d'attente maxi pour ouverture brt

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	8	8	8	8	8
Résultat	**8**	**8**	**8**	**8**	**8**

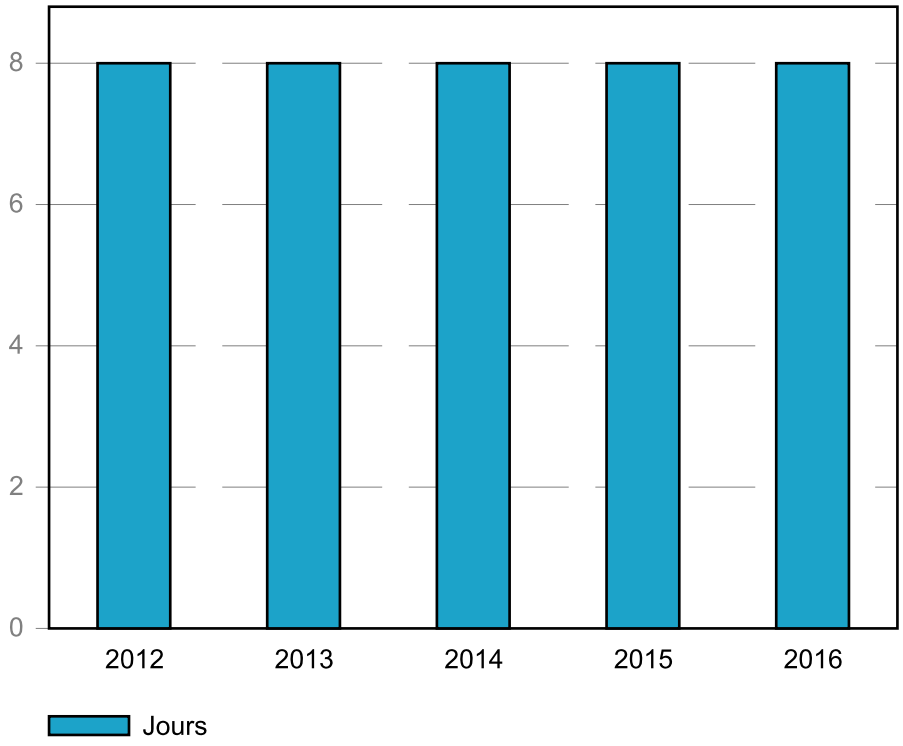

Commentaire :

Article 6 du Règlement du Service

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (suite)

Commentaire :

Informations issues des deux dispositifs de la SEM d'administration des données, le système QSE de gestion de la qualité et le système informatique : Entrepôt de données DW SEM, Cartographie par SIG et ensemble de requêtes BO.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Mode de calcul de l'indicateur :

Indice de 0 à 120 , modifié par arrêté du 2 décembre 2013 , attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau: Partie A-PLAN DES RESEAUX : 15 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à l'existence d'un plan des réseaux et d'une procédure de mise à jour). Partie B-INVENTAIRE DES RESEAUX: 30 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives aux matériaux, diamètres, dates ou périodes de pose). Partie C-AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION : 75 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à la modélisation des réseaux, au renouvellement, à la localisation des interventions, aux recherches de fuites, à la connaissance des caractéristiques des compteurs et la localisation des branchements et des ouvrages annexes).

Désignation	Nb de Point 2016
A - Plan des réseaux (15 points)	
VP236 A - Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.	10
VP237 A - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée.	5
B - Inventaire des Réseaux (30 points)	
VP238 B - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.	5
VP239 B - Pourcentage de linéaire connu sur matériaux et diamètres au delà de 60%.	5
VP240 B - La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.	5
VP241 B - L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux.	15
C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	
VP242 C - Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	0
VP243 C - Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (Nota : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée).	10
VP244 C - Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements.	0
VP245 C - Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10
VP246 C - Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	10
VP247 C - Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.	10

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (suite)

Désignation	Nb de Point 2016
VP248 C - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	10
VP249 C - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	5
Résultat	**100**

Commentaire :

B4 : Pas de notion de plan cadastral, positionnement sur SIG en coordonnées Lambert3

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Le calcul de cet indicateur tient compte des chiffres sur les cinq années précédentes à celle de l'édition de ce rapport. Une partie de ces données est donc relative à une période antérieure au démarrage du contrat. Ainsi, cet indicateur ne peut être édité.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Mode de calcul de l'indicateur :

(Nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance / Nombre d'abonnés) x 1000

Valeur (1) : Nombre de coupures d'eau au cours de l'année : abonnés non prévenus
Valeur (2) : Nombre d'abonnements eau

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		1	0		1
Valeur (2)		789	799		818
Résultat	**0**	**1,27**	**0**	**0**	**1,22**

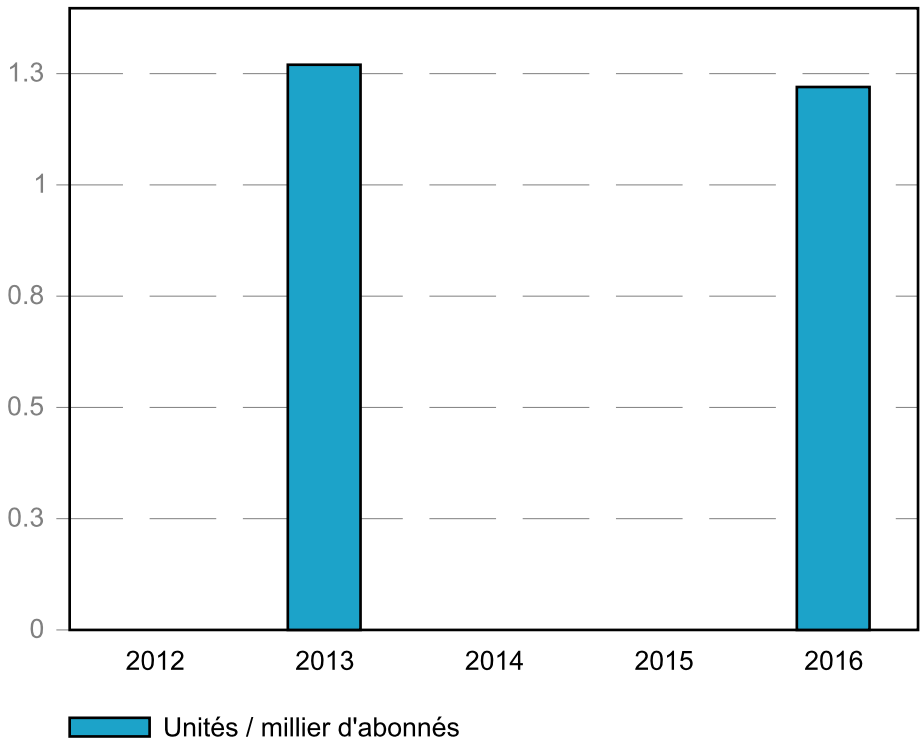

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Chiffres clé de l'exploitation

Données issues de la relève

Période de relève	Décembre à décembre
Durée moyenne de la relève	363 j

Rendement du réseau

Longueur du réseau de desserte hors brt	16,503 km
Rendement du réseau de distribution	72,59 %
Indice Linéaire de pertes en réseau	7,41 m3/j/km

Caractéristiques du réseau

Caractéristiques d'utilisation	
Longueur des canalisations de distribution (dont adduction 1,37)	16,61 Km
Longueur des branchements	3,970 Km
Longueur totale du réseau de distribution	20.58 Km
Nombre de fuites réparées	
sur canalisations	1
sur branchements	6
sur appareils publics	-
Nombre total de fuites réparées	7
Opérations sur compteurs	
Concessions nouvelles	8
Renouvellements	6
Déposes	0

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Chiffres clé de l'exploitation (suite)

Chiffres clé de l'année civile

Bilan d'eau (du 1er janvier au 31 décembre)	
Volume produit (P)	166169 m³
Pertes en adduction ou lavage (P1)	0 m³
Volume distribué (P-P1)	166169 m³
Analyse de la distribution	
Semaine maxi. (du 15 au 22 août 2016)	3896 m³ 6.44 L/s
Semaine mini. (du 5 au 12 décembre 2016)	2 704 m³ 4.47 L/s
Jour maxi. estimé :	556 m³
Autonomie de consommation :	20.9 h
Jour mini estimé :	350 m³
Autonomie de consommation :	21.5 h

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés

Evolution de la consommation

Evolution des volumes distribués et consommés en m^3/an :

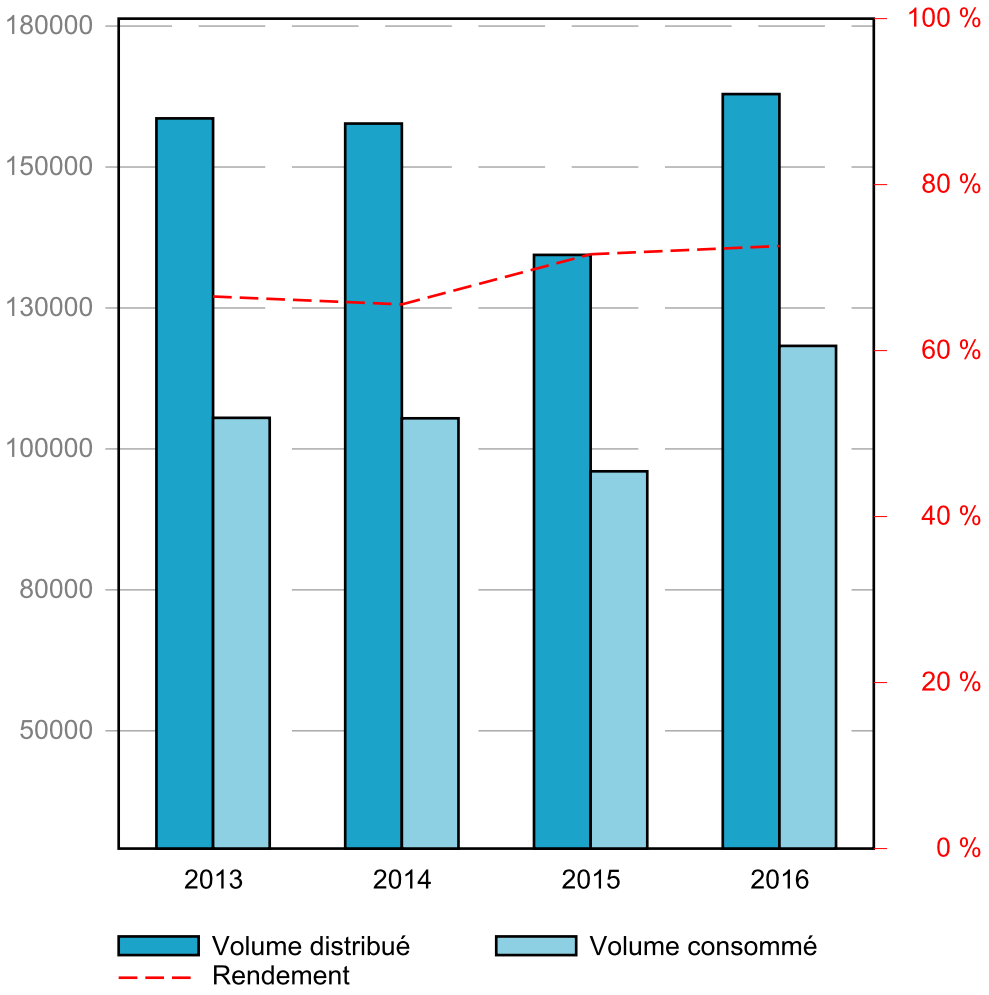

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés (suite)

Volumes mensuels distribués

Récapitulation du volume mensuel distribué pendant l'année civile en fonction de l'origine de l'eau

	Forage de la Guérite
JANVIER	12 374 m³ *399 m³/j* 4,62 l/s
FEVRIER	11 138 m³ *398 m³/j* 4,60 l/s
MARS	12 468 m³ *402 m³/j* 4,66 l/s
AVRIL	13 130 m³ *438 m³/j* 5,07 l/s
MAI	15 734 m³ *508 m³/j* 5,87 l/s
JUIN	15 436 m³ *515 m³/j* 5,96 l/s
JUILLET	15 746 m³ *508 m³/j* 5,88 l/s
AOUT	16 702 m³ *539 m³/j* 6,24 l/s
SEPTEMBRE	15 204 m³ *507 m³/j* 5,87 l/s
OCTOBRE	12 687 m³ *409 m³/j* 4,74 l/s
NOVEMBRE	12 871 m³ *429 m³/j* 4,97 l/s
DECEMBRE	12 679 m³ *409 m³/j* 4,73 l/s
TOTAL	166 169 m³ *455 m³/j* 5,27 l/s

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés (suite)

Volumes mensuels distribués (suite)

volumes mensuels distribués en m^3/mois :

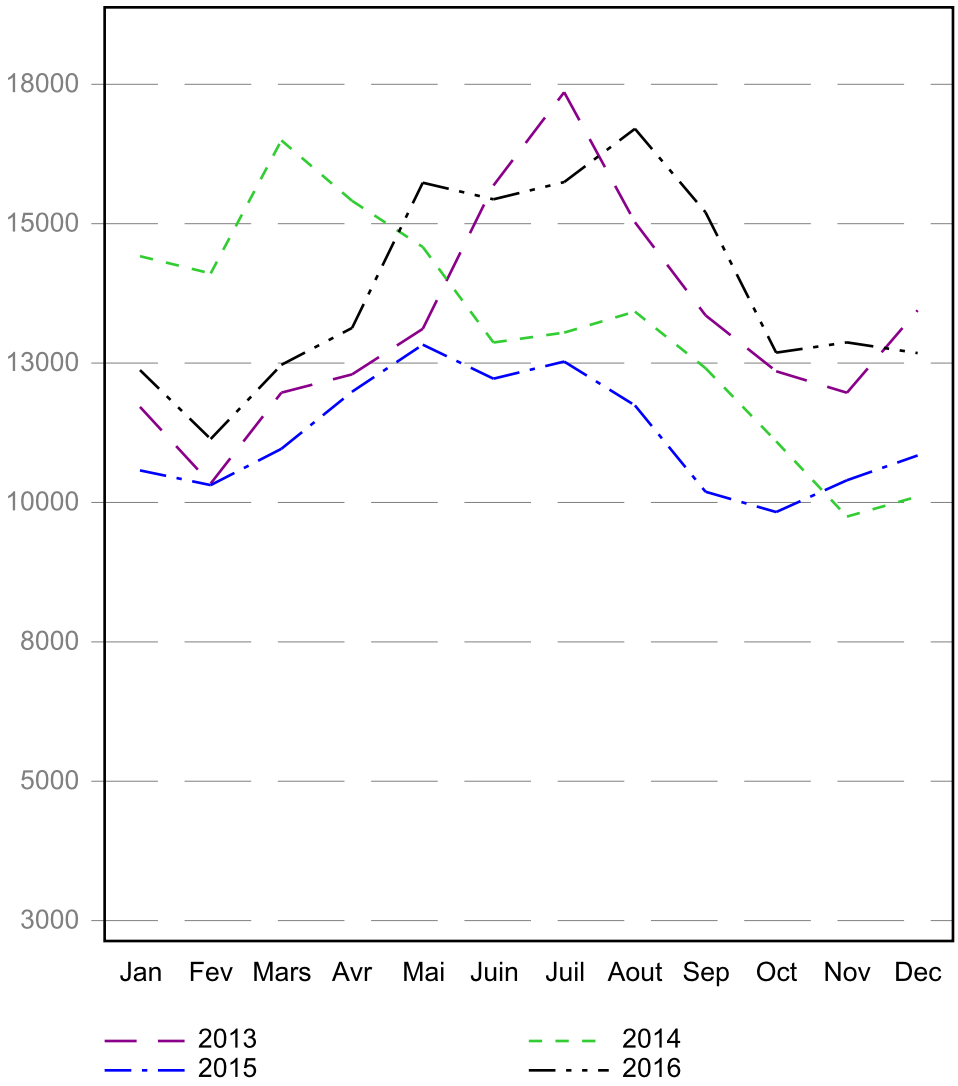

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P104.3 Rendement du réseau de distribution

Mode de calcul de l'indicateur :

[(V consommé autorisé + V vendu en gros) / (V produit + V acheté en gros)] x 100 [(V1+V2+V3+V4)/(V5+V6)] x 100 V produit + V acheté en gros = V mis en distribution + V vendu en gros V consommé autorisé = V comptabilisé + V consommateurs sans comptage + V de service du réseau

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volumes eau consommateurs sans comptage
Valeur (3) : Volumes eau de service du réseau
Valeur (4) : Volume eau vendus en gros
Valeur (5) : Volumes eau produits
Valeur (6) : Volumes eau achetés en gros

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		102 187	102 111	91 246	111 502
Valeur (2)	0	1 255	2 131	3 589	3 940
Valeur (3)		2 074	1 192	1 194	2 835
Valeur (4)		0			
Valeur (5)		158 625	160 786	134 091	162 935
Valeur (6)		0			0
Résultat	**0**	**66,52**	**65,57**	**71,61**	**72,59**

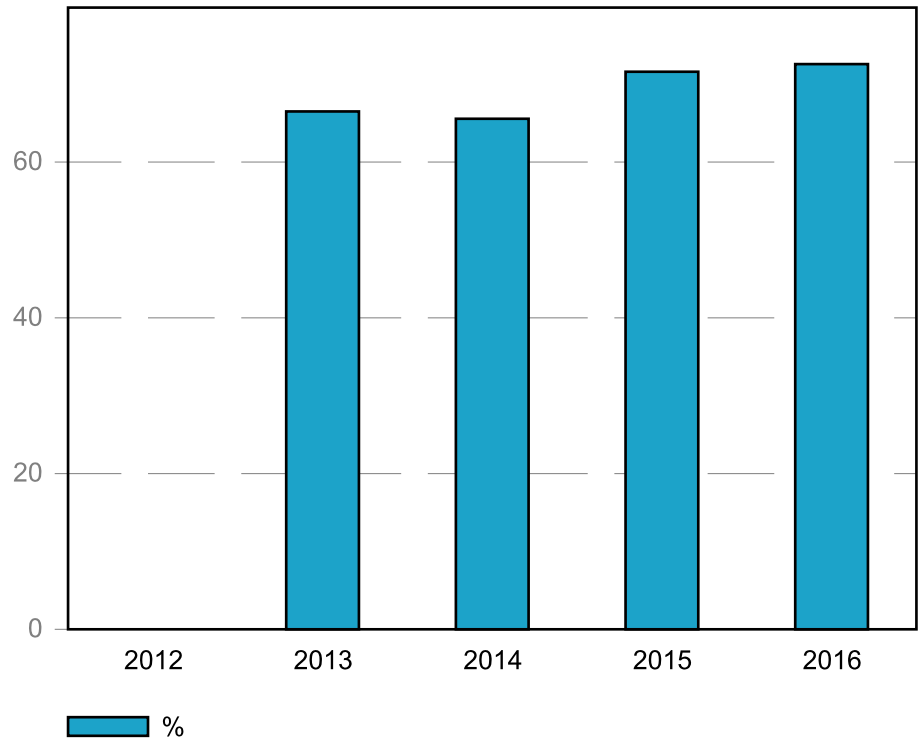

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P104.3 Rendement du réseau de distribution (suite)

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Nota

Dans le calcul du rendement de réseau, le volume distribué correspond au volume distribué durant la période de relève des volumes consommés.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés

Mode de calcul de l'indicateur :

(V mis en distribution - V comptabilisé) / Longueur du réseau de desserte / 365 ou 366 V = volume V mis en distribution = V produit + V acheté en gros - V vendu en gros

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volume eau vendus en gros
Valeur (3) : Volumes eau produits
Valeur (4) : Volumes eau achetés en gros
Valeur (5) : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)
Valeur (6) : Nombre de jours dans l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		102 187	102 111	91 246	111 502
Valeur (2)		0			
Valeur (3)		158 625	160 786	134 091	162 935
Valeur (4)		0			0
Valeur (5)		16,396	16,4	16,503	16,503
Valeur (6)	366	365	365	365	365
Résultat	**0**	**9,43**	**9,8**	**7,11**	**8,54**

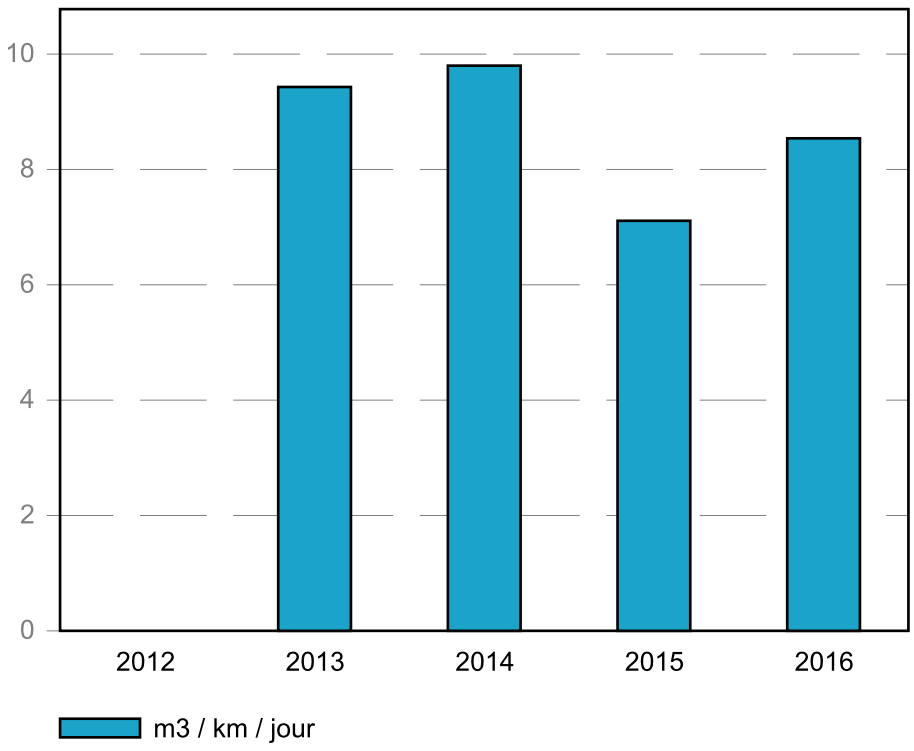

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés (suite)

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau

Mode de calcul de l'indicateur :

(V mis en distribution - V consommé autorisé) / Longueur du réseau de desserte / 365 ou 366 V = volume V mis en distribution = V produit + V acheté en gros - V vendu en gros V consommé autorisé = V comptabilisé + V consommateurs sans comptage + V de service du réseau

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volumes eau consommateurs sans comptage
Valeur (3) : Volumes eau de service du réseau
Valeur (4) : Volume eau vendus en gros
Valeur (5) : Volumes eau produits
Valeur (6) : Volumes eau achetés en gros
Valeur (7) : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)
Valeur (8) : Nombre de jours dans l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		102 187	102 111	91 246	111 502
Valeur (2)	0	1 255	2 131	3 589	3 940
Valeur (3)		2 074	1 192	1 194	2 835
Valeur (4)		0			
Valeur (5)		158 625	160 786	134 091	162 935
Valeur (6)		0			0
Valeur (7)		16,396	16,4	16,503	16,503
Valeur (8)	366	365	365	365	365
Résultat	**0**	**8,87**	**9,25**	**6,32**	**7,41**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau (suite)

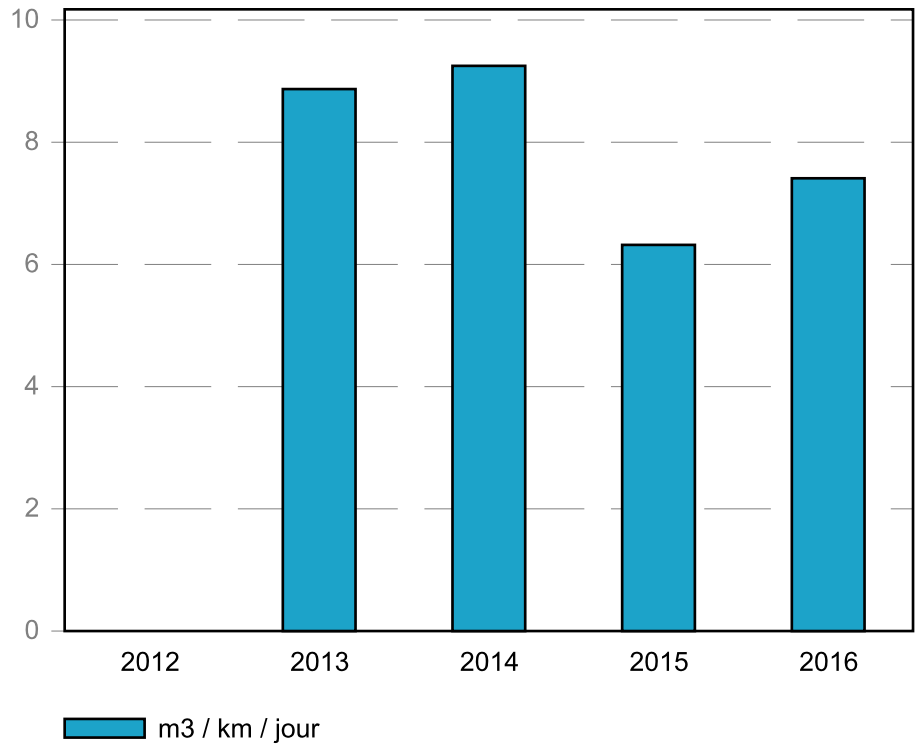

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Mode de calcul de l'indicateur :

Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée : 0 % Aucune action 20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu 50 % Dossier recevable déposé en préfecture 60 % Arrêté préfectoral 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis; servitudes mises en place; travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus); et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté. (V1 = x %)

Niveau d'avancement de protection de la ressource en eau

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		45	45	45	45
Résultat		**45**	**45**	**45**	**45**

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	**A**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P101.1 Taux de conformité des analyses bactériologiques A.R.S.

Mode de calcul de l'indicateur :

Pour les analyses concernant l'eau distribuée validées par l' ARS. (Nombre d'analyses bactériologiques conformes / Nombre d'analyses bactériologiques réalisées) . On se limitera à la conformité aux paramètres pour lesquels le Code de la Santé Publique précise une valeur limite de qualité en excluant les paramètres indicateurs. On pourra indiquer en complément le volume d'analyses d'auto-surveillance effectué.

Valeur (1) : Nb de prélèvements bactériologiques conformes sur l'année
Valeur (2) : Nb de prélèvements bactériologiques total sur l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		13	14	12	10
Valeur (2)		13	15	12	10
Résultat		**100**	**93,33**	**100**	**100**

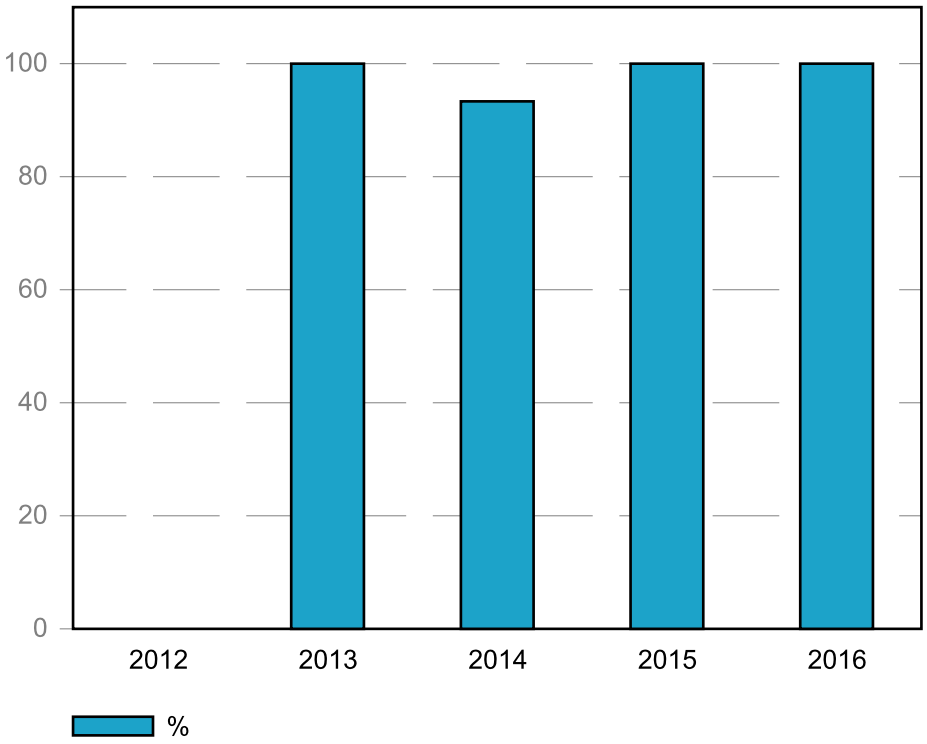

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

La mauvaise analyse fait suite à un résultat signalant la présence d'entérocoques (9UFC/100mL) à La Baronnerie

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P101.1 Taux de conformité des analyses bactériologiques A.R.S. (suite)

- La contre-analyse du 1/08 réalisée par le laboratoire de la SEM infirme cette analyse.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P102.1 Taux de conformité des analyses physico-chimiques A.R.S.

Mode de calcul de l'indicateur :

Services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m3/j : (Nombres de prélèvements physico-chimiques conformes / Nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés au cours de l'année) X 100.

Valeur (1) : Nb de prélèvements physico-chimiques conformes sur l'année
Valeur (2) : Nb de prélèvements physico-chimiques total sur l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		13	15	12	10
Valeur (2)		13	15	12	10
Résultat		**100**	**100**	**100**	**100**

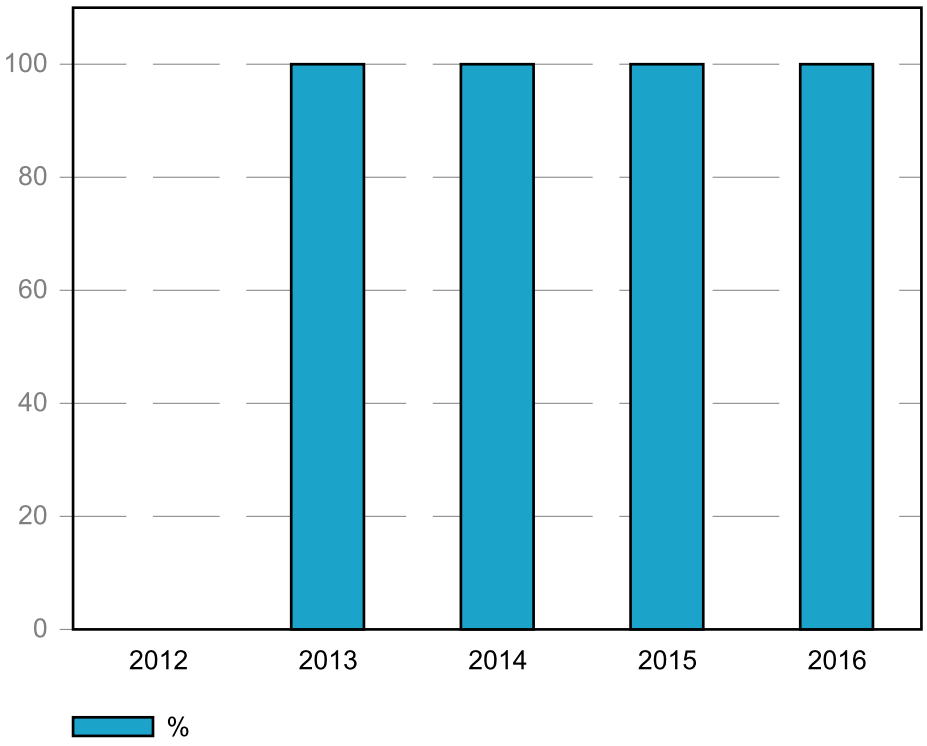

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Notice d'information ARS

Description

Conformément à la circulaire du 19 février 1998 réf. 98/115, il existe une notice d'informations aux consommateurs, établie par l'A.R.S., portant sur la qualité des eaux distribuées sur la commune. Elle est jointe ci-après.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Notice d'information ARS (suite)

Description (suite)

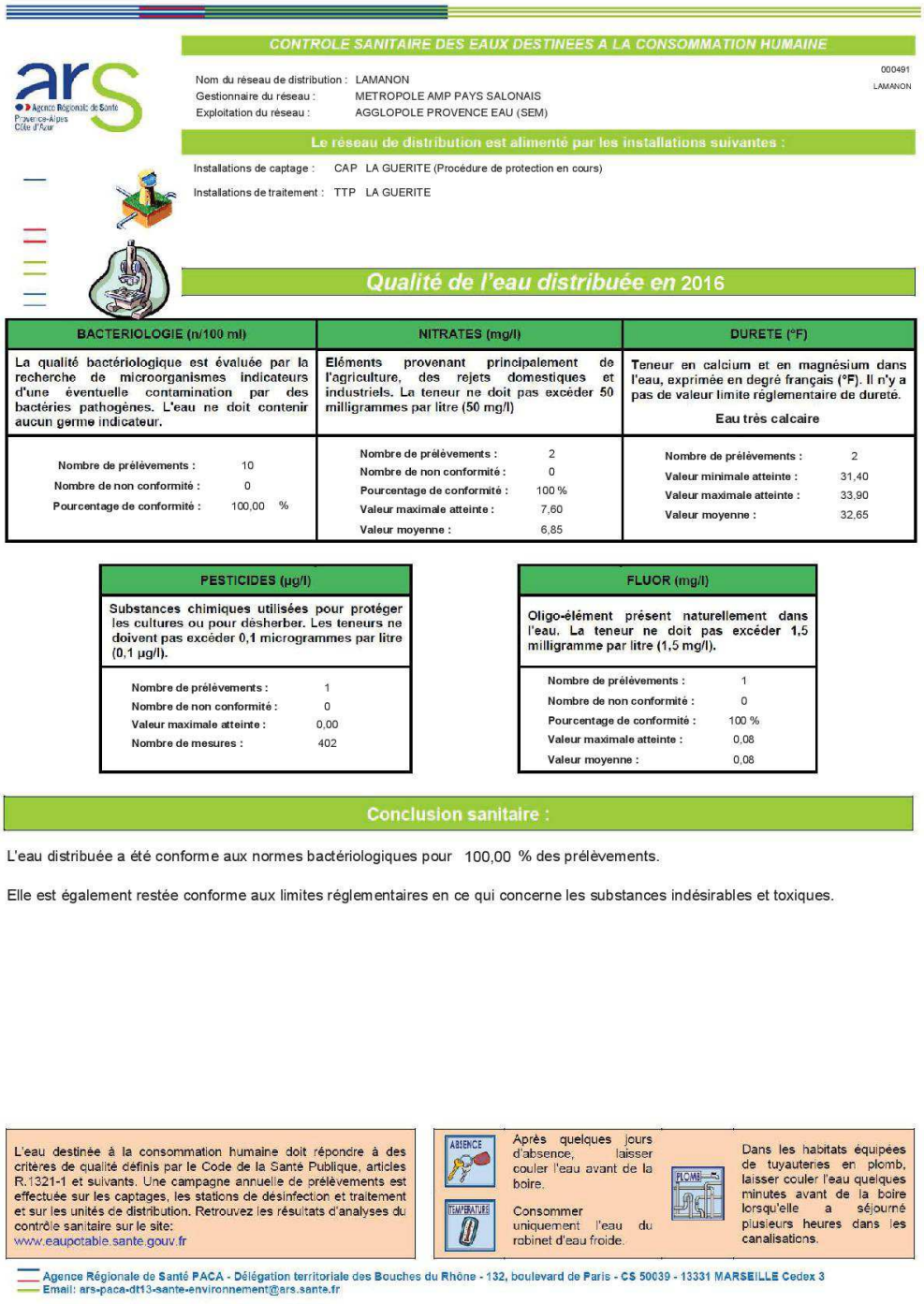

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

000491
LAMANON

Nom du réseau de distribution : LAMANON
Gestionnaire du réseau : METROPOLE AMP PAYS SALONAIS
Exploitation du réseau : AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Installations de captage : CAP LA GUERITE (Procédure de protection en cours)
Installations de traitement : TTP LA GUERITE

Qualité de l'eau distribuée en 2016

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire
Nombre de prélèvements : 10 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100,00 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 7,60 Valeur moyenne : 6,85	Nombre de prélèvements : 2 Valeur minimale atteinte : 31,40 Valeur maximale atteinte : 33,90 Valeur moyenne : 32,65

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformité : 0 Valeur maximale atteinte : 0,00 Nombre de mesures : 402	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 Valeur moyenne : 0,08

Conclusion sanitaire :

L'eau distribuée a été conforme aux normes bactériologiques pour 100,00 % des prélèvements.

Elle est également restée conforme aux limites réglementaires en ce qui concerne les substances indésirables et toxiques.

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr

ABSENCE
TEMPERATURE
Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.
Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.
PLOMB
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation territoriale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 MARSEILLE Cedex 3
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Travaux à la charge de AGGLOPOLE PROVENCE

A l'occasion de l'analyse régulière des réseaux, leur plan de renouvellement est examiné et remis à jour. Cette aide à la décision est issue de l'utilisation du logiciel MOSARE décrit dans une annexe du contrat. Cet outil prend compte divers critères, dont notamment, le matériau, l'âge, le nombre de fuites constatées, la pression, la vitesse d'écoulement, la nature de la voie, la densité de circulation, les prévisions connus de travaux de voirie, etc. De ce travail est issu le programme de proposition de travaux ci-après.

Origine	Thème	Ordre de priorité	Description	Montant	Localisation	Ouvrage
EXPLOITANT	RÉSEAU	1	Pour mémoire : Mise en place de la sectorisation permanente du réseau d'eau potable	31 000	Commune	NOUVEL OUVRAGE
EXPLOITANT	RÉSEAU	1	Renouvellement de 200ml de Fonte Grise 60mm et 10 branchements	60 500	Allée de la Citronnelle	RENOUV COLLECTIVITE
SCHEMA DIRECTEUR	RÉSEAU	2	Sécurisation du secteur La Charlotte et la Barres par la pose de 280 ml de conduite DN 100 mm (SDAEP OP R.LAM.02)	90 000	Chemin longeant le canal Boisgelin - Craponne	EXTENSION COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	2	Renouvellement de 270ml de Fonte Grise 60mm et branchements	63 500	Allée de la Citronnelle	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	SECURISATION	2	Installer deux actionneurs mécaniques permettant la fermeture automatique des bouteilles en cas de fuite de chlore	4 500	Forage de la Guérite	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	PRODUCTION	1	Installer un branchement électrique au réservoir des Cales	2 500	Réservoir des Cales	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	PRODUCTION	2	Installer un groupe électrogène afin de secourir l'installation	45 000	Forage de la Guérite	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	PRODUCTION	2	Installer un parafoudre sur l'installation	2 500	Forage de la Guérite	NOUVEL OUVRAGE
EXPLOITANT	SECURISATION	1	Clôturer le site	à définir	Réservoir de Cales	NOUVEL OUVRAGE

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

9. Commune de Lançon de Provence

Présentation générale du service 259

Description et évolution du patrimoine 263

Evènements marquants de l'exploitation 267

Bilan hydraulique de l'année 269

Analyse de la qualité 281

Travaux à prévoir 287

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Description générale du service

Population

La population légale 2013 entrant en vigueur le 1er janvier 2016 (INSEE) est de **8 801** habitants.

Nombre total d'abonnés

Le service compte 3 242 abonnés au 31 décembre 2016

Nombre de stations de traitement

La collectivité co-contractante dispose de **2** stations de traitement : stations de filtration de Val de Sibourg et des Baïsses.

Nombre de réservoirs

Il existe **3** réservoirs :
- ➔ réservoir de la Z.A.C de Sibourg~(1 cuve~500 m³),
- ➔ réservoir Le Deven ~(1 cuve~2 000 m³),
- ➔ réservoir du Val de Sibourg ~(3 cuves : 1 cuve de 300 m³, 1 cuve de 100 m³, 1 cuve de 40 m³).

Longueur totale des canalisations de distribution

La longueur totale est de 67,894 km.

Nombre de stations de pompage

Il existe **1** station de pompage:

le pompage de la Zac de sibourg

Volume total distribué sur la période de relève

Le volume total est de 656 918 m3.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Mode de calcul de l'indicateur :

Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée).

Valeur (1) : Temps d'attente maxi pour ouverture brt

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	8	8	8	8	8
Résultat	**8**	**8**	**8**	**8**	**8**

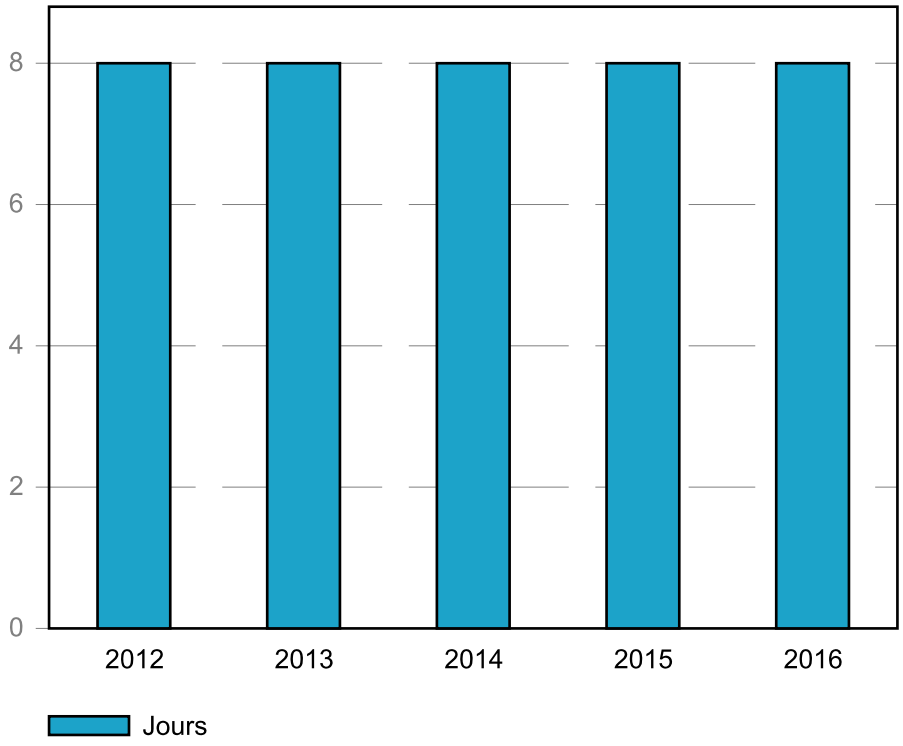

Commentaire :

Article 7-2 du reglement de service

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (suite)

Commentaire :

Informations issues des deux dispositifs de la SEM d'administration des données, le système QSE de gestion de la qualité et le système informatique : Entrepôt de données DW SEM, Cartographie par SIG et ensemble de requêtes BO.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Mode de calcul de l'indicateur :

Indice de 0 à 120 , modifié par arrêté du 2 décembre 2013 , attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau: Partie A-PLAN DES RESEAUX : 15 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à l'existence d'un plan des réseaux et d'une procédure de mise à jour). Partie B-INVENTAIRE DES RESEAUX: 30 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives aux matériaux, diamètres, dates ou périodes de pose). Partie C-AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION : 75 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à la modélisation des réseaux, au renouvellement, à la localisation des interventions, aux recherches de fuites, à la connaissance des caractéristiques des compteurs et la localisation des branchements et des ouvrages annexes).

Désignation	Nb de Point 2016
A - Plan des réseaux (15 points)	
VP236 A - Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.	10
VP237 A - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée.	5
B - Inventaire des Réseaux (30 points)	
VP238 B - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.	5
VP239 B - Pourcentage de linéaire connu sur matériaux et diamètres au delà de 60%.	5
VP240 B - La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.	5
VP241 B - L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux.	15
C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	
VP242 C - Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	0
VP243 C - Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (Nota : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée).	10
VP244 C - Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements.	0
VP245 C - Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10
VP246 C - Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	10
VP247 C - Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.	10

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (suite)

Désignation	Nb de Point 2016
VP248 C - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	10
VP249 C - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	5
Résultat	**100**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Mode de calcul de l'indicateur :

(Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N) / 5 / (Longueur du réseau de desserte au 31/12/N) x 100

Valeur (1) : Longueur du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours de l'année N-4 (km)
Valeur (2) : Longueur du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours de l'année N-3 (km)
Valeur (3) : Longueur du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours de l'année N-2 (km)
Valeur (4) : Longueur du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours de l'année N-1 (km)
Valeur (5) : Longueur du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours de l'année N (km)
Valeur (6) : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	0	1,312	1,025	0,298	0,323
Valeur (2)	1,312	1,025	0,298	0,323	0,385
Valeur (3)	1,025	0,298	0,323	0,385	0,347
Valeur (4)	0,298	0,323	0,385	0,347	0,226
Valeur (5)	0,323	0,385	0,347	0,226	0
Valeur (6)	66,274	66,283	67,014	67,158	67,894
Résultat	**0,89**	**1,01**	**0,71**	**0,47**	**0,38**

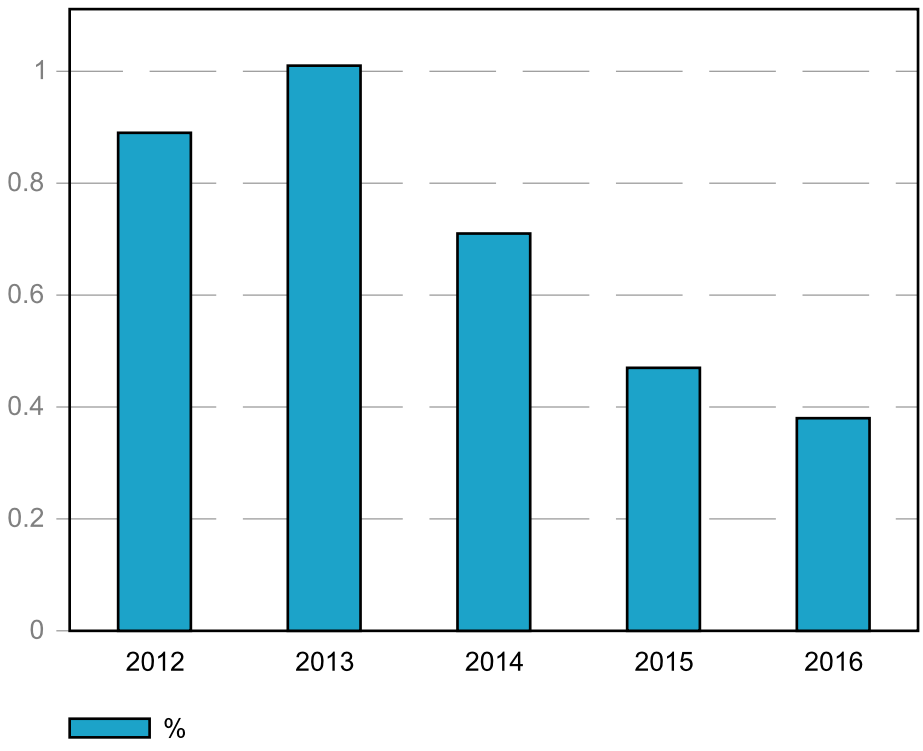

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (suite)

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Mode de calcul de l'indicateur :

(Nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance / Nombre d'abonnés) x 1000

Valeur (1) : Nombre de coupures d'eau au cours de l'année : abonnés non prévenus
Valeur (2) : Nombre d'abonnements eau

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	7	2	2	8	4
Valeur (2)	3 124	3 166	3 200		3 242
Résultat	**2,24**	**0,63**	**0,63**	**2,47**	**1,23**

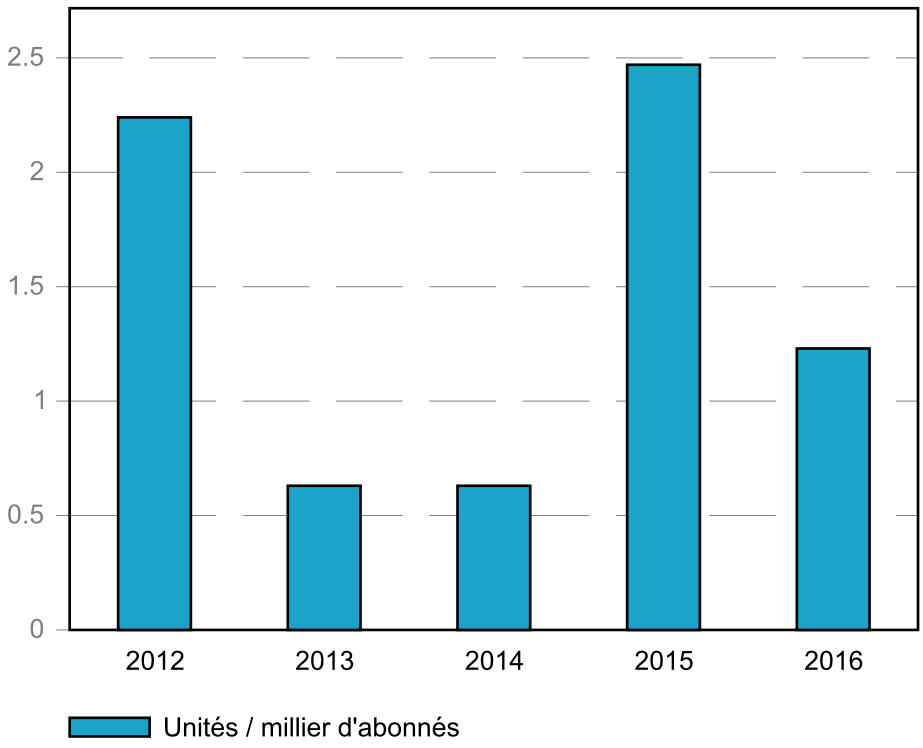

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	**A**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Chiffres clé de l'exploitation

Données issues de la relève

Période de relève	décembre à décembre
Durée moyenne de la relève	364 j

Calcul rendement du réseau

Longueur du réseau de desserte hors brt	67,894 km
Rendement du réseau de distribution	85,43 %
Indice Linéaire de pertes en réseau	4,45 m3/j/km

Caractéristiques du réseau

Caractéristiques d'utilisation	
Longueur des canalisations de distribution (R)	67,894 Km
Longueur des branchements	17,058 Km
Longueur totale du réseau de distribution (L)	84,952 Km
Nombre de fuites réparées	
sur canalisations	6
sur branchements	25
Nombre total de fuites réparées	31
Opérations sur compteurs	
Concessions nouvelles	12
Renouvellements	8
Déposes (résiliations)	6

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Chiffres clé de l'exploitation (suite)

Chiffres clé de l'année civile

Bilan d'eau (du 1er janvier au 31 décembre)	
Volume produit (P)	726243 m³
Pertes en adduction ou lavage (P1)	72771 m³
Volume distribué (P-P1)	653472 m³
Analyse de la distribution	
Semaine maxi. (du 4 au 11 juillet 2016)	19705 m³ 32.58 L/s
Semaine mini. (du 8 AU 15 février 2016)	8770 m³ 14,5 L/s
Jour maxi. estimé :	2815 m³
Capacité de stockage :	2940 m³
Autonomie de consommation:	25 h

L'autonomie indiquée est à relativiser car la capacité de stockage du réservoir de têtel est très faible (440 m3), seuls les réservoirs secondaires ont une capacité importante.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés

Evolution de la consommation

Evolution des volumes distribués et consommés en m^3/an :

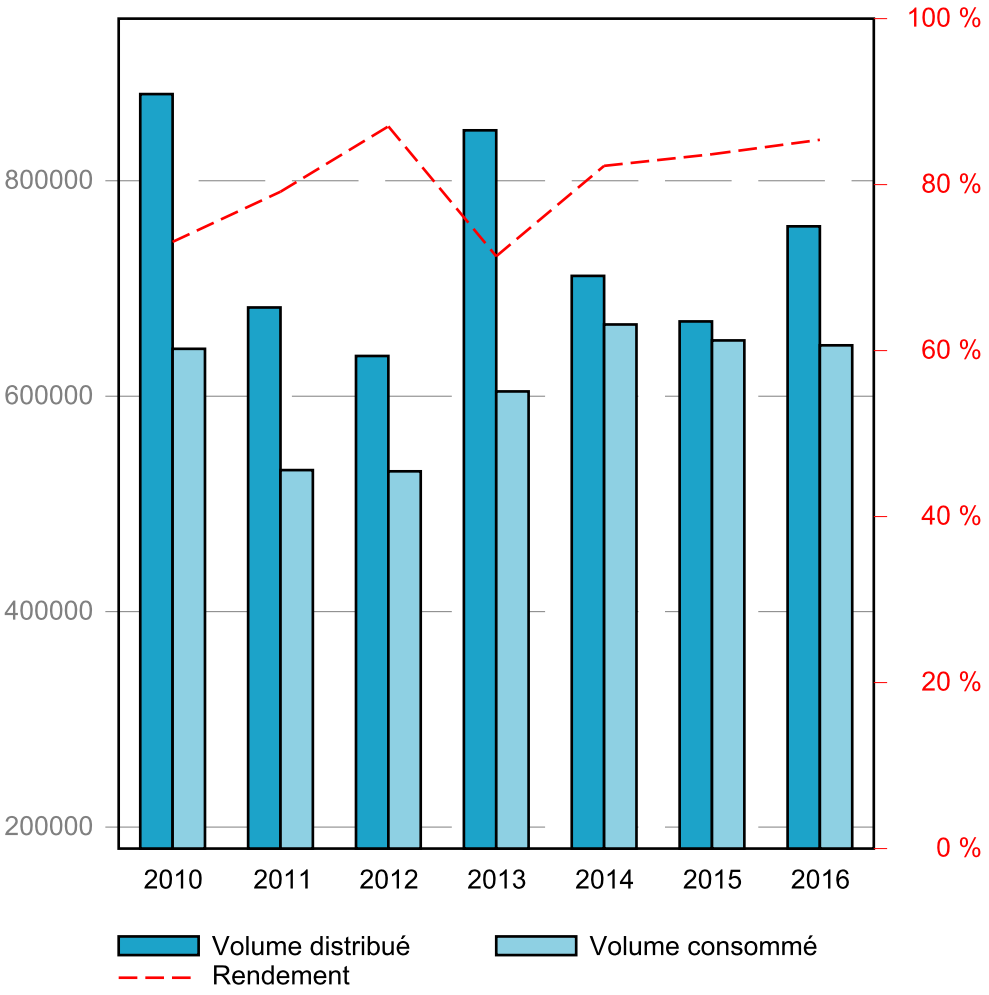

Nota

Les volumes exportés vers la commune de Cornillon Confoux sont pris en compte dans le calcul du rendement de réseau de Lançon.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés (suite)

Volumes mensuels distribués

Récapitulation du volume mensuel distribué pendant l'année civile en fonction de l'origine de l'eau

	Canal deMarseille "filtration de Lançon Sibourg"	Canal de Provence "Filtration des Baïsses"	Total
JANVIER	40 645 m³ *1 311 m³/j* 15,18 l/s	1 295 m³ *42 m³/j* 0,48 l/s	41 940 m³ *1 353 m³/j* 15,66 l/s
FEVRIER	36 316 m³ *1 297 m³/j* 15,01 l/s	1 002 m³ *36 m³/j* 0,41 l/s	37 318 m³ *1 333 m³/j* 15,43 l/s
MARS	42 984 m³ *1 387 m³/j* 16,05 l/s	1 079 m³ *35 m³/j* 0,40 l/s	44 063 m³ *1 421 m³/j* 16,45 l/s
AVRIL	50 867 m³ *1 696 m³/j* 19,62 l/s	1 052 m³ *35 m³/j* 0,41 l/s	51 919 m³ *1 731 m³/j* 20,03 l/s
MAI	57 492 m³ *1 855 m³/j* 21,47 l/s	1 053 m³ *34 m³/j* 0,39 l/s	58 545 m³ *1 889 m³/j* 21,86 l/s
JUIN	70 255 m³ *2 342 m³/j* 27,10 l/s	931 m³ *31 m³/j* 0,36 l/s	71 186 m³ *2 373 m³/j* 27,46 l/s
JUILLET	81 998 m³ *2 645 m³/j* 30,61 l/s	163 m³ *5 m³/j* 0,06 l/s	82 161 m³ *2 650 m³/j* 30,68 l/s
AOUT	77 107 m³ *2 487 m³/j* 28,79 l/s	25 m³ *1 m³/j* 0,01 l/s	77 132 m³ *2 488 m³/j* 28,80 l/s
SEPTEMBRE	63 105 m³ *2 104 m³/j* 24,35 l/s	3 m³ *0 m³/j* 0,00 l/s	63 108 m³ *2 104 m³/j* 24,35 l/s
OCTOBRE	44 074 m³ *1 422 m³/j* 16,46 l/s	138 m³ *4 m³/j* 0,05 l/s	44 212 m³ *1 426 m³/j* 16,51 l/s
NOVEMBRE	40 644 m³ *1 355 m³/j* 15,68 l/s	1 306 m³ *44 m³/j* 0,50 l/s	41 950 m³ *1 398 m³/j* 16,18 l/s
DECEMBRE	38 847 m³ *1 253 m³/j* 14,50 l/s	1 091 m³ *35 m³/j* 0,41 l/s	39 938 m³ *1 288 m³/j* 14,91 l/s
TOTAL	644 334 m³ *1 765 m³/j* 20,43 l/s	9 138 m³ *25 m³/j* 0,29 l/s	653 472 m³ *1 790 m³/j* 20,72 l/s

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés (suite)

Volumes mensuels distribués

Comparaison des volumes mensuels distribués en m^3/mois :

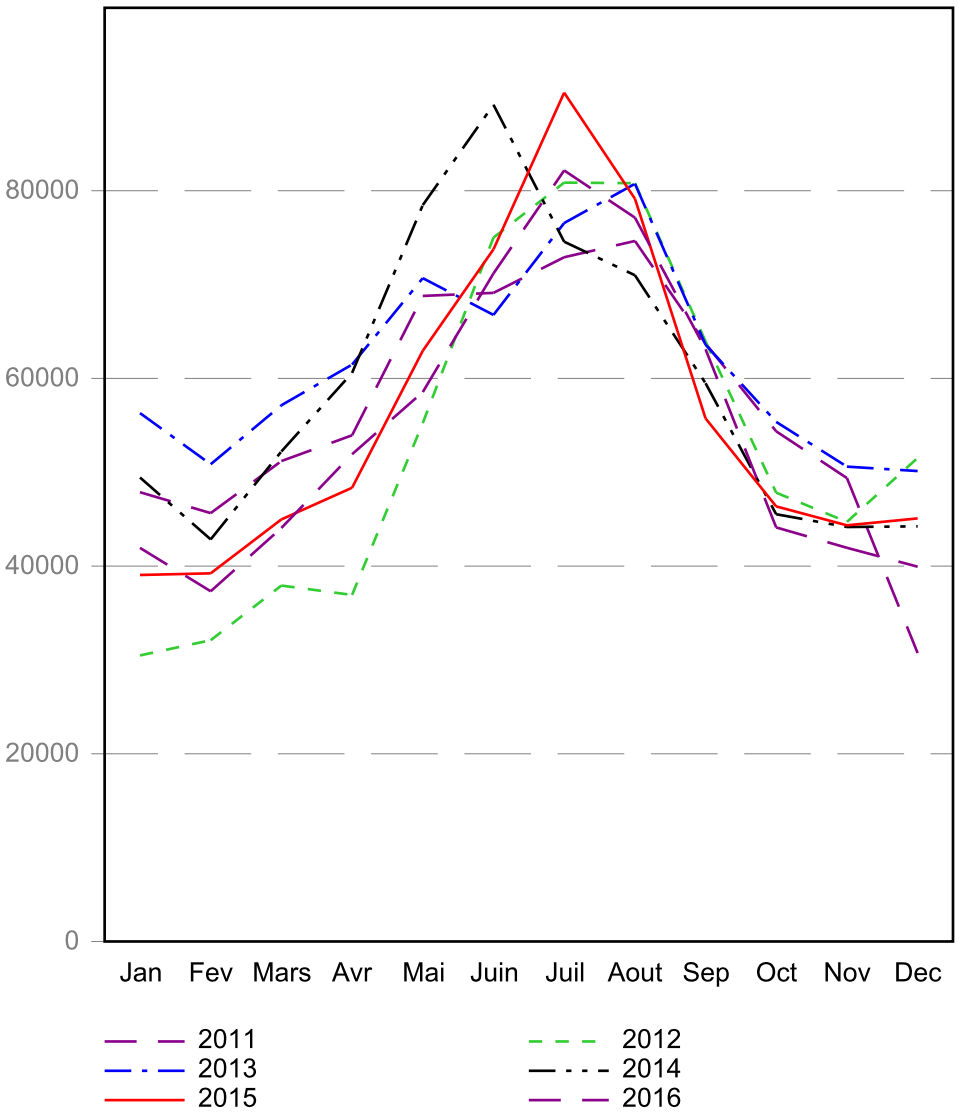

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P104.3 Rendement du réseau de distribution

Mode de calcul de l'indicateur :

[(V consommé autorisé + V vendu en gros) / (V produit + V acheté en gros)] x 100 [(V1+V2+V3+V4)/(V5+V6)] x 100 V produit + V acheté en gros = V mis en distribution + V vendu en gros V consommé autorisé = V comptabilisé + V consommateurs sans comptage + V de service du réseau

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volumes eau consommateurs sans comptage
Valeur (3) : Volumes eau de service du réseau
Valeur (4) : Volume eau vendus en gros
Valeur (5) : Volumes eau produits
Valeur (6) : Volumes eau achetés en gros

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	510 637	590 425	560 357	534 045	529 981
Valeur (2)	5 270	7 791	9 833	10 504	12 121
Valeur (3)	14 356	6 144	4 205	4 620	4 469
Valeur (4)	94 336	0	85 819	102 623	100 677
Valeur (5)	717 804	846 839	802 586	779 115	757 595
Valeur (6)	0	0		0	0
Résultat	**87,02**	**71,37**	**82,26**	**83,66**	**85,43**

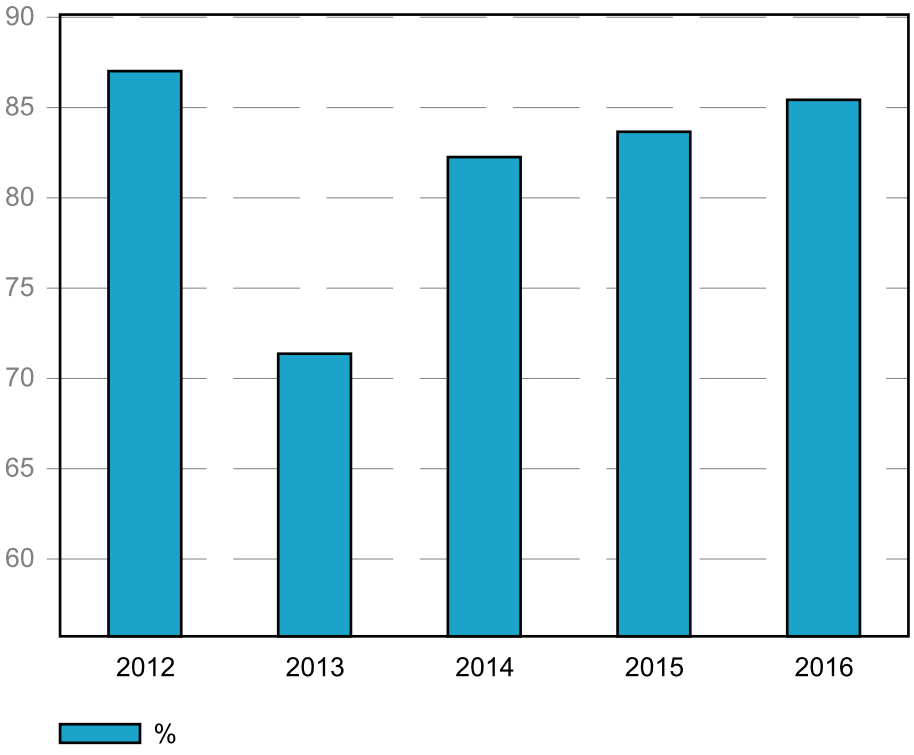

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P104.3 Rendement du réseau de distribution (suite)

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Nota

Dans le calcul du rendement de réseau, le volume distribué correspond au volume distribué durant la période de relève des volumes consommés.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés

Mode de calcul de l'indicateur :

(V mis en distribution - V comptabilisé) / Longueur du réseau de desserte / 365 ou 366 V = volume V mis en distribution = V produit + V acheté en gros - V vendu en gros

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volume eau vendus en gros
Valeur (3) : Volumes eau produits
Valeur (4) : Volumes eau achetés en gros
Valeur (5) : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)
Valeur (6) : Nombre de jours dans l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	510 637	590 425	560 357	534 045	529 981
Valeur (2)	94 336	0	85 819	102 623	100 677
Valeur (3)	717 804	846 839	802 586	779 115	757 595
Valeur (4)	0	0		0	0
Valeur (5)	66,274	66,283	67,014	67,158	67,894
Valeur (6)	366	365	365	365	365
Résultat	**4,65**	**10,6**	**6,39**	**5,81**	**5,12**

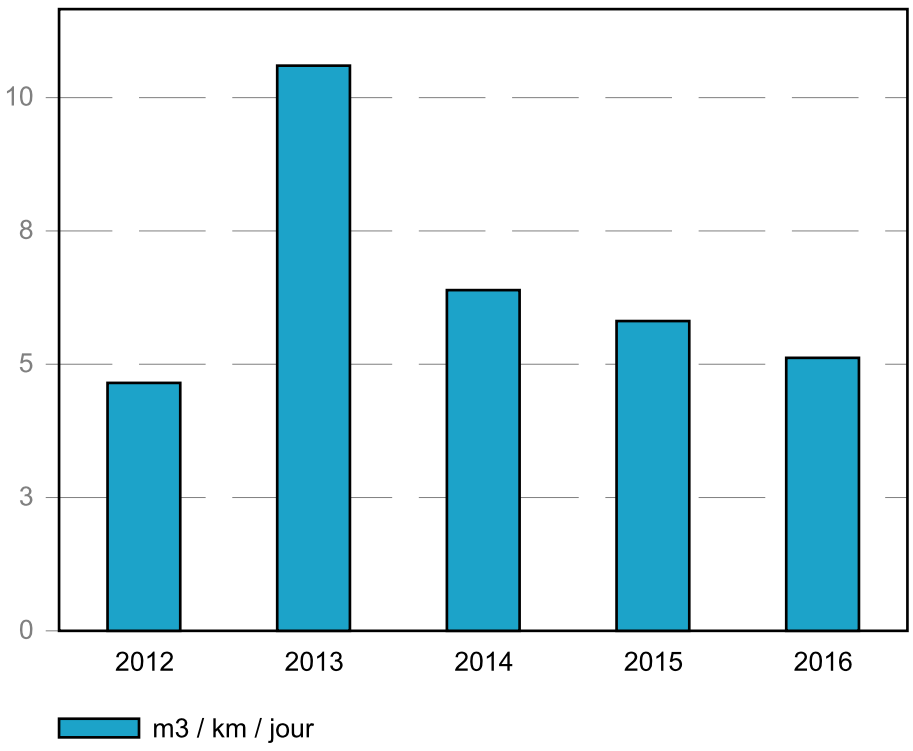

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés (suite)

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau

Mode de calcul de l'indicateur :

(V mis en distribution - V consommé autorisé) / Longueur du réseau de desserte / 365 ou 366 V = volume V mis en distribution = V produit + V acheté en gros - V vendu en gros V consommé autorisé = V comptabilisé + V consommateurs sans comptage + V de service du réseau

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volumes eau consommateurs sans comptage
Valeur (3) : Volumes eau de service du réseau
Valeur (4) : Volume eau vendus en gros
Valeur (5) : Volumes eau produits
Valeur (6) : Volumes eau achetés en gros
Valeur (7) : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)
Valeur (8) : Nombre de jours dans l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	510 637	590 425	560 357	534 045	529 981
Valeur (2)	5 270	7 791	9 833	10 504	12 121
Valeur (3)	14 356	6 144	4 205	4 620	4 469
Valeur (4)	94 336	0	85 819	102 623	100 677
Valeur (5)	717 804	846 839	802 586	779 115	757 595
Valeur (6)	0	0		0	0
Valeur (7)	66,274	66,283	67,014	67,158	67,894
Valeur (8)	366	365	365	365	365
Résultat	**3,84**	**10,02**	**5,82**	**5,19**	**4,45**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau (suite)

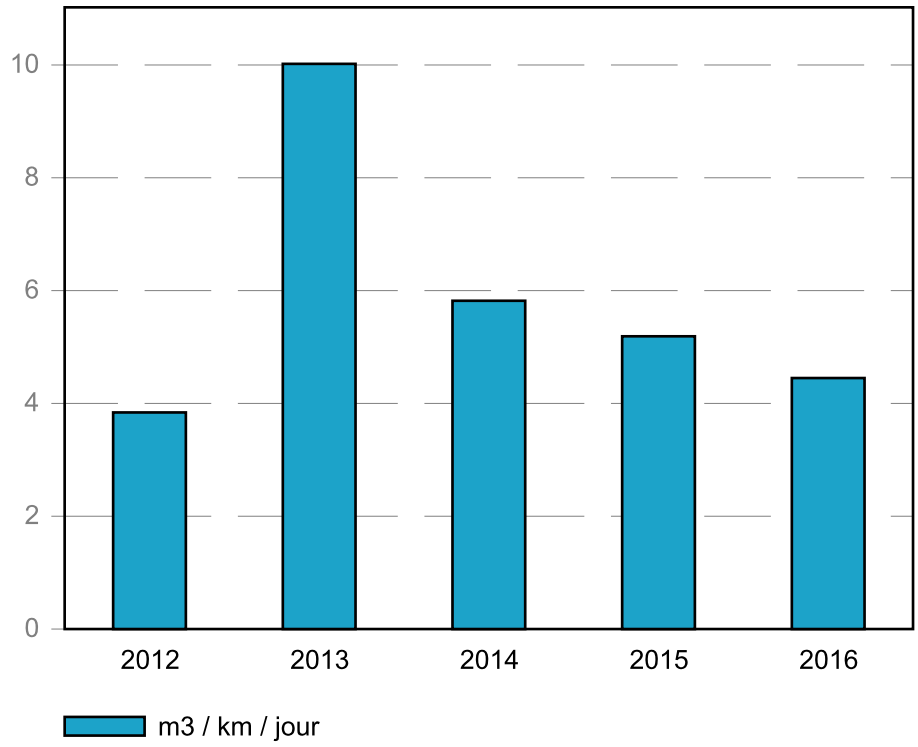

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P101.1 Taux de conformité des analyses bactériologiques ARS

Mode de calcul de l'indicateur :

Pour les analyses concernant l'eau distribuée validées par l' ARS. (Nombre d'analyses bactériologiques conformes / Nombre d'analyses bactériologiques réalisées) . On se limitera à la conformité aux paramètres pour lesquels le Code de la Santé Publique précise une valeur limite de qualité en excluant les paramètres indicateurs. On pourra indiquer en complément le volume d'analyses d'auto-surveillance effectué.

Valeur (1) : Nb de prélèvements bactériologiques conformes sur l'année
Valeur (2) : Nb de prélèvements bactériologiques total sur l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	23	25	28	25	25
Valeur (2)	23	25	28	26	25
Résultat	**100**	**100**	**100**	**96,15**	**100**

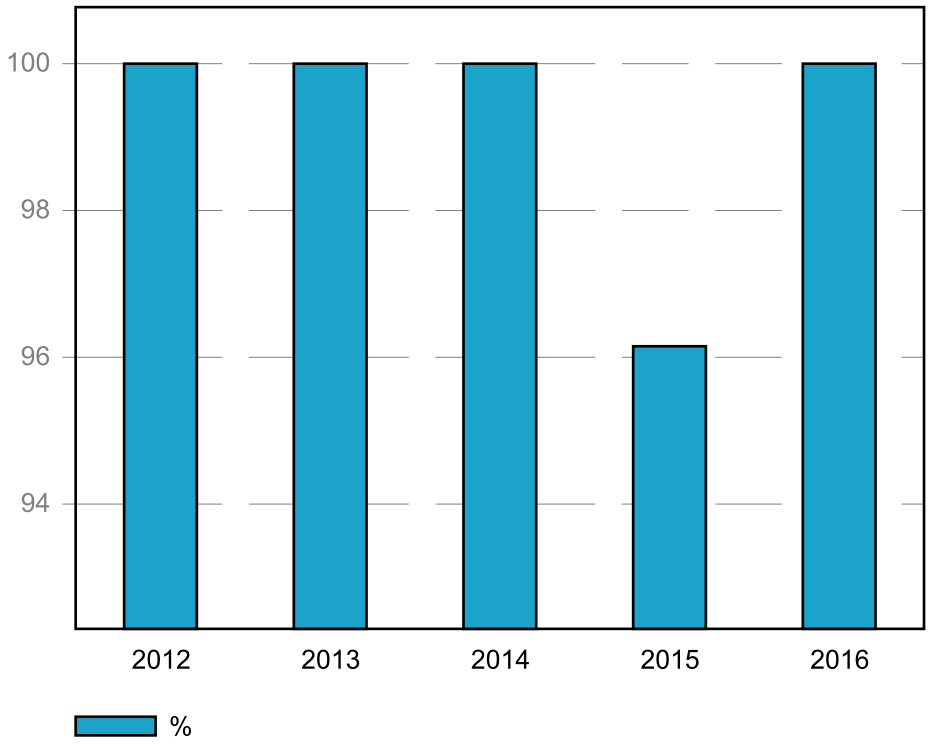

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P102.1 Taux de conformité des analyses physico-chimiques ARS

Mode de calcul de l'indicateur :

Services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m3/j : (Nombres de prélèvements physico-chimiques conformes / Nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés au cours de l'année) X 100.

Valeur (1) : Nb de prélèvements physico-chimiques conformes sur l'année
Valeur (2) : Nb de prélèvements physico-chimiques total sur l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	22	25	28	26	25
Valeur (2)	23	25	28	26	25
Résultat	**95,65**	**100**	**100**	**100**	**100**

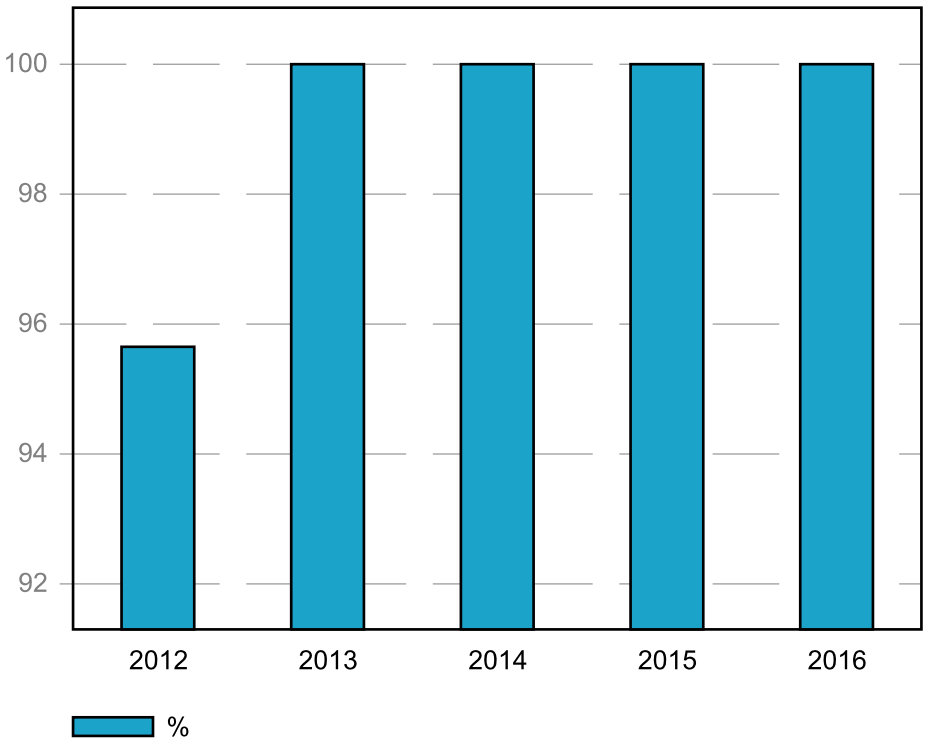

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Notice d'information ARS

Description

Conformément à la circulaire du 19 février 1998 réf. 98/115, il existe une notice d'informations aux consommateurs, établie par l'A.R.S., portant sur la qualité des eaux distribuées sur la commune. Elle est jointe ci-après.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Notice d'information ARS (suite)

Description (suite)

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

000726
LANCON-DE-PROVENCE

Nom du réseau de distribution : LANCON-DE-PROVENCE BAISSES
Gestionnaire du réseau : METROPOLE AMP PAYS SALONAIS
Exploitation du réseau : AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Installations de captage : CAP LES BAISSES (Procédure de protection en cours)
Installations de traitement : TTP LES BAISSES

Qualité de l'eau distribuée en 2016

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire
Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100,00 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,10 Valeur moyenne : 1,80	Nombre de prélèvements : 2 Valeur minimale atteinte : 18,70 Valeur maximale atteinte : 23,70 Valeur moyenne : 21,20

Conclusion sanitaire :

L'eau distribuée a été conforme aux normes bactériologiques pour 100,00 % des prélèvements.

Elle est également restée conforme aux limites réglementaires en ce qui concerne les substances indésirables et toxiques.

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr

ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

TEMPERATURE

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.

PLOMB

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation territoriale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 MARSEILLE Cedex 3
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Notice d'information ARS (suite)

Description (suite)

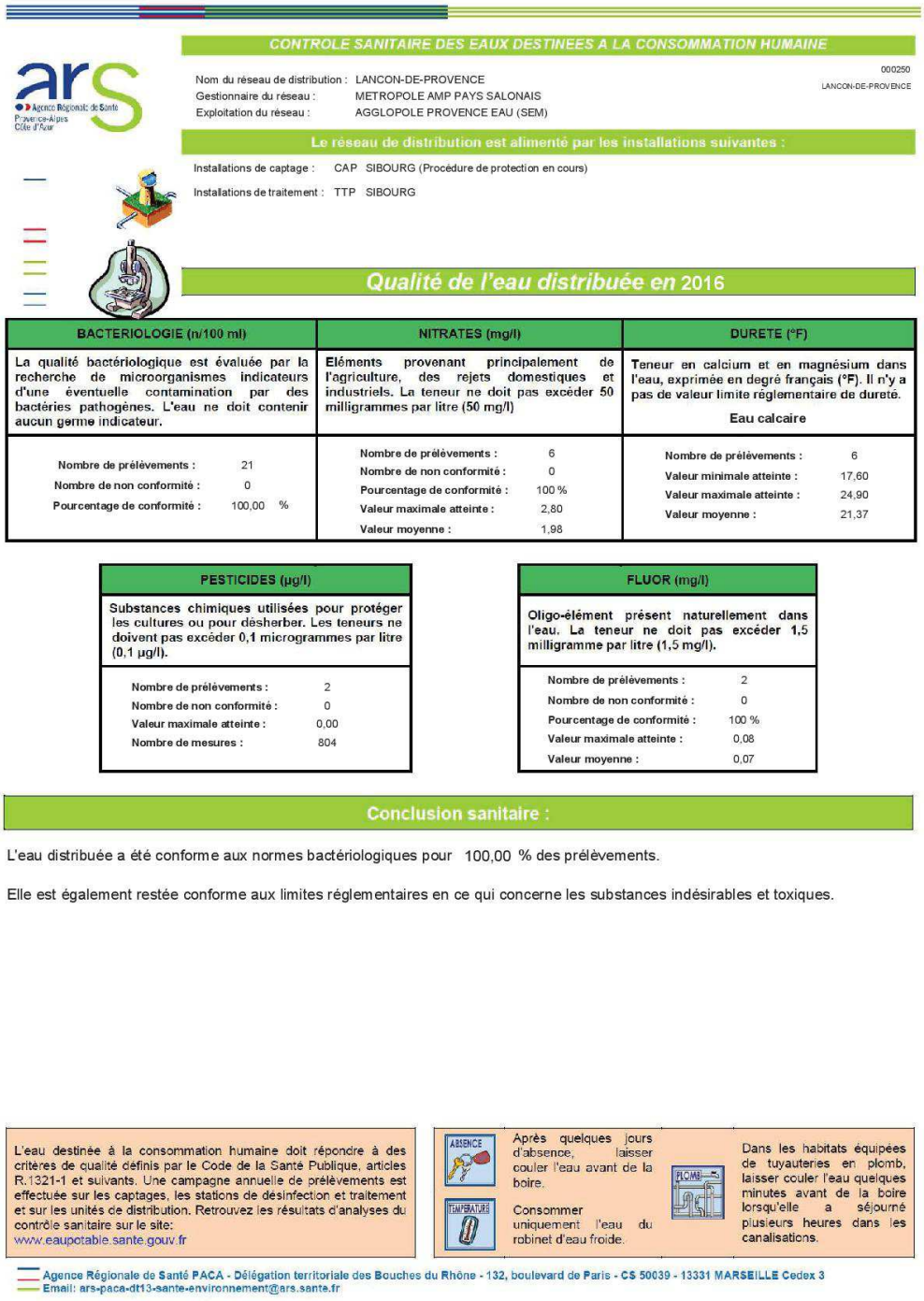

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

ars Agence Régionale de Santé Provence-Alpes Côte d'Azur

000250
LANCON-DE-PROVENCE

Nom du réseau de distribution : LANCON-DE-PROVENCE
Gestionnaire du réseau : METROPOLE AMP PAYS SALONAIS
Exploitation du réseau : AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Installations de captage : CAP SIBOURG (Procédure de protection en cours)
Installations de traitement : TTP SIBOURG

Qualité de l'eau distribuée en 2016

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire
Nombre de prélèvements : 21 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100,00 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,80 Valeur moyenne : 1,98	Nombre de prélèvements : 6 Valeur minimale atteinte : 17,60 Valeur maximale atteinte : 24,90 Valeur moyenne : 21,37

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformité : 0 Valeur maximale atteinte : 0,00 Nombre de mesures : 804	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 Valeur moyenne : 0,07

Conclusion sanitaire :

L'eau distribuée a été conforme aux normes bactériologiques pour 100,00 % des prélèvements.

Elle est également restée conforme aux limites réglementaires en ce qui concerne les substances indésirables et toxiques.

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr

ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

TEMPERATURE
Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.

PLOMB
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation territoriale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 MARSEILLE Cedex 3
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Travaux à la charge de AGGLOPOLE PROVENCE

A l'occasion de l'analyse régulière des réseaux, leur plan de renouvellement est examiné et remis à jour. Cette aide à la décision est issue de l'utilisation du logiciel MOSARE décrit dans une annexe du contrat. Cet outil prend compte divers critères, dont notamment, le matériau, l'âge, le nombre de fuites constatées, la pression, la vitesse d'écoulement, la nature de la voie, la densité de circulation, les prévisions connus de travaux de voirie, etc. De ce travail est issu le programme de proposition de travaux ci-après.

Origine	Thème	Ordre de priorité	Description	Montant	Localisation	Ouvrage
EXPLOITANT	RÉSEAU	1	- Prioritaire - Renouvellement et restructuration (dernière phase) de 250ml de Polyéthylène - STADE -	45 000	Stade - et Propriété réf 18959	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	1	Renouvellement de 100ml de Fonte Grise de dn 50mm, branchements associés et extension de 25ml de réseau pour maillage sur la Rue de la Tour	37 000	Rue de l'Hôpital	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	1	Renouvellement de 90 ml de Fonte DN 150 mm (2 maillages et 12 branchements)	45 700	Rue des Remparts	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	1	Renouvellement de 140 ml de PE 63 et reprise des branchements (7 fuites recensées)	35 000	Hameau des Baïsses	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	2	Remplacement de 130ml de FT 80mm par FT 80mm et reprise de 15 Branchements	58 000	Rue Hoche et Traverse Dieu	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	2	Renouvellement (phase 2) de 1 550 ml de Fonte Grise de DN 125 mm en DN 150 mm et branchements associés entre la propriété 18944 et le CD 19	465 000	Propriété 18944 et le CD 19	RENOUV COLLECTIVITE
SCHEMA DIRECTEUR	RÉSEAU	3	Pose de 270 ml de conduite fonte DN 100 mm chemin des Suiles et des Combes (SDAEP Op 5)	59 400	Chemin des Suiles et des Combes	EXTENSION COLLECTIVITE
SCHEMA DIRECTEUR	RÉSEAU	3	Dilatation de 100 ml de conduite DN 60 en DN 100 mm allée des Baïsses (SDAEP Op 14)	39 000	Hameau des Baïsses / Allée des Baïsses	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	PRODUCTION	2	Création d'un poste de chloration relais au réservoir du Deven ou électrochloration.	70 000	Réservoir du Deven	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	PRODUCTION	2	Mise en place d'un panneau solaire sur le réservoir de la ZAC	4 500	Réservoir de la Zac de Sibourg	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	PRODUCTION	2	Réalisation d'un raccordement électrique sur le réservoir du Deven	à définir	Réservoir du Deven	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	PRODUCTION	2	Création d'un quatrième filtre pour porter le débit nominal de la filtration de Sibourg à 320 m3/h	80 000	Filtration de Lançon Sibourg	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	PRODUCTION	2	Création d'un réservoir de 1000 m3 sur le site de la filtration de sibourg	600 000	Filtration de Lançon Sibourg	NOUVEL OUVRAGE

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

10. Commune de Mallemort

Présentation générale du service 291

Description et évolution du patrimoine 293

Evènements marquants de l'exploitation 297

Bilan hydraulique de l'année 299

Analyse de la qualité 311

Travaux à prévoir 317

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Description générale du service

Population

La population légale 2013 entrant en vigueur le 1er janvier 2016 (INSEE) est de **6 188** habitants.

Nombre total d'abonnés

Le service compte 2 123 abonnés au 31 décembre 2016

Nombre de stations de traitement

La collectivité co-contractante dispose d'une station de traitement par injection de chlore gazeux, située en bordure de RN7 sur le hameau de Cazan.

Nombre de réservoirs

Il existe **2** réservoirs :
- ➔ réservoir du Haut Village (dit du cimetière) d'une capacité de 250 m3
- ➔ réservoir du Golf (1 cuve de 200 m^3),

Longueur totale des canalisations de distribution

La longueur totale est de 43,613 km.

Nombre de stations de pompage

Il existe **1** station de pompage comprenant deux systèmes
- ➔ Les forages du champ captant Crau St Pierre
- ➔ Le puits du Champ captant Crau ST Pierre

Volume total distribué sur la période de relève

Le volume total est de 515 461 m3.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Mode de calcul de l'indicateur :

Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée).

Valeur (1) : Temps d'attente maxi pour ouverture brt

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		8	8	8	8
Résultat		**8**	**8**	**8**	**8**

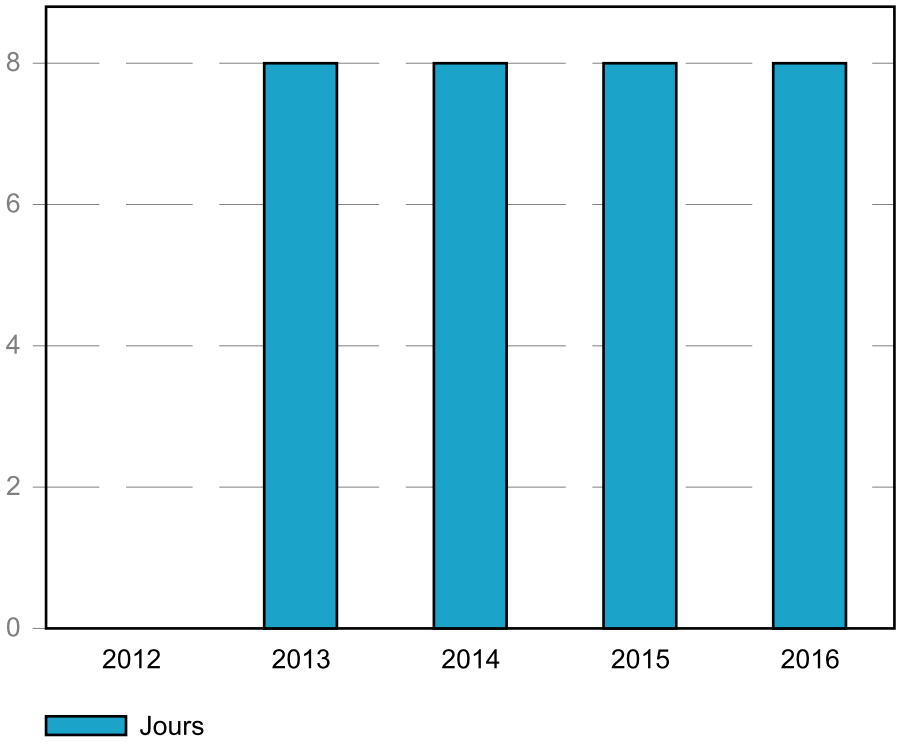

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Mode de calcul de l'indicateur :

Indice de 0 à 120 , modifié par arrêté du 2 décembre 2013 , attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau: Partie A-PLAN DES RESEAUX : 15 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à l'existence d'un plan des réseaux et d'une procédure de mise à jour). Partie B-INVENTAIRE DES RESEAUX: 30 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives aux matériaux, diamètres, dates ou périodes de pose). Partie C-AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION : 75 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à la modélisation des réseaux, au renouvellement, à la localisation des interventions, aux recherches de fuites, à la connaissance des caractéristiques des compteurs et la localisation des branchements et des ouvrages annexes).

Désignation	Nb de Point 2016
A - Plan des réseaux (15 points)	
VP236 A - Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.	10
VP237 A - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée.	5
B - Inventaire des Réseaux (30 points)	
VP238 B - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.	5
VP239 B - Pourcentage de linéaire connu sur matériaux et diamètres au delà de 60%.	5
VP240 B - La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.	5
VP241 B - L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux.	15
C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	
VP242 C - Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	0
VP243 C - Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (Nota : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée).	10
VP244 C - Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements.	0
VP245 C - Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10
VP246 C - Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	10
VP247 C - Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.	10

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (suite)

Désignation	Nb de Point 2016
VP248 C - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	10
VP249 C - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	5
Résultat	**100**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Le calcul de cet indicateur tient compte des chiffres sur les cinq années précédentes à celle de l'édition de ce rapport. Une partie de ces données est donc relative à une période antérieure au démarrage du contrat. Ainsi, cet indicateur ne peut être édité.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Mode de calcul de l'indicateur :

(Nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance / Nombre d'abonnés) x 1000

Valeur (1) : Nombre de coupures d'eau au cours de l'année : abonnés non prévenus
Valeur (2) : Nombre d'abonnements eau

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		6	3	4	12
Valeur (2)		2 020	2 012		2 123
Résultat		**2,97**	**1,49**	**1,95**	**5,65**

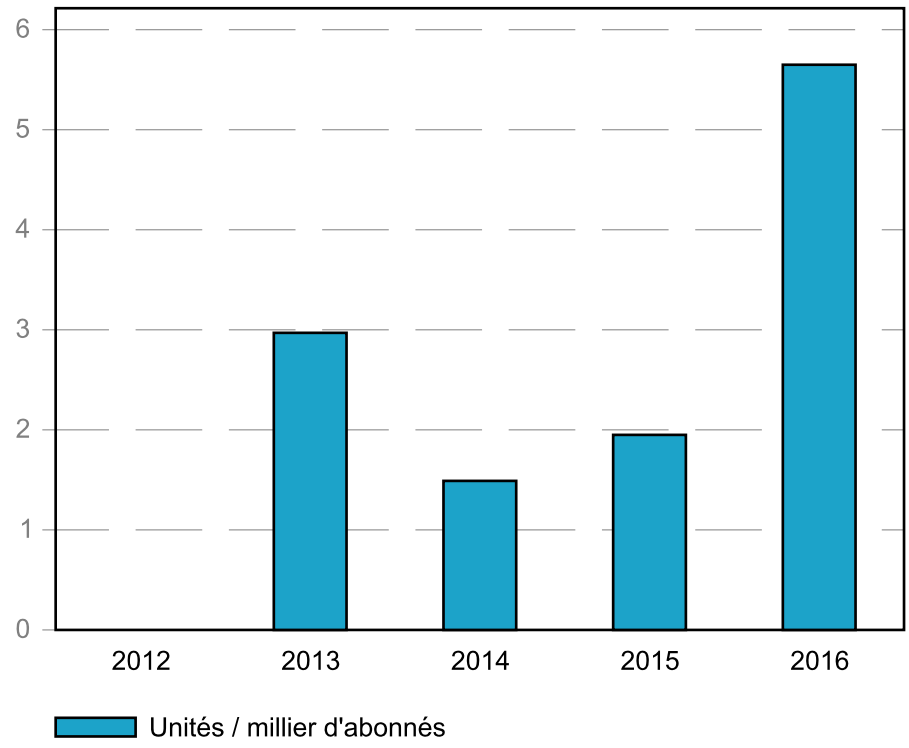

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Chiffres clé de l'exploitation

Données issues de la relève

Période de relève	décembre à décembre
Durée moyenne de la relève	362 j

Calcul rendement du réseau

Longueur du réseau de desserte hors brt	43,613 km
Rendement du réseau de distribution	60,62 %
Indice Linéaire de pertes en réseau	12,75 m3/j/km

Caractéristiques du réseau

Caractéristiques d'utilisation	
Longueur des canalisations de distribution (R)	43,613 Km
Longueur des branchements	11,335 Km
Longueur totale du réseau de distribution (L)	54,948 Km
Nombre de fuites réparées	
sur canalisations	5
sur branchements	18
Nombre total de fuites réparées	23
Opérations sur compteurs	
Concessions nouvelles	46
Renouvellements	18
Déposes (résiliations)	1

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Chiffres clé de l'exploitation (suite)

Chiffres clé de l'année civile

Bilan d'eau (du 1er janvier au 31 décembre)	
Volume produit (P)	517844 m³
Pertes en adduction ou lavage (P1)	0 m³
Volume distribué (P-P1)	517844 m³
Analyse de la distribution	
Semaine maxi. (du 25 juillet au 1 août 2016)	14998 m³ 27.8 L/s
Semaine mini. (du 01 au 8 février 2016)	5904 m³ 9.76 L/s
Jour maxi. estimé :	2142 m³
Capacité de stockage :	450 m³
Autonomie de consommation:	5 h

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés

Evolution de la consommation

Evolution des volumes distribués et consommés en m^3/an :

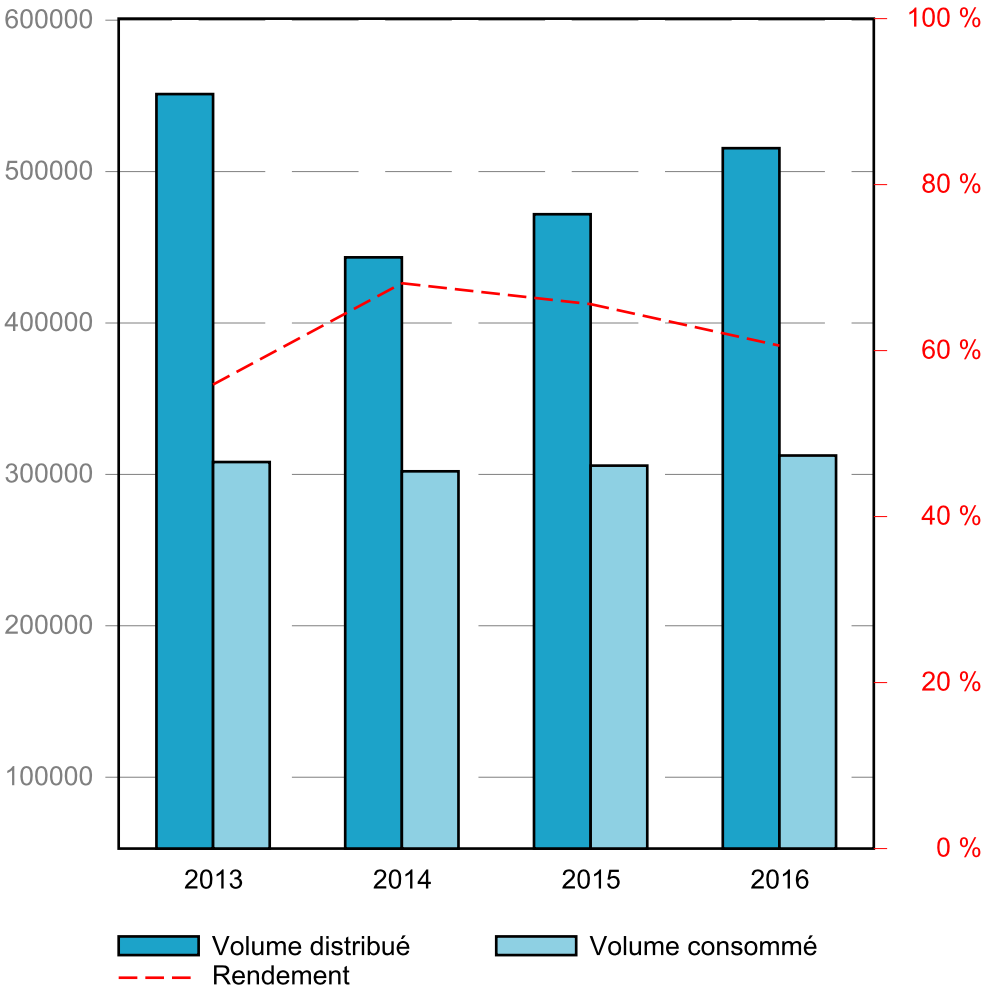

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés (suite)

Volumes mensuels distribués

Récapitulation du volume mensuel distribué pendant l'année civile en fonction de l'origine de l'eau

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés (suite)

Volumes mensuels distribués (suite)

	Nappe de la Durance
JANVIER	**35 340 m³** *1 140 m³/j* 13,19 l/s
FEVRIER	**31 777 m³** *1 135 m³/j* 13,14 l/s
MARS	**34 339 m³** *1 108 m³/j* 12,82 l/s
AVRIL	**35 086 m³** *1 170 m³/j* 13,54 l/s
MAI	**40 721 m³** *1 314 m³/j* 15,20 l/s
JUIN	**47 229 m³** *1 574 m³/j* 18,22 l/s
JUILLET	**61 531 m³** *1 985 m³/j* 22,97 l/s
AOUT	**63 147 m³** *2 037 m³/j* 23,58 l/s
SEPTEMBRE	**50 476 m³** *1 683 m³/j* 19,47 l/s
OCTOBRE	**38 937 m³** *1 256 m³/j* 14,54 l/s
NOVEMBRE	**37 214 m³** *1 240 m³/j* 14,36 l/s
DECEMBRE	**42 047 m³** *1 356 m³/j* 15,70 l/s
TOTAL	**517 844 m³** ***1 419 m³/j*** **16,42 l/s**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés (suite)

Volumes mensuels distribués (suite)

Ce graphique permettra de comparer les volumes mensuels distribués en m³/mois :

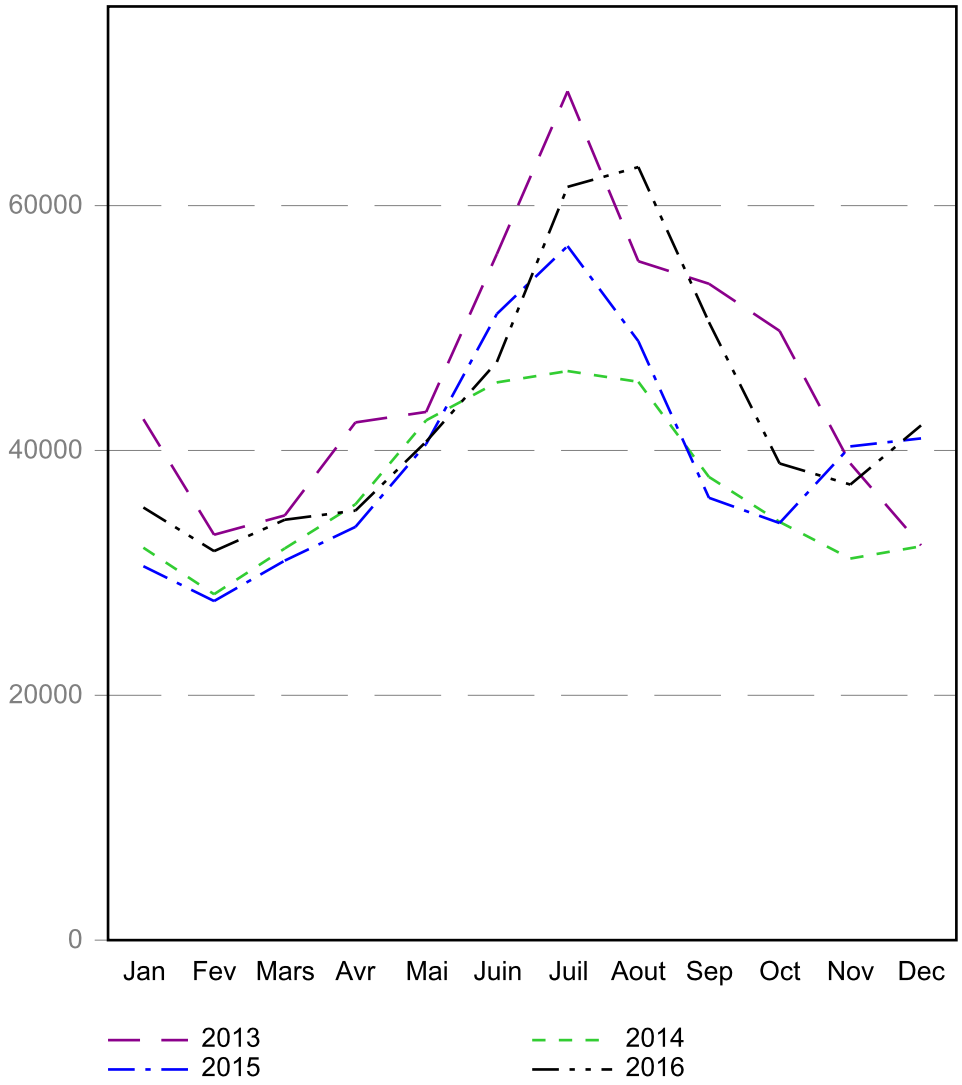

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P104.3 Rendement du réseau de distribution

Mode de calcul de l'indicateur :

[(V consommé autorisé + V vendu en gros) / (V produit + V acheté en gros)] x 100 [(V1+V2+V3+V4)/(V5+V6)] x 100 V produit + V acheté en gros = V mis en distribution + V vendu en gros V consommé autorisé = V comptabilisé + V consommateurs sans comptage + V de service du réseau

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volumes eau consommateurs sans comptage
Valeur (3) : Volumes eau de service du réseau
Valeur (4) : Volume eau vendus en gros
Valeur (5) : Volumes eau produits
Valeur (6) : Volumes eau achetés en gros

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		301 970	295 888	298 360	297 653
Valeur (2)		3 715	5 084	5 688	6 524
Valeur (3)		2 491	1 064	1 757	8 302
Valeur (4)		0			
Valeur (5)		551 196	443 406	466 140	515 461
Valeur (6)		0			0
Résultat		**55,91**	**68,12**	**65,6**	**60,62**

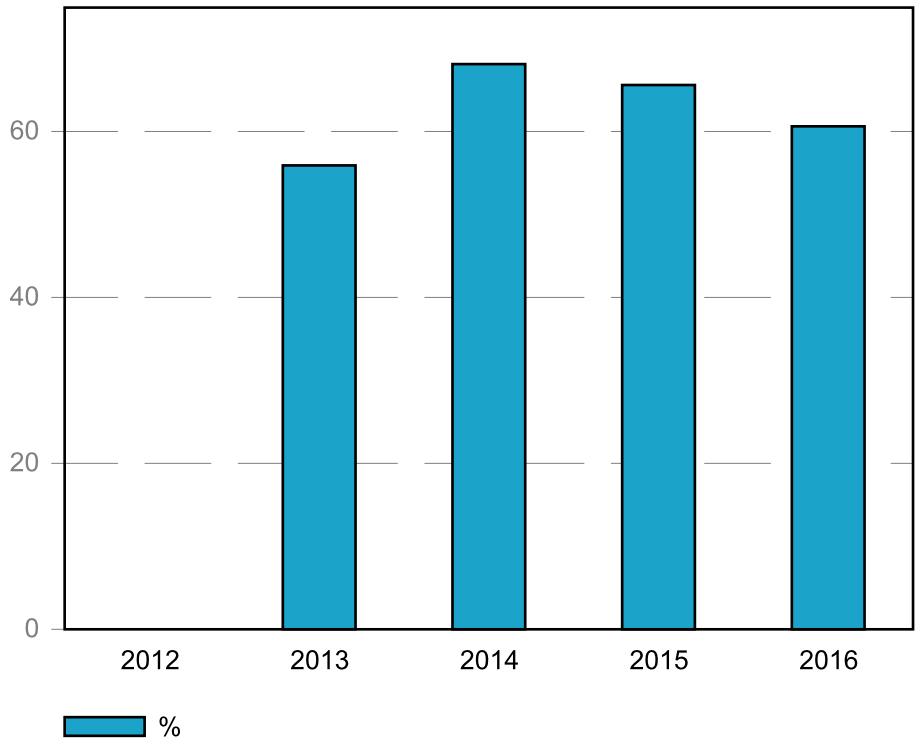

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P104.3 Rendement du réseau de distribution (suite)

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Nota

Dans le calcul du rendement de réseau, le volume distribué correspond au volume distribué durant la période de relève des volumes consommés.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés

Mode de calcul de l'indicateur :

(V mis en distribution - V comptabilisé) / Longueur du réseau de desserte / 365 ou 366 V = volume V mis en distribution = V produit + V acheté en gros - V vendu en gros

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volume eau vendus en gros
Valeur (3) : Volumes eau produits
Valeur (4) : Volumes eau achetés en gros
Valeur (5) : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)
Valeur (6) : Nombre de jours dans l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		301 970	295 888	298 360	297 653
Valeur (2)		0			
Valeur (3)		551 196	443 406	466 140	515 461
Valeur (4)		0			0
Valeur (5)		40,567	40,972	42,707	43,613
Valeur (6)		365	365	365	365
Résultat		**16,83**	**9,86**	**10,76**	**13,68**

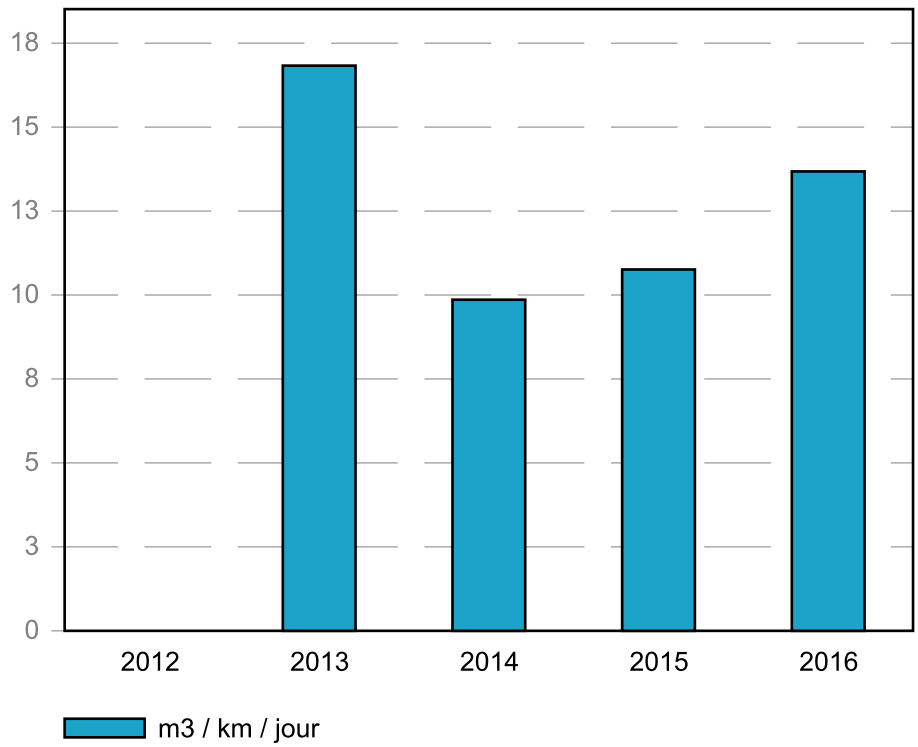

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau

Mode de calcul de l'indicateur :

(V mis en distribution - V consommé autorisé) / Longueur du réseau de desserte / 365 ou 366 V = volume V mis en distribution = V produit + V acheté en gros - V vendu en gros V consommé autorisé = V comptabilisé + V consommateurs sans comptage + V de service du réseau

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volumes eau consommateurs sans comptage
Valeur (3) : Volumes eau de service du réseau
Valeur (4) : Volume eau vendus en gros
Valeur (5) : Volumes eau produits
Valeur (6) : Volumes eau achetés en gros
Valeur (7) : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)
Valeur (8) : Nombre de jours dans l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		301 970	295 888	298 360	297 653
Valeur (2)		3 715	5 084	5 688	6 524
Valeur (3)		2 491	1 064	1 757	8 302
Valeur (4)		0			
Valeur (5)		551 196	443 406	466 140	515 461
Valeur (6)		0			0
Valeur (7)		40,567	40,972	42,707	43,613
Valeur (8)		365	365	365	365
Résultat		**16,41**	**9,45**	**10,29**	**12,75**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau (suite)

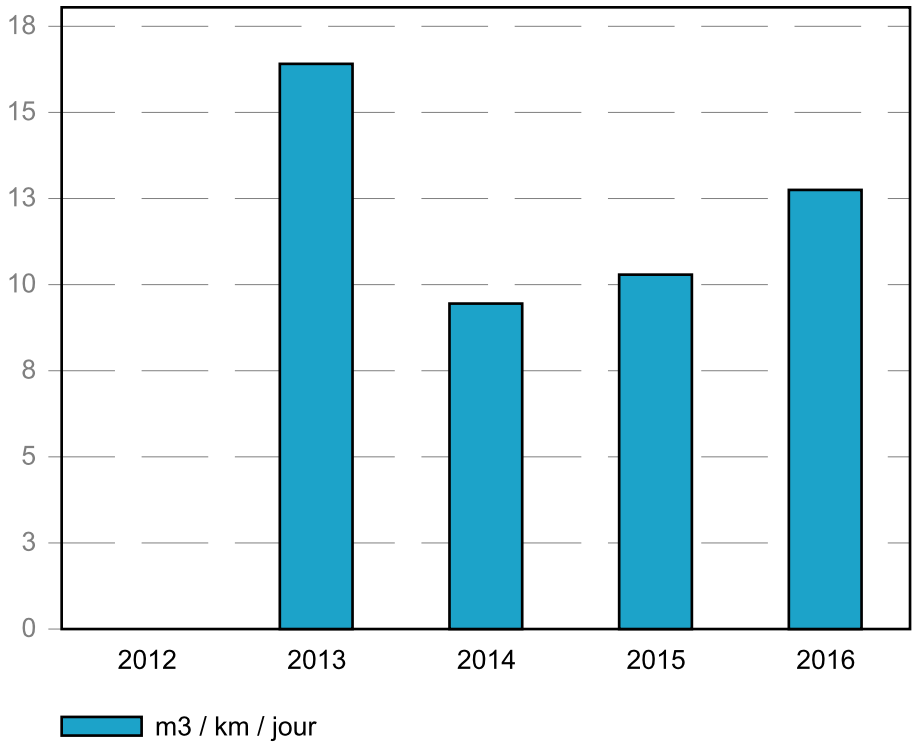

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Mode de calcul de l'indicateur :

Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée : 0 % Aucune action 20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu 50 % Dossier recevable déposé en préfecture 60 % Arrêté préfectoral 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis; servitudes mises en place; travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus); et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté. (V1 = x %)

Niveau d'avancement de protection de la ressource en eau

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		60	60	60	60
Résultat		**60**	**60**	**60**	**60**

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	**A**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P101.1 Taux de conformité des analyses bactériologiques ARS

Mode de calcul de l'indicateur :

Pour les analyses concernant l'eau distribuée validées par l' ARS. (Nombre d'analyses bactériologiques conformes / Nombre d'analyses bactériologiques réalisées) . On se limitera à la conformité aux paramètres pour lesquels le Code de la Santé Publique précise une valeur limite de qualité en excluant les paramètres indicateurs. On pourra indiquer en complément le volume d'analyses d'auto-surveillance effectué.

Valeur (1) : Nb de prélèvements bactériologiques conformes sur l'année
Valeur (2) : Nb de prélèvements bactériologiques total sur l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		19	18	19	18
Valeur (2)		19	18	19	18
Résultat		**100**	**100**	**100**	**100**

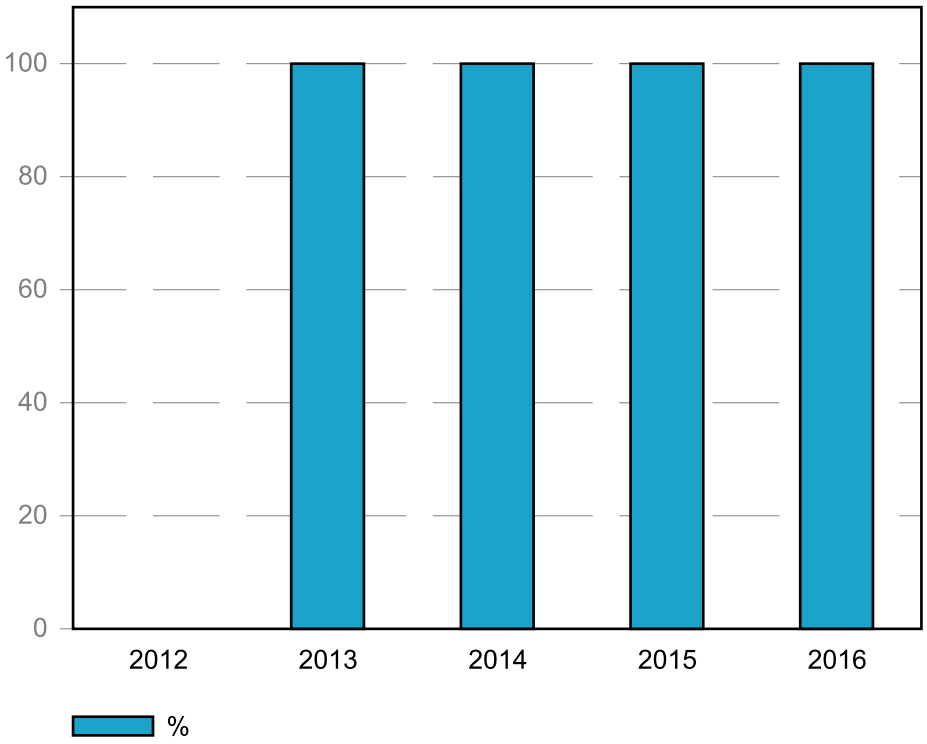

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P102.1 Taux de conformité des analyses physico-chimiques ARS

Mode de calcul de l'indicateur :

Services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m3/j : (Nombres de prélèvements physico-chimiques conformes / Nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés au cours de l'année) X 100.

Valeur (1) : Nb de prélèvements physico-chimiques conformes sur l'année
Valeur (2) : Nb de prélèvements physico-chimiques total sur l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		19	18	19	18
Valeur (2)		19	18	19	18
Résultat		**100**	**100**	**100**	**100**

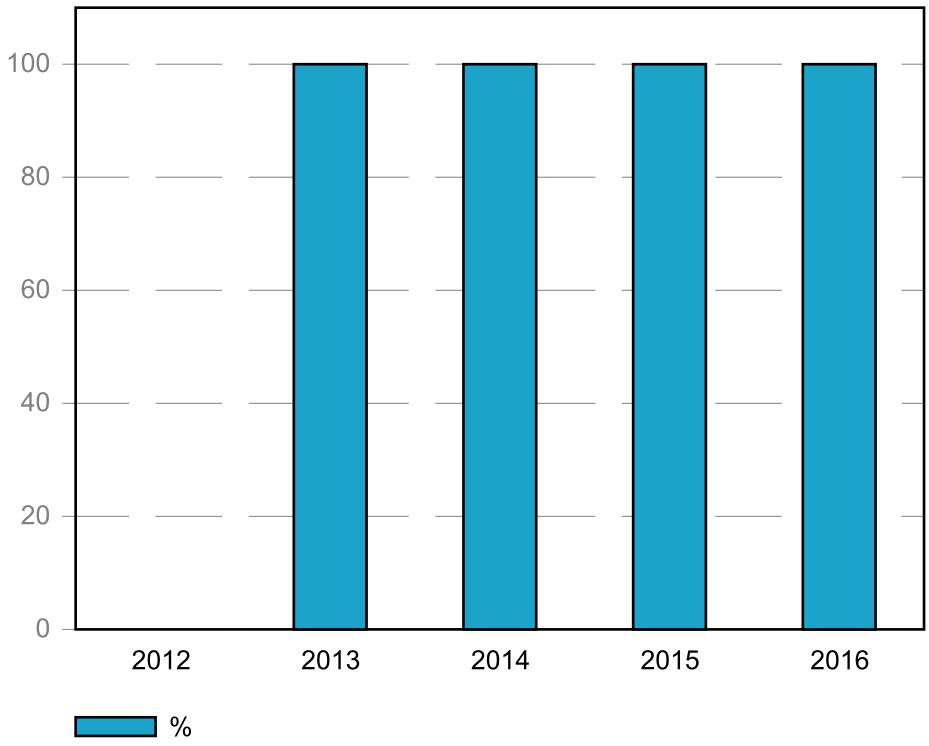

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Notice d'information ARS

Description

Conformément à la circulaire du 19 février 1998 réf. 98/115, il existe une notice d'informations aux consommateurs, établie par l'A.R.S., portant sur la qualité des eaux distribuées sur la commune. Elle est jointe ci-après.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Notice d'information ARS (suite)

Description (suite)

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

ars Agence Régionale de Santé Provence-Alpes Côte d'Azur

000500
MALLEMORT

Nom du réseau de distribution : MALLEMORT
Gestionnaire du réseau : METROPOLE AMP PAYS SALONAIS
Exploitation du réseau : AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Installations de captage : CAP CRAU SAINT PIERRE (Procédure de protection terminée)
Installations de traitement : TTP CRAU SAINT PIERRE

Qualité de l'eau distribuée en 2016

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire
Nombre de prélèvements : 18 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100,00 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 11,40 Valeur moyenne : 9,58	Nombre de prélèvements : 5 Valeur minimale atteinte : 35,10 Valeur maximale atteinte : 42,20 Valeur moyenne : 38,68

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformité : 0 Valeur maximale atteinte : 0,03 Nombre de mesures : 804	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,14 Valeur moyenne : 0,13

Conclusion sanitaire :

L'eau distribuée a été conforme aux normes bactériologiques pour 100,00 % des prélèvements.

Elle est également restée conforme aux limites réglementaires en ce qui concerne les substances indésirables et toxiques.

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr

ABSENCE — Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

TEMPERATURE — Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.

PLOMB — Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation territoriale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 MARSEILLE Cedex 3
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Travaux à la charge de AGGLOPOLE PROVENCE

A l'occasion de l'analyse régulière des réseaux, leur plan de renouvellement est examiné et remis à jour. Cette aide à la décision est issue de l'utilisation du logiciel MOSARE décrit dans une annexe du contrat. Cet outil prend compte divers critères, dont notamment, le matériau, l'âge, le nombre de fuites constatées, la pression, la vitesse d'écoulement, la nature de la voie, la densité de circulation, les prévisions connus de travaux de voirie, etc. De ce travail est issu le programme de proposition de travaux ci-après.

Origine	Thème	Ordre de priorité	Description	Montant	Localisation	Ouvrage
EXPLOITANT	RÉSEAU	1	Pour mémoire : Mise en place de la sectorisation permanente du réseau d'eau potable	150 000	Commune	NOUVEL OUVRAGE
SCHEMA DIRECTEUR APE	RESEAU	1	RMAL12 Dilatation de 1345ml de Canalisation	57 000	Avenue F pauriol, de la Fontaine, J Moulin, Rue Paul Cézanne, F Mistral	NOUVEL OUVRAGE
EXPLOITANT	RESEAU	1	Renouvellement de 40ml de Fonte Grise, 165ml de PVC 110mm et 40ml de Polyéthylène et branchements	148 500	Rue Paul Cézanne	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RESEAU	1	Renouvellement de 230 ml de canalisation DN 150 mm (amorce Opérations SDAEP R.MAL.02 / R.MAL.04) et 310 ml de PEHD 32/50	232 700	Avenue Juliot Curie / Route d'Alleins	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RESEAU	1	Renouvellement de 145ml de Canalisation en PVC 110mm et branchements	65 250	Avenue Jean Moulin	RENOUV COLLECTIVITE
SCHEMA DIRECTEUR APE	RESEAU	2	RMAL06 Sécurisation du Réseau des Ferrages - Extension de 600ml de Fonte 150mm	57 000	Cheminement de Salon	NOUVEL OUVRAGE
EXPLOITANT	RESEAU	1	Renouvellement de 305ml de Fonte Grise 60mm et branchements	137 750	Chemin de Salon	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RESEAU	2	Renouvellement de 60ml de Fonte Grise et branchements	27 000	Rue Mireille	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RESEAU	2	Renouvellement de 155ml de Fonte Grise 150mm et branchements	69 750	Avenue de la Fontaine	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RESEAU	2	Renouvellement de 95ml de Fonte Grise 60mm et branchements	42 000	Cours Victor Hugo	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RESEAU	2	Renouvellement de 120ml de Fonte Grise 80mm et branchements	54 000	Rue de la Campagne	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RESEAU	3	Renouvellement de 200ml (Phase 2) de Polyéthylène 40 mm et branchements	90 000	Chemin de la Fontenelle	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	TELEGESTION	1	Installation d'un sofrel S550 avec liaison radio et/ ou GSM	9 500	Réservoir du Village	NOUVEL OUVRAGE
EXPLOITANT	PRODUCTION	1	Installation d'une mesure de niveau sur le réservoir	750	Réservoir du Village	NOUVEL OUVRAGE
EXPLOITANT	PRODUCTION	2	Installer des sondes de mesure sur les nappes des forages 3 et 4	5 000	Pompage de Mallemort	NOUVEL OUVRAGE
SCHEMA DIRECTEUR	PRODUCTION	2	Ajouter 1 variateur pour faire fonctionner 2 pompes en variation de vitesse simultanément.	3 500	Pompage de Mallemort	NOUVEL OUVRAGE
SCHEMA DIRECTEUR	PRODUCTION	1	Mettre en place un inverseur manuel pour raccordement d'un GE mobile	5 500	Pompage de Mallemort	NOUVEL OUVRAGE
SCHEMA DIRECTEUR	PRODUCTION	1	Mettre en place un lanterneau équipé de miofiltres	à définir	Réservoir du Golf	NOUVEL OUVRAGE
SCHEMA DIRECTEUR	GENIE CIVIL	1	Faire réaliser une expertise du GC et réaliser les travaux en conséquence	à définir	Réservoir du Village	NOUVEL OUVRAGE
SCHEMA DIRECTEUR	GENIE CIVIL	2	Dalot accès chambre de vannes détérioré et dangereux: le remplacer	à définir	Réservoir du Village	NOUVEL OUVRAGE

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

11. Commune de Pelissanne

Présentation générale du service 321

Description et évolution du patrimoine 323

Evènements marquants de l'exploitation 327

Bilan hydraulique de l'année 329

Analyse de la qualité 339

Travaux à prévoir 345

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Description générale du service

Population

La population légale 2013 entrant en vigueur le 1er janvier 2016 (INSEE) est de **10 003** habitants.

Nombre total d'abonnés

Le service compte 3 667 abonnés au 31 décembre 2016

Nombre de stations de traitement

La collectivité co-contractante dispose de deux stations de traitement par injection de chlore gazeux : la chloration du réservoir du Haut Taulet, qui traite la ressource "Source d'Adane" la chloration du forage des Goules, qui traite les eaux du forage éponyme.

- ➔ la chloration du réservoir du Haut Taulet, qui traite la ressource "Source d'Adane"
- ➔ la chloration du forage des Goules, qui traite les eaux du forage éponyme.

Nombre de réservoirs

Il existe **3** réservoirs :

- ➔ réservoir de la Penne Bonsour (1 cuve~1~500 m³), réservoir des Goules (1 cuve de 500 m³), réservoir du Haut Taulet (2 cuves de 500 m³).

Longueur totale des canalisations de distribution

La longueur totale est de 52,894 km.

Nombre de stations de pompage

Il existe~**3** stations de pompage~:

- ➔ Forages des Goules,Accélérateur de la source d'Adane.Pompage des Ecoles,
- ➔ Pompage des Ecoles,
- ➔ Accélérateur de la source d'Adane.

Volume total distribué

Le volume total est de 674 469 m3.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service

Mode de calcul de l'indicateur :

Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée).

Valeur (1) : Temps d'attente maxi pour ouverture brt

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		8	8	8	8
Résultat		**8**	**8**	**8**	**8**

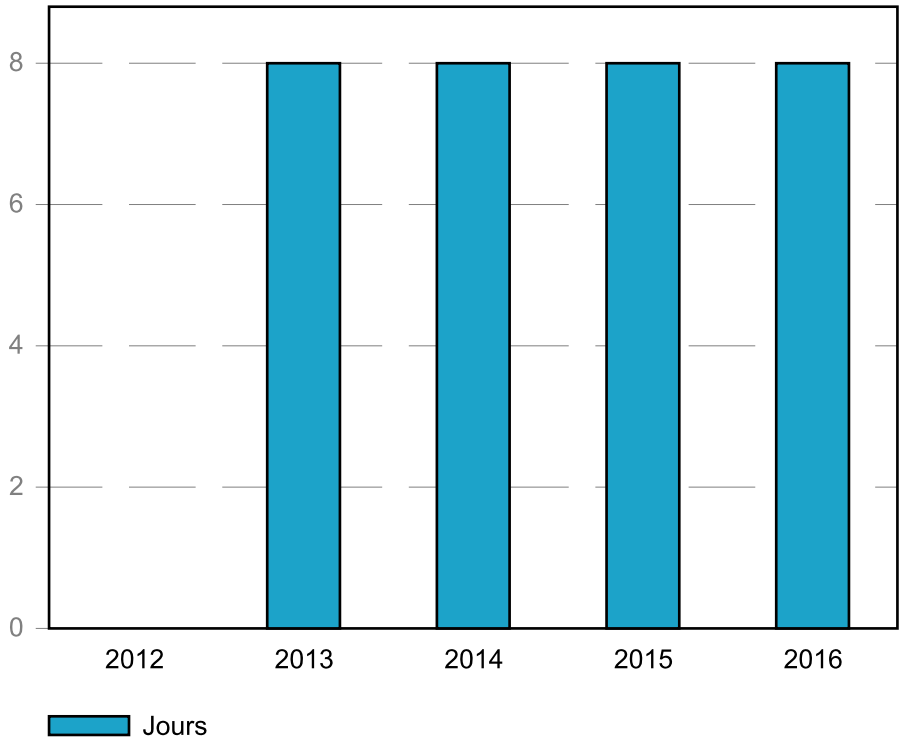

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Mode de calcul de l'indicateur :

Indice de 0 à 120 , modifié par arrêté du 2 décembre 2013 , attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau: Partie A-PLAN DES RESEAUX : 15 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à l'existence d'un plan des réseaux et d'une procédure de mise à jour). Partie B-INVENTAIRE DES RESEAUX: 30 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives aux matériaux, diamètres, dates ou périodes de pose). Partie C-AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION : 75 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à la modélisation des réseaux, au renouvellement, à la localisation des interventions, aux recherches de fuites, à la connaissance des caractéristiques des compteurs et la localisation des branchements et des ouvrages annexes).

Désignation	Nb de Point 2016
A - Plan des réseaux (15 points)	
VP236 A - Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.	10
VP237 A - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée.	5
B - Inventaire des Réseaux (30 points)	
VP238 B - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.	5
VP239 B - Pourcentage de linéaire connu sur matériaux et diamètres au delà de 60%.	5
VP240 B - La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.	5
VP241 B - L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux.	15
C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	
VP242 C - Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	0
VP243 C - Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (Nota : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée).	10
VP244 C - Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements.	0
VP245 C - Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10
VP246 C - Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	10
VP247 C - Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.	10

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (suite)

Désignation	Nb de Point 2016
VP248 C - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	10
VP249 C - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	5
Résultat	**100**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Le calcul de cet indicateur tient compte des chiffres sur les cinq années précédentes à celle de l'édition de ce rapport. Une partie de ces données est donc relative à une période antérieure au démarrage du contrat. Ainsi, cet indicateur ne peut être édité.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Mode de calcul de l'indicateur :

(Nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance / Nombre d'abonnés) x 1000

Valeur (1) : Nombre de coupures d'eau au cours de l'année : abonnés non prévenus
Valeur (2) : Nombre d'abonnements eau

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		5	4	2	5
Valeur (2)		3 520	3 563		3 667
Résultat		**1,42**	**1,12**	**0,55**	**1,36**

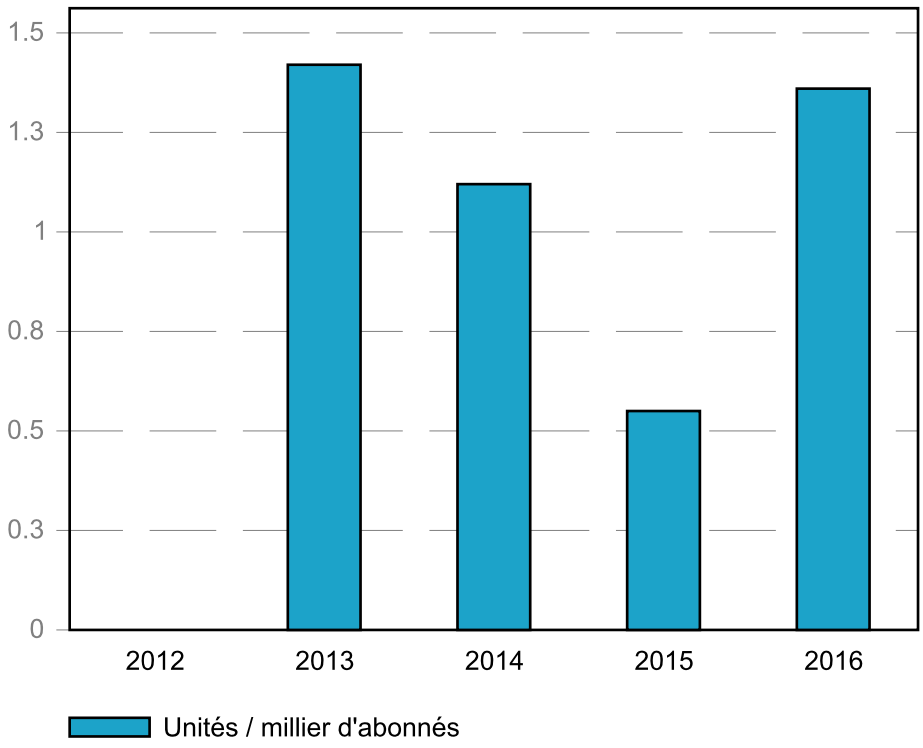

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Chiffres clé de l'exploitation

Données issues de la relève

Période de relève	décembre à décembre
Durée moyenne de la relève	364 j

Calcul rendement du réseau

Longueur du réseau de desserte hors brt	52,894 km
Rendement du réseau de distribution	77,63 %
Indice Linéaire de pertes en réseau	7,81 m3/j/km

Caractéristiques du réseau

Caractéristiques d'utilisation	
Longueur des canalisations de distribution (R)	52,894 Km
Longueur des branchements	20,406 Km
Longueur totale du réseau de distribution (L)	73,30 Km
Nombre de fuites réparées	
sur canalisations	3
sur branchements	11
Nombre total de fuites réparées	14
Opérations sur compteurs	
Concessions nouvelles	48
Renouvellements	20
Déposes (résiliations)	5

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Chiffres clé de l'exploitation (suite)

Chiffres clé de l'année civile

Bilan d'eau (du 1er janvier au 31 décembre)	
Volume produit (P)	689732 m³
Pertes en adduction ou lavage (P1)	0 m³
Volume distribué (P-P1)	689732 m³
Analyse de la distribution	
Semaine maxi. (du 22 au 28 août 2016)	15 882 m³ 26.25 L/s
Semaine mini. (du 23 février au 2 mars 2015)	10655 m³ 17.61 L/s
Jour maxi. estimé :	2268 m³
Capacité de stockage :	3000 m³
Autonomie de consommation:	31 h

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés

Evolution de la consommation

Evolution des volumes distribués et consommés en m^3/an :

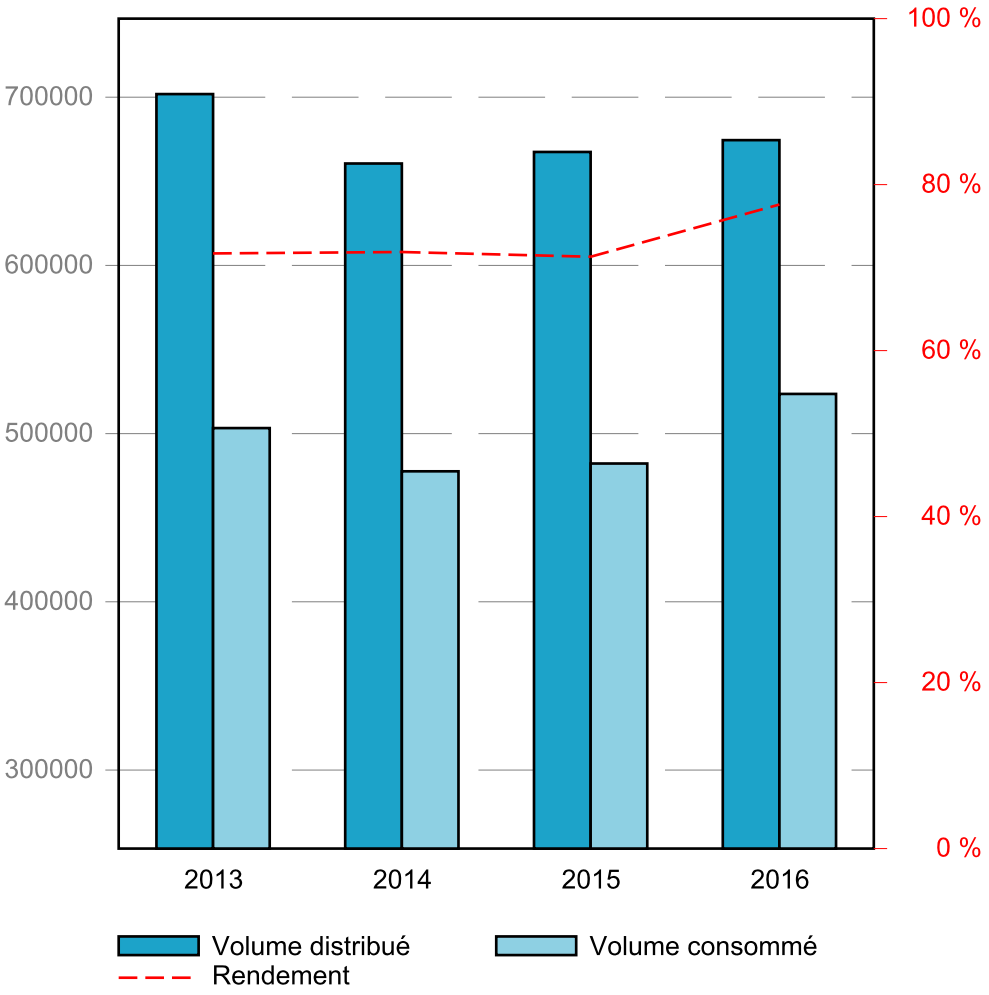

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés (suite)

Volumes mensuels distribués

Récapitulation du volume mensuel distribué pendant l'année civile en fonction de l'origine de l'eau

	"Source d'Adane" réservoir du Taulet	" Forages des Goules"	Renfort la Barben	Total
JANVIER	**28 239 m³** *911 m³/j* 10,54 l/s	**25 236 m³** *814 m³/j* 9,42 l/s		**53 475 m³** *1 725 m³/j* 19,97 l/s
FEVRIER	**24 125 m³** *862 m³/j* 9,97 l/s	**23 616 m³** *843 m³/j* 9,76 l/s		**47 741 m³** *1 646 m³/j* 19,05 l/s
MARS	**25 192 m³** *813 m³/j* 9,41 l/s	**26 077 m³** *841 m³/j* 9,74 l/s		**51 269 m³** *1 654 m³/j* 19,14 l/s
AVRIL	**24 307 m³** *810 m³/j* 9,38 l/s	**26 294 m³** *876 m³/j* 10,14 l/s		**50 601 m³** *1 687 m³/j* 19,52 l/s
MAI	**26 343 m³** *850 m³/j* 9,84 l/s	**31 763 m³** *1 025 m³/j* 11,86 l/s		**58 106 m³** *1 874 m³/j* 21,69 l/s
JUIN	**27 827 m³** *928 m³/j* 10,74 l/s	**34 113 m³** *1 137 m³/j* 13,16 l/s		**61 940 m³** *2 065 m³/j* 23,90 l/s
JUILLET	**26 597 m³** *858 m³/j* 9,93 l/s	**38 405 m³** *1 239 m³/j* 14,34 l/s		**65 002 m³** *2 097 m³/j* 24,27 l/s
AOUT	**27 240 m³** *879 m³/j* 10,17 l/s	**41 295 m³** *1 332 m³/j* 15,42 l/s		**68 535 m³** *2 211 m³/j* 25,59 l/s
SEPTEMBRE	**25 095 m³** *837 m³/j* 9,68 l/s	**35 622 m³** *1 187 m³/j* 13,74 l/s		**60 717 m³** *2 024 m³/j* 23,42 l/s
OCTOBRE	**25 460 m³** *821 m³/j* 9,51 l/s	**34 362 m³** *1 108 m³/j* 12,83 l/s		**59 822 m³** *1 930 m³/j* 22,33 l/s
NOVEMBRE	**18 955 m³** *632 m³/j* 7,31 l/s	**37 484 m³** *1 249 m³/j* 14,46 l/s	**711 m³** *24 m³/j* 0,27 l/s	**56 439 m³** *1 881 m³/j* 21,77 l/s
DECEMBRE	**25 224 m³** *814 m³/j* 9,42 l/s	**30 861 m³** *996 m³/j* 11,52 l/s		**56 085 m³** *1 809 m³/j* 20,94 l/s
TOTAL	**304 604 m³** ***835 m³/j*** **9,66 l/s**	**385 128 m³** ***1 055 m³/j*** **12,21 l/s**	**711 m³** ***2 m³/j*** **0,02 l/s**	**689 732 m³** ***1 890 m³/j*** **21,87 l/s**

Comparaison des volumes mensuels distribués en m³/mois :

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés (suite)

Volumes mensuels distribués (suite)

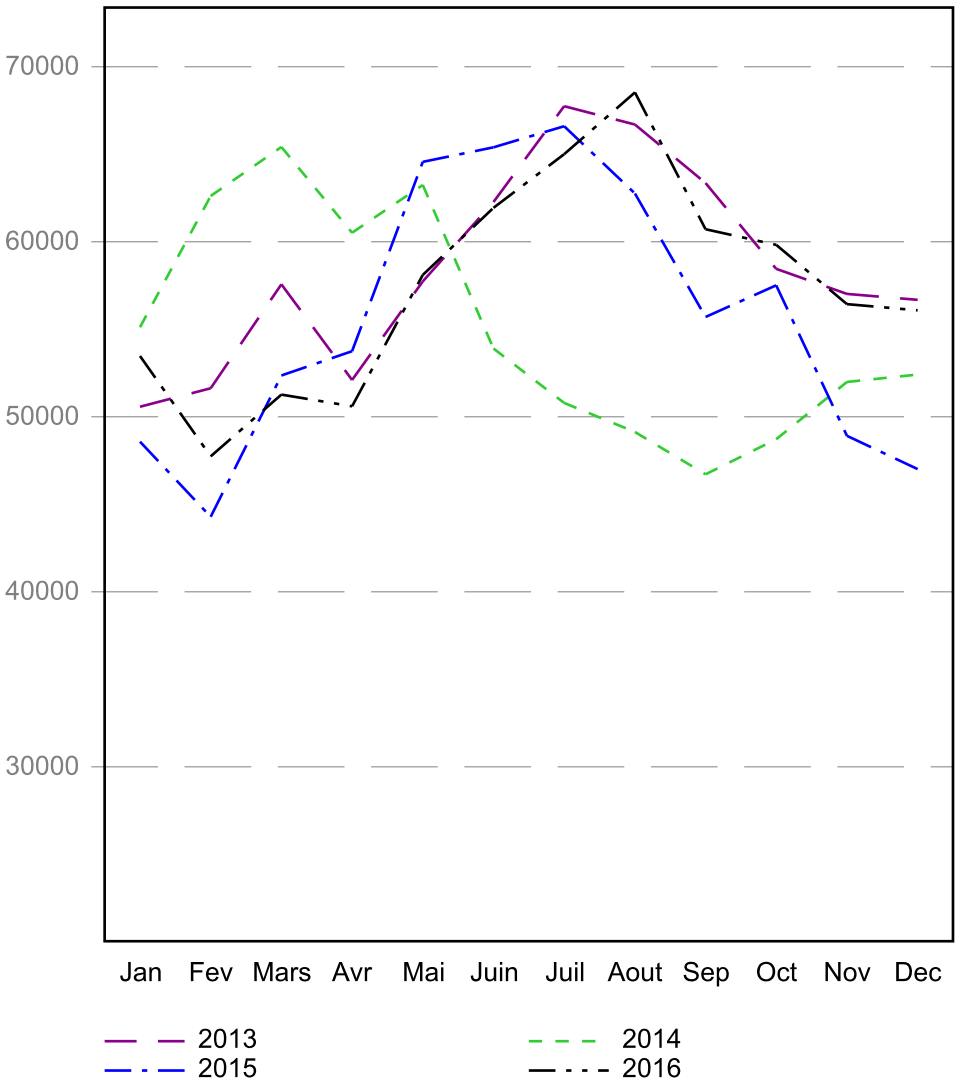

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P104.3 Rendement du réseau de distribution

Mode de calcul de l'indicateur :

[(V consommé autorisé + V vendu en gros) / (V produit + V acheté en gros)] x 100 [(V1+V2+V3+V4)/(V5+V6)] x 100 V produit + V acheté en gros = V mis en distribution + V vendu en gros V consommé autorisé = V comptabilisé + V consommateurs sans comptage + V de service du réseau

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volumes eau consommateurs sans comptage
Valeur (3) : Volumes eau de service du réseau
Valeur (4) : Volume eau vendus en gros
Valeur (5) : Volumes eau produits
Valeur (6) : Volumes eau achetés en gros

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		471 578	446 012	458 797	497 939
Valeur (2)		20 267	26 784	18 683	20 393
Valeur (3)		11 448	4 794	4 755	5 270
Valeur (4)		0			
Valeur (5)		701 852	664 388	676 225	674 469
Valeur (6)		0			0
Résultat		**71,71**	**71,88**	**71,31**	**77,63**

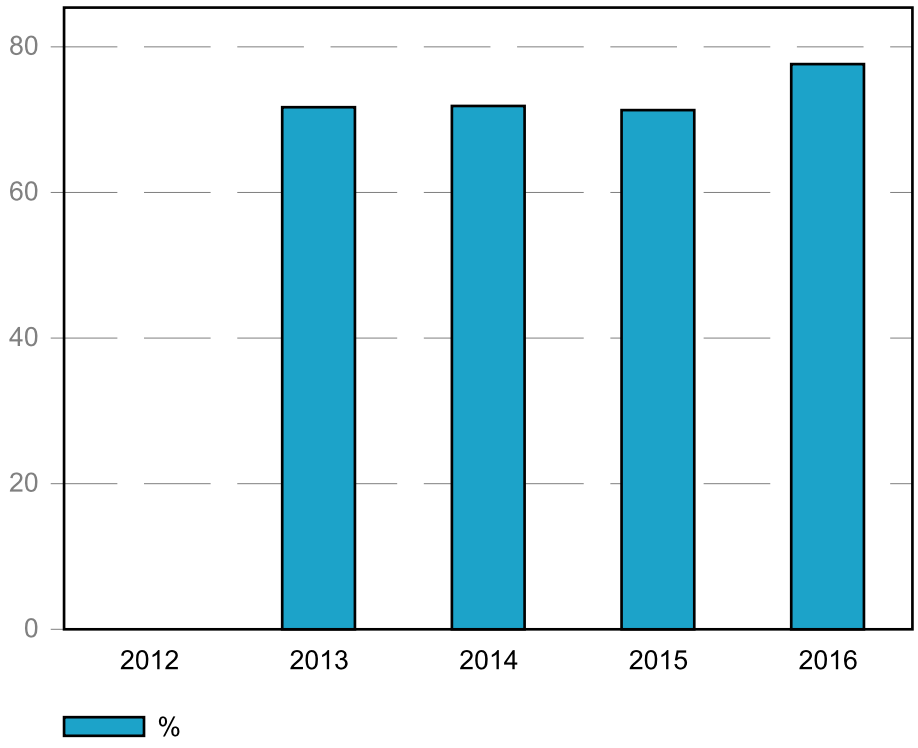

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P104.3 Rendement du réseau de distribution (suite)

Nota

Dans le calcul du rendement de réseau, le volume distribué correspond au volume distribué durant la période de relève des volumes consommés.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés

Mode de calcul de l'indicateur :

(V mis en distribution - V comptabilisé) / Longueur du réseau de desserte / 365 ou 366 V = volume V mis en distribution = V produit + V acheté en gros - V vendu en gros

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volume eau vendus en gros
Valeur (3) : Volumes eau produits
Valeur (4) : Volumes eau achetés en gros
Valeur (5) : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)
Valeur (6) : Nombre de jours dans l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		471 578	446 012	458 797	497 939
Valeur (2)		0			
Valeur (3)		701 852	664 388	676 225	674 469
Valeur (4)		0			0
Valeur (5)		51,895	52,127	52,156	52,894
Valeur (6)		365	365	365	365
Résultat		**12,16**	**11,48**	**11,42**	**9,14**

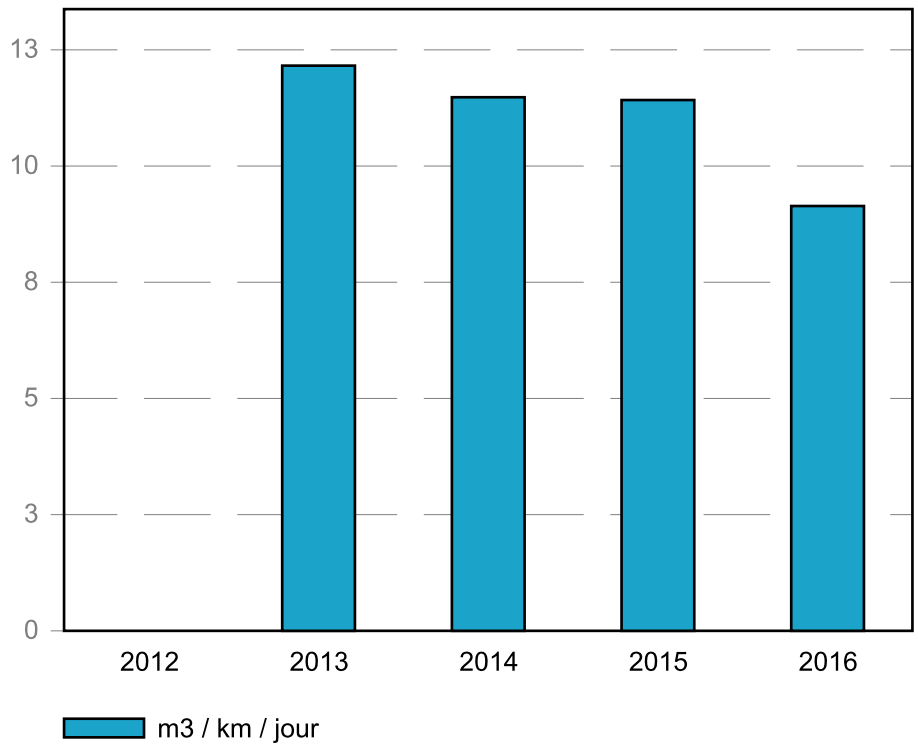

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau

Mode de calcul de l'indicateur :

(V mis en distribution - V consommé autorisé) / Longueur du réseau de desserte / 365 ou 366 V = volume V mis en distribution = V produit + V acheté en gros - V vendu en gros V consommé autorisé = V comptabilisé + V consommateurs sans comptage + V de service du réseau

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volumes eau consommateurs sans comptage
Valeur (3) : Volumes eau de service du réseau
Valeur (4) : Volume eau vendus en gros
Valeur (5) : Volumes eau produits
Valeur (6) : Volumes eau achetés en gros
Valeur (7) : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)
Valeur (8) : Nombre de jours dans l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		471 578	446 012	458 797	497 939
Valeur (2)		20 267	26 784	18 683	20 393
Valeur (3)		11 448	4 794	4 755	5 270
Valeur (4)		0			
Valeur (5)		701 852	664 388	676 225	674 469
Valeur (6)		0			0
Valeur (7)		51,895	52,127	52,156	52,894
Valeur (8)		365	365	365	365
Résultat		**10,48**	**9,82**	**10,19**	**7,81**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau (suite)

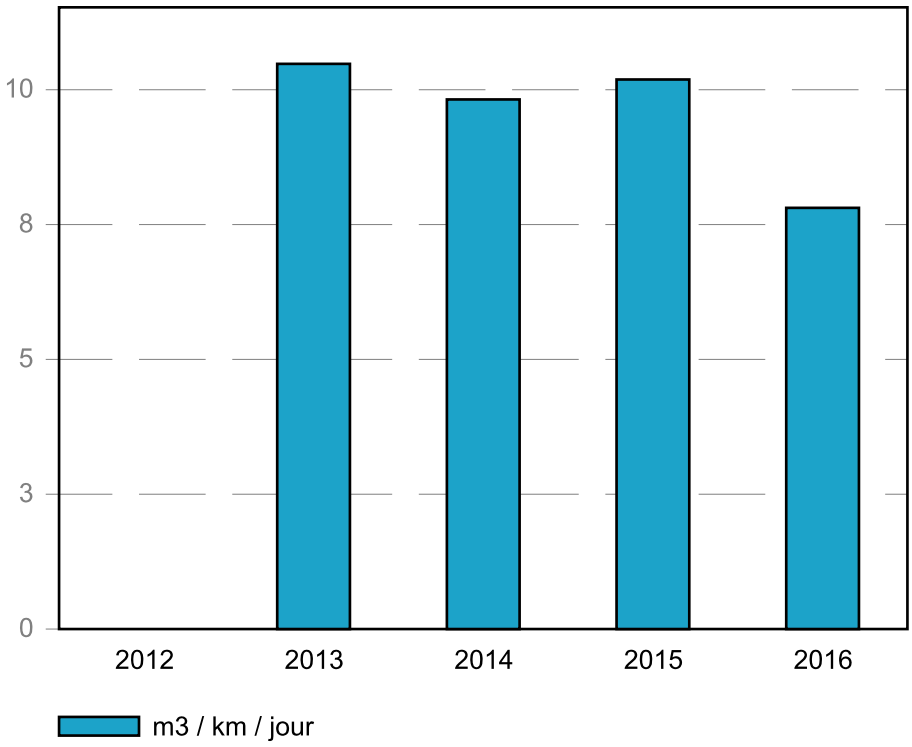

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Mode de calcul de l'indicateur :

Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée : 0 % Aucune action 20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu 50 % Dossier recevable déposé en préfecture 60 % Arrêté préfectoral 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis; servitudes mises en place; travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus); et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté. (V1 = x %)

Niveau d'avancement de protection de la ressource en eau

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		80	80	80	80
Résultat		**80**	**80**	**80**	**80**

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	**A**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P101.1 Taux de conformité des analyses bactériologiques A.R.S.

Mode de calcul de l'indicateur :

Pour les analyses concernant l'eau distribuée validées par l' ARS. (Nombre d'analyses bactériologiques conformes / Nombre d'analyses bactériologiques réalisées) . On se limitera à la conformité aux paramètres pour lesquels le Code de la Santé Publique précise une valeur limite de qualité en excluant les paramètres indicateurs. On pourra indiquer en complément le volume d'analyses d'auto-surveillance effectué.

Valeur (1) : Nb de prélèvements bactériologiques conformes sur l'année
Valeur (2) : Nb de prélèvements bactériologiques total sur l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		32	32	32	32
Valeur (2)		32	32	32	32
Résultat		**100**	**100**	**100**	**100**

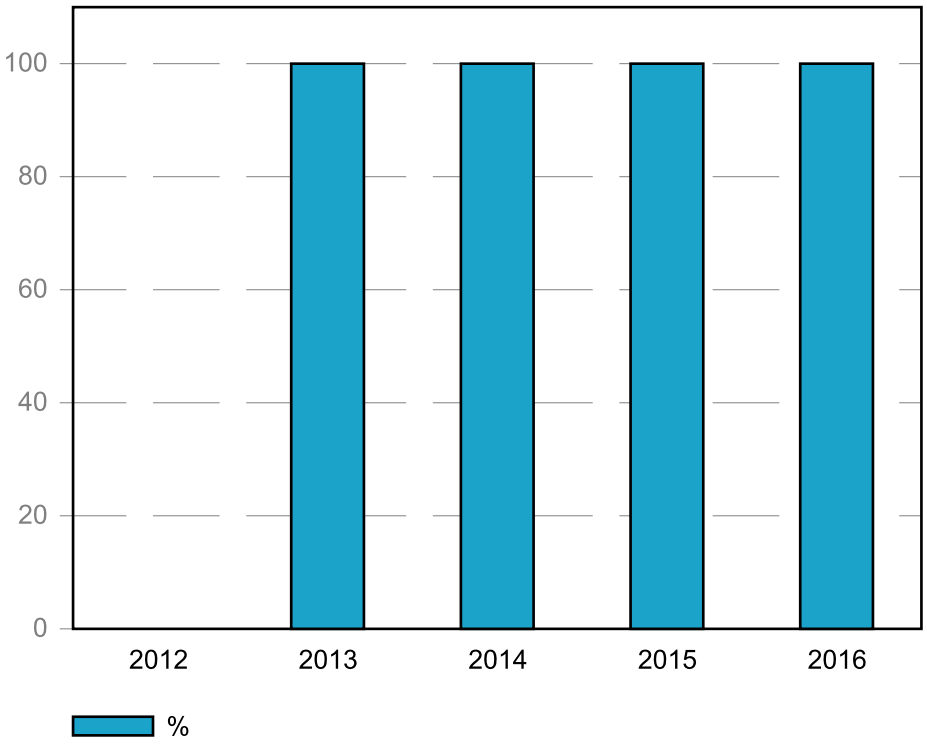

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P102.1 Taux de conformité des analyses physico-chimiques A.R.S.

Mode de calcul de l'indicateur :

Services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m3/j : (Nombres de prélèvements physico-chimiques conformes / Nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés au cours de l'année) X 100.

Valeur (1) : Nb de prélèvements physico-chimiques conformes sur l'année
Valeur (2) : Nb de prélèvements physico-chimiques total sur l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		32	32	32	32
Valeur (2)		32	32	32	32
Résultat		**100**	**100**	**100**	**100**

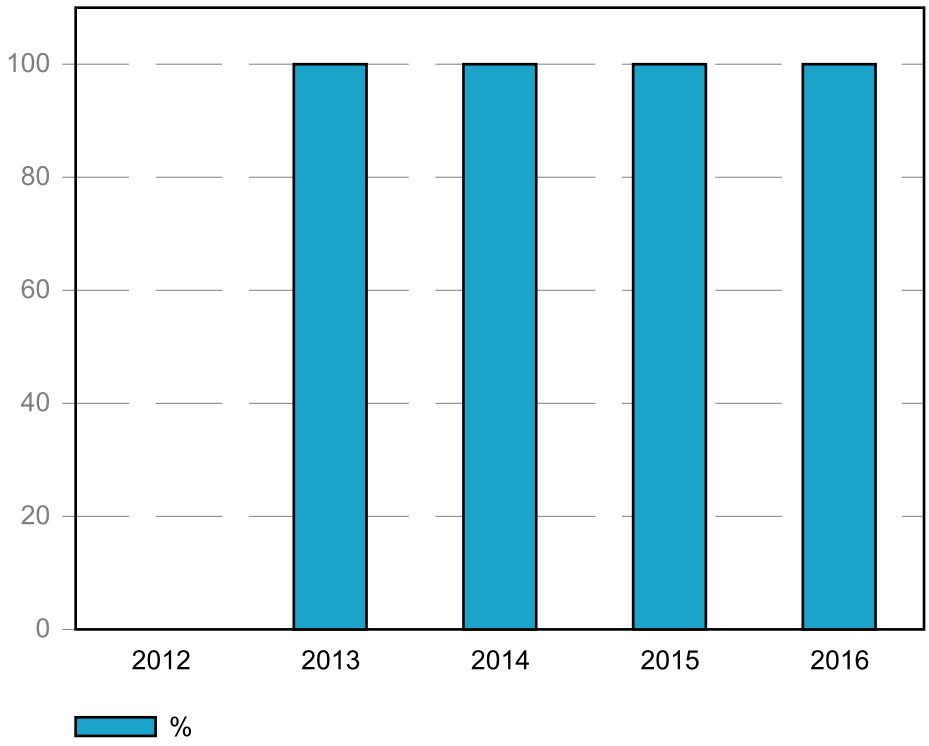

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Notice d'information ARS

Description

Conformément à la circulaire du 19 février 1998 réf. 98/115, il existe une notice d'informations aux consommateurs, établie par l'A.R.S., portant sur la qualité des eaux distribuées sur la commune. Elle est jointe ci-après.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Notice d'information ARS (suite)

Description (suite)

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

ars Agence Régionale de Santé Provence-Alpes Côte d'Azur

000208
PELISSANNE

Nom du réseau de distribution : PELISSANNE-NORD
Gestionnaire du réseau : METROPOLE AMP PAYS SALONAIS
Exploitation du réseau : AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Installations de captage : CAP LES GOULES (Procédure de protection terminée)
Installations de traitement : TTP LES GOULES

Qualité de l'eau distribuée en 2016

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire
Nombre de prélèvements : 16 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100,00 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 13,30 Valeur moyenne : 12,78	Nombre de prélèvements : 5 Valeur minimale atteinte : 30,80 Valeur maximale atteinte : 34,40 Valeur moyenne : 32,64

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformité : 0 Valeur maximale atteinte : 0,00 Nombre de mesures : 804	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,19 Valeur moyenne : 0,19

Conclusion sanitaire :

L'eau distribuée a été conforme aux normes bactériologiques pour 100,00 % des prélèvements.

Elle est également restée conforme aux limites réglementaires en ce qui concerne les substances indésirables et toxiques.

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation territoriale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 MARSEILLE Cedex 3
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Notice d'information ARS (suite)

Description (suite)

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

000207
PELISSANNE

Nom du réseau de distribution : PELISSANNE-SUD
Gestionnaire du réseau : METROPOLE AMP PAYS SALONAIS
Exploitation du réseau : AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Installations de captage : CAP SOURCE D'ADANE (Procédure de protection terminée)
Installations de traitement : TTP LE PESQUIER

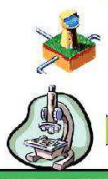

Qualité de l'eau distribuée en 2016

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire
Nombre de prélèvements : 16 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100,00 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 19,70 Valeur moyenne : 19,23	Nombre de prélèvements : 3 Valeur minimale atteinte : 36,70 Valeur maximale atteinte : 39,20 Valeur moyenne : 38,13

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformité : 0 Valeur maximale atteinte : 0,00 Nombre de mesures : 402	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,15 Valeur moyenne : 0,15

Conclusion sanitaire :

L'eau distribuée a été conforme aux normes bactériologiques pour 100,00 % des prélèvements.

Elle est également restée conforme aux limites réglementaires en ce qui concerne les substances indésirables et toxiques.

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation territoriale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 MARSEILLE Cedex 3
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Travaux à la charge de AGGLOPOLE PROVENCE

A l'occasion de l'analyse régulière des réseaux, leur plan de renouvellement est examiné et remis à jour. Cette aide à la décision est issue de l'utilisation du logiciel MOSARE décrit dans une annexe du contrat. Cet outil prend compte divers critères, dont notamment, le matériau, l'âge, le nombre de fuites constatées, la pression, la vitesse d'écoulement, la nature de la voie, la densité de circulation, les prévisions connus de travaux de voirie, etc. De ce travail est issu le programme de proposition de travaux ci-après.

Origine	Thème	Ordre de priorité	Description	Montant	Localisation	Ouvrage
EXPLOITANT	RÉSEAU	1	Renouvellement de 240ml de Fonte 60mm par une Fonte 150mm et branchements	85 000	Rue de la République	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	1	Renouvellement de 25ml de PEBD 50 par un PEHD 75mm et branchements	15 000	Rue de la République	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	1	Renouvellement et restructuration de 195ml de Fonte 300mm et 180ml de Fonte 150	143 875	Rue de la République	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	2	Renouvellement et restructuration de 200ml de Fonte 200mm et branchements	135 000	Rue de la République	RENOUV COLLECTIVITE
SCHEMA DIRECTEUR	RÉSEAU	2	Pour mémoire : Création de la liaison La Barben Pelissanne par la pose d'une conduite DN 150 mm sous la piste cyclable projetée (CG 13)	A définir	RD 22a	EXTENSION COLLECTIVITE
SCHEMA DIRECTEUR	RÉSEAU	2	Renouvellement de 80 ml de conduite DN 51 mm et reprise des branchements Lotissement Candeliou (3 fuites recensées - SDAEP conduite à renouveler prioritairement)	19 000	Lotissement Candeliou	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	3	Renouvellement et restructuration de 200ml de Fonte 200mm et branchements	135 000	Rue de la République	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	3	Dilatation de 175ml de canalisation de dn 60mm en dn 150mm et branchements	115 000	Cours Victor Hugo	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	PRODUCTION	1	Installation d'un groupe électrogène pour sécuriser l'alimentation sur les communes de Pelissanne et d'Aurons et la lutte contre l'incendie	75 000	Forage des Goules	RENOUV COLLECTIVITE
SCHEMA DIRECTEUR	PRODUCTION	1	A défaut d'une unité fixe, mettre en place un inverseur manuel pour raccordement d'un GE mobile	5 500	Forage des Goules	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	SECURITE	2	Installer deux actionneurs mécaniques permettant la fermeture automatique des bouteilles en cas de fuite de chlore	5 200	Forage des Goules	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	SECURITE	2	Installer deux actionneurs mécaniques permettant la fermeture automatique des bouteilles en cas de fuite de chlore	7 100	Réservoir du Taulet	RENOUV COLLECTIVITE
SCHEMA DIRECTEUR	GENIE CIVIL	1	Reprises ponctuelles du génie civil dans le réservoir (éclatement, passivation des aciers, reprise de l'enrobage), Certains aciers sont apparents	à définir	Forage des Goules	RENOUV COLLECTIVITE
SCHEMA DIRECTEUR	GENIE CIVIL	1	Génie civil endommagé sur les parties supérieures du réservoir: Faire réaliser une expertise et réaliser les travaux en conséquence notamment lanterneaux des myofiltres	à définir	Réservoirs du Taulet	RENOUV COLLECTIVITE

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

12. Commune de Rognac

Présentation générale du service 349

Description et évolution du patrimoine 353

Evènements marquants de l'exploitation 357

Bilan hydraulique de l'année 359

Analyse de la qualité 371

Travaux à prévoir 375

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Description générale du service

Population

La population légale 2013 entrant en vigueur le 1er janvier 2016 (INSEE) est de **11 811** habitants.

Nombre total d'abonnés

Le service compte 4 736 abonnés au 31 décembre 2016

Nombre de stations de traitement

La collectivité co-contractante dispose de **1** station de traitement : la station de traitement communale "des bassins", située à l'Est de l'agglomération.

Nombre de réservoirs

Il existe **5** réservoirs :
- réservoir de la station de traitement (3 cuves, la première de 800 m^3 et les 2 suivantes de 1025 m^3),
- réservoir du Petit Vacon (1cuve de 1 000 m^3),
- réservoirs des Barjaquets (2 cuves de 500 m^3),
- réservoirs de la Plantade (1 cuve de 100 m^3 et 1 cuve de 200 m^3).

Longueur totale des canalisations de distribution

La longueur totale est de 82,055 km.

Nombre de stations de pompage

La commune est dotée de **2** stations de pompage et **2** surpresseurs :
- pompage des Barjaquets,
- surpresseur des Barjaquets,
- surpresseur du Petit Vacon,
- pompage de la Plantade.

Volume total distribué sur la période de relève

Le volume total est de 1 352 749 m3.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Mode de calcul de l'indicateur :

Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée).

Valeur (1) : Temps d'attente maxi pour ouverture brt

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	2	8	8	8	8
Résultat	**2**	**8**	**8**	**8**	**8**

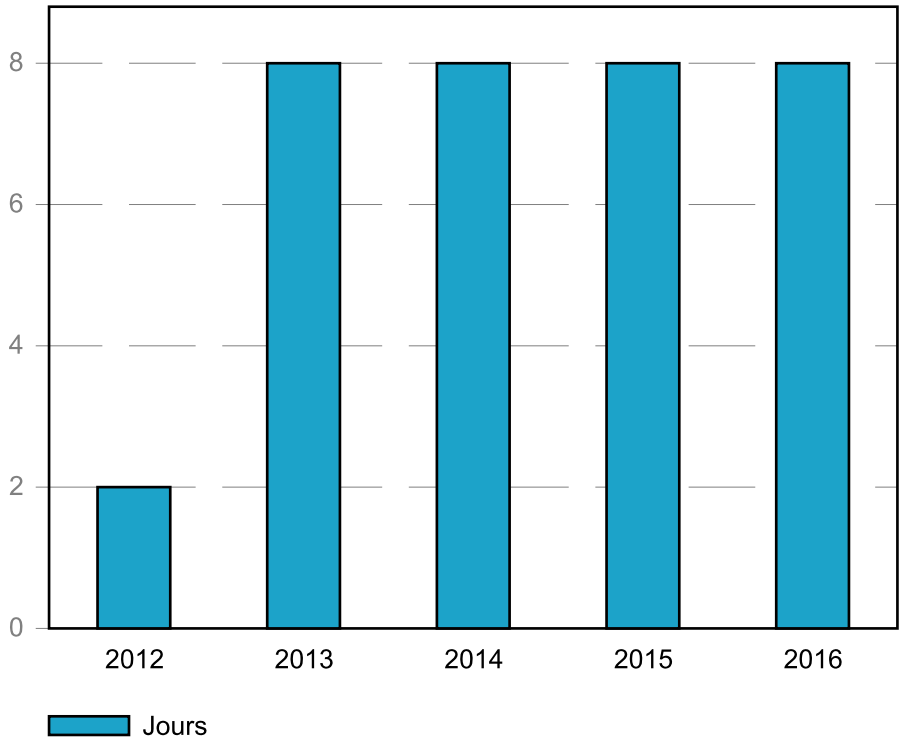

Commentaire :

Article 6 du reglement de service

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (suite)

Commentaire :

Informations issues des deux dispositifs de la SEM d'administration des données, le système QSE de gestion de la qualité et le système informatique : Entrepôt de données DW SEM, Cartographie par SIG et ensemble de requêtes BO.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Mode de calcul de l'indicateur :

Indice de 0 à 120 , modifié par arrêté du 2 décembre 2013 , attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau: Partie A-PLAN DES RESEAUX : 15 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à l'existence d'un plan des réseaux et d'une procédure de mise à jour). Partie B-INVENTAIRE DES RESEAUX: 30 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives aux matériaux, diamètres, dates ou périodes de pose). Partie C-AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION : 75 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à la modélisation des réseaux, au renouvellement, à la localisation des interventions, aux recherches de fuites, à la connaissance des caractéristiques des compteurs et la localisation des branchements et des ouvrages annexes).

Désignation	Nb de Point 2016
A - Plan des réseaux (15 points)	
VP236 A - Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.	10
VP237 A - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée.	5
B - Inventaire des Réseaux (30 points)	
VP238 B - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.	5
VP239 B - Pourcentage de linéaire connu sur matériaux et diamètres au delà de 60%.	5
VP240 B - La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.	5
VP241 B - L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux.	15
C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	
VP242 C - Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	0
VP243 C - Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (Nota : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée).	10
VP244 C - Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements.	0
VP245 C - Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10
VP246 C - Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	10
VP247 C - Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.	10

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (suite)

Désignation	Nb de Point 2016
VP248 C - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	10
VP249 C - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	5
Résultat	**100**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Mode de calcul de l'indicateur :

(Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N) / 5 / (Longueur du réseau de desserte au 31/12/N) x 100

Valeur (1) : Longueur du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours de l'année N-4 (km)
Valeur (2) : Longueur du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours de l'année N-3 (km)
Valeur (3) : Longueur du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours de l'année N-2 (km)
Valeur (4) : Longueur du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours de l'année N-1 (km)
Valeur (5) : Longueur du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours de l'année N (km)
Valeur (6) : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	0	0	0	0,52	0,325
Valeur (2)	0	0	0,52	0,325	0,535
Valeur (3)	0	0,52	0,325	0,535	0,07
Valeur (4)	0,52	0,325	0,535	0,07	0,445
Valeur (5)	0,325	0,535	0,07	0,445	0
Valeur (6)	90,51	90,284	81,632	81,984	82,055
Résultat	**0,19**	**0,31**	**0,36**	**0,46**	**0,34**

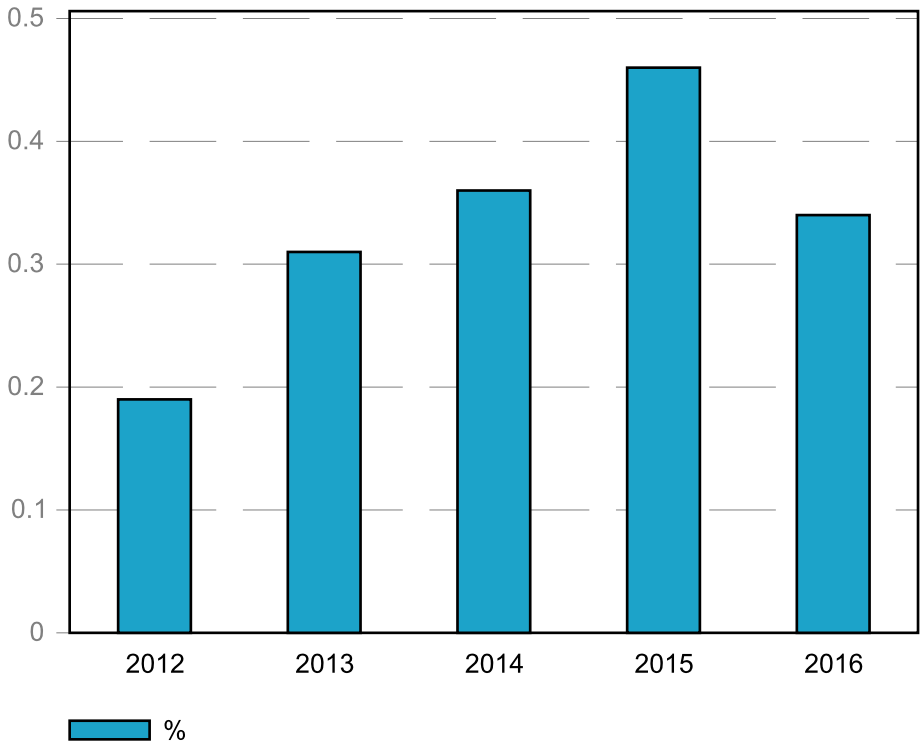

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (suite)

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Mode de calcul de l'indicateur :

(Nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance / Nombre d'abonnés) x 1000

Valeur (1) : Nombre de coupures d'eau au cours de l'année : abonnés non prévenus
Valeur (2) : Nombre d'abonnements eau

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	24	16	2	14	9
Valeur (2)	4 542	4 561	4 586		4 736
Résultat	**5,28**	**3,51**	**0,44**	**2,99**	**1,9**

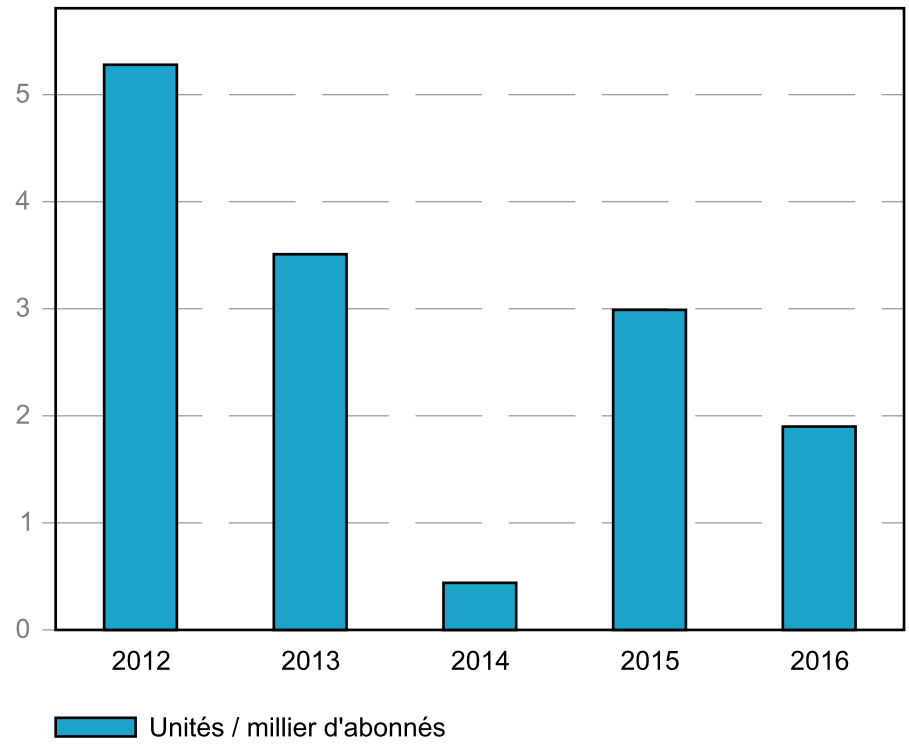

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Chiffres clé de l'exploitation

Données issues de la relève

Période de relève	décembre à décembre
Durée moyenne de la relève	365 j

Calcul rendement du réseau

Longueur du réseau de desserte hors brt	82,055 km
Rendement du réseau de distribution	77,01 %
Indice Linéaire de pertes en réseau	13,56 m3/j/km

Caractéristiques du réseau

Caractéristiques d'utilisation	
Longueur des canalisations de distribution (R)	82,055 Km
Longueur des branchements	27,211 Km
Longueur totale du réseau de distribution (L)	109.266 Km
Nombre de fuites réparées	
sur canalisations	9
sur branchements	58
Nombre total de fuites réparées	67
Opérations sur compteurs	
Concessions nouvelles	54
Renouvellements	21
Déposes (résiliations)	5

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Chiffres clé de l'exploitation (suite)

Chiffres clé de l'année civile

Bilan d'eau (du 1er janvier au 31 décembre)	
Volume produit (P)	1 365 550 m³
Pertes en adduction ou lavage (P1)	0 m³
Volume distribué (P-P1)	1 365 550 m³
Analyse de la distribution	
Semaine maxi. (du 4 au 11 juillet 2016)	35635 m³ 58.92 L/s
Semaine mini. (du 22 au 29 février 2016)	20290 m³ 33.5 L/s
Jour maxi. estimé :	5090 m³
Capacité de stockage :	5 174 m³
Autonomie de consommation:	24 h

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés

Evolution de la consommation

Evolution des volumes distribués et consommés en m^3/an :

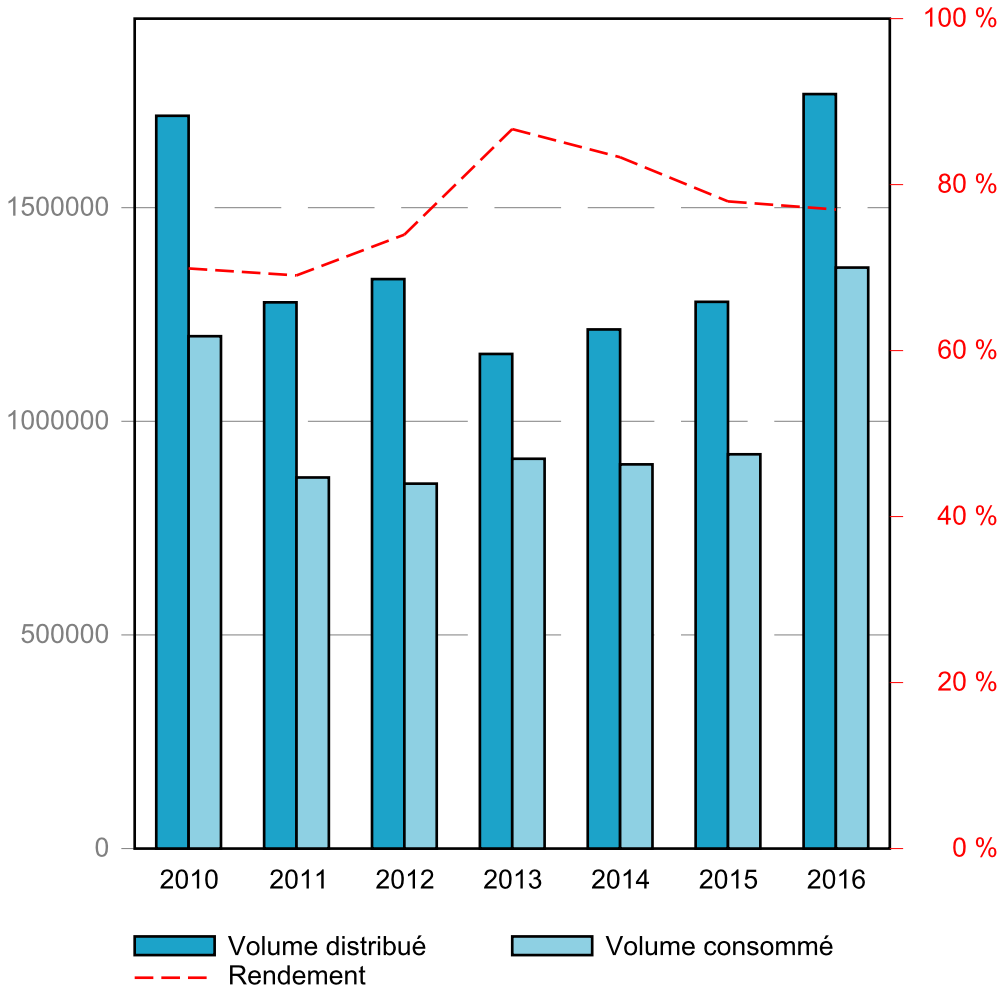

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés (suite)

Volumes mensuels distribués

Récapitulation du volume mensuel distribué pendant l'année civile en fonction de l'origine de l'eau

	Canal de Marseille "filtration des Bassins"	Usines des Barjaquets	LyondellBasell	Renfort Berre	Renfort Vitrolles	Total
JANVIER	44 302 m³ *1 429 m³/j* 1,71 l/s	82 582 m³ *2 664 m³/j* 30,83 l/s	24 886 m³ *803 m³/j* 9,29 l/s	14 824 m³ *478 m³/j* 5,53 l/s		87 174 m³ *2 812 m³/j* 32,55 l/s
FEVRIER	38 403 m³ *53 m³/j* 0,61 l/s	79 147 m³ *2 827 m³/j* 32,72 l/s	27 695 m³ *989 m³/j* 11,45 l/s	9 238 m³ *330 m³/j* 3,82 l/s		80 617 m³ *2 879 m³/j* 33,32 l/s
MARS	47 094 m³ *649 m³/j* 7,52 l/s	80 612 m³ *2 600 m³/j* 30,10 l/s	26 952 m³ *869 m³/j* 10,06 l/s	10 m³ *0,3 m³/j* 0,00 l/s		100 744 m³ *3 250 m³/j* 37,61 l/s
AVRIL	46 984 m³ *639 m³/j* 7,40 l/s	87 362 m³ *2 912 m³/j* 33,70 l/s	20 999 m³ *700 m³/j* 8,10 l/s	6 816 m³ *227 m³/j* 2,63 l/s		106 531 m³ *3 551 m³/j* 41,10 l/s
MAI	48 484 m³ *732 m³/j* 8,48 l/s	105 456 m³ *3 402 m³/j* 39,37 l/s	20 376 m³ *657 m³/j* 7,61 l/s	5 403 m³ *174 m³/j* 2,02 l/s		128 161 m³ *4 134 m³/j* 47,85 l/s
JUIN	51 559 m³ *935 m³/j* 10,82 l/s	106 855 m³ *3 562 m³/j* 41,22 l/s	20 326 m³ *678 m³/j* 7,84 l/s	3 187 m³ *106 m³/j* 1,23 l/s		134 901 m³ *4 497 m³/j* 52,05 l/s
JUILLET	60 225 m³ *137 m³/j* 1,59 l/s	145 806 m³ *4 703 m³/j* 54,44 l/s	23 583 m³ *761 m³/j* 8,80 l/s	25 646 m³ *827 m³/j* 9,58 l/s	6 740 m³ *217 m³/j* 2,52 l/s	150 062 m³ *4 841 m³/j* 56,03 l/s
AOUT	56 318 m³ *573 m³/j* 6,63 l/s	127 744 m³ *4 121 m³/j* 47,69 l/s	22 114 m³ *713 m³/j* 8,26 l/s	16 454 m³ *531 m³/j* 6,14 l/s		145 494 m³ *4 693 m³/j* 54,32 l/s
SEPTEMBRE	50 855 m³ *389 m³/j* 4,50 l/s	118 066 m³ *3 936 m³/j* 45,55 l/s	24 303 m³ *810 m³/j* 9,38 l/s	12 072 m³ *402 m³/j* 4,66 l/s	2 824 m³ *94 m³/j* 1,09 l/s	129 722 m³ *4 324 m³/j* 50,05 l/s
OCTOBRE	51 897 m³ *801 m³/j* 9,27 l/s	85 546 m³ *2 760 m³/j* 31,94 l/s	26 464 m³ *854 m³/j* 9,88 l/s	617 m³ *20 m³/j* 0,23 l/s		110 362 m³ *3 560 m³/j* 41,20 l/s
NOVEMBRE	45 233 m³ *403 m³/j* 4,67 l/s	81 118 m³ *2 704 m³/j* 31,30 l/s	23 461 m³ *782 m³/j* 9,05 l/s	9 672 m³ *322 m³/j* 3,73 l/s		93 218 m³ *3 107 m³/j* 35,96 l/s
DECEMBRE	52 443 m³ *521 m³/j* 6,03 l/s	82 424 m³ *2 659 m³/j* 30,77 l/s	27 747 m³ *895 m³/j* 10,36 l/s	8 556 m³ *276 m³/j* 3,19 l/s		98 564 m³ *3 179 m³/j* 36,80 l/s
TOTAL	593 797 m³ *1 627 m³/j* 18,83 l/s	1 182 718 m³ *3 240 m³/j* 37,50 l/s	288 906 m³ *792 m³/j* 9,16 l/s	112 495 m³ *308 m³/j* 3,57 l/s	9 564 m³ *26 m³/j* 0,30 l/s	1 365 550 m³ *3 741 m³/j* 43,30 l/s

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés (suite)

Volumes mensuels distribués

Comparaison sur 5 ans des volumes mensuels distribués en m^3/mois :

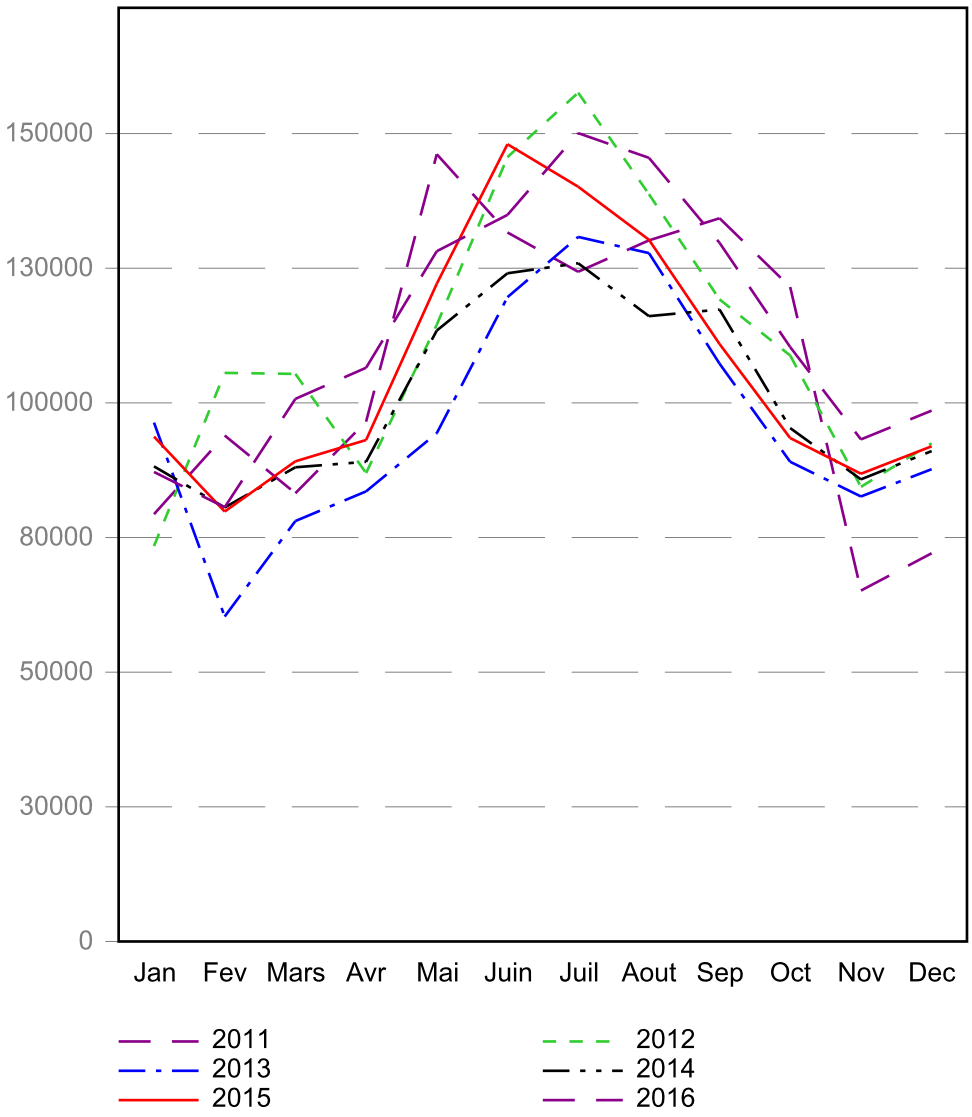

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P104.3 Rendement du réseau de distribution

Rendement

Mode de calcul de l'indicateur :

[(V consommé autorisé + V vendu en gros) / (V produit + V acheté en gros)] x 100 [(V1+V2+V3+V4)/(V5+V6)] x 100 V produit + V acheté en gros = V mis en distribution + V vendu en gros V consommé autorisé = V comptabilisé + V consommateurs sans comptage + V de service du réseau

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volumes eau consommateurs sans comptage
Valeur (3) : Volumes eau de service du réseau
Valeur (4) : Volume eau vendus en gros
Valeur (5) : Volumes eau produits
Valeur (6) : Volumes eau achetés en gros

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	796 990	886 957	899 179	890 897	917 388
Valeur (2)	2 620	9 306	15 841	22 544	24 352
Valeur (3)	54 457	16 011	6 950	9 328	5 003
Valeur (4)	318 397	685 413	536 795	376 920	412 990
Valeur (5)	445 586	1 157 567	1 214 425	1 289 821	1 352 749
Valeur (6)	1 139 492	685 413	536 795	376 920	412 990
Résultat	**73,97**	**86,69**	**83,3**	**77,98**	**77,01**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P104.3 Rendement du réseau de distribution (suite)

Rendement (suite)

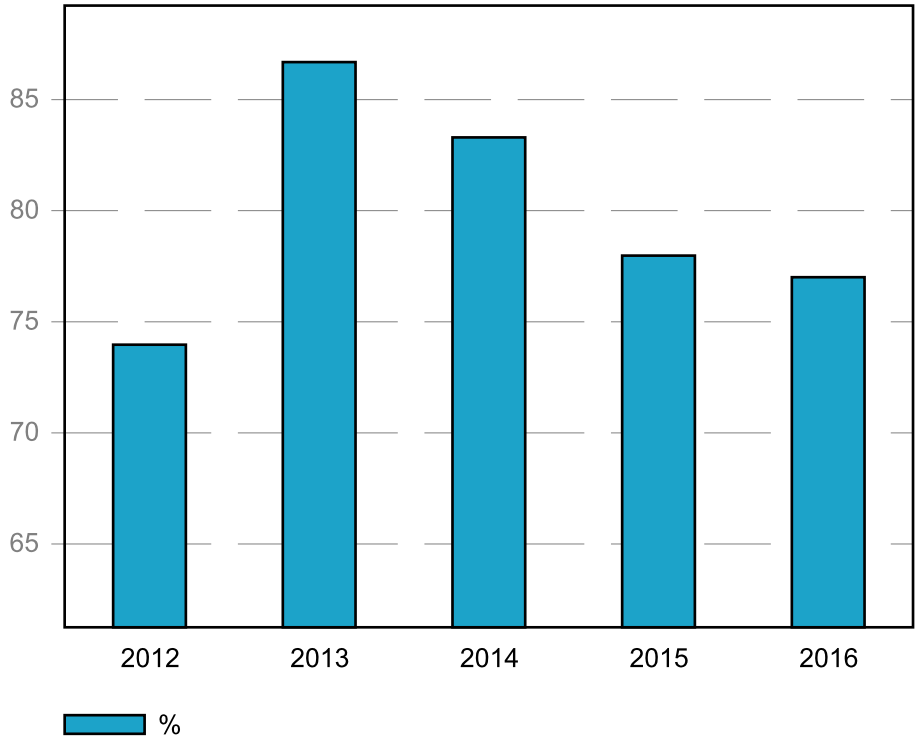

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Le calcul inclut les volumes qui transitent par le réseau, ceux achetés aux Barjaquets et vendus en gros (Berre et Lyondellbasell).

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés

Mode de calcul de l'indicateur :

(V mis en distribution - V comptabilisé) / Longueur du réseau de desserte / 365 ou 366 V = volume V mis en distribution = V produit + V acheté en gros - V vendu en gros

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volume eau vendus en gros
Valeur (3) : Volumes eau produits
Valeur (4) : Volumes eau achetés en gros
Valeur (5) : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)
Valeur (6) : Nombre de jours dans l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	796 990	886 957	899 179	890 897	917 388
Valeur (2)	318 397	685 413	536 795	376 920	412 990
Valeur (3)	445 586	1 157 567	1 214 425	1 289 821	1 352 749
Valeur (4)	1 139 492	685 413	536 795	376 920	412 990
Valeur (5)	90,51	90,284	81,632	81,984	82,055
Valeur (6)	366	365	365	365	365
Résultat	**14,18**	**8,21**	**10,58**	**13,33**	**14,54**

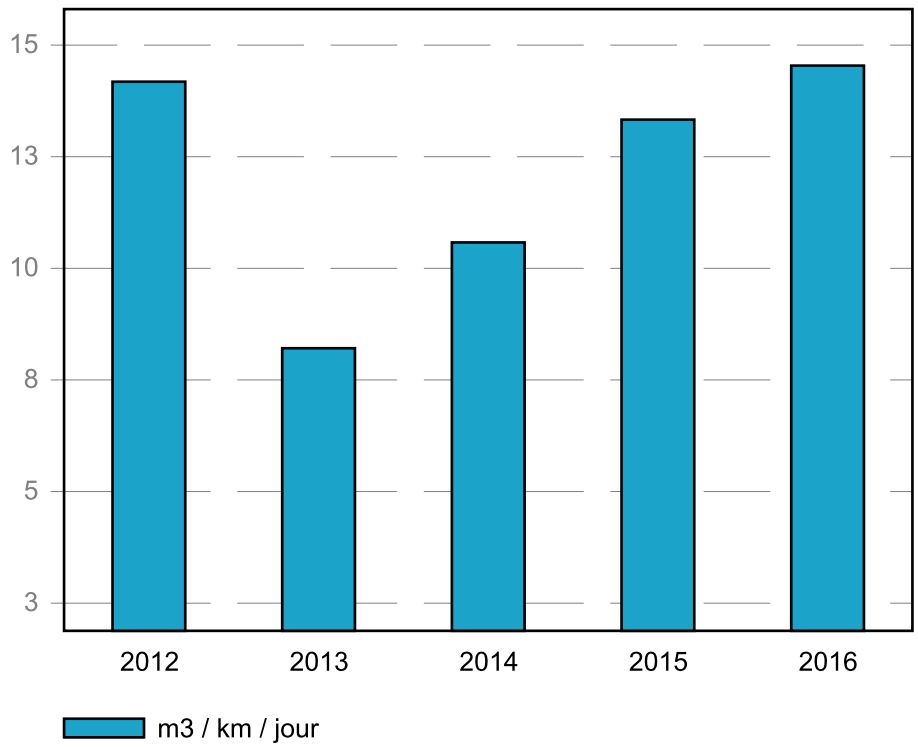

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés (suite)

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau

Mode de calcul de l'indicateur :

(V mis en distribution - V consommé autorisé) / Longueur du réseau de desserte / 365 ou 366 V = volume V mis en distribution = V produit + V acheté en gros - V vendu en gros V consommé autorisé = V comptabilisé + V consommateurs sans comptage + V de service du réseau

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volumes eau consommateurs sans comptage
Valeur (3) : Volumes eau de service du réseau
Valeur (4) : Volume eau vendus en gros
Valeur (5) : Volumes eau produits
Valeur (6) : Volumes eau achetés en gros
Valeur (7) : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)
Valeur (8) : Nombre de jours dans l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	796 990	886 957	899 179	890 897	917 388
Valeur (2)	2 620	9 306	15 841	22 544	24 352
Valeur (3)	54 457	16 011	6 950	9 328	5 003
Valeur (4)	318 397	685 413	536 795	376 920	412 990
Valeur (5)	445 586	1 157 567	1 214 425	1 289 821	1 352 749
Valeur (6)	1 139 492	685 413	536 795	376 920	412 990
Valeur (7)	90,51	90,284	81,632	81,984	82,055
Valeur (8)	366	365	365	365	365
Résultat	**12,46**	**7,44**	**9,82**	**12,27**	**13,56**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau (suite)

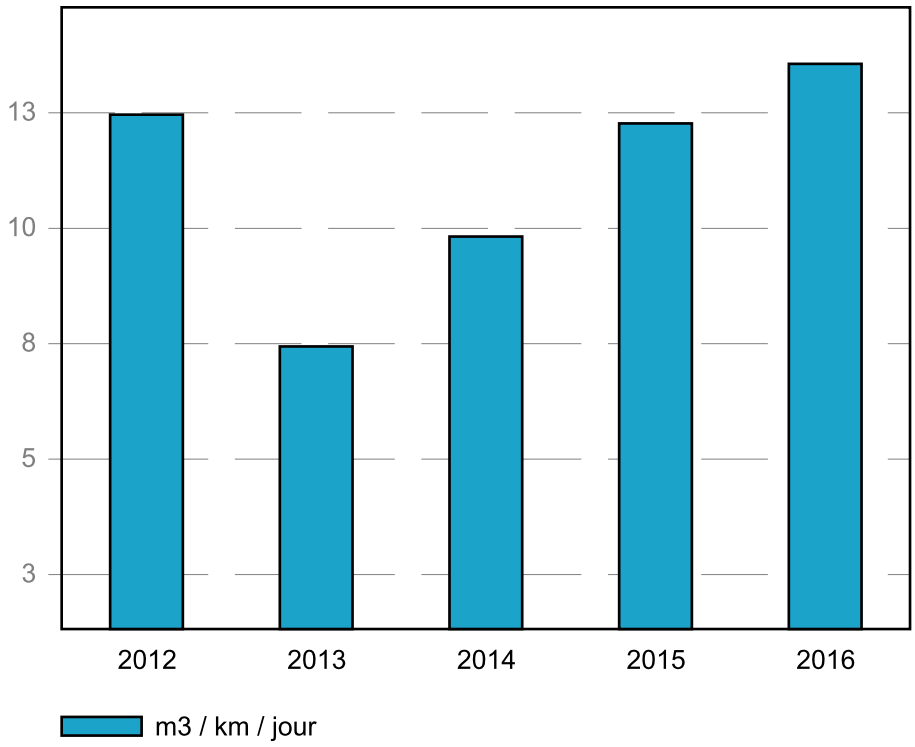

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P101.1 Taux de conformité des analyses bactériologiques ARS

Mode de calcul de l'indicateur :

Pour les analyses concernant l'eau distribuée validées par l' ARS. (Nombre d'analyses bactériologiques conformes / Nombre d'analyses bactériologiques réalisées) . On se limitera à la conformité aux paramètres pour lesquels le Code de la Santé Publique précise une valeur limite de qualité en excluant les paramètres indicateurs. On pourra indiquer en complément le volume d'analyses d'auto-surveillance effectué.

Valeur (1) : Nb de prélèvements bactériologiques conformes sur l'année
Valeur (2) : Nb de prélèvements bactériologiques total sur l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	31	31	31	41	37
Valeur (2)	31	31	31	44	37
Résultat	**100**	**100**	**100**	**93,18**	**100**

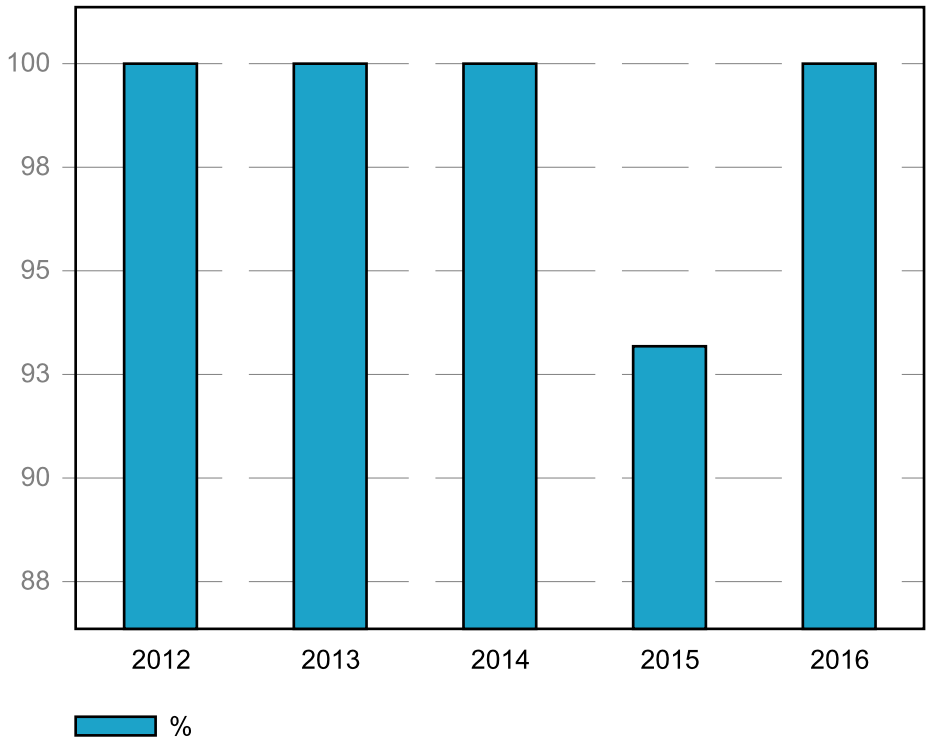

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P102.1 Taux de conformité des analyses physico-chimiques ARS

Mode de calcul de l'indicateur :

Services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m3/j : (Nombres de prélèvements physico-chimiques conformes / Nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés au cours de l'année) X 100.

Valeur (1) : Nb de prélèvements physico-chimiques conformes sur l'année
Valeur (2) : Nb de prélèvements physico-chimiques total sur l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	31	31	31	44	37
Valeur (2)	31	31	31	44	37
Résultat	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

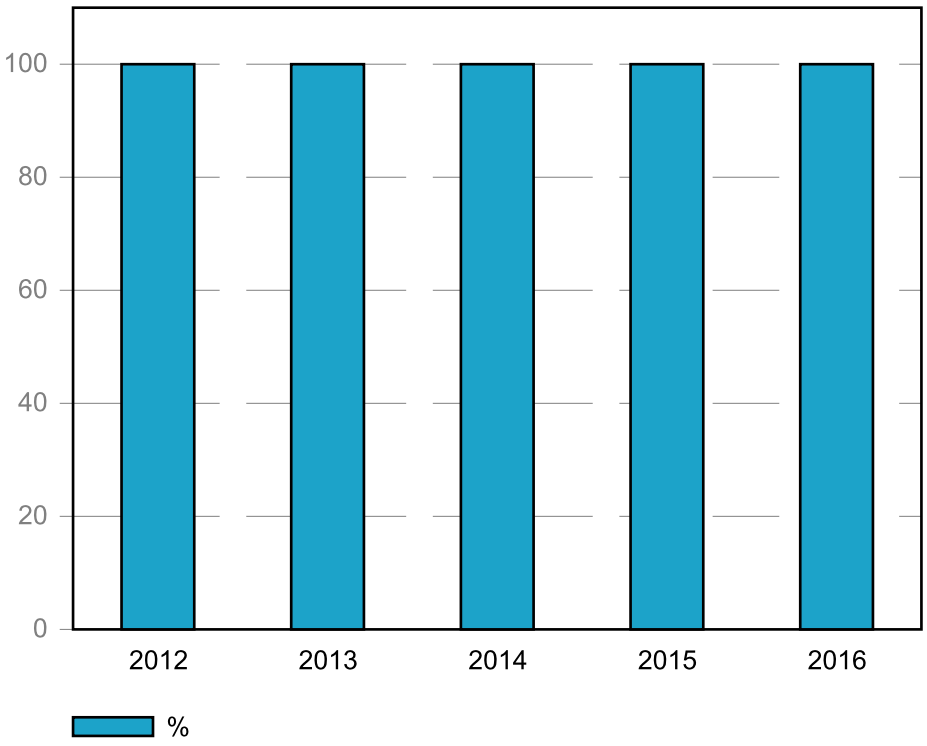

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Notice d'information ARS

Description

Conformément à la circulaire du 19 février 1998 réf. 98/115, il existe une notice d'informations aux consommateurs, établie par l'A.R.S., portant sur la qualité des eaux distribuées sur la commune. Elle est jointe ci-après.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Notice d'information ARS (suite)

Description (suite)

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

000106
ROGNAC

Nom du réseau de distribution : ROGNAC LES BARJAQUETS
Gestionnaire du réseau : METROPOLE AMP PAYS SALONAIS
Exploitation du réseau : AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Installations de captage : CAP LES BARJAQUETS (Procédure de protection en cours)
Installations de traitement : TTP LES BARJAQUETS

Qualité de l'eau distribuée en 2016

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire
Nombre de prélèvements : 11 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100,00 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,50 Valeur moyenne : 1,76	Nombre de prélèvements : 5 Valeur minimale atteinte : 19,70 Valeur maximale atteinte : 24,10 Valeur moyenne : 22,46

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformité : 0 Valeur maximale atteinte : 0,00 Nombre de mesures : 804	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 Valeur moyenne : 0,07

Conclusion sanitaire :

L'eau distribuée a été conforme aux normes bactériologiques pour 100,00 % des prélèvements.

Elle est également restée conforme aux limites réglementaires en ce qui concerne les substances indésirables et toxiques.

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr

ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

TEMPERATURE

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.

PLOMB

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation territoriale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 MARSEILLE Cedex 3
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Travaux à la charge de AGGLOPOLE PROVENCE

A l'occasion de l'analyse régulière des réseaux, leur plan de renouvellement est examiné et remis à jour. Cette aide à la décision est issue de l'utilisation du logiciel MOSARE décrit dans une annexe du contrat. Cet outil prend compte divers critères, dont notamment, le matériau, l'âge, le nombre de fuites constatées, la pression, la vitesse d'écoulement, la nature de la voie, la densité de circulation, les prévisions connus de travaux de voirie, etc. De ce travail est issu le programme de proposition de travaux ci-après.

Origine	Thème	Ordre de priorité	Description	Montant	Localisation	Ouvrage
EXPLOITANT	RÉSEAU	1	Mise en conformité des dessertes de la voie avec 80ml de PEHD et reprise de 2 branchements	17 500	Impasse des Cigale V	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	1	Renouvellement de 450ml de canalisation en Fonte Grise de dn 80mm et des branchements associés	205 000	Boulevard Frédéric Mistral	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	1	Renouvellement de 185ml de canalisation par une Fonte de dn 150mm et branchements	75 000	Boulevard de la Libération	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	1	Renouvellement de 60 ml de canalisation DN 50 mm par une conduite DN 60 mm et reprises branchements rue des bleuets (3 fuites recensées)	15 000	Rue des Bleuets	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	1	Renouvellement de 70 ml de canalisation DN 50 mm par une conduite DN 60 mm et reprises branchements rue des géraniums (7 fuites recensées)	18 500	Rue des Géraniums	RENOUV COLLECTIVITE
SCHEMA DIRECTEUR	RÉSEAU	1	Renouvellement de 100 ml de canalisation DN 50 mm par une conduite DN 100 mm sur 80 ml et reprises branchements rue des Marguerites (9 fuites recensées - SDAEP renouvellement prioritaire)	28 000	Rue des Marguerites	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	1	Maillage DN 60/100 par la pose de 10 ml de canalisation DN 60 mm rue des géraniums	6 200	Rue des Géraniums	EXTENSION COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	2	Renouvellement de 1000ml de Fonte Grise de dn 80mm et des branchements associés	450 000	CD 20 Route de Coudoux	RENOUV COLLECTIVITE
SCHEMA DIRECTEUR	RÉSEAU	2	Optimisation des champs de pression sur l'étage des Barjaquets pompé par l'installation de 2 stabilisateurs de pression et de 2 vannes (Op SDAEP R.ROG.09)	75 000	Etage Barjaquet Pompé	NOUVEL OUVRAGE
EXPLOITANT	RÉSEAU	3	Renouvellement de 1500ml de Fonte Grise de dn 80mm et des branchements associés	675 000	CD 30 Route de Coudoux	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	GENIE CIVIL	1	Réfection du génie civil du réservoir de 800 m3 (toiture) selon prescription du rapport GC	à définir	Filtration des Bassins	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	GENIE CIVIL	1	Réfection du génie civil de la chambre de vanne des 2*1025 m3	à définir	Filtration des Bassins	RENOUV COLLECTIVITE
COLLECTIVITE	PRODUCTION	2	Automatisation du poste de livraison du canal de Provence en entrée de station par l'installation d'une vanne motorisée régulée.	25 000	Filtration des Bassins	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	PRODUCTION	1	Installer une sonde de niveau sur le réservoir de 100 m3	2 500	Réservoir de la Plantade	NOUVEL OUVRAGE
EXPLOITANT	SECURISATION	2	Clôturer le site afin de limiter les accès à proximité du réservoir,	8 500	Réservoir du petit Vacon	NOUVEL OUVRAGE
EXPLOITANT	GENIE CIVIL	2	Effectuer des travaux d'étanchéité du mur (traitement des venues d'eau)	à définir	Pompage de la Plantade	NOUVEL OUVRAGE

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

13. Commune de Saint Chamas

Présentation générale du service 379

Description et évolution du patrimoine 383

Evènements marquants de l'exploitation 387

Bilan hydraulique de l'année 389

Analyse de la qualité 401

Travaux à prévoir 405

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Description générale du service

Population

La population légale 2013 entrant en vigueur le 1er janvier 2016 (INSEE) est de **8 232** habitants.

Nombre total d'abonnés

Le service compte 2 838 abonnés au 31 décembre 2016

Nombre de stations de traitement

La collectivité co-contractante ne dispose pas de station de traitement.
L'alimentation de la commune de St Chamas se fait à partir de la commune de Miramas.

Nombre de réservoirs

Il existe **1** réservoir :
➔ réservoir du Baou (1 cuve 2 500 m^3)

Longueur totale des canalisations de distribution

La longueur totale est de 35,133 km.

Nombre de stations de pompage

La collectivité ne dispose pas de station de pompage sur son terroire.

Volume total distribué sur la période de relève

Le volume total est de 655 826 m3.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Mode de calcul de l'indicateur :

Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée).

Valeur (1) : Temps d'attente maxi pour ouverture brt

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	8	8	8	8	8
Résultat	**8**	**8**	**8**	**8**	**8**

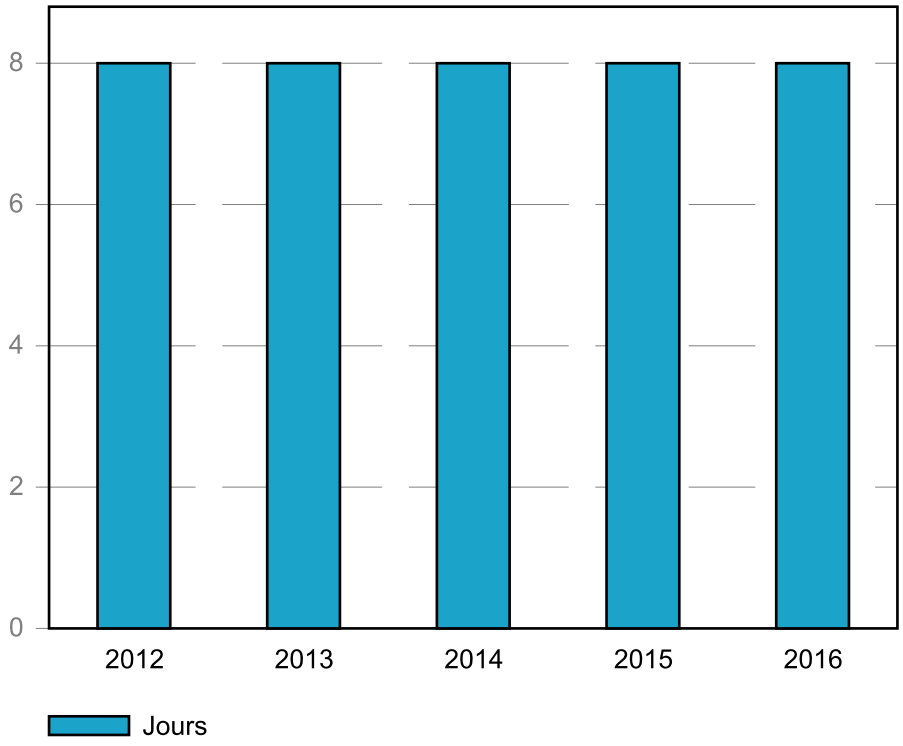

Commentaire :

article 6 du reglement de service

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (suite)

Commentaire :

Informations issues des deux dispositifs de la SEM d'administration des données, le système QSE de gestion de la qualité et le système informatique : Entrepôt de données DW SEM, Cartographie par SIG et ensemble de requêtes BO.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Mode de calcul de l'indicateur :

Indice de 0 à 120 , modifié par arrêté du 2 décembre 2013 , attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau: Partie A-PLAN DES RESEAUX : 15 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à l'existence d'un plan des réseaux et d'une procédure de mise à jour). Partie B-INVENTAIRE DES RESEAUX: 30 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives aux matériaux, diamètres, dates ou périodes de pose). Partie C-AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION : 75 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à la modélisation des réseaux, au renouvellement, à la localisation des interventions, aux recherches de fuites, à la connaissance des caractéristiques des compteurs et la localisation des branchements et des ouvrages annexes).

Désignation	Nb de Point 2016
A - Plan des réseaux (15 points)	
VP236 A - Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.	10
VP237 A - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée.	5
B - Inventaire des Réseaux (30 points)	
VP238 B - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.	5
VP239 B - Pourcentage de linéaire connu sur matériaux et diamètres au delà de 60%.	5
VP240 B - La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.	5
VP241 B - L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux.	15
C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	
VP242 C - Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	0
VP243 C - Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (Nota : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée).	10
VP244 C - Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements.	0
VP245 C - Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10
VP246 C - Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	10
VP247 C - Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.	10

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (suite)

Désignation	Nb de Point 2016
VP248 C - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	10
VP249 C - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	5
Résultat	**100**

Commentaire :

B4 : Positionnement sur SIG en coordonnées Lambert3 C2 - C4 : Le renouvellement des canalisations et des branchements est à la charge de la Collectivité

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Mode de calcul de l'indicateur :

(Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N) / 5 / (Longueur du réseau de desserte au 31/12/N) x 100

Valeur (1) : Longueur du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours de l'année N-4 (km)
Valeur (2) : Longueur du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours de l'année N-3 (km)
Valeur (3) : Longueur du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours de l'année N-2 (km)
Valeur (4) : Longueur du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours de l'année N-1 (km)
Valeur (5) : Longueur du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours de l'année N (km)
Valeur (6) : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	0	0,075	0,15	0	0,055
Valeur (2)	0,075	0,15	0	0,055	0
Valeur (3)	0,15	0	0,055	0	0,65
Valeur (4)	0	0,055	0	0,65	0,281
Valeur (5)	0,055	0	0,65	0,281	0,098
Valeur (6)	34,775	35,109	35,09	35,023	35,133
Résultat	**0,16**	**0,16**	**0,49**	**0,56**	**0,62**

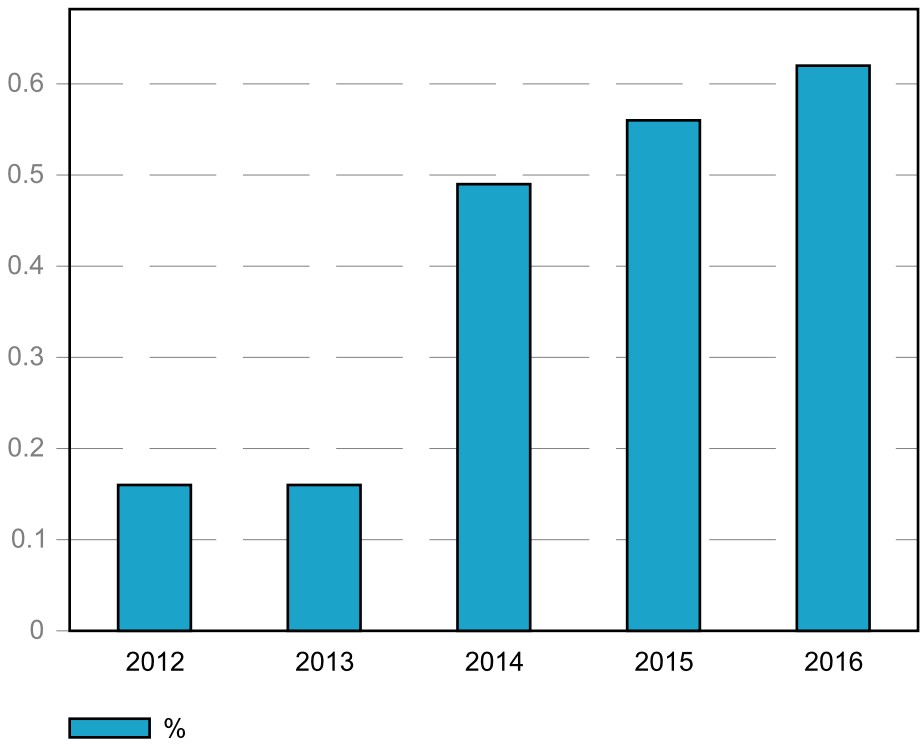

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (suite)

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Mode de calcul de l'indicateur :

(Nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance / Nombre d'abonnés) x 1000

Valeur (1) : Nombre de coupures d'eau au cours de l'année : abonnés non prévenus
Valeur (2) : Nombre d'abonnements eau

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	5	11	0	11	6
Valeur (2)	2 621	2 717	2 719		2 838
Résultat	**1,91**	**4,05**	**0**	**3,93**	**2,11**

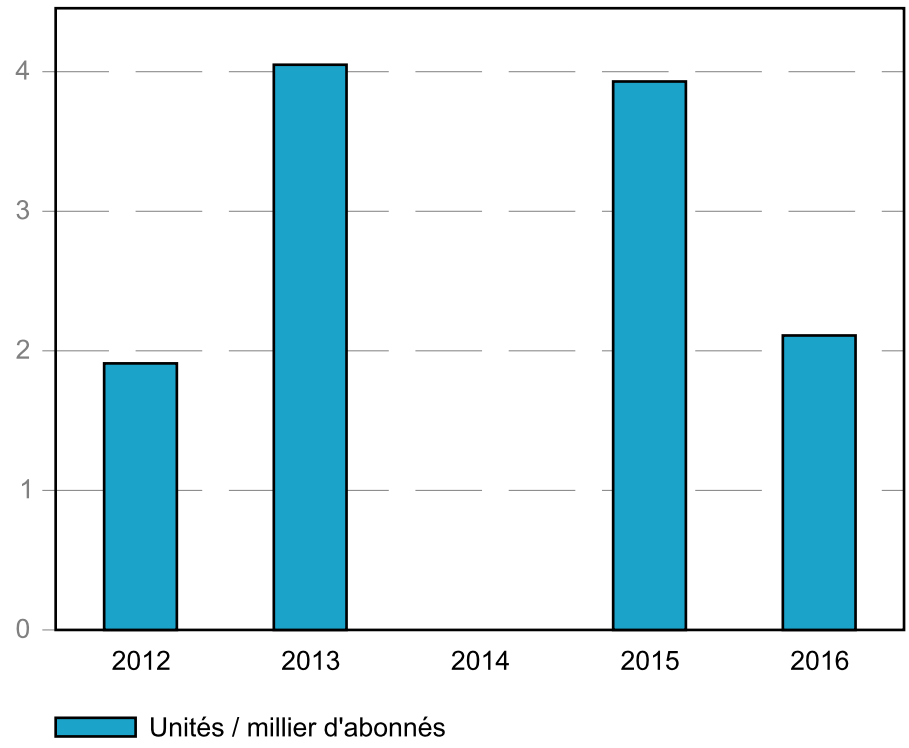

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	**A**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Chiffres clé de l'exploitation

Données issues de la relève

Période de relève	décembre à décembre
Durée moyenne de la relève	365 j

Calcul rendement du réseau

Longueur du réseau de desserte hors brt	35,133 km
Rendement du réseau de distribution	71,69 %
Indice Linéaire de pertes en réseau	14,48 m3/j/km

Caractéristiques du réseau

Caractéristiques d'utilisation	
Longueur des canalisations de distribution (R)	35,133 Km
Longueur des branchements	16.089 Km
Longueur totale du réseau de distribution (L)	51.222 Km
Nombre de fuites réparées	
sur canalisations	1
sur branchements	3
Nombre total de fuites réparées	4
Opérations sur compteurs	
Concessions nouvelles	41
Renouvellements	16
Déposes (résiliations)	2

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Chiffres clé de l'exploitation (suite)

Chiffres clé de l'année civile

Bilan d'eau (du 1er janvier au 31 décembre)	
Volume produit (P)	672531 m³
Pertes en adduction ou lavage (P1)	0 m³
Volume distribué (P-P1)	672531 m³
Analyse de la distribution	
Semaine maxi. (du 8 au 15 août 2016)	15336 m³ 25.35 L/s
Semaine mini. (du 28 mars au 04 avril 2016)	10706 m³ 17.7 L/s
Jour maxi. estimé :	2190 m³
Capacité de stockage :	2 500 m³
Autonomie de consommation:	27 h

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés

Evolution de la consommation

Evolution des volumes distribués et consommés en m^3/an :

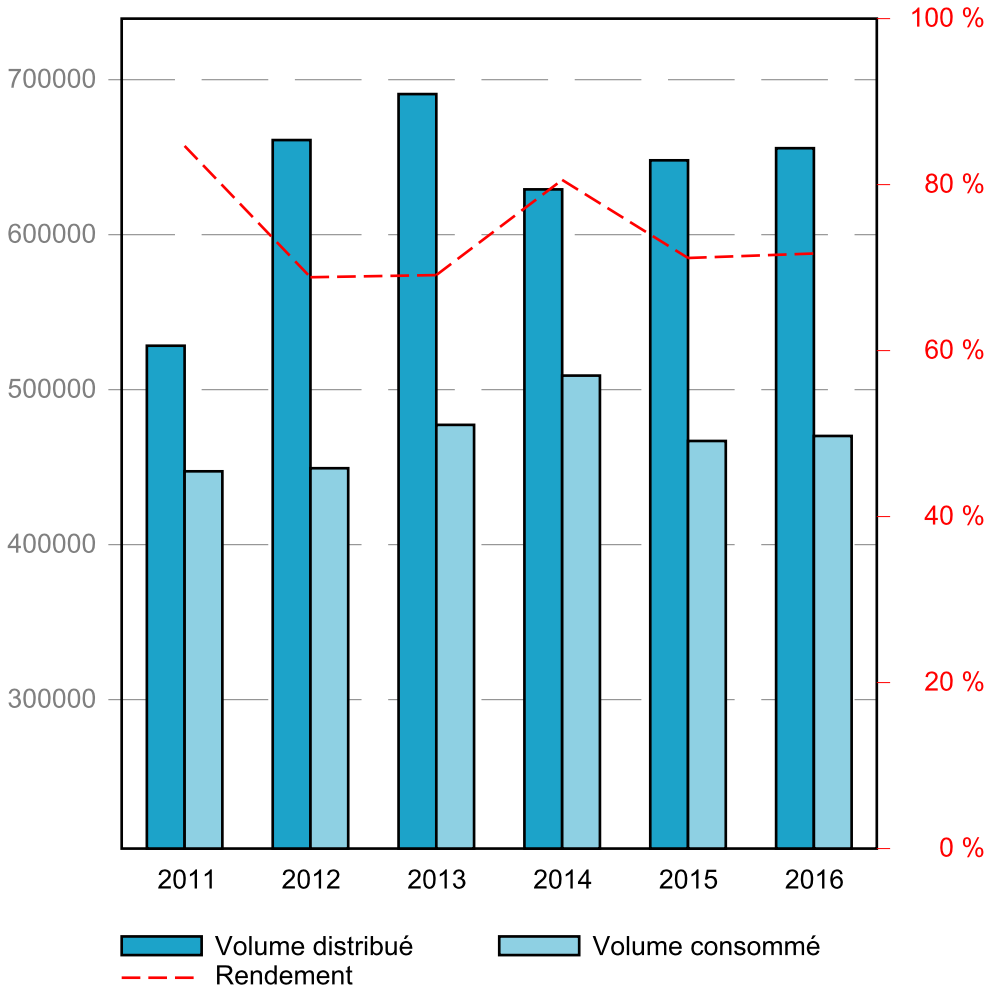

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés (suite)

Volumes mensuels distribués

Récapitulation du volume mensuel distribué pendant l'année civile en fonction de l'origine de l'eau

	Ressources Locales
JANVIER	**48 027 m³** *1 549 m³/j* 17,93 l/s
FEVRIER	**47 353 m³** *1 691 m³/j* 19,57 l/s
MARS	**53 933 m³** *1 740 m³/j* 20,14 l/s
AVRIL	**53 890 m³** *1 796 m³/j* 20,79 l/s
MAI	**57 964 m³** *1 870 m³/j* 21,64 l/s
JUIN	**60 605 m³** *2 020 m³/j* 23,38 l/s
JUILLET	**62 513 m³** *2 017 m³/j* 23,34 l/s
AOUT	**60 521 m³** *1 952 m³/j* 22,60 l/s
SEPTEMBRE	**58 953 m³** *1 965 m³/j* 22,74 l/s
OCTOBRE	**57 698 m³** *1 861 m³/j* 21,54 l/s
NOVEMBRE	**56 276 m³** *1 876 m³/j* 21,71 l/s
DECEMBRE	**54 798 m³** *1 768 m³/j* 20,46 l/s
TOTAL	**672 531 m³** ***1 843 m³/j*** **21,33 l/s**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés (suite)

Volumes mensuels distribués

Comparaison des volumes mensuels distribués en m^3/mois :

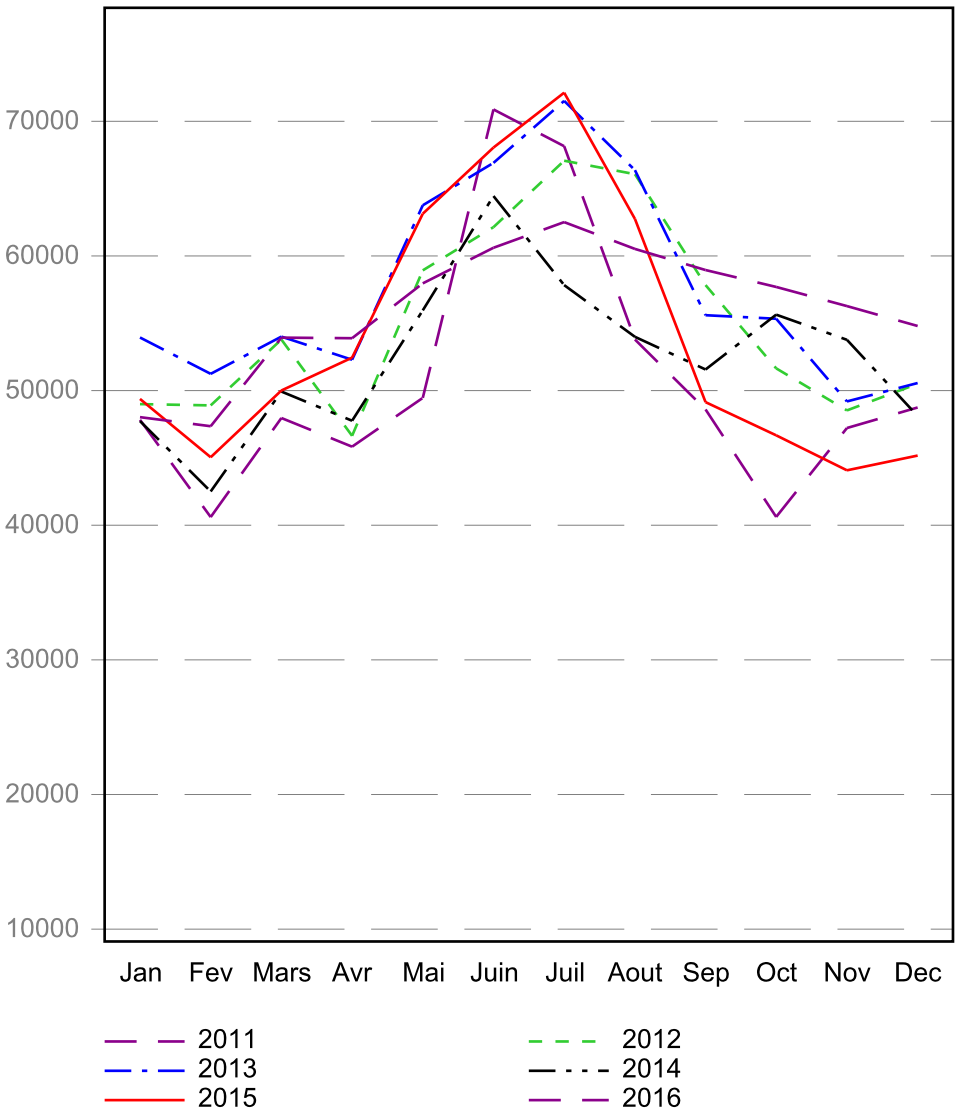

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P104.3 Rendement du réseau de distribution

Mode de calcul de l'indicateur :

[(V consommé autorisé + V vendu en gros) / (V produit + V acheté en gros)] x 100 [(V1+V2+V3+V4)/(V5+V6)] x 100 V produit + V acheté en gros = V mis en distribution + V vendu en gros V consommé autorisé = V comptabilisé + V consommateurs sans comptage + V de service du réseau

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volumes eau consommateurs sans comptage
Valeur (3) : Volumes eau de service du réseau
Valeur (4) : Volume eau vendus en gros
Valeur (5) : Volumes eau produits
Valeur (6) : Volumes eau achetés en gros

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	430 866	465 993	499 755	452 215	453 805
Valeur (2)	4 110	6 425	7 411	13 371	14 645
Valeur (3)	14 359	4 893	1 939	1 337	1 701
Valeur (4)		0			
Valeur (5)	652 721	690 743	631 908	0	
Valeur (6)	0	0		656 118	655 826
Résultat	**68,84**	**69,1**	**80,57**	**71,16**	**71,69**

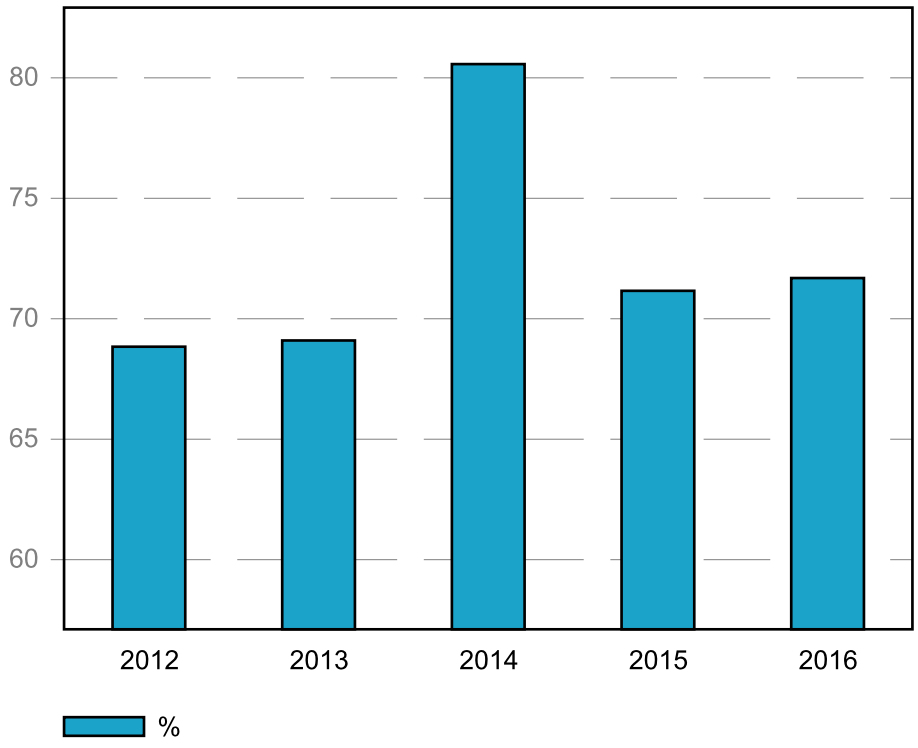

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P104.3 Rendement du réseau de distribution (suite)

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Nota

Dans le calcul du rendement de réseau, le volume distribué correspond au volume distribué durant la période de relève des volumes consommés.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés

Mode de calcul de l'indicateur :

(V mis en distribution - V comptabilisé) / Longueur du réseau de desserte / 365 ou 366 V = volume V mis en distribution = V produit + V acheté en gros - V vendu en gros

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volume eau vendus en gros
Valeur (3) : Volumes eau produits
Valeur (4) : Volumes eau achetés en gros
Valeur (5) : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)
Valeur (6) : Nombre de jours dans l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	430 866	465 993	499 755	452 215	453 805
Valeur (2)		0			
Valeur (3)	652 721	690 743	631 908	0	
Valeur (4)	0	0		656 118	655 826
Valeur (5)	34,775	35,109	35,09	35,023	35,133
Valeur (6)	366	365	365	365	365
Résultat	**17,43**	**17,54**	**10,32**	**15,95**	**15,75**

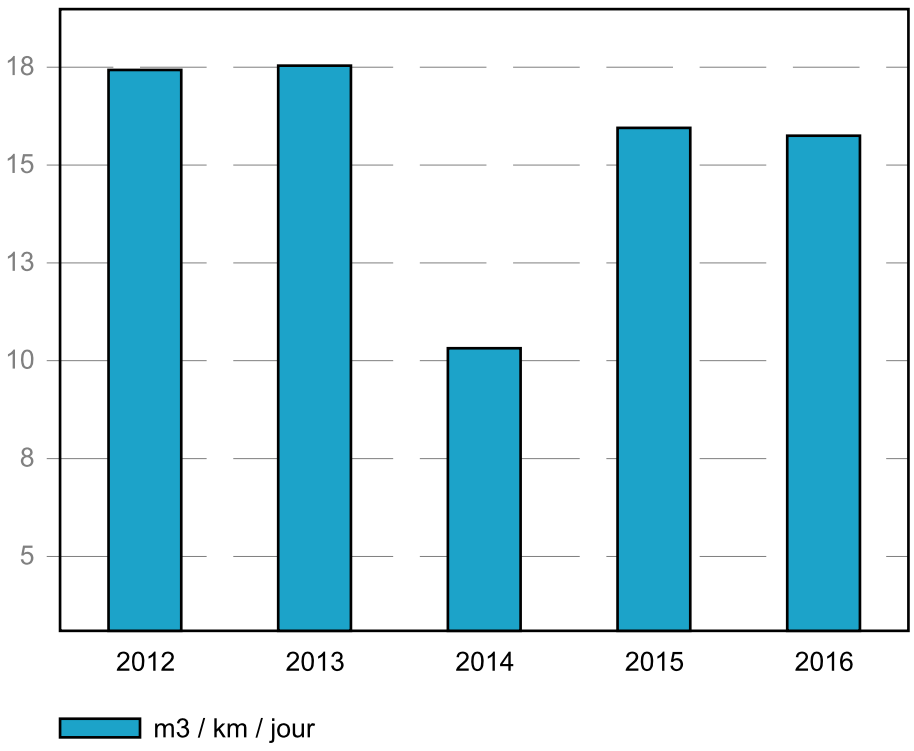

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés (suite)

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau

Mode de calcul de l'indicateur :

(V mis en distribution - V consommé autorisé) / Longueur du réseau de desserte / 365 ou 366 V = volume V mis en distribution = V produit + V acheté en gros - V vendu en gros V consommé autorisé = V comptabilisé + V consommateurs sans comptage + V de service du réseau

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volumes eau consommateurs sans comptage
Valeur (3) : Volumes eau de service du réseau
Valeur (4) : Volume eau vendus en gros
Valeur (5) : Volumes eau produits
Valeur (6) : Volumes eau achetés en gros
Valeur (7) : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)
Valeur (8) : Nombre de jours dans l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	430 866	465 993	499 755	452 215	453 805
Valeur (2)	4 110	6 425	7 411	13 371	14 645
Valeur (3)	14 359	4 893	1 939	1 337	1 701
Valeur (4)		0			
Valeur (5)	652 721	690 743	631 908	0	
Valeur (6)	0	0		656 118	655 826
Valeur (7)	34,775	35,109	35,09	35,023	35,133
Valeur (8)	366	365	365	365	365
Résultat	**15,98**	**16,66**	**9,59**	**14,8**	**14,48**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau (suite)

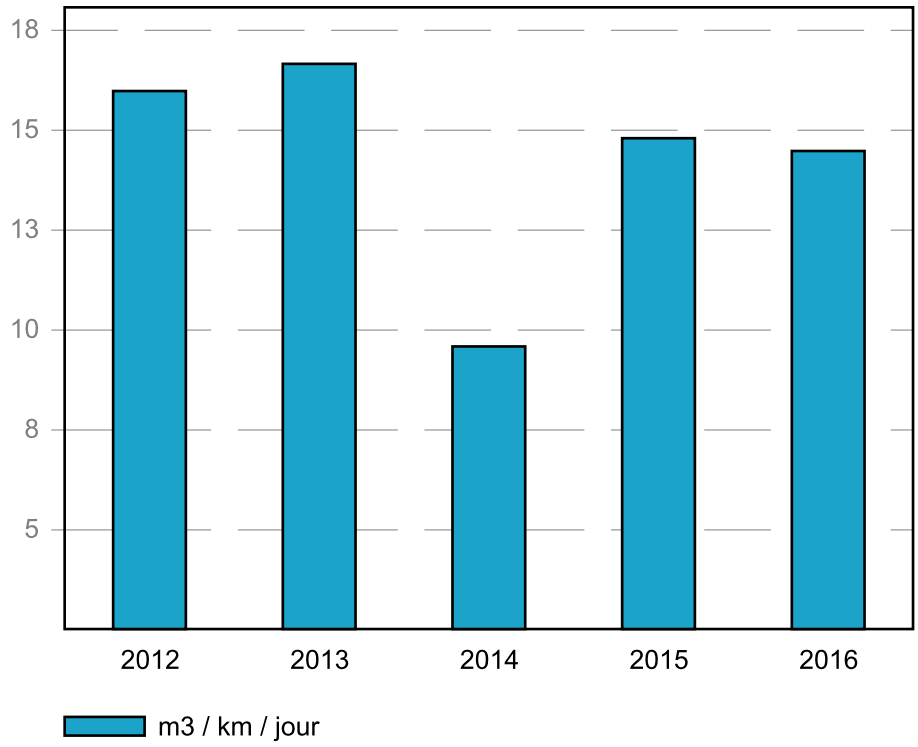

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P101.1 Taux de conformité des analyses bactériologiques ARS

Mode de calcul de l'indicateur :

Pour les analyses concernant l'eau distribuée validées par l' ARS. (Nombre d'analyses bactériologiques conformes / Nombre d'analyses bactériologiques réalisées) . On se limitera à la conformité aux paramètres pour lesquels le Code de la Santé Publique précise une valeur limite de qualité en excluant les paramètres indicateurs. On pourra indiquer en complément le volume d'analyses d'auto-surveillance effectué.

Valeur (1) : Nb de prélèvements bactériologiques conformes sur l'année
Valeur (2) : Nb de prélèvements bactériologiques total sur l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	27	27	15	15	15
Valeur (2)	28	27	15	15	15
Résultat	**96,43**	**100**	**100**	**100**	**100**

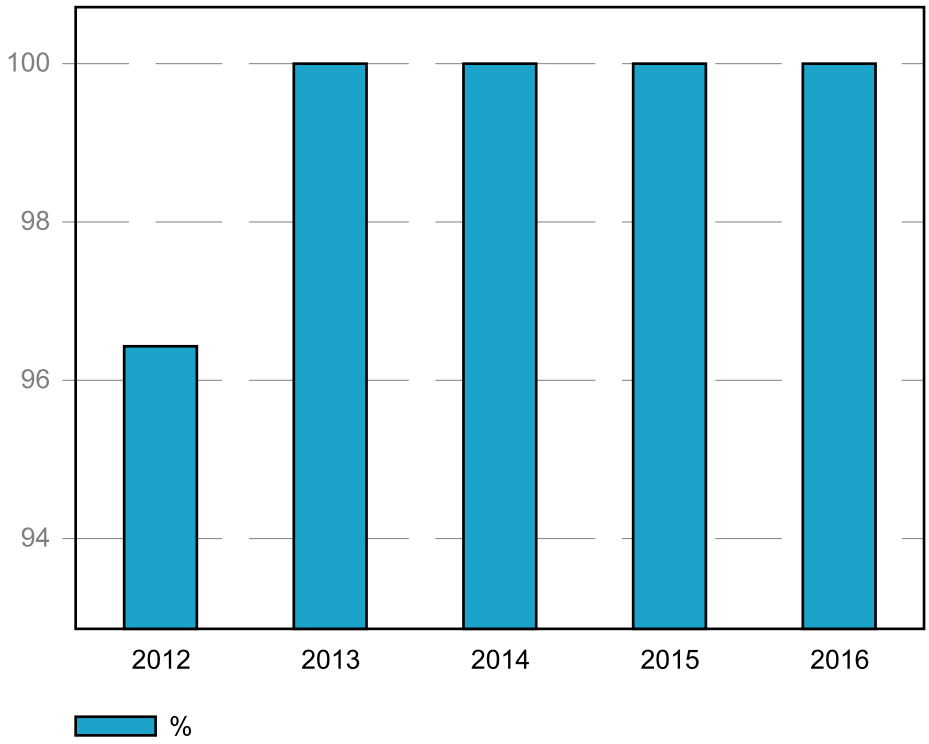

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P102.1 Taux de conformité des analyses physico-chimiques ARS

Mode de calcul de l'indicateur :

Services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m3/j : (Nombres de prélèvements physico-chimiques conformes / Nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés au cours de l'année) X 100.

Valeur (1) : Nb de prélèvements physico-chimiques conformes sur l'année
Valeur (2) : Nb de prélèvements physico-chimiques total sur l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	28	27	15	15	15
Valeur (2)	28	27	15	15	15
Résultat	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

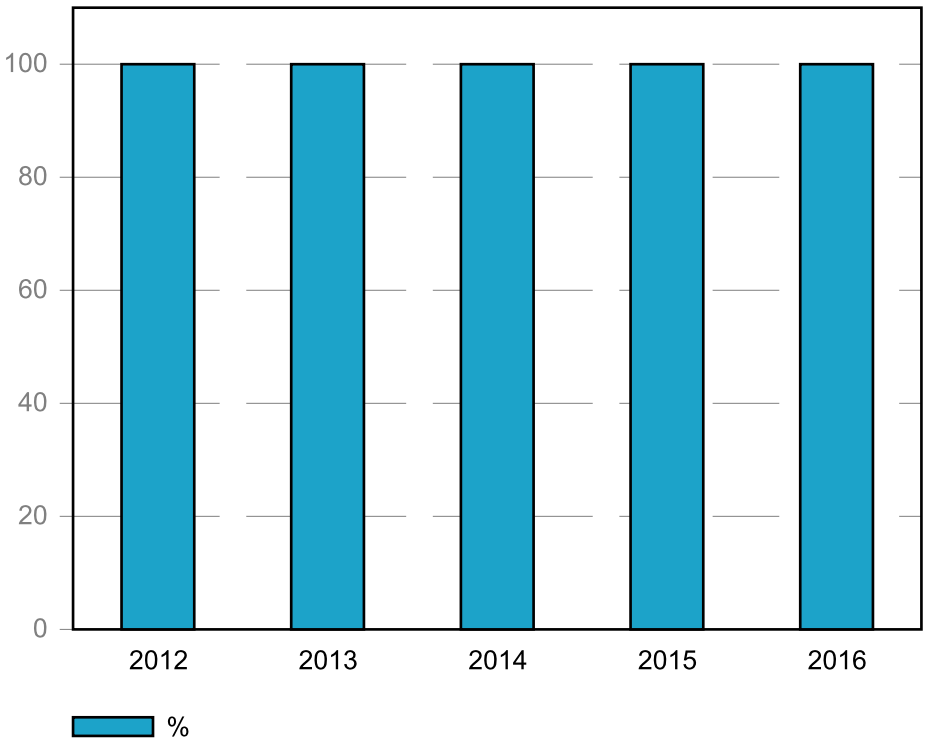

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Notice d'information ARS

Description

Conformément à la circulaire du 19 février 1998 réf. 98/115, il existe une notice d'informations aux consommateurs, établie par l'A.R.S., portant sur la qualité des eaux distribuées sur la commune. Elle est jointe ci-après.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Notice d'information ARS (suite)

Description (suite)

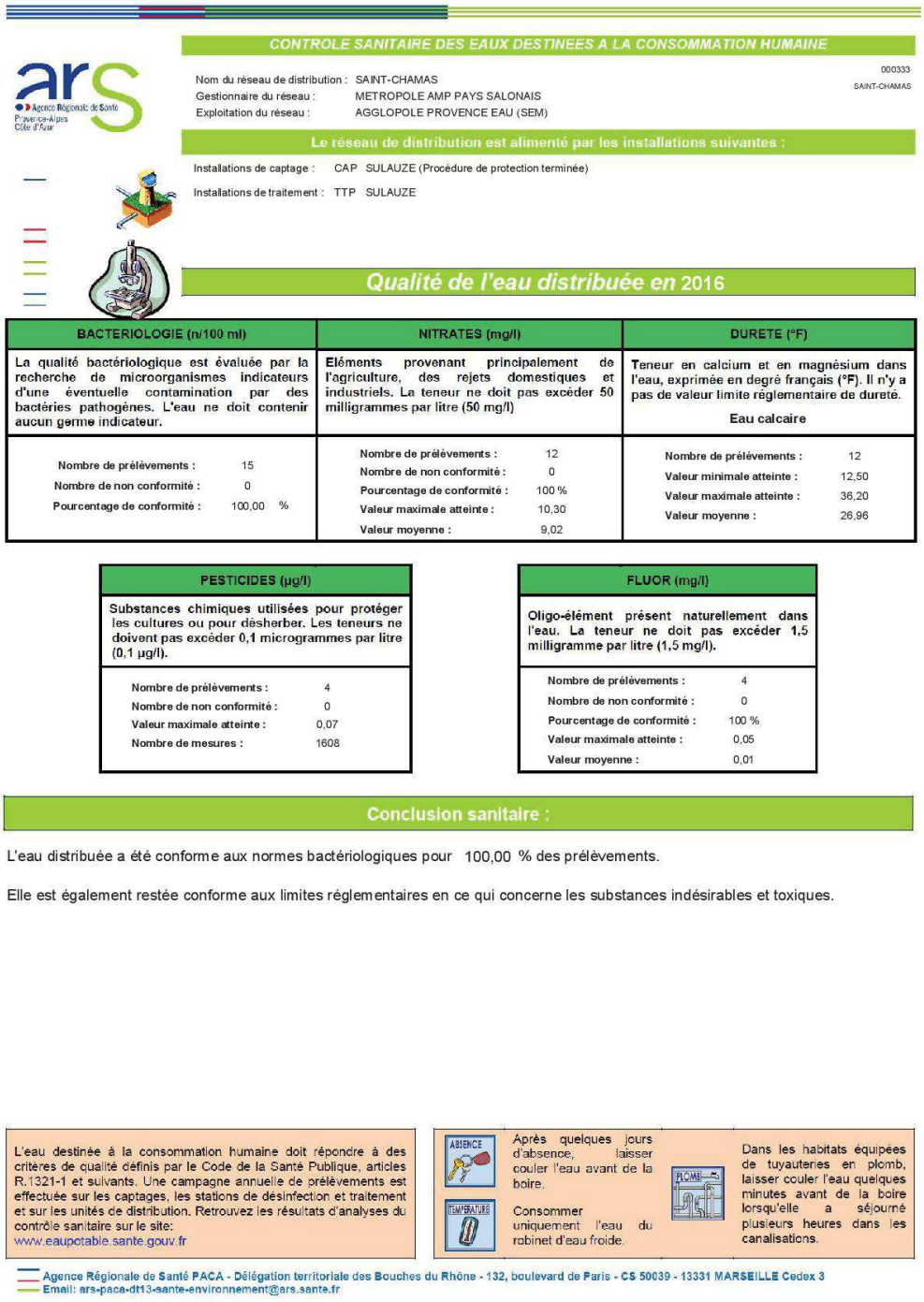

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

000333
SAINT-CHAMAS

Nom du réseau de distribution : SAINT-CHAMAS
Gestionnaire du réseau : METROPOLE AMP PAYS SALONAIS
Exploitation du réseau : AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Installations de captage : CAP SULAUZE (Procédure de protection terminée)
Installations de traitement : TTP SULAUZE

Qualité de l'eau distribuée en 2016

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire
Nombre de prélèvements : 15 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100,00 %	Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 10,30 Valeur moyenne : 9,02	Nombre de prélèvements : 12 Valeur minimale atteinte : 12,50 Valeur maximale atteinte : 36,20 Valeur moyenne : 26,96

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformité : 0 Valeur maximale atteinte : 0,07 Nombre de mesures : 1608	Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,05 Valeur moyenne : 0,01

Conclusion sanitaire :

L'eau distribuée a été conforme aux normes bactériologiques pour 100,00 % des prélèvements.

Elle est également restée conforme aux limites réglementaires en ce qui concerne les substances indésirables et toxiques.

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr

ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

TEMPERATURE

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.

PLOMB

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation territoriale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 MARSEILLE Cedex 3
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Travaux à la charge de AGGLOPOLE PROVENCE

A l'occasion de l'analyse régulière des réseaux, leur plan de renouvellement est examiné et remis à jour. Cette aide à la décision est issue de l'utilisation du logiciel MOSARE décrit dans une annexe du contrat. Cet outil prend compte divers critères, dont notamment, le matériau, l'âge, le nombre de fuites constatées, la pression, la vitesse d'écoulement, la nature de la voie, la densité de circulation, les prévisions connus de travaux de voirie, etc. De ce travail est issu le programme de proposition de travaux ci-après.

Origine	Thème	Ordre de priorité	Description	Montant	Localisation	Ouvrage
EXPLOITANT	RÉSEAU	1	Renouvellement de 135ml de conduite Polyéthylène basse densité 51/63 par une fonte 100mm et branchements associés	69 500	Rue Mirabeau	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	1	Renouvellement de 60 ml Poly. 51/63 mm par Fonte DN 60 mm et branchements associés	15 000	Rue Ardisson (Rue A Fabre et Pce de la Répu-blique)	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	1	Renouvellement de 50ml Poly. 51/63mm par Fonte en 100 mm et branchements associés	17 000	Rue Augustin Fabre (Rue H. Ardisson et Pce de la République)	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	1	Renouvellement de 70ml de Fonte Grise et 60ml de Poly. 51/63mm par Fonte en 100 mm et branchements associés	57 500	Rue de la Fraternité	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	2	Renouvellement de 450ml (env) de Polyéthylène basse densité par du PEHD 110mm et branchements associés (le long de la CD10)	110 000	CD10	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	2	Renouvellement de 120ml de Polyéthylène 51/63mm par une Fonte DN 100mm, maillage et branchements	34 000	Ecole Casanova	RENOUV COLLECTIVITE
SCHEMA DIRECTEUR	RÉSEAU	2	Sécurisation et limitation des arrêts d'eau par la pose de 10 vannes de sectionnement (SDAEP Op R.SCH.09)	37 000	Divers emplacements	NOUVEL OUVRAGE
SCHEMA DIRECTEUR	RÉSEAU	2	Pour mémoire - Phase 1 : Renouvellement de la conduite d'adduction (350 ml de DN 300 mm) au réservoir du Baou (SDAEP Op R.SCH.08.Ph1)	410 000	Divers emplacements	RENOUV COLLECTIVITE
SCHEMA DIRECTEUR	RÉSEAU	2	Pour mémoire - Phase 2 : Renouvellement de la conduite (820 ml) de distribution du réservoir du Baou (SDAEP Op R.SCH.08.Ph2)	573 000	Divers emplacements	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	STATIONS	1	Mise en place d'une chloration relais pour assurer un minimum de 0.3mg/L en sortie de réservoir du Baou	12 500	Réservoir du Baou	NOUVEL OUVRAGE

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

14. Commune de Salon de Provence

Présentation générale du service 409

Description et évolution du patrimoine 411

Evènements marquants de l'exploitation 415

Bilan hydraulique de l'année 417

Analyse de la qualité 427

Travaux à prévoir 433

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Description générale du service

Population

La La population légale 2013 entrant en vigueur le 1er janvier 2016 (INSEE) est de **44 966** habitants.

Nombre total d'abonnés

Le service compte 10 705 abonnés au 31 décembre 2016

Nombre de stations de traitement

La collectivité co-contractante dispose de **2** stations de production d'eau potable : la station de traitement des Aubes et le forage de la ZA de la Crau

Nombre de réservoirs

Il existe 2 réservoirs :

- ➔ Le réservoir des Magatis, d'une capacité totale de 7 500 m^3 (3 cuves de 2 500 m^3), situé en tête du réseau de distribution de l'Etage Bas ;
- ➔ Le réservoir de la Pastorale, d'une capacité totale de 9 000 m^3 (2 cuves de 2 000 m^3 et une de 5 000 m^3), situé en tête du réseau de distribution de l'Etage Haut.

Longueur totale des canalisations de distribution

La longueur totale est de 169,975 km.

Nombre de stations de pompage

Il existe **1** station de pompage : le surpresseur de Sainte Madeleine.

Volume total distribué sur la période de relève

Le volume total est de 3 624 689 m3.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service

Mode de calcul de l'indicateur :

Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée).

Valeur (1) : Temps d'attente maxi pour ouverture brt

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	8	8	8	8	8
Résultat	**8**	**8**	**8**	**8**	**8**

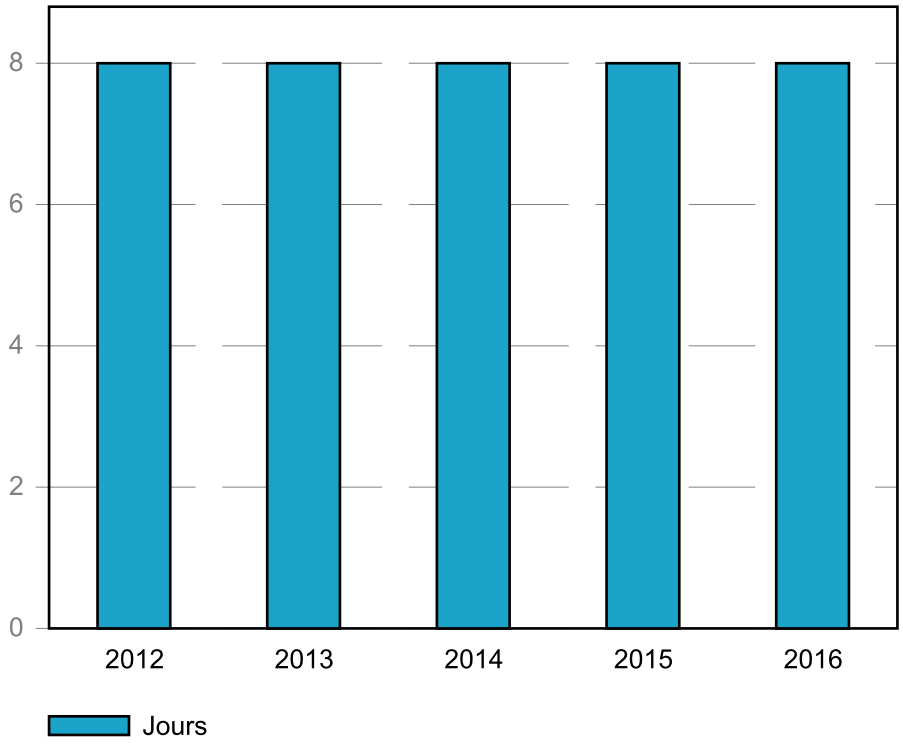

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Mode de calcul de l'indicateur :

Indice de 0 à 120 , modifié par arrêté du 2 décembre 2013 , attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau: Partie A-PLAN DES RESEAUX : 15 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à l'existence d'un plan des réseaux et d'une procédure de mise à jour). Partie B-INVENTAIRE DES RESEAUX: 30 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives aux matériaux, diamètres, dates ou périodes de pose). Partie C-AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION : 75 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à la modélisation des réseaux, au renouvellement, à la localisation des interventions, aux recherches de fuites, à la connaissance des caractéristiques des compteurs et la localisation des branchements et des ouvrages annexes).

Désignation	Nb de Point 2016
A - Plan des réseaux (15 points)	
VP236 A - Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.	10
VP237 A - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée.	5
B - Inventaire des Réseaux (30 points)	
VP238 B - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.	5
VP239 B - Pourcentage de linéaire connu sur matériaux et diamètres au delà de 60%.	5
VP240 B - La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.	5
VP241 B - L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux.	15
C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	
VP242 C - Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	0
VP243 C - Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (Nota : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée).	10
VP244 C - Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements.	0
VP245 C - Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10
VP246 C - Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	10
VP247 C - Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.	10

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (suite)

Désignation	Nb de Point 2016
VP248 C - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	10
VP249 C - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	5
Résultat	**100**

Commentaire :

B4 : Pas de notion de plan cadastral, positionnement sur SIG en coordonnées Lambert3

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Le calcul de cet indicateur tient compte des chiffres sur les cinq années précédentes à celle de l'édition de ce rapport. Une partie de ces données est donc relative à une période antérieure au démarrage du contrat. Ainsi, cet indicateur ne peut être édité.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Mode de calcul de l'indicateur :

(Nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance / Nombre d'abonnés) x 1000

Valeur (1) : Nombre de coupures d'eau au cours de l'année : abonnés non prévenus
Valeur (2) : Nombre d'abonnements eau

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		15	12	13	24
Valeur (2)		10 146	10 262		10 705
Résultat	**0**	**1,48**	**1,17**	**1,24**	**2,24**

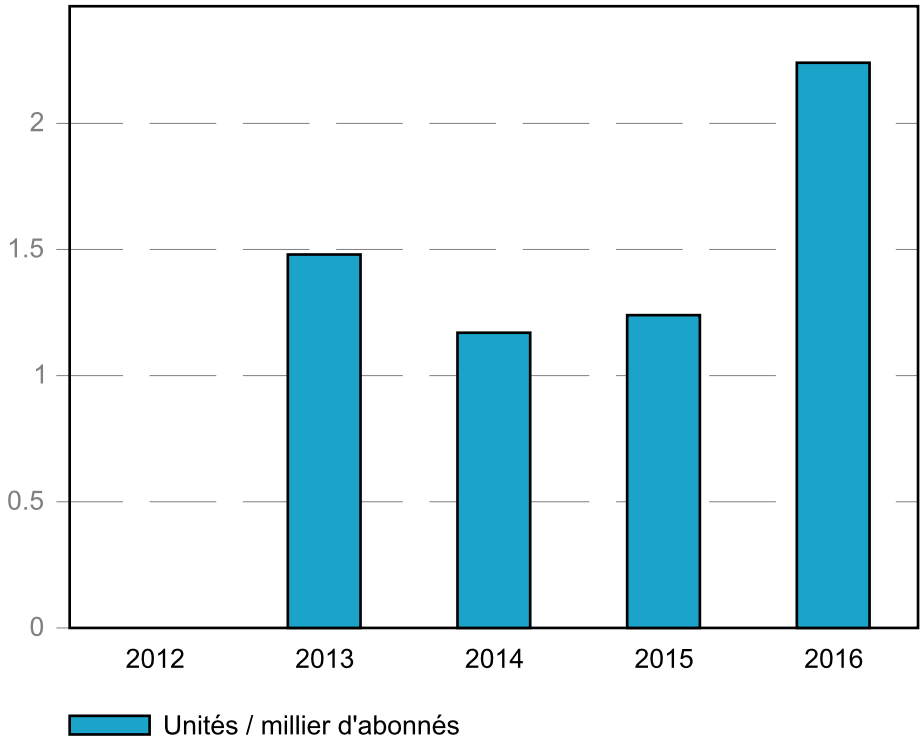

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Chiffres clé de l'exploitation

Données issues de la relève

Période de relève	décembre à décembre
Durée moyenne de la relève	362 j

Rendement du réseau

Longueur du réseau de desserte hors brt	169,975 km
Rendement du réseau de distribution	86,31 %
Indice Linéaire de pertes en réseau	8 m3/j/km

Caractéristiques du réseau

Caractéristiques d'utilisation	
Longueur des canalisations de distribution	169,975 Km
Longueur des branchements	49.51 Km
Longueur totale du réseau de distribution	219.485 Km
Nombre de fuites réparées	
sur canalisations	24
sur branchements	50
Nombre total de fuites réparées	**74**
Opérations sur compteurs	
Concessions nouvelles	231
Renouvellements	71
Déposes (résiliations)	12

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Chiffres clé de l'exploitation (suite)

Chiffres clé de l'année civile

Bilan d'eau (du 1er janvier au 31 décembre)	
Volume produit (P)	3773308 m³
Pertes en adduction ou lavage (P1)	165544 m³
Volume distribué (P-P1)	3607764 m³
Analyse de la distribution	
Semaine maxi. du 04 au 11 juillet 2016	94760 m³ 156.6 L/s
Semaine mini. du 26 décembre 2017 au 02 janvier 2017	48887 m³ 80.8 L/s
Jour maxi estimé :	13537 m³
Autonomie de consommation :	29 h
Jour mini estimé :	6983 m³
Autonomie de consommation :	56 h
capacité de stockage	16500 m3

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés

Evolution de la consommation

Evolution des volumes distribués et consommés en m^3/an :

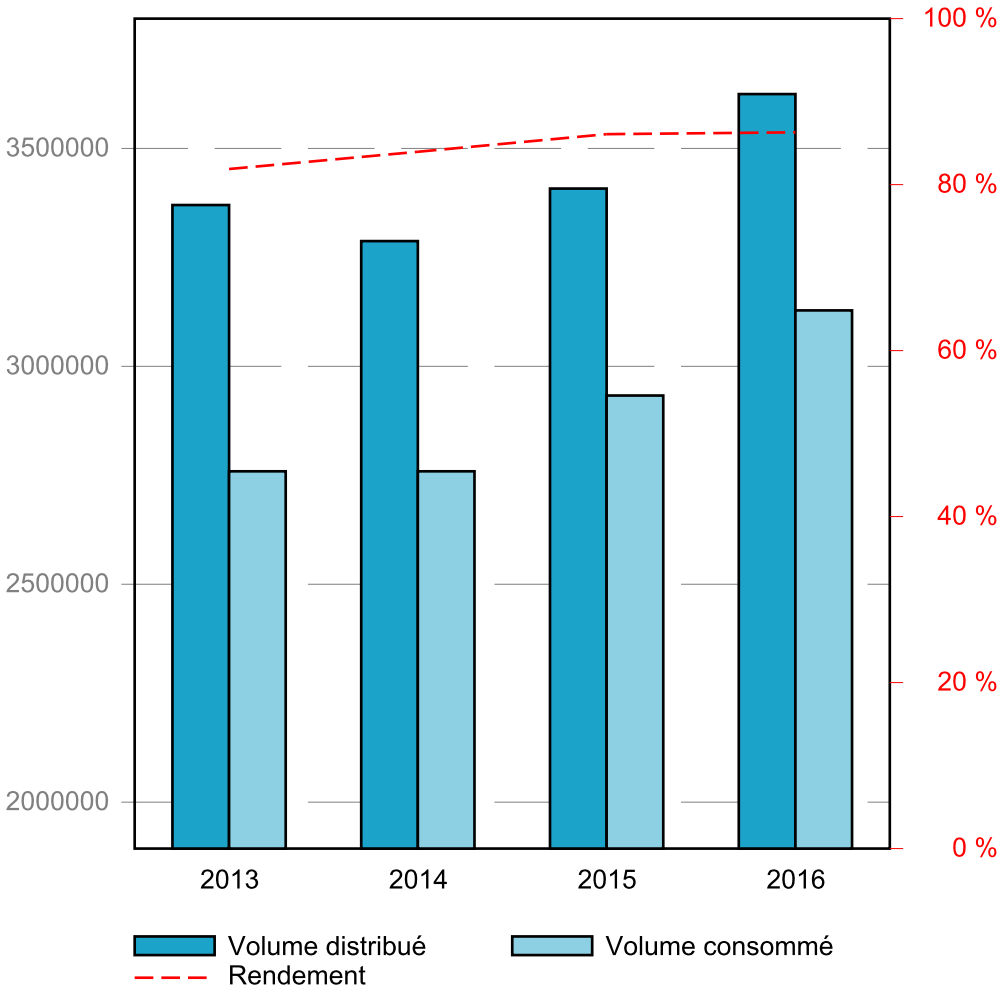

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés (suite)

Volumes mensuels distribués

Récapitulation du volume mensuel distribué pendant l'année civile en fonction de l'origine de l'eau

	CANAL DE CRAPONNE	LE PUITS DES AUBES	FORAGE DE LA CRAU	Total
JANVIER	128 245 m³ 4 137 m³/j 63,38 l/s	41 521 m³ 1 339 m³/j 15,50 l/s	79 999 m³ 2 581 m³/j 29,87 l/s	249 765 m³ 8 057 m³/j 93,25 l/s
FEVRIER	131 287 m³ 6 230 m³/j 72,11 l/s	43 153 m³ 1 541 m³/j 17,84 l/s	73 709 m³ 2 632 m³/j 30,47 l/s	248 149 m³ 8 862 m³/j 102,57 l/s
MARS	113 678 m³ 5 093 m³/j 58,95 l/s	44 212 m³ 1 426 m³/j 16,51 l/s	107 027 m³ 3 452 m³/j 39,96 l/s	264 917 m³ 8 546 m³/j 98,91 l/s
AVRIL	109 422 m³ 5 067 m³/j 58,64 l/s	42 578 m³ 1 419 m³/j 16,43 l/s	96 986 m³ 3 233 m³/j 37,42 l/s	248 986 m³ 8 300 m³/j 96,06 l/s
MAI	120 366 m³ 5 922 m³/j 68,54 l/s	63 204 m³ 2 039 m³/j 23,60 l/s	119 938 m³ 3 869 m³/j 44,78 l/s	303 508 m³ 9 791 m³/j 113,32 l/s
JUIN	156 173 m³ 7 423 m³/j 85,92 l/s	66 527 m³ 2 218 m³/j 25,67 l/s	131 512 m³ 4 384 m³/j 50,74 l/s	354 212 m³ 11 807 m³/j 136,66 l/s
JUILLET	175 188 m³ 7 892 m³/j 91,34 l/s	69 452 m³ 2 240 m³/j 25,93 l/s	144 607 m³ 4 665 m³/j 53,99 l/s	389 247 m³ 12 556 m³/j 145,33 l/s
AOUT	150 197 m³ 6 967 m³/j 80,64 l/s	65 784 m³ 49 965 m³/j 578,30 l/s	133 036 m³ 4 291 m³/j 49,67 l/s	349 017 m³ 11 259 m³/j 130,31 l/s
SEPTEMBRE	158 893 m³ 7 379 m³/j 85,40 l/s	62 476 m³ 2 083 m³/j 24,10 l/s	121 083 m³ 4 036 m³/j 46,71 l/s	342 452 m³ 11 415 m³/j 132,12 l/s
OCTOBRE	179 562 m³ 7 266 m³/j 84,10 l/s	45 698 m³ 1 474 m³/j 17,06 l/s	85 576 m³ 2 761 m³/j 31,95 l/s	310 836 m³ 10 027 m³/j 116,05 l/s
NOVEMBRE	135 831 m³ 6 014 m³/j 69,60 l/s	44 579 m³ 1 486 m³/j 17,20 l/s	120 966 m³ 4 032 m³/j 46,67 l/s	301 376 m³ 10 046 m³/j 116,27 l/s
DECEMBRE	96 626 m³ 4 456 m³/j 51,58 l/s	41 524 m³ 1 339 m³/j 15,50 l/s	107 149 m³ 3 456 m³/j 40,00 l/s	245 299 m³ 7 913 m³/j 91,58 l/s
TOTAL	1 655 468 m³ 4 536 m³/j 52,49 l/s	630 708 m³ 1 728 m³/j 20,00 l/s	1 321 588 m³ 3 621 m³/j 41,91 l/s	3 607 764 m³ 9 884 m³/j 114,40 l/s

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés (suite)

Volumes mensuels distribués

Comparaison des volumes mensuels distribués en m^3/mois :

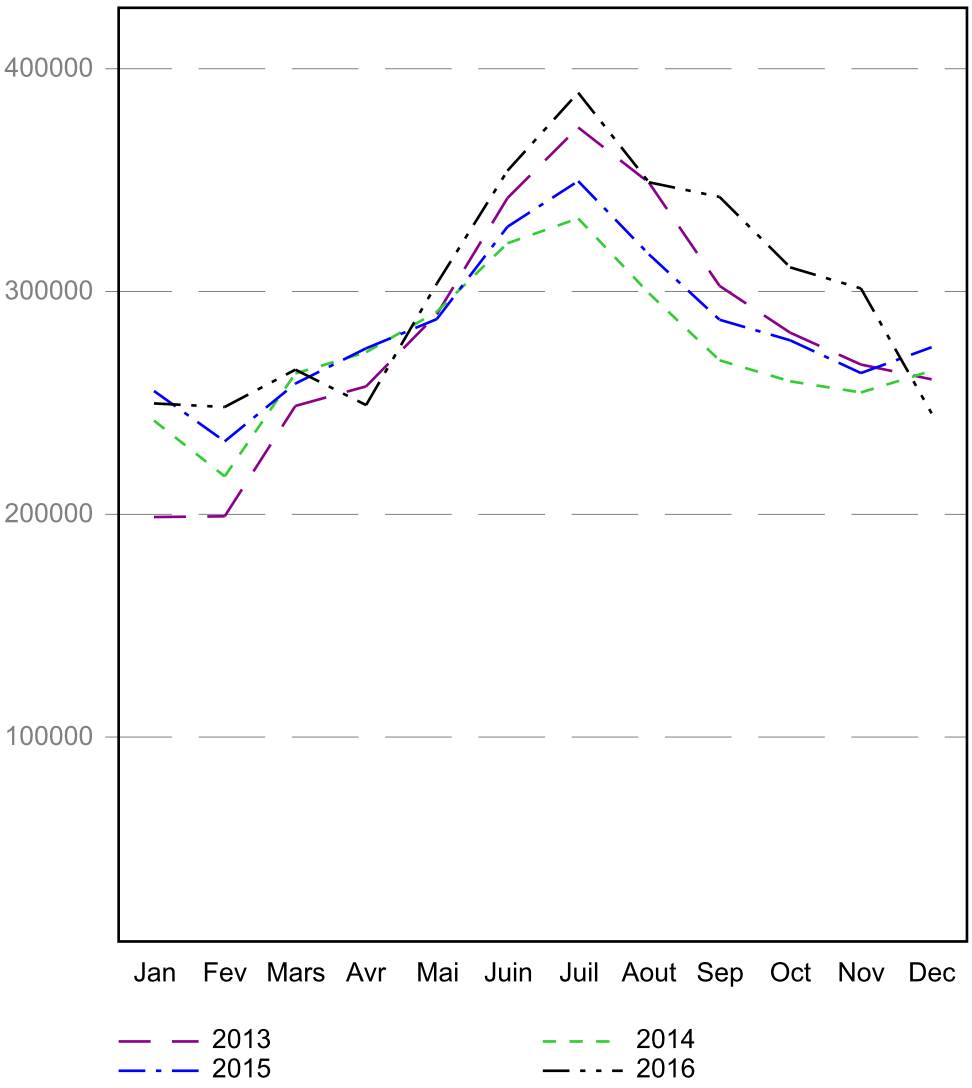

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P104.3 Rendement du réseau de distribution

Mode de calcul de l'indicateur :

[(V consommé autorisé + V vendu en gros) / (V produit + V acheté en gros)] x 100 [(V1+V2+V3+V4)/(V5+V6)] x 100 V produit + V acheté en gros = V mis en distribution + V vendu en gros V consommé autorisé = V comptabilisé + V consommateurs sans comptage + V de service du réseau

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volumes eau consommateurs sans comptage
Valeur (3) : Volumes eau de service du réseau
Valeur (4) : Volume eau vendus en gros
Valeur (5) : Volumes eau produits
Valeur (6) : Volumes eau achetés en gros

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		2 683 717	2 688 495	2 848 318	3 022 892
Valeur (2)	0	49 069	55 740	60 793	59 041
Valeur (3)		26 559	14 858	23 894	46 410
Valeur (4)		0			
Valeur (5)		3 369 831	3 285 851	3 407 334	3 624 689
Valeur (6)		0			0
Résultat	**0**	**81,88**	**83,97**	**86,08**	**86,31**

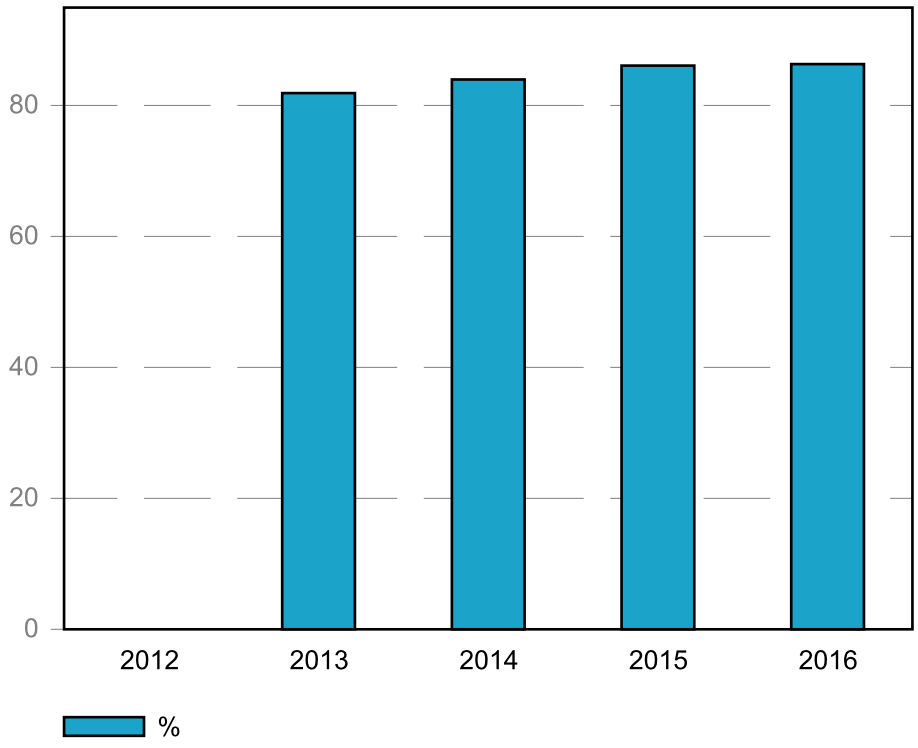

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P104.3 Rendement du réseau de distribution (suite)

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Nota

Dans le calcul du rendement de réseau, le volume distribué correspond au volume distribué durant la période de relève des volumes consommés.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés

Mode de calcul de l'indicateur :

(V mis en distribution - V comptabilisé) / Longueur du réseau de desserte / 365 ou 366 V = volume V mis en distribution = V produit + V acheté en gros - V vendu en gros

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volume eau vendus en gros
Valeur (3) : Volumes eau produits
Valeur (4) : Volumes eau achetés en gros
Valeur (5) : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)
Valeur (6) : Nombre de jours dans l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		2 683 717	2 688 495	2 848 318	3 022 892
Valeur (2)		0			
Valeur (3)		3 369 831	3 285 851	3 407 334	3 624 689
Valeur (4)		0			0
Valeur (5)		163,301	165,751	168,134	169,975
Valeur (6)	366	365	365	365	365
Résultat	**0**	**11,51**	**9,87**	**9,11**	**9,7**

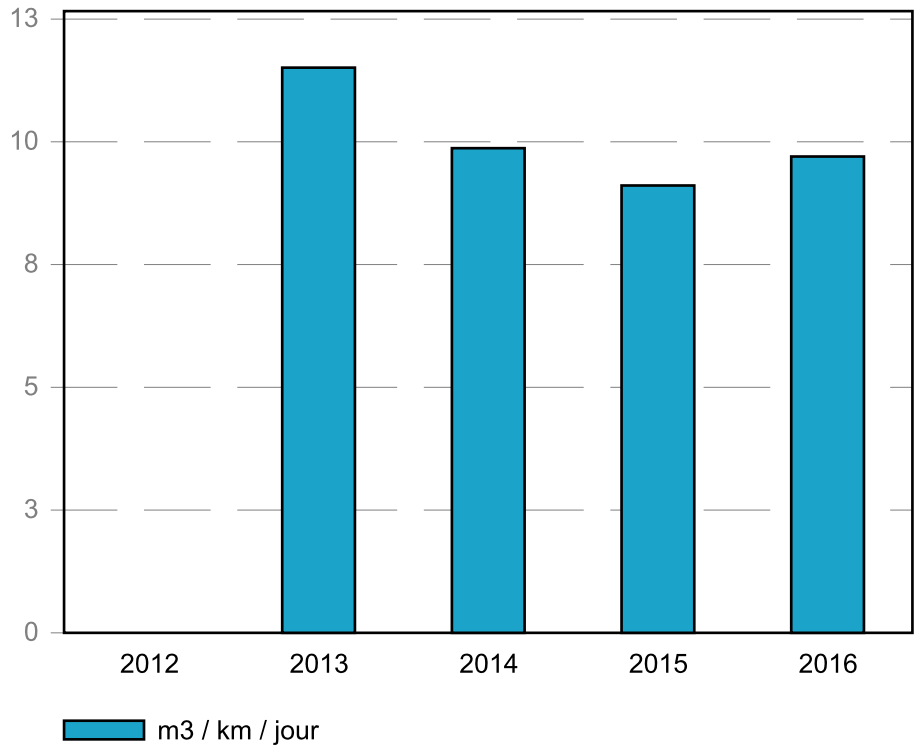

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau

Mode de calcul de l'indicateur :

(V mis en distribution - V consommé autorisé) / Longueur du réseau de desserte / 365 ou 366 V = volume V mis en distribution = V produit + V acheté en gros - V vendu en gros V consommé autorisé = V comptabilisé + V consommateurs sans comptage + V de service du réseau

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volumes eau consommateurs sans comptage
Valeur (3) : Volumes eau de service du réseau
Valeur (4) : Volume eau vendus en gros
Valeur (5) : Volumes eau produits
Valeur (6) : Volumes eau achetés en gros
Valeur (7) : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)
Valeur (8) : Nombre de jours dans l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		2 683 717	2 688 495	2 848 318	3 022 892
Valeur (2)	0	49 069	55 740	60 793	59 041
Valeur (3)		26 559	14 858	23 894	46 410
Valeur (4)		0			
Valeur (5)		3 369 831	3 285 851	3 407 334	3 624 689
Valeur (6)		0			0
Valeur (7)		163,301	165,751	168,134	169,975
Valeur (8)	366	365	365	365	365
Résultat	**0**	**10,24**	**8,71**	**7,73**	**8**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau (suite)

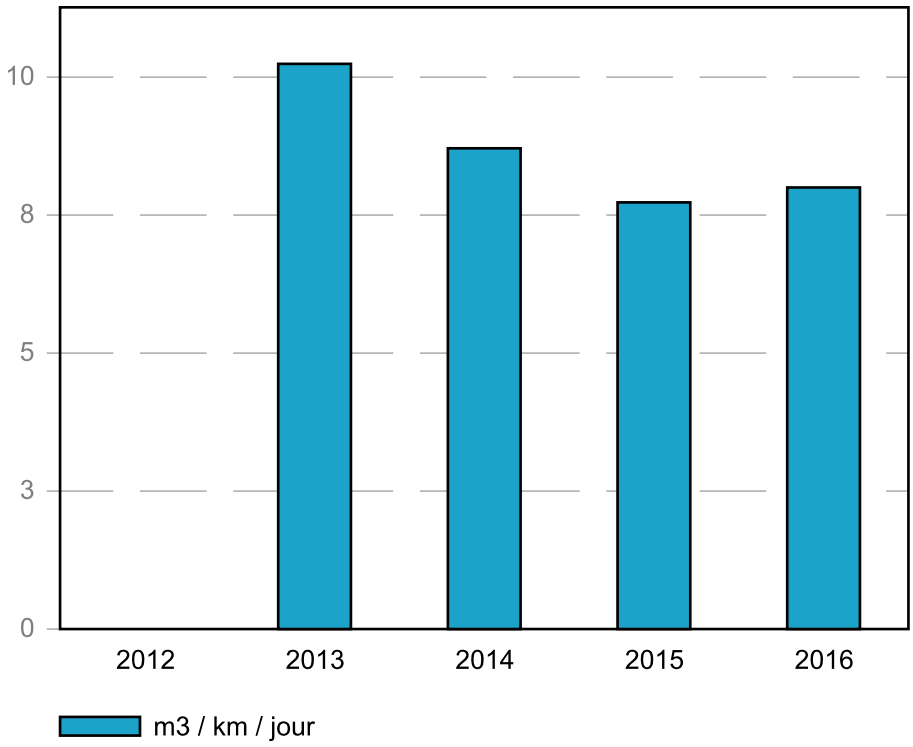

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Mode de calcul de l'indicateur :

Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée : 0 % Aucune action 20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu 50 % Dossier recevable déposé en préfecture 60 % Arrêté préfectoral 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis; servitudes mises en place; travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus); et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté. (V1 = x %)

Niveau d'avancement de protection de la ressource en eau

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		56	56	56	56
Résultat		**56**	**56**	**56**	**56**

Commentaire :

Forage de la Crau (80%) et Forage des Aubes (20%)

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	**A**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P101.1 Taux de conformité des analyses bactériologiques ARS

Mode de calcul de l'indicateur :

Pour les analyses concernant l'eau distribuée validées par l' ARS. (Nombre d'analyses bactériologiques conformes / Nombre d'analyses bactériologiques réalisées) . On se limitera à la conformité aux paramètres pour lesquels le Code de la Santé Publique précise une valeur limite de qualité en excluant les paramètres indicateurs. On pourra indiquer en complément le volume d'analyses d'auto-surveillance effectué.

Valeur (1) : Nb de prélèvements bactériologiques conformes sur l'année
Valeur (2) : Nb de prélèvements bactériologiques total sur l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		92	91	90	92
Valeur (2)		92	91	91	92
Résultat		**100**	**100**	**98,9**	**100**

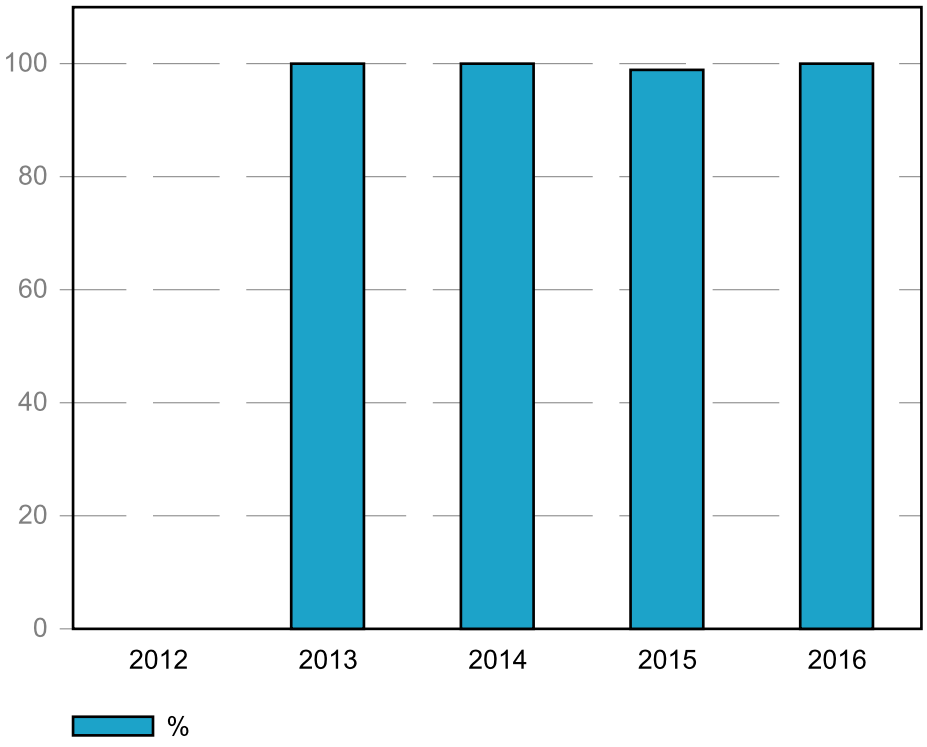

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P102.1 Taux de conformité des analyses physico-chimiques ARS

Mode de calcul de l'indicateur :

Services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m3/j : (Nombres de prélèvements physico-chimiques conformes / Nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés au cours de l'année) X 100.

Valeur (1) : Nb de prélèvements physico-chimiques conformes sur l'année
Valeur (2) : Nb de prélèvements physico-chimiques total sur l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		91	91	91	92
Valeur (2)		92	91	91	92
Résultat		**98,91**	**100**	**100**	**100**

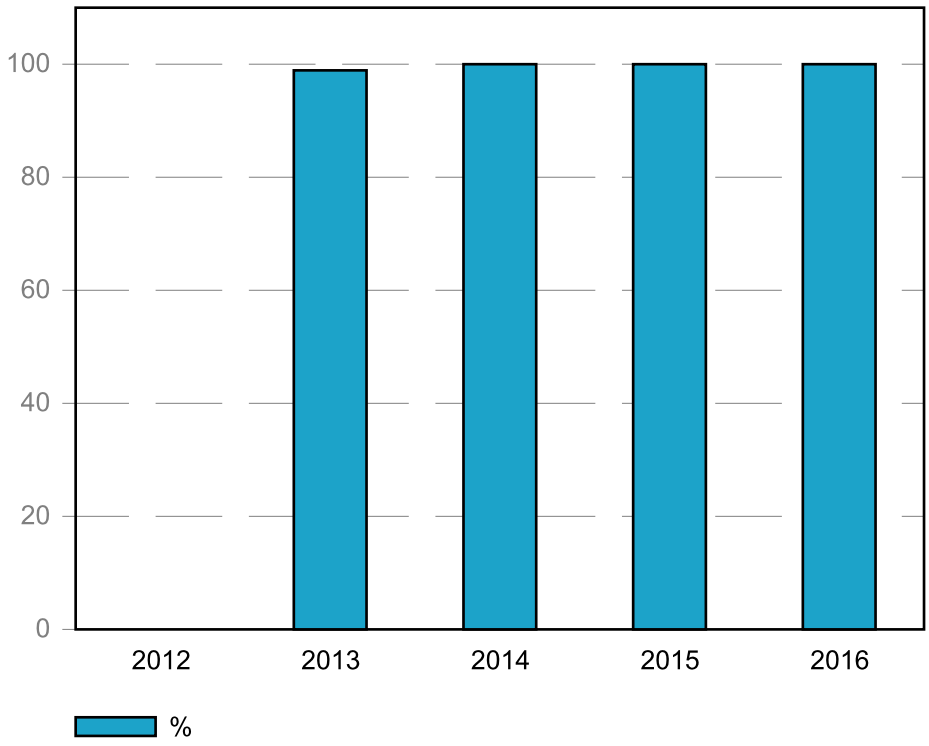

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	**A**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Notice d'information ARS

Description

Conformément à la circulaire du 19 février 1998 réf. 98/115, il existe une notice d'informations aux consommateurs, établie par l'A.R.S., portant sur la qualité des eaux distribuées sur la commune. Elle est jointe ci-après.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Notice d'information ARS (suite)

Description (suite)

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

ars Agence Régionale de Santé Provence-Alpes Côte d'Azur

Nom du réseau de distribution : **SALON-DE-PROVENCE**
Gestionnaire du réseau : METROPOLE AMP PAYS SALONAIS
Exploitation du réseau : AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CRAPONNE (LES AUBES) Procédure de protection terminée
Station de production : LES AUBES

Qualité de l'eau distribuée en 2016

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 62 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 13 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 4,6 mg/L Valeur moyenne : 2,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 13 Valeur moyenne : 25,9 °F Valeur minimale atteinte : 17,2 °F Valeur maximale atteinte : 33 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0.041 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1203 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,1 mg/L Valeur moyenne : 0,083 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 3 mars 2017

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation départementale des Bouches du Rhône - 132, Boulevard de Parie - CS 50039 - 13331 MARSEILLE Cedex 3
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Notice d'information ARS (suite)

Description (suite)

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

000630
SALON-DE-PROVENCE

Nom du réseau de distribution : SALON / LA CRAU
Gestionnaire du réseau : METROPOLE AMP PAYS SALONAIS
Exploitation du réseau : AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Installations de captage : CAP FORAGE DE LA CRAU (Procédure de protection terminée)
Installations de traitement : TTP LA CRAU

Qualité de l'eau distribuée en 2016

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire
Nombre de prélèvements : 30 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100,00 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 8,90 Valeur moyenne : 6,78	Nombre de prélèvements : 6 Valeur minimale atteinte : 35,30 Valeur maximale atteinte : 37,10 Valeur moyenne : 36,17

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformité : 0 Valeur maximale atteinte : 0,01 Nombre de mesures : 804	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,13 Valeur moyenne : 0,13

Conclusion sanitaire :

L'eau distribuée a été conforme aux normes bactériologiques pour 100,00 % des prélèvements.

Elle est également restée conforme aux limites réglementaires en ce qui concerne les substances indésirables et toxiques.

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation territoriale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 MARSEILLE Cedex 3
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Travaux à la charge de AGGLOPOLE PROVENCE

A l'occasion de l'analyse régulière des réseaux, leur plan de renouvellement est examiné et remis à jour. Cette aide à la décision est issue de l'utilisation du logiciel MOSARE décrit dans une annexe du contrat. Cet outil prend compte divers critères, dont notamment, le matériau, l'âge, le nombre de fuites constatées, la pression, la vitesse d'écoulement, la nature de la voie, la densité de circulation, les prévisions connus de travaux de voirie, etc. De ce travail est issu le programme de proposition de travaux ci-après.

Origine	Thème	Ordre de priorité	Description	Montant	Localisation	Ouvrage
EXPLOITANT	RÉSEAU	1	Renouvellement de 550ml (env.) de Fonte 100mm et Branchements (Côté Droit)	220 000	Allées de Craponne - Droite - 1er phase	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	1	Renouvellement de 340ml de Fonte 100mm et Branchements (Côté Gauche)	136 000	Allées de Craponne - Gauche - 3eme phase	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	1	Renouvellement de 420ml de Fonte 150mm et branchements	146 500	Rue Denfert Rochereau (entre R Belfort et C des Cabans)	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	1	Renouvellement de 300ml de Fonte 150mm et branchements	195 000	Rue de la République	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	1	Renouvellement de 65ml de Fonte Grise 100mm et 55ml de Fonte Grise 60mm et branchements	42 000	Rue Pierre Brossolette	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	1	Renouvellement de 210ml de Fonte Grise 100mm et branchements	79 000	Rue Félix Pyat	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	1	Renouvellement de 50 ml PEHD 63 mm et branchements (5 fuites re-censées)	10 500	Allée VAL RIANT	RENOUV COLLECTIVITE
SCHEMA DIRECTEUR	RÉSEAU	2	Optimisation (pose 1 stabilisateur de pression aval / 2 en dépose) des pressions quartier Massuguettes (SDAEP Op R.SAL.02)	65 000	Avenue Ventouresco	NOUVEL OUVRAGE
EXPLOITANT	RÉSEAU	3	Renouvellement de 215ml de Fonte Grise 100mm et branchements	85 000	Rue du Rhône	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	3	Renouvellement de 215ml de Fonte Grise 100mm et branchements	83 500	Rue de la Camargue	RENOUV COLLECTIVITE
SCHEMA DIRECTEUR	RÉSEAU	3	Pour mémoire - Phase 1 : Sécurisation alimentation des quartiers Sud de l'étage Pastorale par la pose de 650 ml de conduite DN 200 mm (SDAEP Op R.SAL.11)	295 000	Chemin de la Durance	EXTENSION COLLECTIVITE
SCHEMA DIRECTEUR	RÉSEAU	3	Pour mémoire - Phase 2 : Sécurisation alimentation des quartiers Sud de l'étage Pastorale par la dilatation de 120 ml de conduite DN 150 mm en DN 200 mm et reprise des branchements (SDAEP Op R.SAL.11)	65 000	Chemin des Magatis	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	PRODUCTION	1	Installation d'une sonde de mesure de niveau dans chaque bassin	3 500	Réservoirs de Magatis	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	PRODUCTION	1	Installation d'une sonde de mesure de niveau dans chaque bassin	3 500	Réservoirs de Pastoral	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	SECURISATION	1	Equiper le forage de la Crau d'une pompe de secours	12 500	Pompage de la Zac de la Crau	RENOUV COLLECTIVITE
SCHEMA DIRECTEUR	GENIE CIVIL	2	Reprendre le revêtement de la toiture des réservoirs	à définir	Réservoir de Magatis	RENOUV COLLECTIVITE
SCHEMA DIRECTEUR	GENIE CIVIL	2	Prévoir la mise en place de miofiltres et éliminer les ventilations existantes	à définir	Réservoir de Pastoral	RENOUV COLLECTIVITE
SCHEMA DIRECTEUR	PRODUCTION	3	Installer des vannes sous bouches à clé sur chaque alimentation et distribution des réservoirs au niveau de la chambre de vanne commune pour les 2000 m3 et au pied du réservoir de 5000 m3.	à définir	Réservoir de Pastoral	NOUVEL OUVRAGE
SCHEMA DIRECTEUR	PRODUCTION	1	Mettre en place un inverseur manuel pour le raccordement d'un groupe électrogène mobile	5 500	Pompage sainte Madeleine	NOUVEL OUVRAGE
SCHEMA DIRECTEUR	SECURISATION	2	Mettre un coffret parafoudre pour protéger l'installation	1 500	Pompage sainte Madeleine	NOUVEL OUVRAGE

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

15. Commune de Sénas

Présentation générale du service 437

Description et évolution du patrimoine 439

Evènements marquants de l'exploitation 443

Bilan hydraulique de l'année 445

Analyse de la qualité 455

Travaux à prévoir 461

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Description générale du service

Population

La population légale 2013 entrant en vigueur le 1er janvier 2016 (INSEE) est de **6 977** habitants.

Nombre total d'abonnés

Le service compte 1 959 abonnés au 31 décembre 2016

Nombre de stations de traitement

Il existe un traitement par injection de chlore gazeux en sortie du forage de La Cabre.

Nombre de réservoirs

Il existe **2** réservoirs accolés de 750 m3 chacun, situé à côté du forage de La Cabre.

Longueur totale des canalisations de distribution

La longueur totale est de 28,65 km.

Nombre de stations de pompage

La seule station de pompage est celle du forage de La Cabre.

Volume total distribué sur la période de relève

Le volume total est de 300 284 m3.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Mode de calcul de l'indicateur :

Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée).

Valeur (1) : Temps d'attente maxi pour ouverture brt

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		8	8	8	8
Résultat		**8**	**8**	**8**	**8**

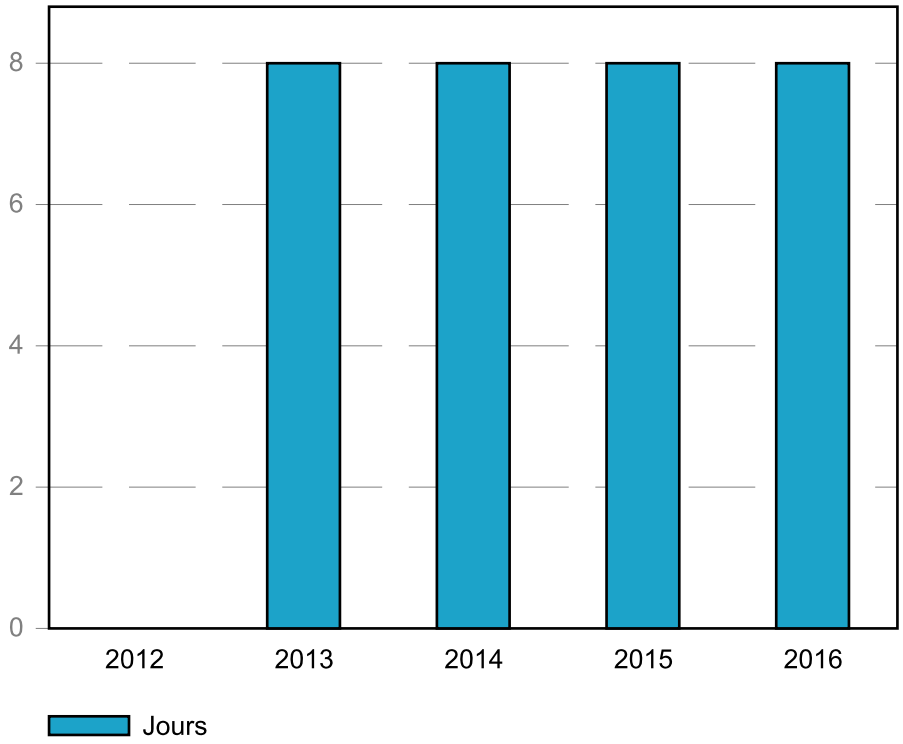

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Mode de calcul de l'indicateur :

Indice de 0 à 120 , modifié par arrêté du 2 décembre 2013 , attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau: Partie A-PLAN DES RESEAUX : 15 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à l'existence d'un plan des réseaux et d'une procédure de mise à jour). Partie B-INVENTAIRE DES RESEAUX: 30 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives aux matériaux, diamètres, dates ou périodes de pose). Partie C-AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION : 75 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à la modélisation des réseaux, au renouvellement, à la localisation des interventions, aux recherches de fuites, à la connaissance des caractéristiques des compteurs et la localisation des branchements et des ouvrages annexes).

Désignation	Nb de Point 2016
A - Plan des réseaux (15 points)	
VP236 A - Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.	10
VP237 A - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée.	5
B - Inventaire des Réseaux (30 points)	
VP238 B - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.	5
VP239 B - Pourcentage de linéaire connu sur matériaux et diamètres au delà de 60%.	5
VP240 B - La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.	5
VP241 B - L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux.	15
C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	
VP242 C - Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	0
VP243 C - Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (Nota : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée).	10
VP244 C - Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements.	0
VP245 C - Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10
VP246 C - Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	10
VP247 C - Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.	10

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (suite)

Désignation	Nb de Point 2016
VP248 C - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	10
VP249 C - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	5
Résultat	**100**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Le calcul de cet indicateur tient compte des chiffres sur les cinq années précédentes à celle de l'édition de ce rapport. Une partie de ces données est donc relative à une période antérieure au démarrage du contrat. Ainsi, cet indicateur ne peut être édité.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Mode de calcul de l'indicateur :

(Nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance / Nombre d'abonnés) x 1000

Valeur (1) : Nombre de coupures d'eau au cours de l'année : abonnés non prévenus
Valeur (2) : Nombre d'abonnements eau

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		1	1	0	2
Valeur (2)		1 845	1 907		1 959
Résultat		**0,54**	**0,52**	**0**	**1,02**

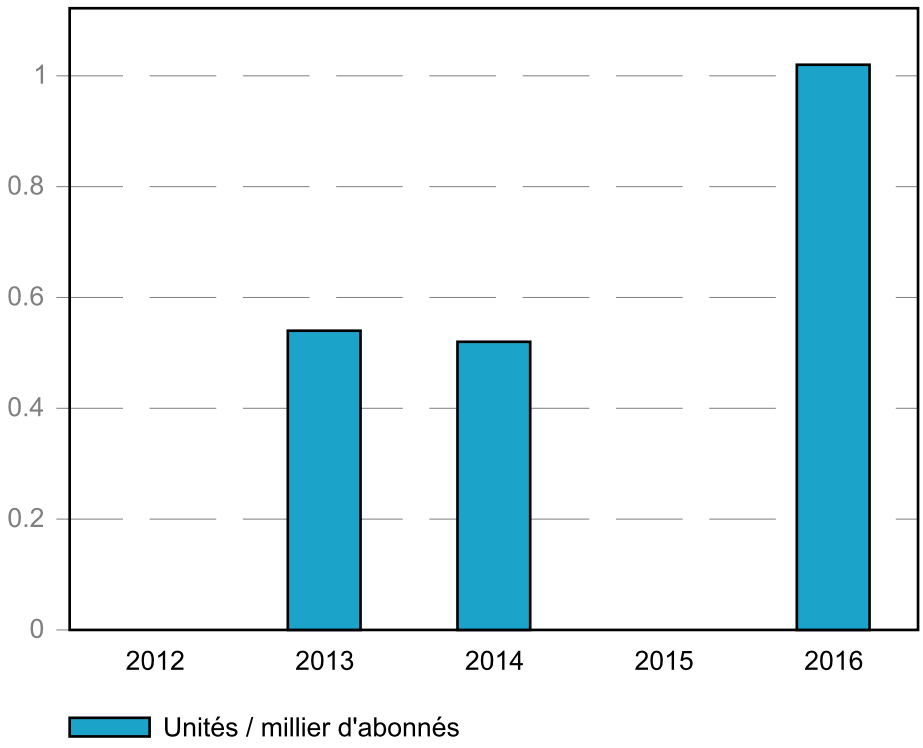

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Chiffres clé de l'exploitation

Données issues de la relève

Période de relève	décembre à décembre
Durée moyenne de la relève	362 j

Calcul rendement du réseau

Longueur du réseau de desserte hors brt	28,65 km
Rendement du réseau de distribution	82,8 %
Indice Linéaire de pertes en réseau	4,94 m3/j/km

Caractéristiques du réseau

Caractéristiques d'utilisation	
Longueur des canalisations de distribution (R)	28,650 Km
Longueur des branchements	11.235 Km
Longueur totale du réseau de distribution (L)	39,885 Km
Nombre de fuites réparées	
sur canalisations	1
sur branchements	5
Nombre total de fuites réparées	6
Opérations sur compteurs	
Concessions nouvelles	32
Renouvellements	42
Déposes (résiliations)	1

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Chiffres clé de l'exploitation (suite)

Chiffres clé de l'année civile

Bilan d'eau (du 1er janvier au 31 décembre)	
Volume produit (P)	304414 m³
Pertes en adduction ou lavage (P1)	0 m³
Volume distribué (P-P1)	304414 m³
Analyse de la distribution	
Semaine maxi. (du 29 août au 5 septembre 2016)	8390 m³ 13.87 L/s
Semaine mini. (du 21 au 28 novembre 2016)	4089 m³ 6.76 L/s
Jour maxi. estimé :	1198 m³
Capacité de stockage :	2 000 m³
Autonomie de consommation:	40 h

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés

Evolution de la consommation

Evolution des volumes distribués et consommés en m^3/an :

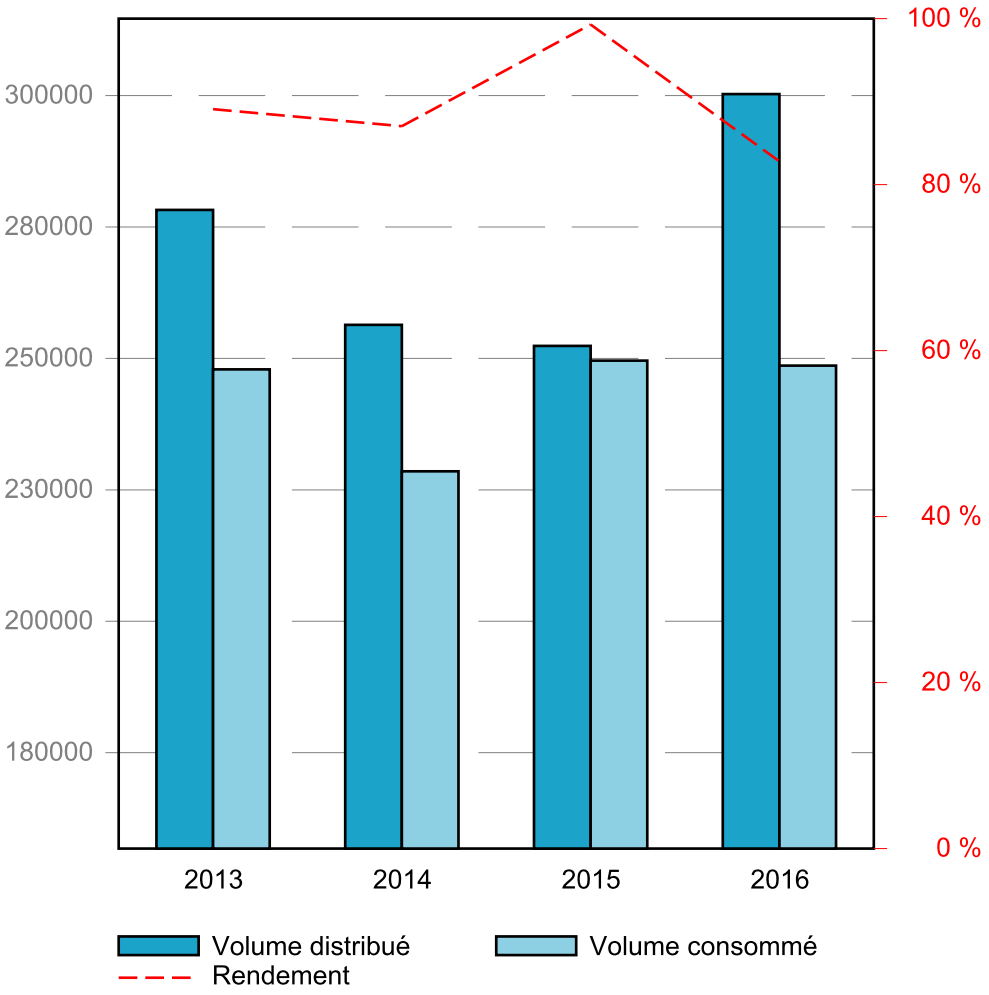

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés (suite)

Volumes mensuels distribués

Récapitulation du volume mensuel distribué pendant l'année civile en fonction de l'origine de l'eau

	Forage de la Cabre
JANVIER	**20 543 m³** *663 m³/j* 7,67 l/s
FEVRIER	**21 146 m³** *755 m³/j* 8,74 l/s
MARS	**21 994 m³** *709 m³/j* 8,21 l/s
AVRIL	**21 525 m³** *718 m³/j* 8,30 l/s
MAI	**23 918 m³** *772 m³/j* 8,93 l/s
JUIN	**25 088 m³** *836 m³/j* 9,68 l/s
JUILLET	**29 062 m³** *937 m³/j* 10,85 l/s
AOUT	**34 416 m³** *1 110 m³/j* 12,85 l/s
SEPTEMBRE	**34 483 m³** *1 149 m³/j* 13,30 l/s
OCTOBRE	**26 807 m³** *865 m³/j* 10,01 l/s
NOVEMBRE	**20 630 m³** *688 m³/j* 7,96 l/s
DECEMBRE	**24 802 m³** *800 m³/j* 9,26 l/s
TOTAL	**304 414 m³** ***834 m³/j*** **9,65 l/s**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés (suite)

Volumes mensuels distribués (suite)

Volumes mensuels distribués en m^3/mois :

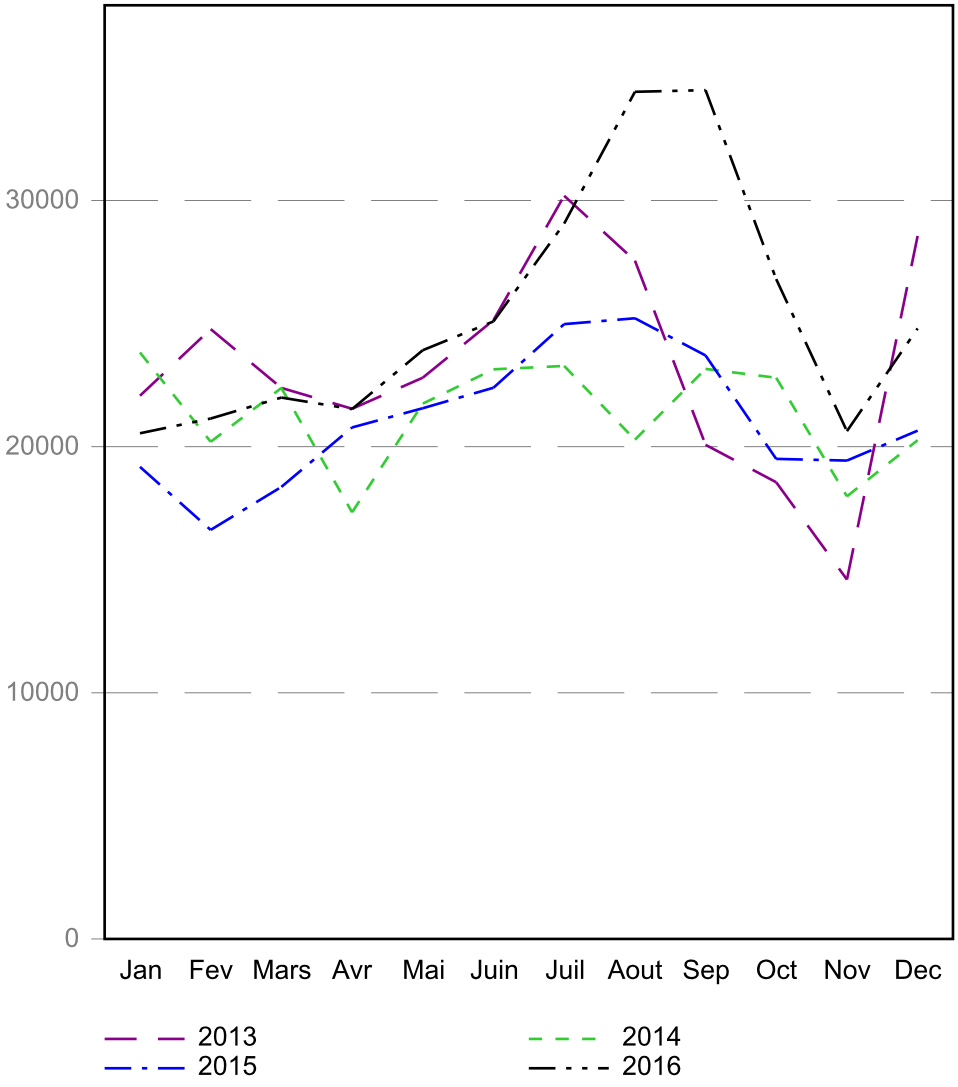

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P104.3 Rendement du réseau de distribution

Mode de calcul de l'indicateur :

[(V consommé autorisé + V vendu en gros) / (V produit + V acheté en gros)] x 100 [(V1+V2+V3+V4)/(V5+V6)] x 100 V produit + V acheté en gros = V mis en distribution + V vendu en gros V consommé autorisé = V comptabilisé + V consommateurs sans comptage + V de service du réseau

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volumes eau consommateurs sans comptage
Valeur (3) : Volumes eau de service du réseau
Valeur (4) : Volume eau vendus en gros
Valeur (5) : Volumes eau produits
Valeur (6) : Volumes eau achetés en gros

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		240 030	220 537	243 697	242 133
Valeur (2)		5 539	5 765	3 683	4 173
Valeur (3)		2 346	2 218	2 197	2 324
Valeur (4)		0			
Valeur (5)		278 248	262 536	251 351	300 284
Valeur (6)		0			0
Résultat		**89,1**	**87,04**	**99,29**	**82,8**

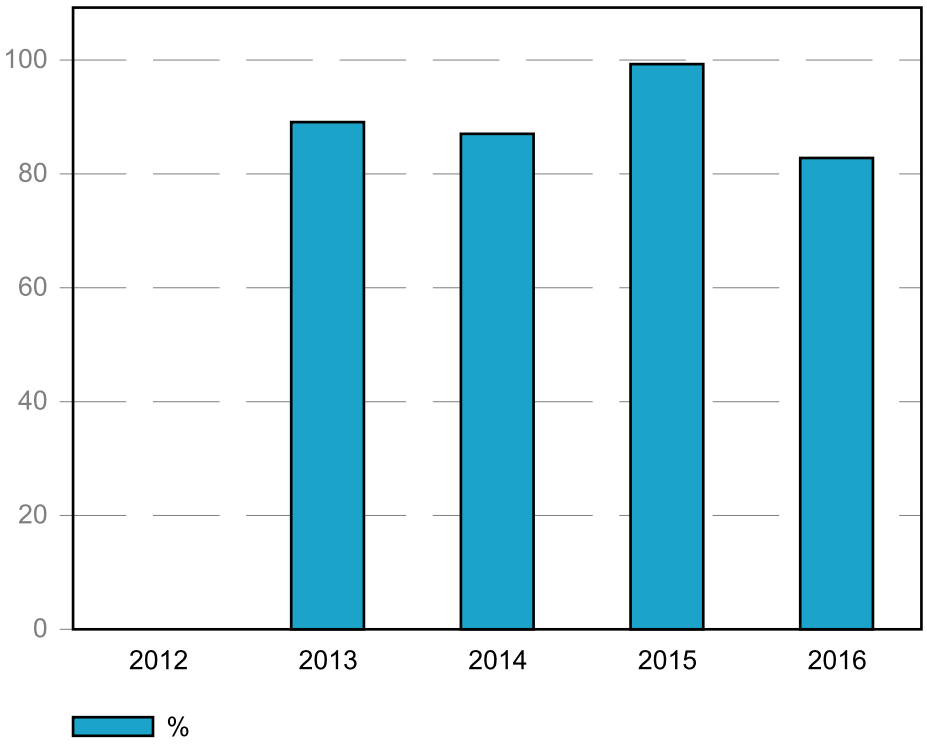

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P104.3 Rendement du réseau de distribution (suite)

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Nota

Dans le calcul du rendement de réseau, le volume distribué correspond au volume distribué durant la période de relève des volumes consommés.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés

Mode de calcul de l'indicateur :

(V mis en distribution - V comptabilisé) / Longueur du réseau de desserte / 365 ou 366 V = volume V mis en distribution = V produit + V acheté en gros - V vendu en gros

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volume eau vendus en gros
Valeur (3) : Volumes eau produits
Valeur (4) : Volumes eau achetés en gros
Valeur (5) : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)
Valeur (6) : Nombre de jours dans l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		240 030	220 537	243 697	242 133
Valeur (2)		0			
Valeur (3)		278 248	262 536	251 351	300 284
Valeur (4)		0			0
Valeur (5)		26,039	27,138	28,138	28,65
Valeur (6)		365	365	365	365
Résultat		**4,02**	**4,24**	**0,75**	**5,56**

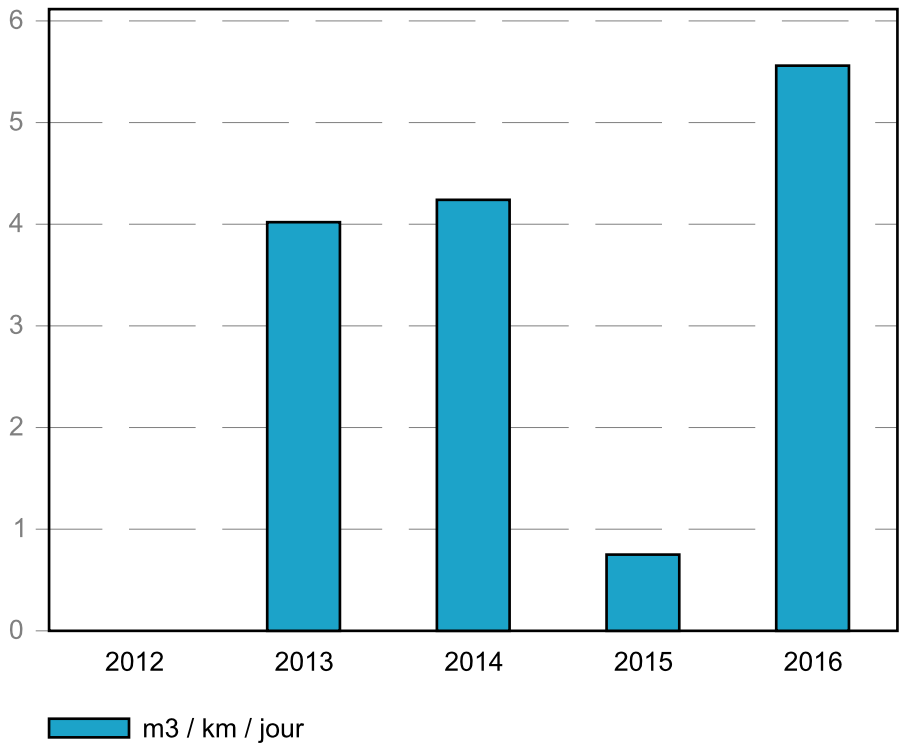

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau

Mode de calcul de l'indicateur :

(V mis en distribution - V consommé autorisé) / Longueur du réseau de desserte / 365 ou 366 V = volume V mis en distribution = V produit + V acheté en gros - V vendu en gros V consommé autorisé = V comptabilisé + V consommateurs sans comptage + V de service du réseau

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volumes eau consommateurs sans comptage
Valeur (3) : Volumes eau de service du réseau
Valeur (4) : Volume eau vendus en gros
Valeur (5) : Volumes eau produits
Valeur (6) : Volumes eau achetés en gros
Valeur (7) : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)
Valeur (8) : Nombre de jours dans l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		240 030	220 537	243 697	242 133
Valeur (2)		5 539	5 765	3 683	4 173
Valeur (3)		2 346	2 218	2 197	2 324
Valeur (4)		0			
Valeur (5)		278 248	262 536	251 351	300 284
Valeur (6)		0			0
Valeur (7)		26,039	27,138	28,138	28,65
Valeur (8)		365	365	365	365
Résultat		**3,19**	**3,43**	**0,17**	**4,94**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau (suite)

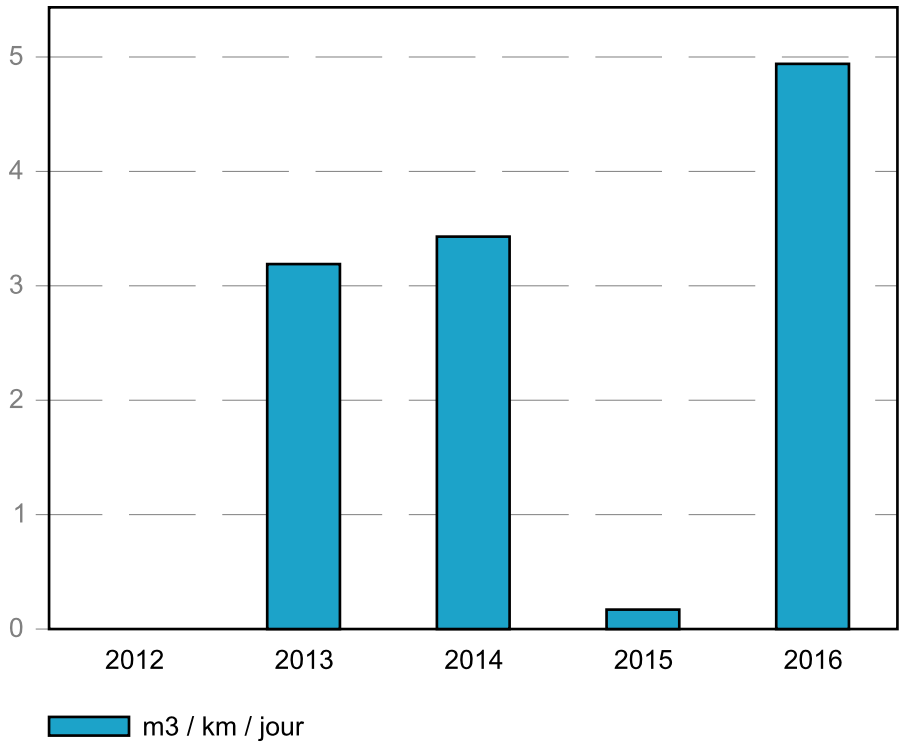

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Mode de calcul de l'indicateur :

Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée : 0 % Aucune action 20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu 50 % Dossier recevable déposé en préfecture 60 % Arrêté préfectoral 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis; servitudes mises en place; travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus); et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté. (V1 = x %)

Niveau d'avancement de protection de la ressource en eau

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		80	80	80	80
Résultat		**80**	**80**	**80**	**80**

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	**A**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P101.1 Taux de conformité des analyses bactériologiques ARS

Mode de calcul de l'indicateur :

Pour les analyses concernant l'eau distribuée validées par l' ARS. (Nombre d'analyses bactériologiques conformes / Nombre d'analyses bactériologiques réalisées) . On se limitera à la conformité aux paramètres pour lesquels le Code de la Santé Publique précise une valeur limite de qualité en excluant les paramètres indicateurs. On pourra indiquer en complément le volume d'analyses d'auto-surveillance effectué.

Valeur (1) : Nb de prélèvements bactériologiques conformes sur l'année
Valeur (2) : Nb de prélèvements bactériologiques total sur l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		17	17	18	20
Valeur (2)		17	17	18	20
Résultat		**100**	**100**	**100**	**100**

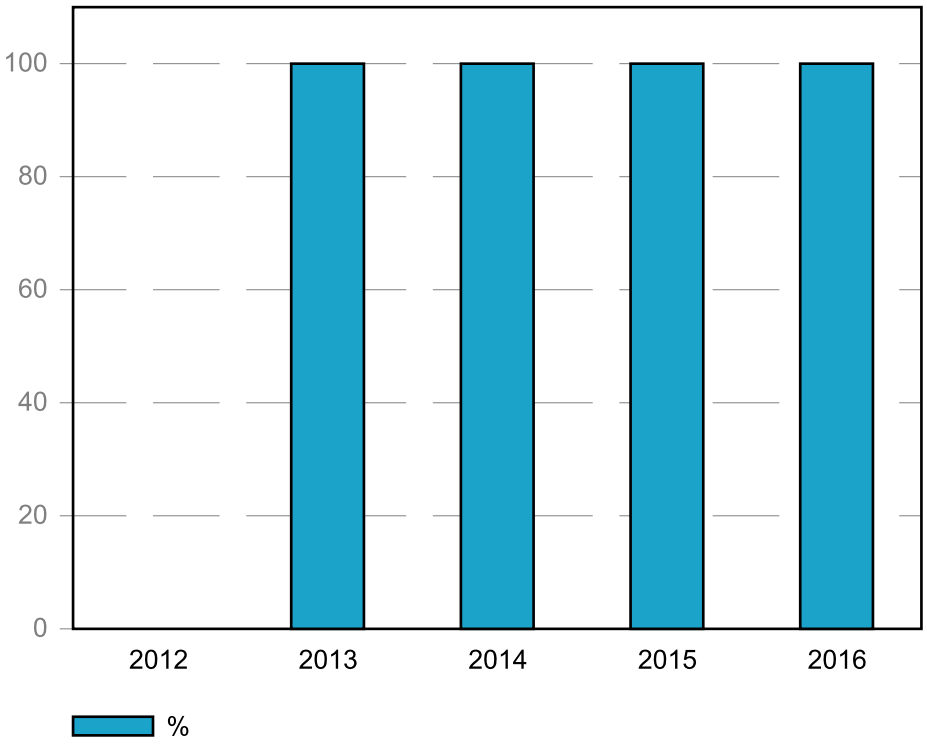

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P102.1 Taux de conformité des analyses physico-chimiques ARS

Mode de calcul de l'indicateur :

Services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m3/j : (Nombres de prélèvements physico-chimiques conformes / Nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés au cours de l'année) X 100.

Valeur (1) : Nb de prélèvements physico-chimiques conformes sur l'année
Valeur (2) : Nb de prélèvements physico-chimiques total sur l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		17	17	18	20
Valeur (2)		17	17	18	20
Résultat		**100**	**100**	**100**	**100**

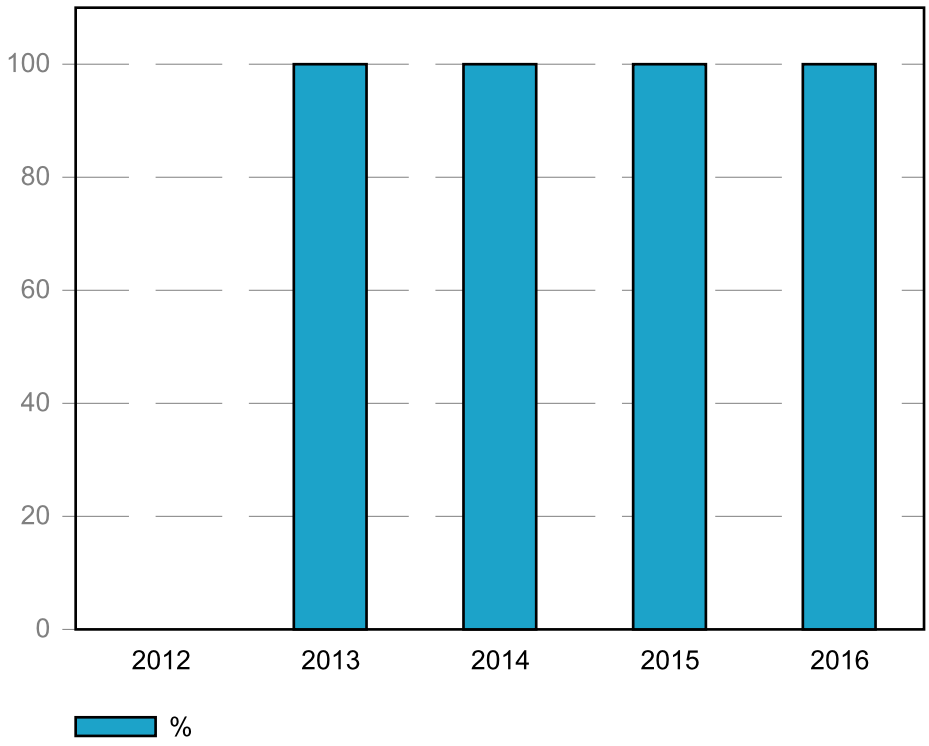

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Notice d'information ARS

Description

Conformément à la circulaire du 19 février 1998 réf. 98/115, il existe une notice d'informations aux consommateurs, établie par l'A.R.S., portant sur la qualité des eaux distribuées sur la commune. Elle est jointe ci-après.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Notice d'information ARS (suite)

Description (suite)

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

ars Agence Régionale de Santé Provence-Alpes Côte d'Azur

Nom du réseau de distribution : **SENAS**
Gestionnaire du réseau : METROPOLE AMP PAYS SALONAIS
Exploitation du réseau : AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LA CABRE Procédure de protection terminée
Station de production : LA CABRE

Qualité de l'eau distribuée en 2016

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 20 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 18,7 mg/L Valeur moyenne : 18,4 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 36,6 °F Valeur minimale atteinte : 36,1 °F Valeur maximale atteinte : 37 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0.029 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 401 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,09 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 3 mars 2017

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation départementale des Bouches du Rhône - 132, Boulevard de Parie - CS 50039 - 13331 MARSEILLE Cedex 3
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Travaux à la charge de AGGLOPOLE PROVENCE

A l'occasion de l'analyse régulière des réseaux, leur plan de renouvellement est examiné et remis à jour. Cette aide à la décision est issue de l'utilisation du logiciel MOSARE décrit dans une annexe du contrat. Cet outil prend compte divers critères, dont notamment, le matériau, l'âge, le nombre de fuites constatées, la pression, la vitesse d'écoulement, la nature de la voie, la densité de circulation, les prévisions connus de travaux de voirie, etc. De ce travail est issu le programme de proposition de travaux ci-après.

Origine	Thème	Ordre de priorité	Description	Montant	Localisation	Ouvrage
EXPLOITANT	RESEAUX	1	Suppression d'un branchement long en Plomb (5 abonnés) de 90 ml par l'installation de 50 ml de PEHD 63 mm	13 500	Rue du Cimetière	RENOUVEL COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RESEAUX	1	Renouvellement de 80 ml de conduite acier DN 100 mm	19 000	Avenue André Aune	RENOUVEL COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RESEAUX	2	Op R.SEN.05 Mise en place complémentaire de point de Sectorisation	86 000	FORAGE DE LA CABRE	NOUVEL OUVRAGE
EXPLOITANT	SECURISATION	1	Installation d'un système de fermeture automatique des bouteilles et d'un détecteur de fuite de chlore	7 100	FORAGE DE LA CABRE	NOUVEL OUVRAGE
EXPLOITANT	SECURISATION	3	Absence de détecteur d'inondation et de moyen de vidange du regard forage N°1, dans le local: Créer une vidange du regard ou une pompe vide cale, et détecteur d'inondation.	à définir	FORAGE DE LA CABRE	NOUVEL OUVRAGE
EXPLOITANT	PRODUCTION	1	Installer une sonde de mesure de niveau de la nappe dans chaque forage	5 000	FORAGE DE LA CABRE	NOUVEL OUVRAGE
EXPLOITANT	PRODUCTION	2	Ajouter un clapet et une vanne de sectionnement en aval du compteur du forage N°2	2 500	FORAGE DE LA CABRE	NOUVEL OUVRAGE

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

16. Commune de Vernegues

Présentation générale du service 465

Description et évolution du patrimoine 469

Evènements marquants de l'exploitation 473

Bilan hydraulique de l'année 475

Analyse de la qualité 487

Travaux à prévoir 493

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Description générale du service

Population

La population légale 2013 entrant en vigueur le 1er janvier 2016 (INSEE) est de **1 607** habitants.

Nombre total d'abonnés

Le service compte 704 abonnés au 31 décembre 2016

Nombre de stations de traitement

La collectivité co-contractante dispose d'une station de traitement par injection de chlore gazeux, située en bordure de RN7 sur le hameau de Cazan.

Nombre de réservoirs

Il existe **2** réservoirs :
- ➔ réservoir des Carlats~(1 cuve~120 m^3)
- ➔ réservoir de la BURLIERE (1 cuve de 500 m^3),

Longueur totale des canalisations de distribution

La longueur totale est de 20,193 km.

Nombre de stations de pompage

Il existe **3** stations de pompage :
- ➔ Les forages de Cazan,
- ➔ La station de pompage des Carlats,
- ➔ Le surpresseur de la BURLIERE.

Volume total distribué sur la période de relève

Le volume total est de 119 720 m3.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Mode de calcul de l'indicateur :

Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée).

Valeur (1) : Temps d'attente maxi pour ouverture brt

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	8	8	8	8	8
Résultat	**8**	**8**	**8**	**8**	**8**

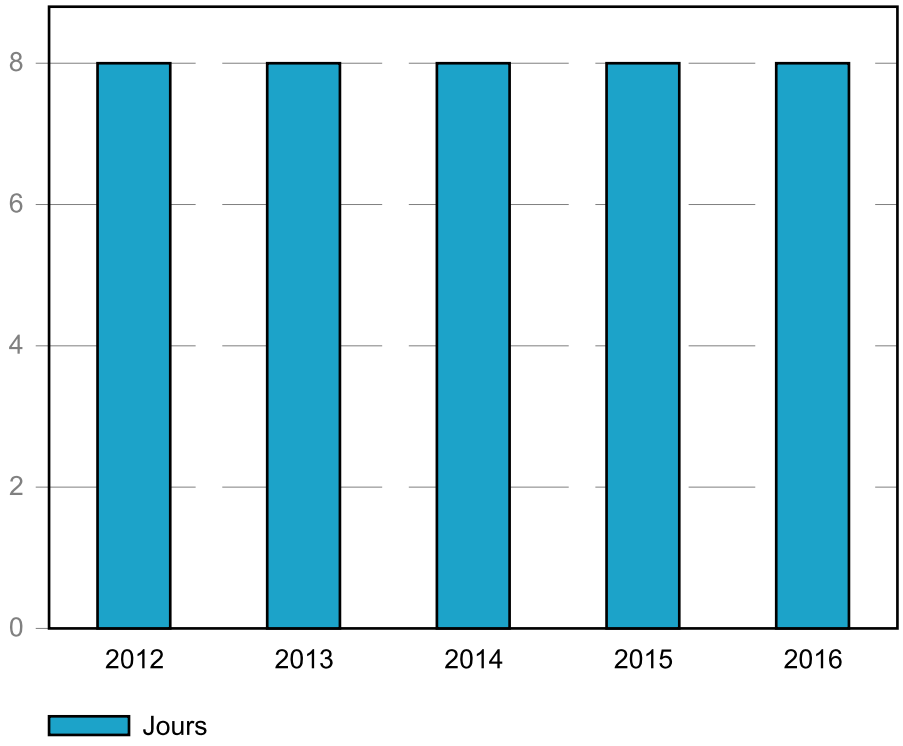

Commentaire :

article 6 du reglement de service

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (suite)

Commentaire :

Informations issues des deux dispositifs de la SEM d'administration des données, le système QSE de gestion de la qualité et le système informatique : Entrepôt de données DW SEM, Cartographie par SIG et ensemble de requêtes BO.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Mode de calcul de l'indicateur :

Indice de 0 à 120 , modifié par arrêté du 2 décembre 2013 , attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau: Partie A-PLAN DES RESEAUX : 15 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à l'existence d'un plan des réseaux et d'une procédure de mise à jour). Partie B-INVENTAIRE DES RESEAUX: 30 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives aux matériaux, diamètres, dates ou périodes de pose). Partie C-AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION : 75 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à la modélisation des réseaux, au renouvellement, à la localisation des interventions, aux recherches de fuites, à la connaissance des caractéristiques des compteurs et la localisation des branchements et des ouvrages annexes).

Désignation	Nb de Point 2016
A - Plan des réseaux (15 points)	
VP236 A - Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.	10
VP237 A - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée.	5
B - Inventaire des Réseaux (30 points)	
VP238 B - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.	5
VP239 B - Pourcentage de linéaire connu sur matériaux et diamètres au delà de 60%.	5
VP240 B - La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.	5
VP241 B - L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux.	15
C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	
VP242 C - Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	0
VP243 C - Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (Nota : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée).	10
VP244 C - Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements.	0
VP245 C - Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10
VP246 C - Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	10
VP247 C - Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.	10

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (suite)

Désignation	Nb de Point 2016
VP248 C - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	10
VP249 C - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	5
Résultat	**100**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Mode de calcul de l'indicateur :

(Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N) / 5 / (Longueur du réseau de desserte au 31/12/N) x 100

Valeur (1) : Longueur du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours de l'année N-4 (km)
Valeur (2) : Longueur du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours de l'année N-3 (km)
Valeur (3) : Longueur du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours de l'année N-2 (km)
Valeur (4) : Longueur du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours de l'année N-1 (km)
Valeur (5) : Longueur du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours de l'année N (km)
Valeur (6) : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	0	0	0,07	0	0,162
Valeur (2)	0	0,07	0	0,162	0,03
Valeur (3)	0,07	0	0,162	0,03	0
Valeur (4)	0	0,162	0,03	0	0
Valeur (5)	0,162	0,03	0	0	0
Valeur (6)	18,14	18,141	18,722	19,62	20,193
Résultat	**0,26**	**0,29**	**0,28**	**0,2**	**0,19**

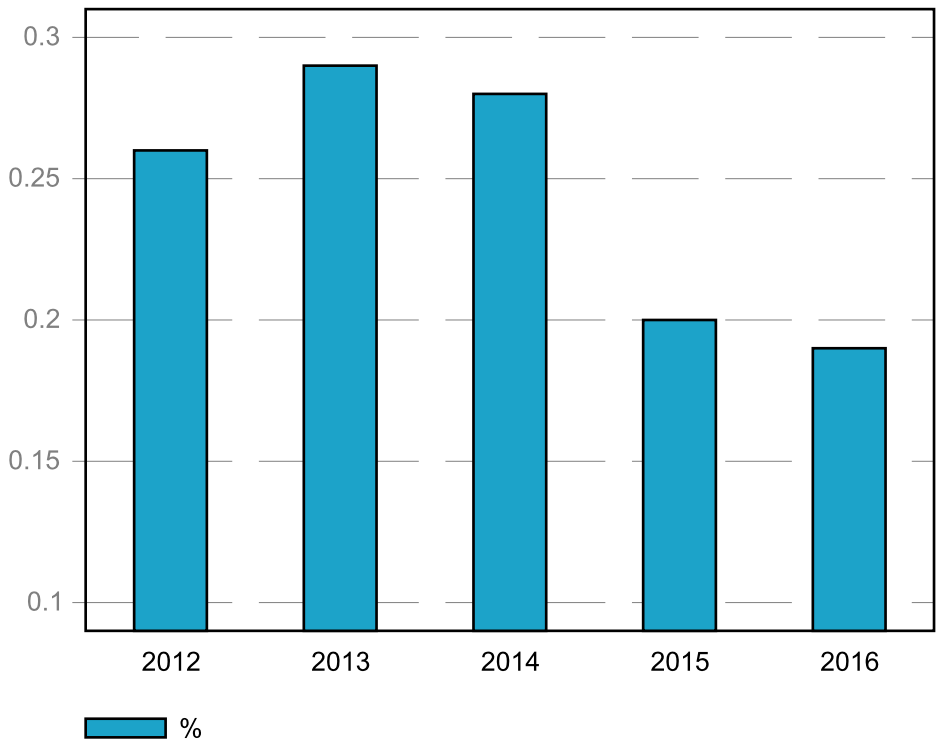

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (suite)

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Mode de calcul de l'indicateur :

(Nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance / Nombre d'abonnés) x 1000

Valeur (1) : Nombre de coupures d'eau au cours de l'année : abonnés non prévenus
Valeur (2) : Nombre d'abonnements eau

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	1	1	0	0	6
Valeur (2)	609	620	655		704
Résultat	**1,64**	**1,61**	**0**	**0**	**8,52**

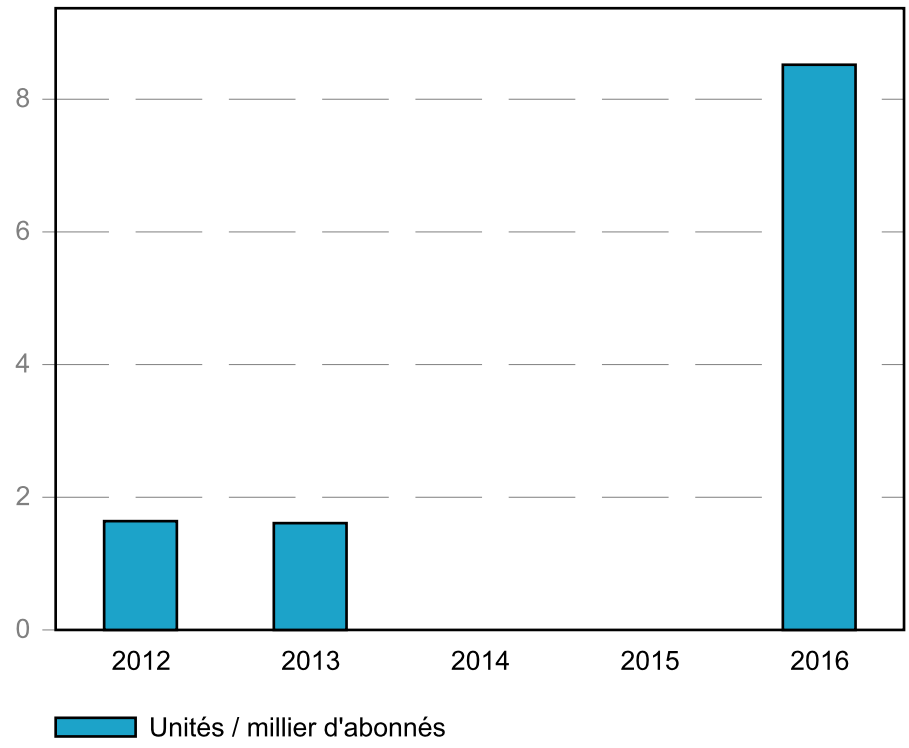

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Chiffres clé de l'exploitation

Données issues de la relève

Période de relève	décembre à décembre
Durée moyenne de la relève	383 j

Calcul rendement du réseau

Longueur du réseau de desserte hors brt	20,193 km
Rendement du réseau de distribution	86,51 %
Indice Linéaire de pertes en réseau	2,19 m3/j/km

Caractéristiques du réseau

Caractéristiques d'utilisation	
Longueur des canalisations de distribution (R)	20,193 Km
Longueur des branchements	3.446 Km
Longueur totale du réseau de distribution (L)	23.639 Km
Nombre de fuites réparées	
sur canalisations	0
sur branchements	3
Nombre total de fuites réparées	3
Opérations sur compteurs	
Concessions nouvelles	21
Renouvellements	6
Déposes (résiliations)	1

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Chiffres clé de l'exploitation (suite)

Chiffres clé de l'année civile

Bilan d'eau (du 1er janvier au 31 décembre)	
Volume acheté ou prélevé (P)	118606 m³
Pertes en adduction ou lavage (P1)	0 m³
Volume distribué (P-P1)	118606 m³
Analyse de la distribution	
Semaine maxi. (du 4 au 11 juilllet 2016)	3584 m³ 5.92 L/s
Semaine mini. (du 12 au 19 décembre 2016)	1252 m³ 2.07 L/s
Jour maxi. estimé :	512 m³
Capacité de stockage :	620 m³
Autonomie de consommation:	29 h

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés

Evolution de la consommation

Evolution des volumes distribués et consommés en m^3/an :

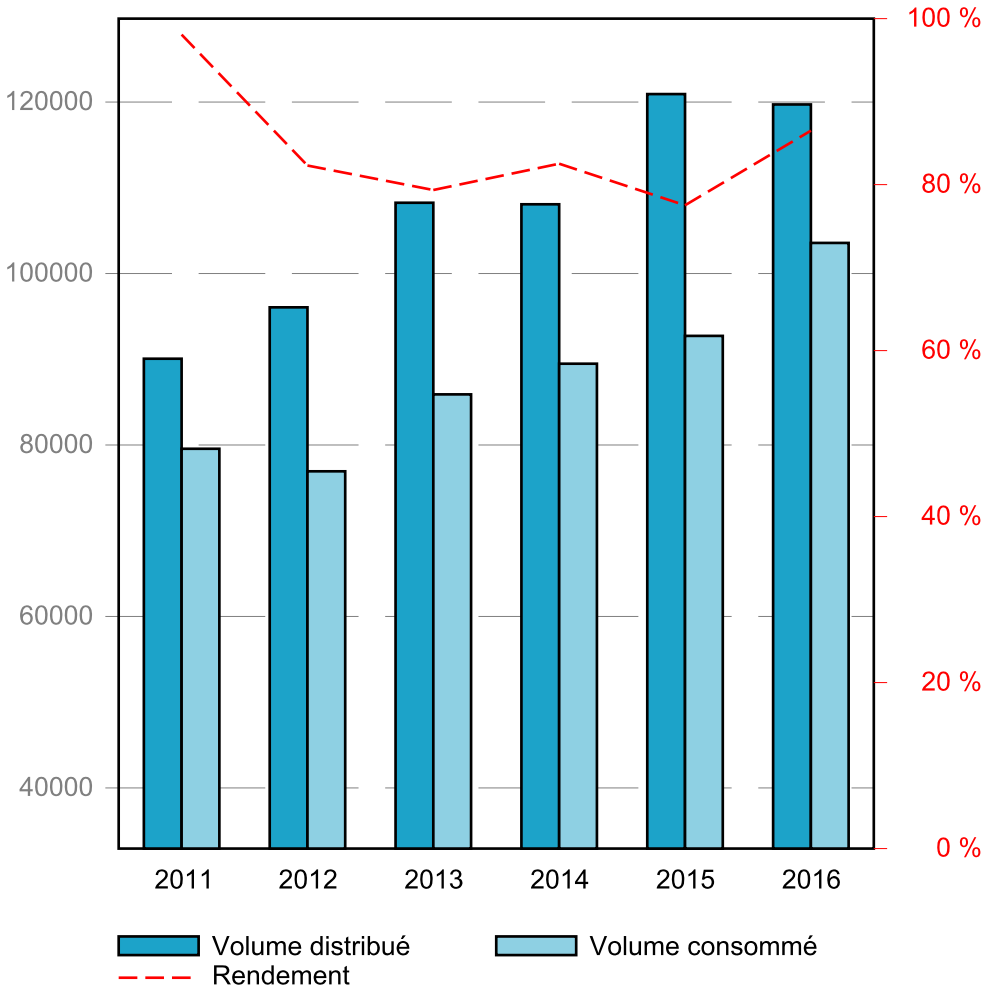

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés (suite)

Volumes mensuels distribués

Récapitulation du volume mensuel distribué pendant l'année civile en fonction de l'origine de l'eau

	Ressource locale "forage de cazan"
JANVIER	**8 547 m³** *276 m³/j* 3,19 l/s
FEVRIER	**7 913 m³** *283 m³/j* 3,27 l/s
MARS	**7 277 m³** *235 m³/j* 2,72 l/s
AVRIL	**7 140 m³** *238 m³/j* 2,75 l/s
MAI	**9 964 m³** *321 m³/j* 3,72 l/s
JUIN	**13 018 m³** *434 m³/j* 5,02 l/s
JUILLET	**14 450 m³** *466 m³/j* 5,40 l/s
AOUT	**14 129 m³** *456 m³/j* 5,28 l/s
SEPTEMBRE	**12 621 m³** *421 m³/j* 4,87 l/s
OCTOBRE	**10 240 m³** *330 m³/j* 3,82 l/s
NOVEMBRE	**6 906 m³** *230 m³/j* 2,66 l/s
DECEMBRE	**6 401 m³** *206 m³/j* 2,39 l/s
TOTAL	**118 606 m³** ***324 m³/j*** **3,75 l/s**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés (suite)

Volumes mensuels distribués (suite)

Comparaison des volumes mensuels distribués en m^3/mois :

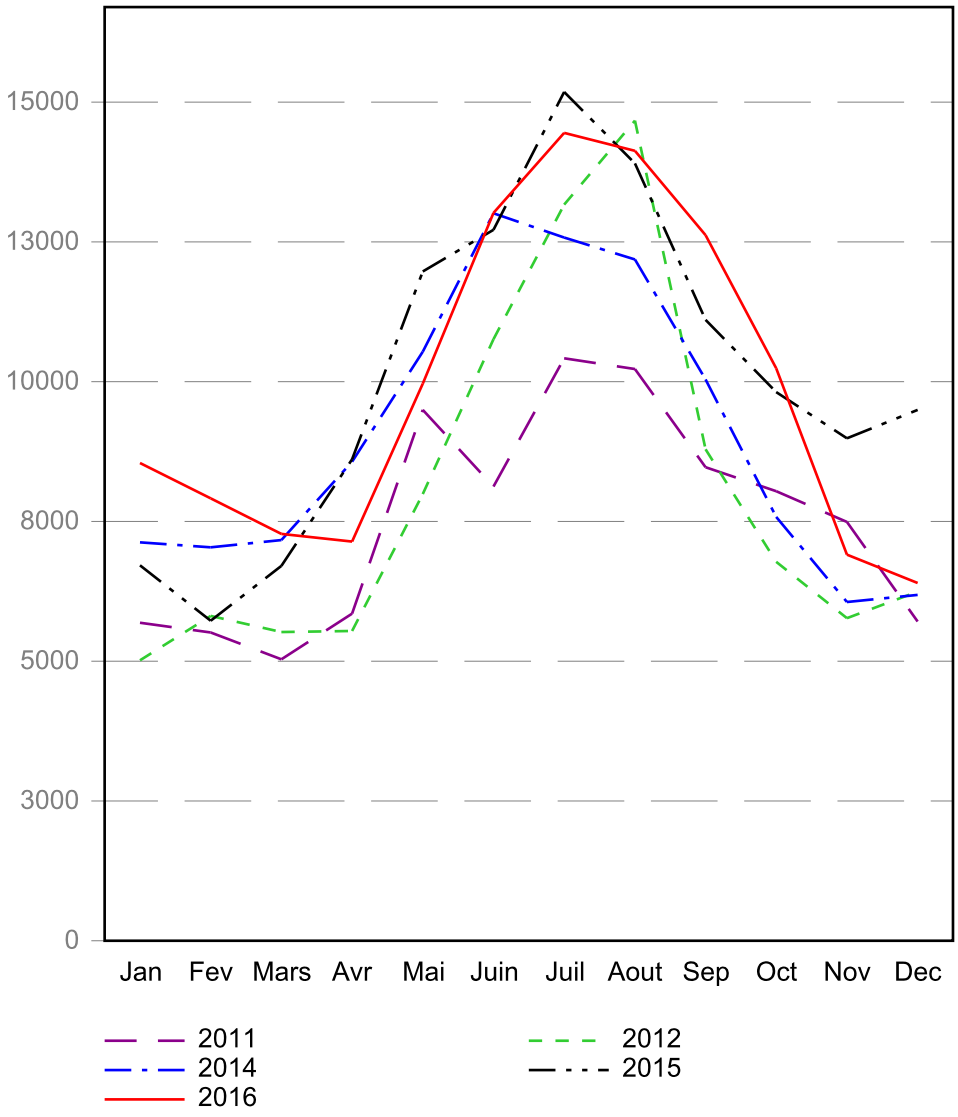

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P104.3 Rendement du réseau de distribution

Mode de calcul de l'indicateur :

[(V consommé autorisé + V vendu en gros) / (V produit + V acheté en gros)] x 100 [(V1+V2+V3+V4)/(V5+V6)] x 100 V produit + V acheté en gros = V mis en distribution + V vendu en gros V consommé autorisé = V comptabilisé + V consommateurs sans comptage + V de service du réseau

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volumes eau consommateurs sans comptage
Valeur (3) : Volumes eau de service du réseau
Valeur (4) : Volume eau vendus en gros
Valeur (5) : Volumes eau produits
Valeur (6) : Volumes eau achetés en gros

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	76 388	82 603	86 146	89 003	99 786
Valeur (2)	470	530	709	974	1 049
Valeur (3)	70	2 771	2 626	2 748	2 734
Valeur (4)		0			
Valeur (5)	93 470	108 255	108 434	119 629	119 720
Valeur (6)	0	0			0
Résultat	**82,3**	**79,35**	**82,52**	**77,51**	**86,51**

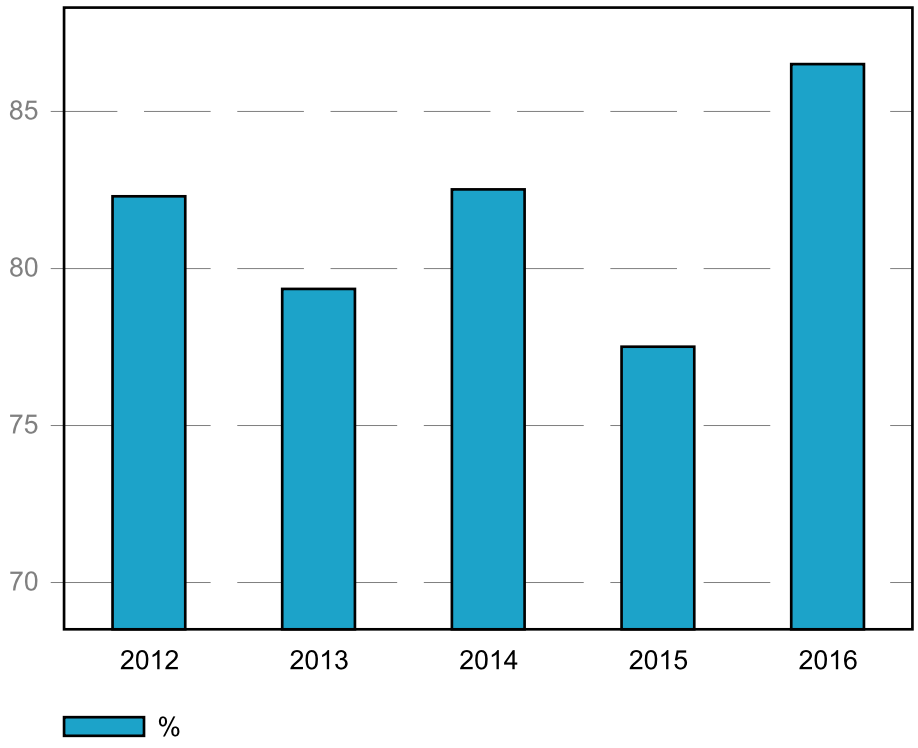

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P104.3 Rendement du réseau de distribution (suite)

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Nota

Dans le calcul du rendement de réseau, le volume distribué correspond au volume distribué durant la période de relève des volumes consommés.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés

Mode de calcul de l'indicateur :

(V mis en distribution - V comptabilisé) / Longueur du réseau de desserte / 365 ou 366 V = volume V mis en distribution = V produit + V acheté en gros - V vendu en gros

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volume eau vendus en gros
Valeur (3) : Volumes eau produits
Valeur (4) : Volumes eau achetés en gros
Valeur (5) : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)
Valeur (6) : Nombre de jours dans l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	76 388	82 603	86 146	89 003	99 786
Valeur (2)		0			
Valeur (3)	93 470	108 255	108 434	119 629	119 720
Valeur (4)	0	0			0
Valeur (5)	18,14	18,141	18,722	19,62	20,193
Valeur (6)	366	365	365	365	365
Résultat	**2,57**	**3,87**	**3,26**	**4,28**	**2,7**

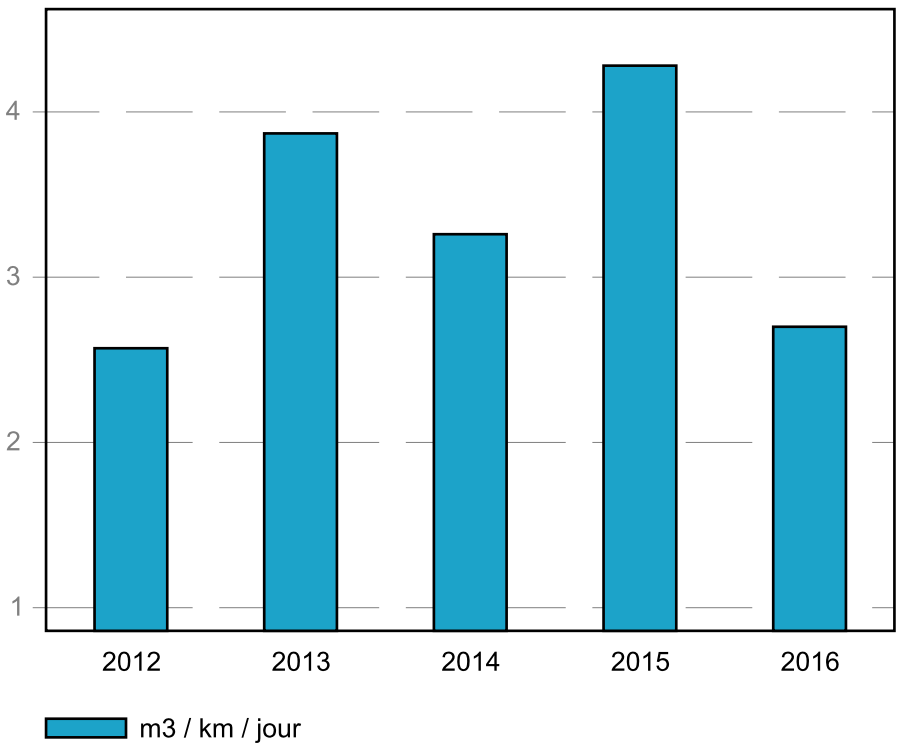

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés (suite)

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau

Mode de calcul de l'indicateur :

(V mis en distribution - V consommé autorisé) / Longueur du réseau de desserte / 365 ou 366 V = volume V mis en distribution = V produit + V acheté en gros - V vendu en gros V consommé autorisé = V comptabilisé + V consommateurs sans comptage + V de service du réseau

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volumes eau consommateurs sans comptage
Valeur (3) : Volumes eau de service du réseau
Valeur (4) : Volume eau vendus en gros
Valeur (5) : Volumes eau produits
Valeur (6) : Volumes eau achetés en gros
Valeur (7) : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)
Valeur (8) : Nombre de jours dans l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	76 388	82 603	86 146	89 003	99 786
Valeur (2)	470	530	709	974	1 049
Valeur (3)	70	2 771	2 626	2 748	2 734
Valeur (4)		0			
Valeur (5)	93 470	108 255	108 434	119 629	119 720
Valeur (6)	0	0			0
Valeur (7)	18,14	18,141	18,722	19,62	20,193
Valeur (8)	366	365	365	365	365
Résultat	**2,49**	**3,38**	**2,77**	**3,76**	**2,19**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau (suite)

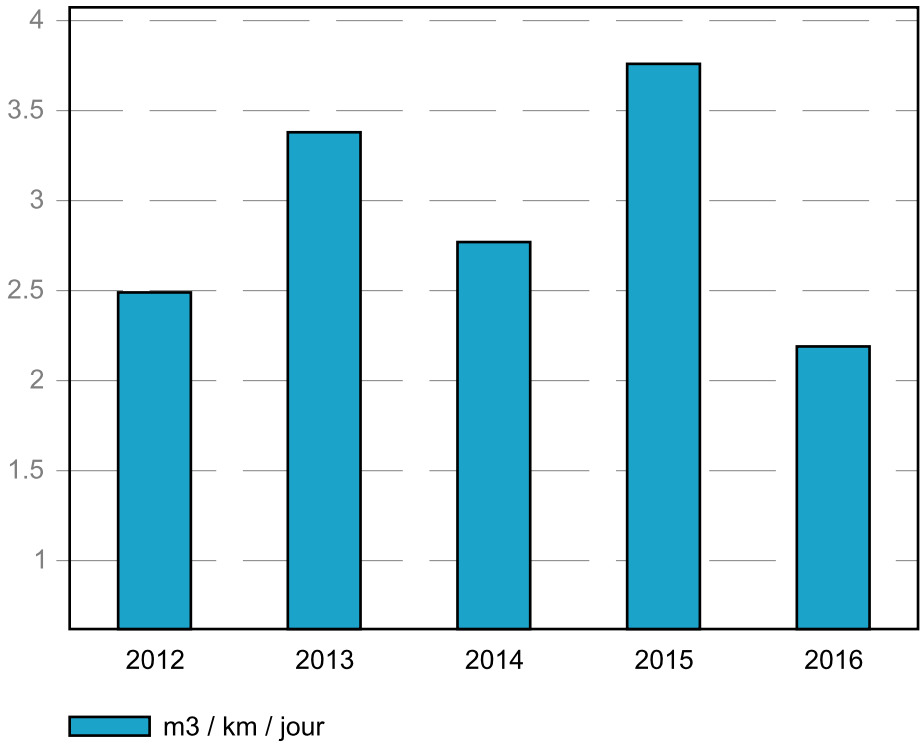

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Mode de calcul de l'indicateur :

Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée : 0 % Aucune action 20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu 50 % Dossier recevable déposé en préfecture 60 % Arrêté préfectoral 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis; servitudes mises en place; travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus); et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté. (V1 = x %)

Niveau d'avancement de protection de la ressource en eau

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	40	40	40	60	60
Résultat	**40**	**40**	**40**	**60**	**60**

Commentaire :

il reste à cloturer le périmètre de protection

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	**A**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P101.1 Taux de conformité des analyses bactériologiques ARS

Mode de calcul de l'indicateur :

Pour les analyses concernant l'eau distribuée validées par l' ARS. (Nombre d'analyses bactériologiques conformes / Nombre d'analyses bactériologiques réalisées) . On se limitera à la conformité aux paramètres pour lesquels le Code de la Santé Publique précise une valeur limite de qualité en excluant les paramètres indicateurs. On pourra indiquer en complément le volume d'analyses d'auto-surveillance effectué.

Valeur (1) : Nb de prélèvements bactériologiques conformes sur l'année
Valeur (2) : Nb de prélèvements bactériologiques total sur l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	9	10	10	10	10
Valeur (2)	9	10	10	10	10
Résultat	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

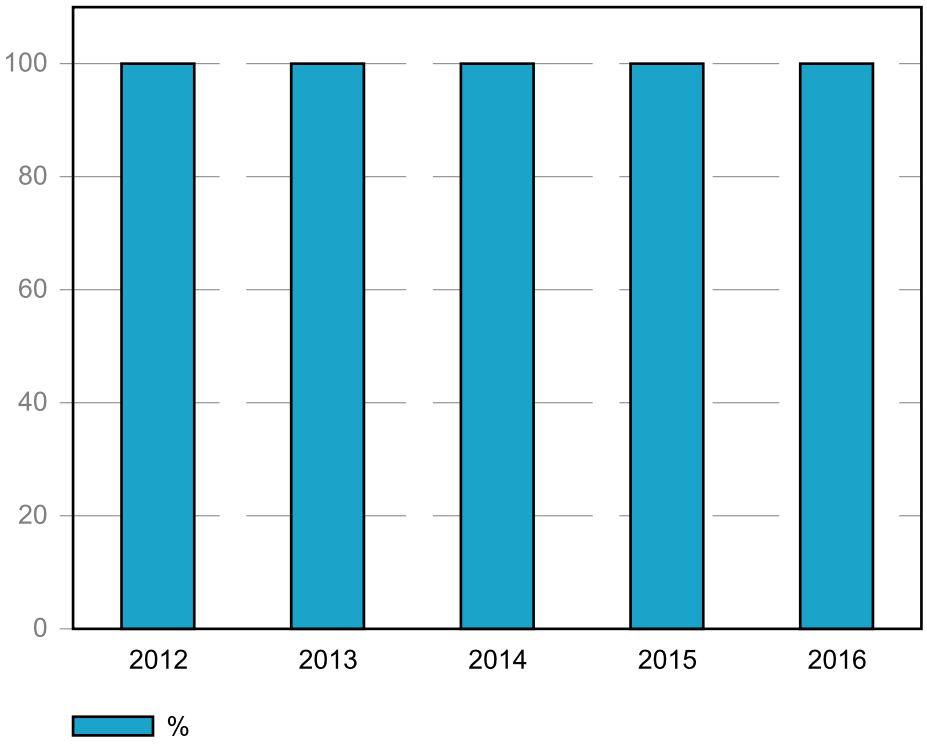

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P102.1 Taux de conformité des analyses physico-chimiques ARS

Mode de calcul de l'indicateur :

Services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m3/j : (Nombres de prélèvements physico-chimiques conformes / Nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés au cours de l'année) X 100.

Valeur (1) : Nb de prélèvements physico-chimiques conformes sur l'année
Valeur (2) : Nb de prélèvements physico-chimiques total sur l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	9	10	10	10	10
Valeur (2)	9	10	10	10	10
Résultat	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

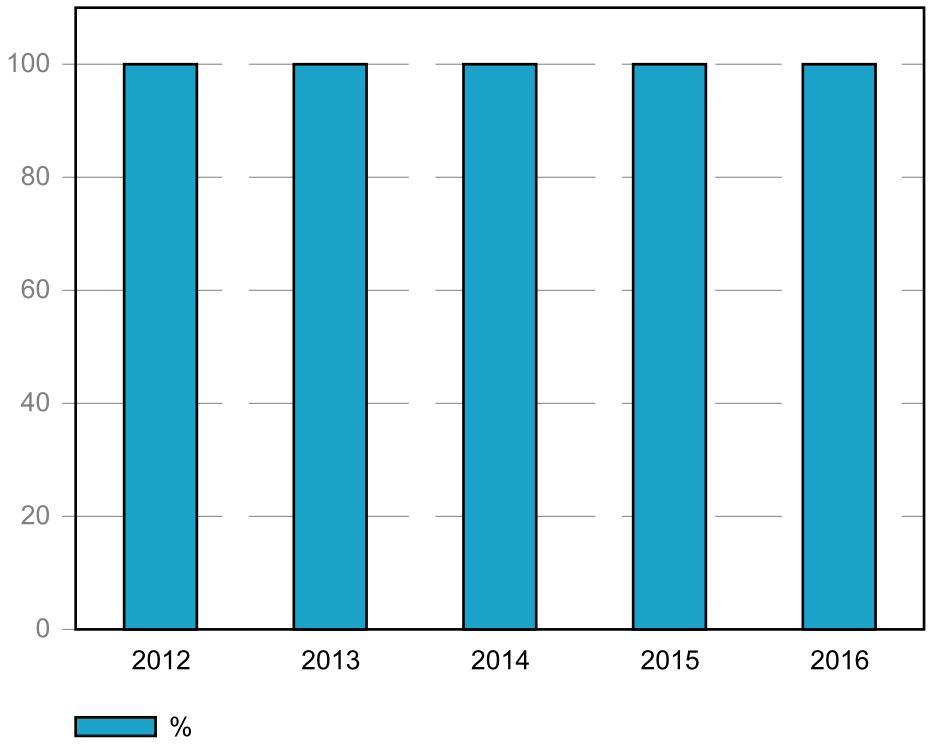

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	**A**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Notice d'information ARS

Description

Conformément à la circulaire du 19 février 1998 réf. 98/115, il existe une notice d'informations aux consommateurs, établie par l'A.R.S., portant sur la qualité des eaux distribuées sur la commune. Elle est jointe ci-après.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Notice d'information ARS (suite)

Description (suite)

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

ars Agence Régionale de Santé Provence-Alpes Côte d'Azur

000344
VERNEGUES

Nom du réseau de distribution : VERNEGUES
Gestionnaire du réseau : METROPOLE AMP PAYS SALONAIS
Exploitation du réseau : AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Installations de captage : CAP CAZAN (Procédure de protection terminée)
Installations de traitement : TTP CAZAN

Qualité de l'eau distribuée en 2016

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire
Nombre de prélèvements : 10 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100,00 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 12,20 Valeur moyenne : 10,35	Nombre de prélèvements : 2 Valeur minimale atteinte : 29,90 Valeur maximale atteinte : 34,00 Valeur moyenne : 31,95

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformité : 0 Valeur maximale atteinte : 0,05 Nombre de mesures : 402	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 Valeur moyenne : 0,07

Conclusion sanitaire :

L'eau distribuée a été conforme aux normes bactériologiques pour 100,00 % des prélèvements.

Elle est également restée conforme aux limites réglementaires en ce qui concerne les substances indésirables et toxiques.

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr

ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

TEMPERATURE

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.

PLOMB

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation territoriale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 MARSEILLE Cedex 3
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Travaux à la charge de AGGLOPOLE PROVENCE

A l'occasion de l'analyse régulière des réseaux, leur plan de renouvellement est examiné et remis à jour. Cette aide à la décision est issue de l'utilisation du logiciel MOSARE décrit dans une annexe du contrat. Cet outil prend compte divers critères, dont notamment, le matériau, l'âge, le nombre de fuites constatées, la pression, la vitesse d'écoulement, la nature de la voie, la densité de circulation, les prévisions connus de travaux de voirie, etc. De ce travail est issu le programme de proposition de travaux ci-après.

Origine	Thème	Ordre de priorité	Description	Montant	Localisation	Ouvrage
SCHEMA DIRECTEUR	RESEAUX	1	Pose de 140ml de Fonte 150mm (Maillage Hydraulique Op SDAEP R.VER.08)	45 000	Quartier les Taillades (Maillage sur RD)	NOUVEL OUVRAGE
SCHEMA DIRECTEUR	RESEAUX	2	Renouvellement et dilatation de 50 ml de conduite DN 100 mm en DN 150 mm et reprise des branchements (Op SDAEP R.VER.06)	25 000	Lotissement Les Carlats	RENOUV COLLECTIVITE
SCHEMA DIRECTEUR	RESEAUX	2	Sécurisation secteur de l'Héritière Phase 1 : Dilatation de 275 ml de conduite DN 100 et 32 mm (130 ml de 32 mm) en DN 150 mm et reprise des branchements (SDAEP Op R.VER.04)	132 000	Secteur l'Héritière	RENOUV COLLECTIVITE
SCHEMA DIRECTEUR	RESEAUX	2	Sécurisation secteur de l'Héritière Phase 2 : Pose de 250 ml de conduite DN 150 mm (SDAEP Op R.VER.04)	68 000	Secteur l'Héritière	EXTENSION COLLECTIVITE
EXPLOITANT	DIVERSIFICATION DE LA RESSOURCE	1	Prévoir une alimentation de secours pour la commune d'un débit au moins équivalent à 40 m3/h,	à définir	à définir sur la commune de cazan ou de Vernègues	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	SECURISATION	1	Installer deux actionneurs mécaniques permettant la fermeture automatique des bouteilles en cas de fuite de chlore	18 000	Forage de Cazan	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	PRODUCTION	1	Mise en place d'un coffret inverseur pour raccordement d'un GE mobile	5 500	Forage de Cazan	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	REGLEMENTATION	1	Pose d'une clôture délimitant le périmètre de protection du captage de Cazan	à définir	Forage de Cazan	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	PRODUCTION	2	Pose d'une chloration relais au niveau du pompage des Carlats vers la commune de Vernègues	12 500	Réservoir de Burlière	RENOUV COLLECTIVITE
SCHEMA DIRECTEUR	GENIE CIVIL	2	Modifier le raccordement de la vidange	à définir	Pompage des Carlats	NOUVEL OUVRAGE

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

17. Commune de Velaux

Présentation générale du service 497

Description et évolution du patrimoine 499

Evènements marquants de l'exploitation 503

Bilan hydraulique de l'année 505

Analyse de la qualité 517

Travaux à prévoir 521

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Description générale du service

Population

La population légale 2013 entrant en vigueur le 1er janvier 2016 (INSEE) est de **9 110** habitants.

Nombre total d'abonnés

Le service compte 3 464 abonnés au 31 décembre 2016

Nombre de stations de traitement

La collectivité co-contractante dispose de **2** stations de filtration :
- la station de filtration de Velaux CDM, basée sur la commune de Coudoux, et qui traite les eaux du Canal de Marseille
- la station de filtration de Bastide Bertin, située dans le quartier éponyme, et qui traite les eaux du Canal de Provence.

Nombre de réservoirs

Il existe **3** réservoirs :
- réservoir de Bastide Bertin~(2 cuves~1~000 m³),
- réservoir de Coudoux~(1 cuve~500 m³),
- réservoir de la Garenne~(2 cuves~400 m³).

Longueur totale des canalisations de distribution

La longueur totale est de 65,339 km.

Nombre de stations de pompage

Il existe **1** station de pompage et **2** surpresseurs:
- station de pompage de Bastide Bertin,
- surpresseur de la Bastide Bertin (rue Suzanne Valladon),
- surpresseur de Marseille (chemin de Marseille).

Volume total distribué sur la période de relève

Le volume total est de 871 572 m3.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Mode de calcul de l'indicateur :

Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée).

Valeur (1) : Temps d'attente maxi pour ouverture brt

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	8	8	8	8	8
Résultat	**8**	**8**	**8**	**8**	**8**

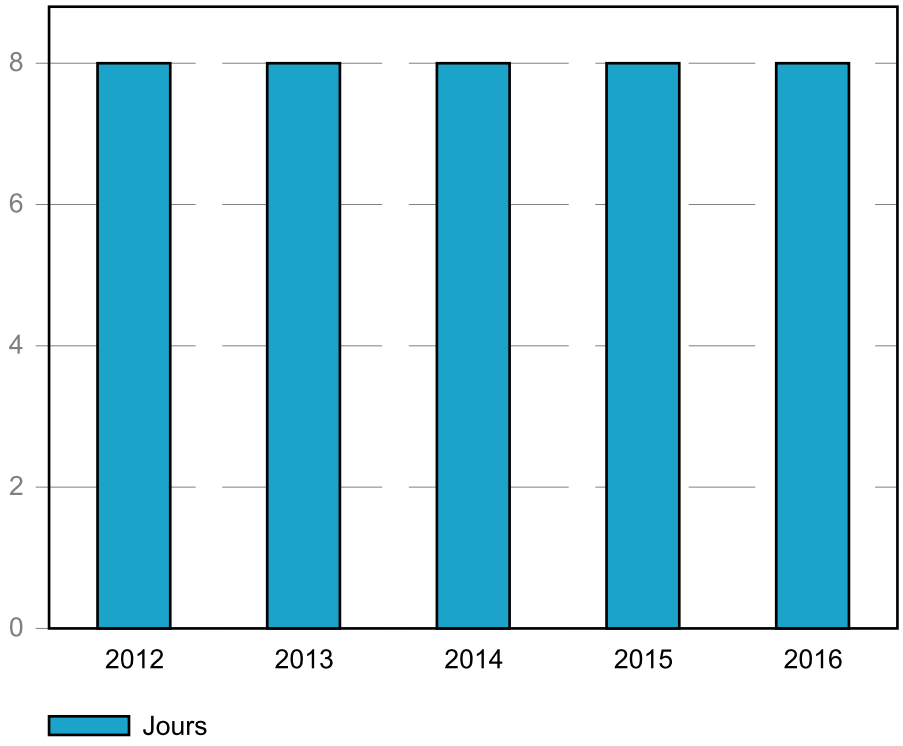

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Mode de calcul de l'indicateur :

(Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N) / 5 / (Longueur du réseau de desserte au 31/12/N) x 100

Valeur (1) : Longueur du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours de l'année N-4 (km)
Valeur (2) : Longueur du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours de l'année N-3 (km)
Valeur (3) : Longueur du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours de l'année N-2 (km)
Valeur (4) : Longueur du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours de l'année N-1 (km)
Valeur (5) : Longueur du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours de l'année N (km)
Valeur (6) : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	0	1,85	0,164	0,048	0,04
Valeur (2)	1,85	0,164	0,048	0,04	0,133
Valeur (3)	0,164	0,048	0,04	0,133	0,455
Valeur (4)	0,048	0,4	0,133	0,455	0,46
Valeur (5)	0,4	0,133	0,455	0,46	0,455
Valeur (6)	64,63	64,74	64,744	64,708	65,339
Résultat	**0,76**	**0,8**	**0,26**	**0,35**	**0,47**

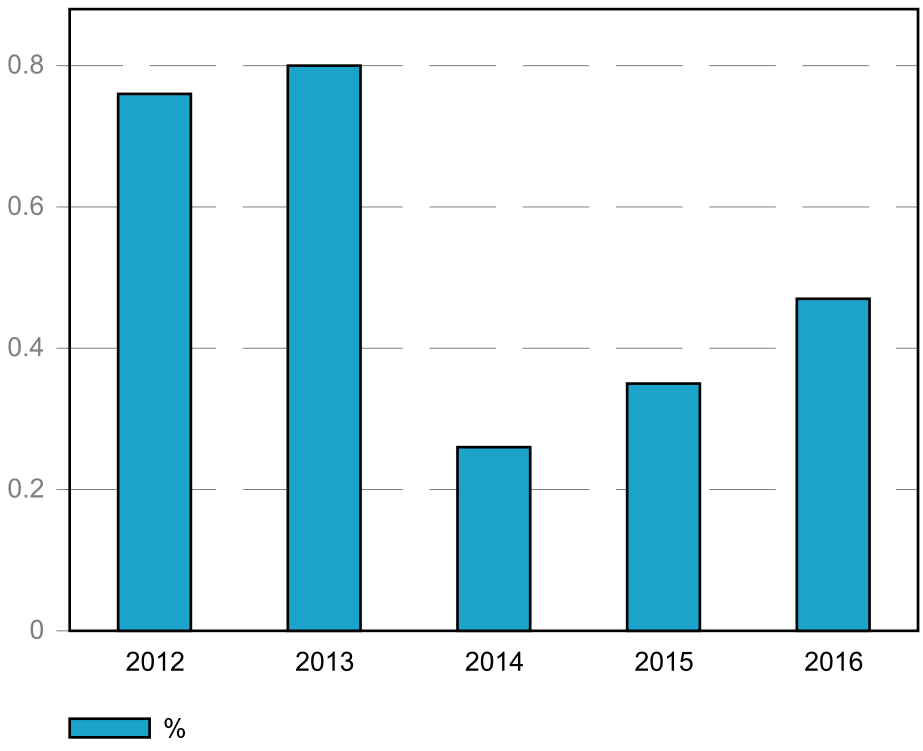

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (suite)

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Mode de calcul de l'indicateur :

Indice de 0 à 120 , modifié par arrêté du 2 décembre 2013 , attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau: Partie A-PLAN DES RESEAUX : 15 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à l'existence d'un plan des réseaux et d'une procédure de mise à jour). Partie B-INVENTAIRE DES RESEAUX: 30 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives aux matériaux, diamètres, dates ou périodes de pose). Partie C-AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION : 75 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à la modélisation des réseaux, au renouvellement, à la localisation des interventions, aux recherches de fuites, à la connaissance des caractéristiques des compteurs et la localisation des branchements et des ouvrages annexes).

Désignation	Nb de Point 2016
A - Plan des réseaux (15 points)	
VP236 A - Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.	10
VP237 A - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée.	5
B - Inventaire des Réseaux (30 points)	
VP238 B - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.	5
VP239 B - Pourcentage de linéaire connu sur matériaux et diamètres au delà de 60%.	5
VP240 B - La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.	5
VP241 B - L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux.	15
C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	
VP242 C - Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	0
VP243 C - Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (Nota : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée).	10
VP244 C - Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements.	0
VP245 C - Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10
VP246 C - Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	10
VP247 C - Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.	10

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (suite)

Désignation	Nb de Point 2016
VP248 C - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	10
VP249 C - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	5
Résultat	**100**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Mode de calcul de l'indicateur :

(Nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance / Nombre d'abonnés) x 1000

Valeur (1) : Nombre de coupures d'eau au cours de l'année : abonnés non prévenus
Valeur (2) : Nombre d'abonnements eau

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	19	10	4	9	11
Valeur (2)	3 351	3 380	3 427		3 464
Résultat	**5,67**	**2,96**	**1,17**	**2,64**	**3,18**

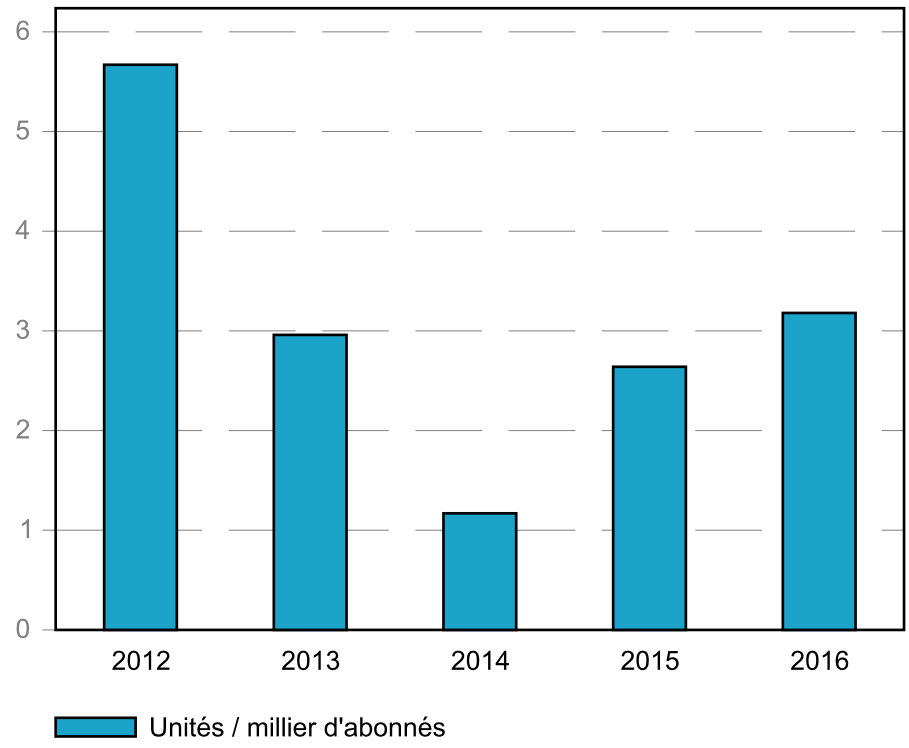

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Chiffres clé de l'exploitation

Données issues de la relève

Période de relève	décembre à décembre
Durée moyenne de la relève	366 j

Caractéristiques du réseau

Caractéristiques d'utilisation	
Longueur des canalisations de distribution (R)	65,339 Km
Longueur des branchements	16,553 Km
Longueur totale du réseau de distribution (L)	81.892 Km
Nombre de fuites réparées	
sur canalisations	16
sur branchements	34
Nombre total de fuites réparées	50
Opérations sur compteurs	
Concessions nouvelles	56
Renouvellements	13
Déposes (résiliations)	5

Calcul rendement du réseau

Longueur du réseau de desserte hors brt	65,339 km
Rendement du réseau de distribution	72,4 %
Indice Linéaire de pertes en réseau	10,08 m3/j/km

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Chiffres clé de l'exploitation (suite)

Chiffres clé de l'année civile

Bilan d'eau (du 1er janvier au 31 décembre)	
Volume produit (P)	981999 m³
Pertes en adduction ou lavage (P1)	108105 m³
Volume distribué (P-P1)	873894 m³
Analyse de la distribution	
Semaine maxi. (du 04 au 11 juillet 2016)	28706 m³ 47.46 L/s
Semaine mini. (du 19 décembre au 26 décembre 2016)	10384 m³ 17.16 L/s
Jour maxi. estimé :	4100 m³
Capacité de stockage :	3 500 m³
Autonomie de consommation:	28 h

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés

Evolution de la consommation

Evolution des volumes distribués et consommés en m^3/an :

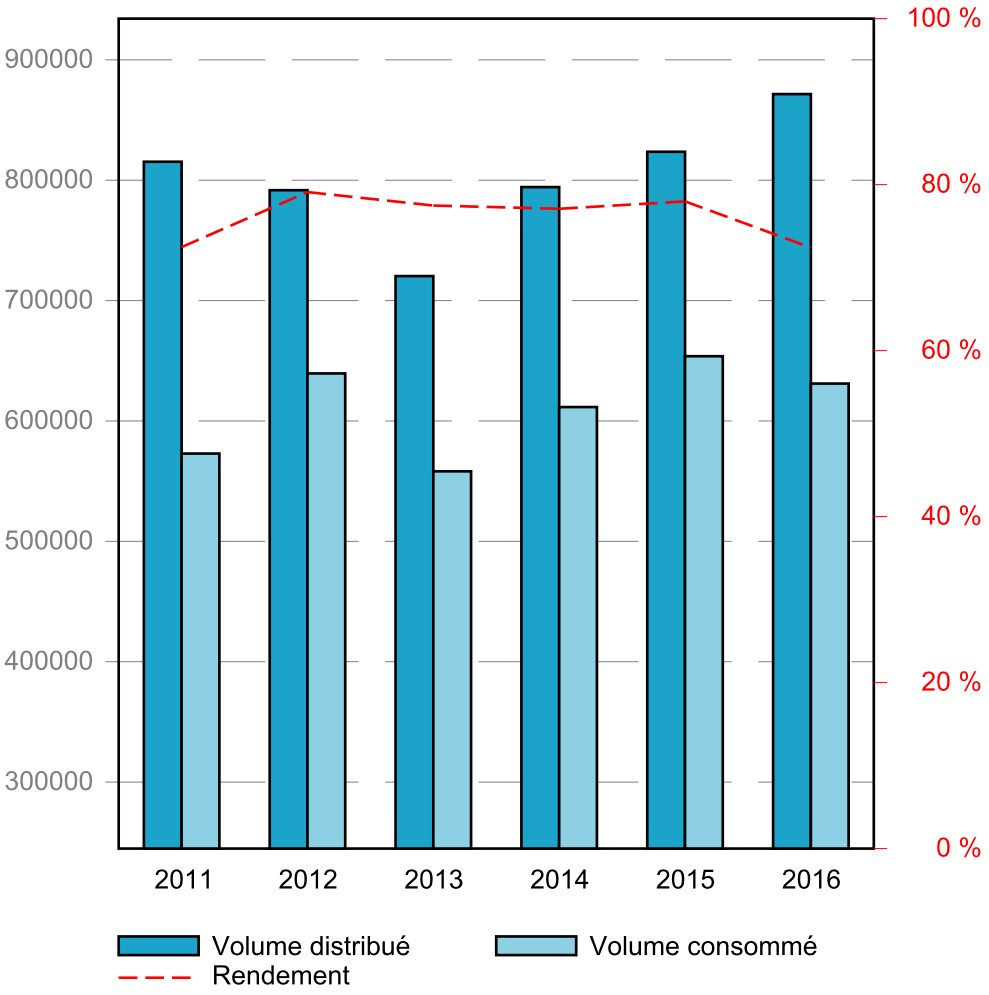

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés (suite)

Volumes mensuels distribués

Récapitulation du volume mensuel distribué pendant l'année civile en fonction de l'origine de l'eau

	Canal de Marseille "Filtration de Velaux CDM"	Canal de Provence "Filtration Bastide Bertin"	eaux de lavage des filtres	total
JANVIER	41 890 m³ *1 351 m³/j* 15,64 l/s	15 190 m³ *490 m³/j* 5,67 l/s	3 463 m³ *112 m³/j* 1,29 l/s	53 617 m³ *1 730 m³/j* 20,02 l/s
FEVRIER	41 396 m³ *1 478 m³/j* 17,11 l/s	15 710 m³ *561 m³/j* 6,49 l/s	3 777 m³ *135 m³/j* 1,56 l/s	53 329 m³ *1 905 m³/j* 22,04 l/s
MARS	43 778 m³ *1 412 m³/j* 16,34 l/s	19 603 m³ *632 m³/j* 7,32 l/s	4 146 m³ *134 m³/j* 1,55 l/s	59 235 m³ *1 911 m³/j* 22,12 l/s
AVRIL	44 679 m³ *1 489 m³/j* 17,24 l/s	26 085 m³ *870 m³/j* 10,06 l/s	4 010 m³ *134 m³/j* 1,55 l/s	66 754 m³ *2 225 m³/j* 25,75 l/s
MAI	51 247 m³ *1 653 m³/j* 19,13 l/s	47 484 m³ *1 532 m³/j* 17,73 l/s	4 767 m³ *154 m³/j* 1,78 l/s	93 964 m³ *3 031 m³/j* 35,08 l/s
JUIN	64 089 m³ *2 136 m³/j* 24,73 l/s	50 929 m³ *1 698 m³/j* 19,65 l/s	4 611 m³ *154 m³/j* 1,78 l/s	110 407 m³ *3 680 m³/j* 42,60 l/s
JUILLET	79 438 m³ *2 563 m³/j* 29,66 l/s	33 057 m³ *1 066 m³/j* 12,34 l/s	4 571 m³ *147 m³/j* 1,71 l/s	107 924 m³ *3 481 m³/j* 40,29 l/s
AOUT	74 325 m³ *2 398 m³/j* 27,75 l/s	27 677 m³ *893 m³/j* 10,33 l/s	5 201 m³ *168 m³/j* 1,94 l/s	96 801 m³ *3 123 m³/j* 36,14 l/s
SEPTEMBRE	61 470 m³ *2 049 m³/j* 23,72 l/s	22 135 m³ *738 m³/j* 8,54 l/s	4 614 m³ *154 m³/j* 1,78 l/s	78 991 m³ *2 633 m³/j* 30,47 l/s
OCTOBRE	40 786 m³ *1 316 m³/j* 15,23 l/s	20 926 m³ *675 m³/j* 7,81 l/s	4 646 m³ *150 m³/j* 1,73 l/s	57 066 m³ *1 841 m³/j* 21,31 l/s
NOVEMBRE	39 174 m³ *1 306 m³/j* 15,11 l/s	12 586 m³ *420 m³/j* 4,86 l/s	3 793 m³ *126 m³/j* 1,46 l/s	47 967 m³ *1 599 m³/j* 18,51 l/s
DECEMBRE	39 364 m³ *1 270 m³/j* 14,70 l/s	12 482 m³ *403 m³/j* 4,66 l/s	4 007 m³ *129 m³/j* 1,50 l/s	47 839 m³ *1 543 m³/j* 17,86 l/s
TOTAL	621 636 m³ *1 703 m³/j* 19,71 l/s	303 864 m³ *833 m³/j* 9,64 l/s	51 606 m³ *141 m³/j* 1,64 l/s	873 894 m³ *2 394 m³/j* 27,71 l/s

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Volumes distribués et consommés (suite)

Volumes mensuels distribués (suite)

Comparaison des volumes mensuels distribués en m^3/mois :

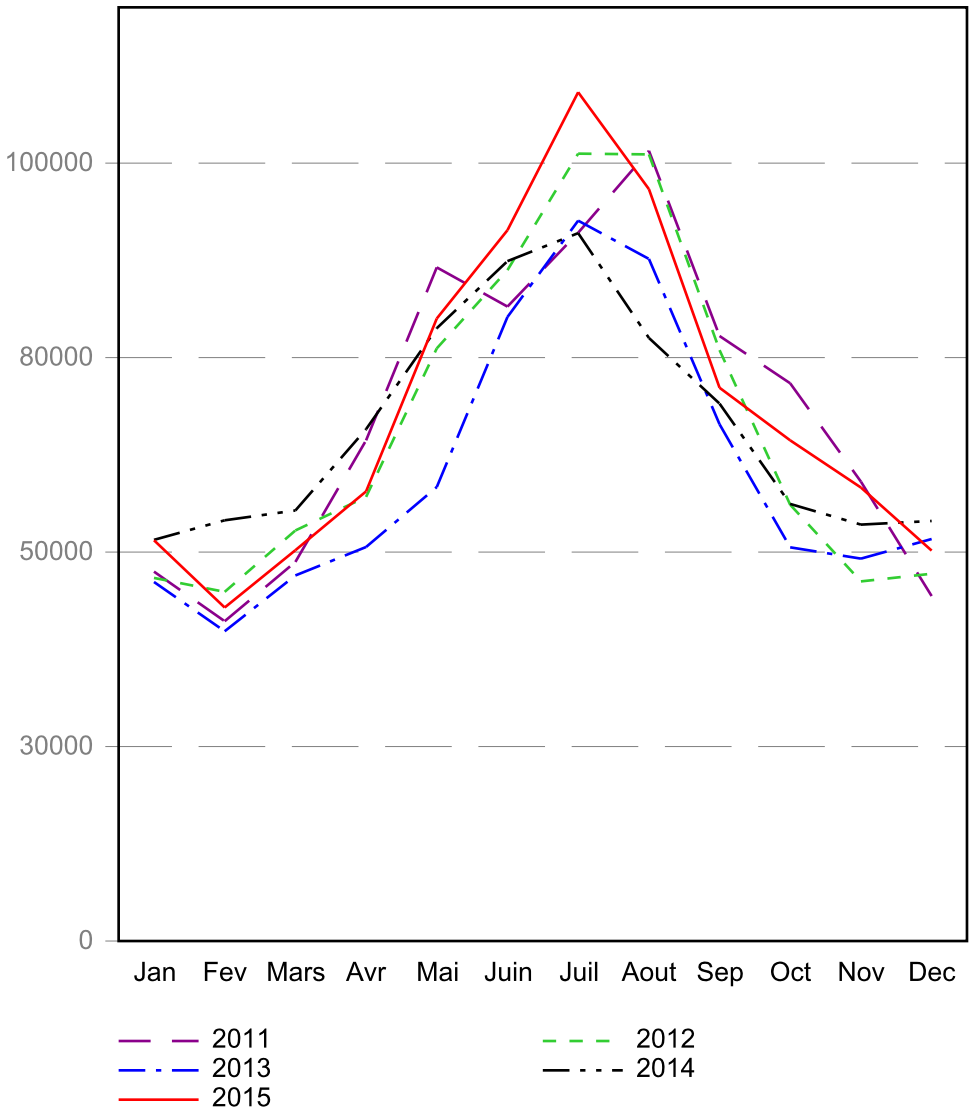

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P104.3 Rendement du réseau de distribution

Mode de calcul de l'indicateur :

[(V consommé autorisé + V vendu en gros) / (V produit + V acheté en gros)] x 100 [(V1+V2+V3+V4)/(V5+V6)] x 100 V produit + V acheté en gros = V mis en distribution + V vendu en gros V consommé autorisé = V comptabilisé + V consommateurs sans comptage + V de service du réseau

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volumes eau consommateurs sans comptage
Valeur (3) : Volumes eau de service du réseau
Valeur (4) : Volume eau vendus en gros
Valeur (5) : Volumes eau produits
Valeur (6) : Volumes eau achetés en gros

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	622 507	545 078	598 372	632 341	613 446
Valeur (2)	820	6 860	10 610	12 577	14 338
Valeur (3)	16 170	6 231	2 566	8 882	3 276
Valeur (4)					
Valeur (5)	808 500	720 358	793 335	838 439	871 572
Valeur (6)	0	0			0
Résultat	**79,1**	**77,48**	**77,09**	**77,98**	**72,4**

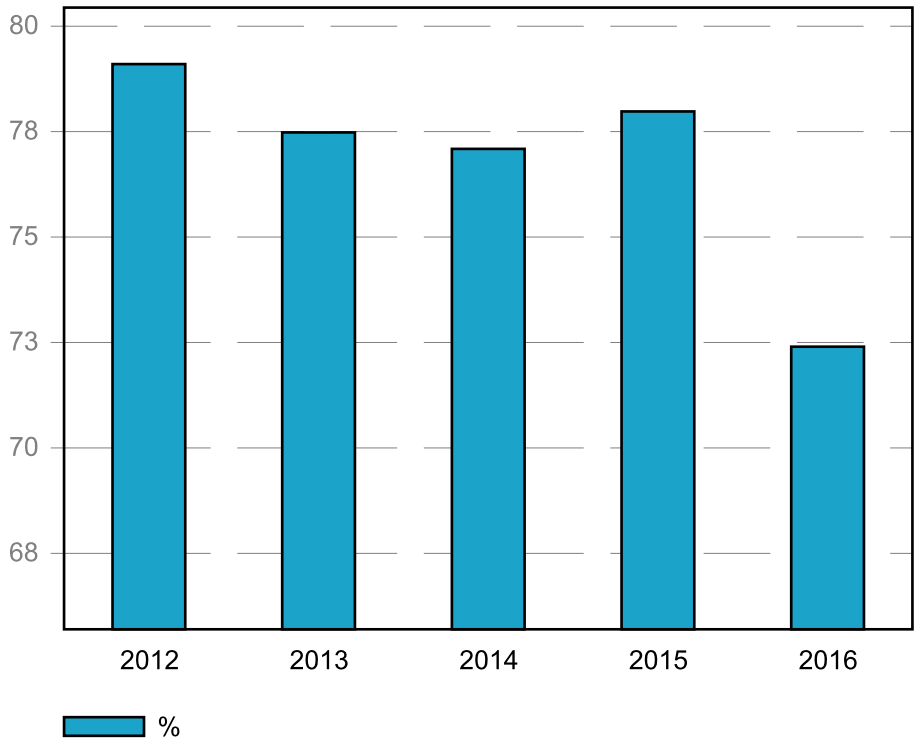

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P104.3 Rendement du réseau de distribution (suite)

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Nota

Dans le calcul du rendement de réseau, le volume distribué correspond au volume distribué durant la période de relève des volumes consommés.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés

Mode de calcul de l'indicateur :

(V mis en distribution - V comptabilisé) / Longueur du réseau de desserte / 365 ou 366 V = volume V mis en distribution = V produit + V acheté en gros - V vendu en gros

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volume eau vendus en gros
Valeur (3) : Volumes eau produits
Valeur (4) : Volumes eau achetés en gros
Valeur (5) : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)
Valeur (6) : Nombre de jours dans l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	622 507	545 078	598 372	632 341	613 446
Valeur (2)					
Valeur (3)	808 500	720 358	793 335	838 439	871 572
Valeur (4)	0	0			0
Valeur (5)	64,63	64,74	64,744	64,708	65,339
Valeur (6)	366	365	365	365	365
Résultat	**7,86**	**7,42**	**8,25**	**8,73**	**10,82**

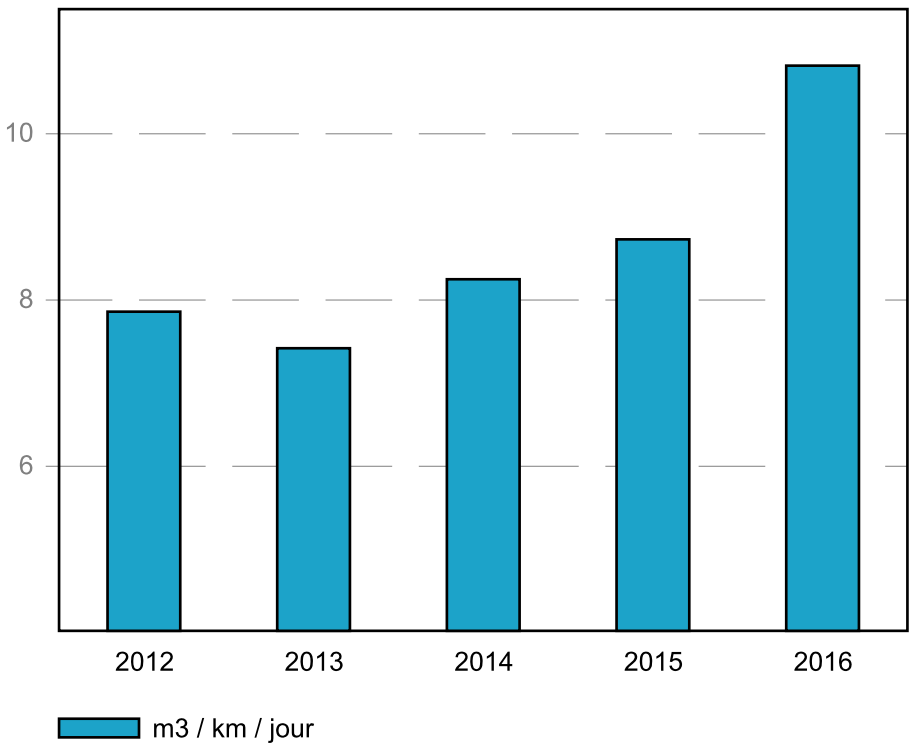

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés (suite)

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau

Mode de calcul de l'indicateur :

(V mis en distribution - V consommé autorisé) / Longueur du réseau de desserte / 365 ou 366 V = volume V mis en distribution = V produit + V acheté en gros - V vendu en gros V consommé autorisé = V comptabilisé + V consommateurs sans comptage + V de service du réseau

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volumes eau consommateurs sans comptage
Valeur (3) : Volumes eau de service du réseau
Valeur (4) : Volume eau vendus en gros
Valeur (5) : Volumes eau produits
Valeur (6) : Volumes eau achetés en gros
Valeur (7) : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)
Valeur (8) : Nombre de jours dans l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	622 507	545 078	598 372	632 341	613 446
Valeur (2)	820	6 860	10 610	12 577	14 338
Valeur (3)	16 170	6 231	2 566	8 882	3 276
Valeur (4)					
Valeur (5)	808 500	720 358	793 335	838 439	871 572
Valeur (6)	0	0			0
Valeur (7)	64,63	64,74	64,744	64,708	65,339
Valeur (8)	366	365	365	365	365
Résultat	**7,14**	**6,86**	**7,69**	**7,82**	**10,08**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau (suite)

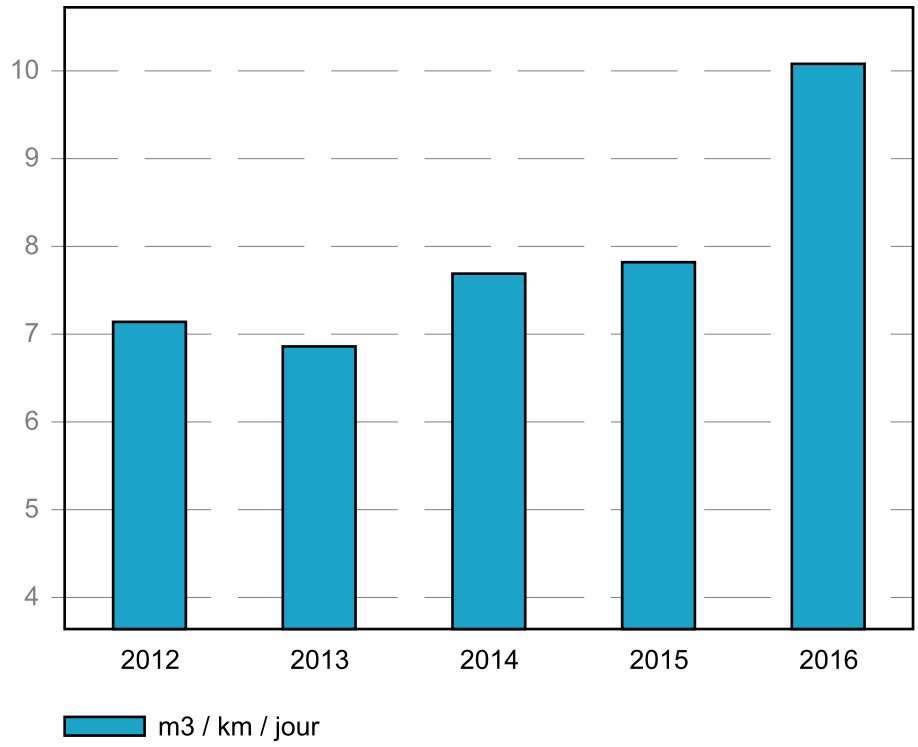

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P101.1 Taux de conformité des analyses bactériologiques ARS

Mode de calcul de l'indicateur :

Pour les analyses concernant l'eau distribuée validées par l' ARS. (Nombre d'analyses bactériologiques conformes / Nombre d'analyses bactériologiques réalisées) . On se limitera à la conformité aux paramètres pour lesquels le Code de la Santé Publique précise une valeur limite de qualité en excluant les paramètres indicateurs. On pourra indiquer en complément le volume d'analyses d'auto-surveillance effectué.

Valeur (1) : Nb de prélèvements bactériologiques conformes sur l'année
Valeur (2) : Nb de prélèvements bactériologiques total sur l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	29	27	32	30	28
Valeur (2)	29	27	32	30	28
Résultat	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

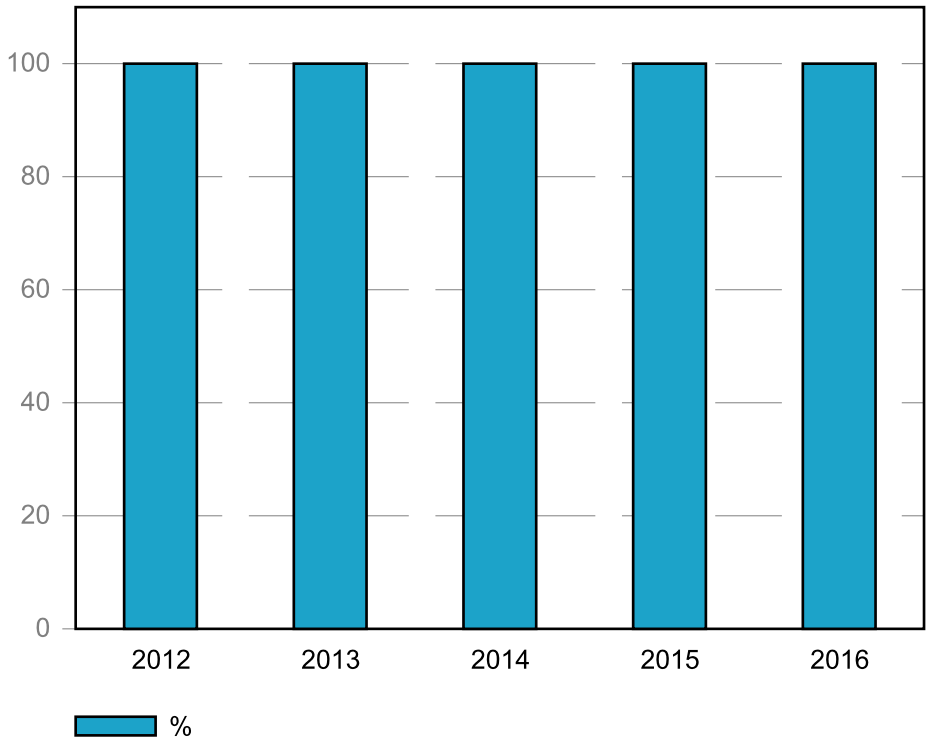

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P102.1 Taux de conformité des analyses physico-chimiques ARS

Mode de calcul de l'indicateur :

Services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m3/j : (Nombres de prélèvements physico-chimiques conformes / Nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés au cours de l'année) X 100.

Valeur (1) : Nb de prélèvements physico-chimiques conformes sur l'année
Valeur (2) : Nb de prélèvements physico-chimiques total sur l'année

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	29	27	32	30	28
Valeur (2)	29	27	32	30	28
Résultat	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

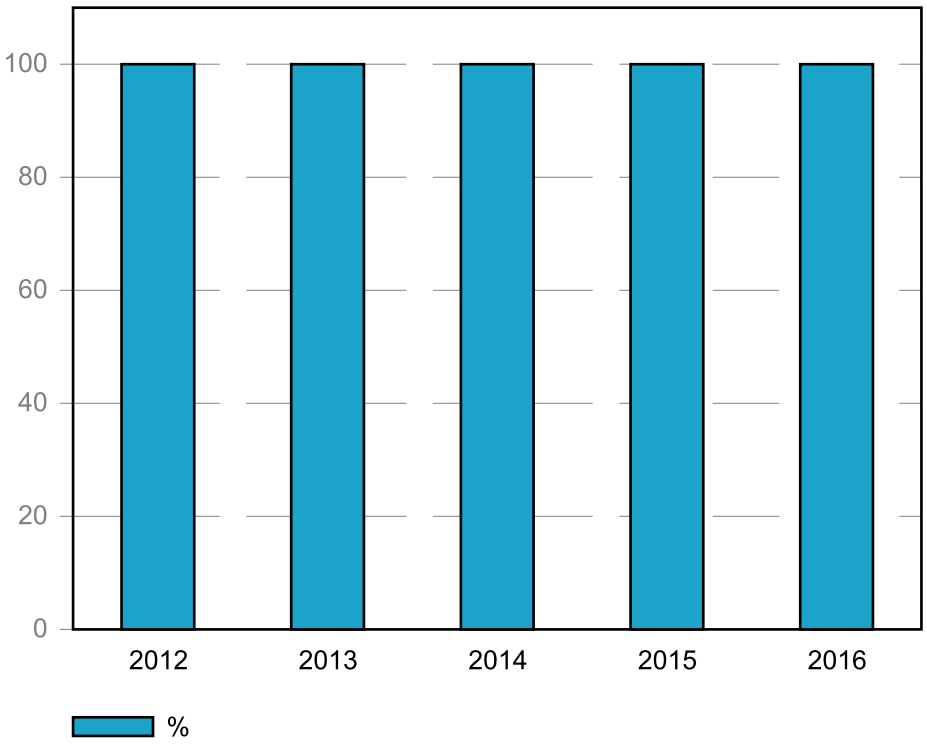

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Notice d'information ARS

Description

Conformément à la circulaire du 19 février 1998 réf. 98/115, il existe une notice d'informations aux consommateurs, établie par l'A.R.S., portant sur la qualité des eaux distribuées sur la commune. Elle est jointe ci-après.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Notice d'information ARS (suite)

Description (suite)

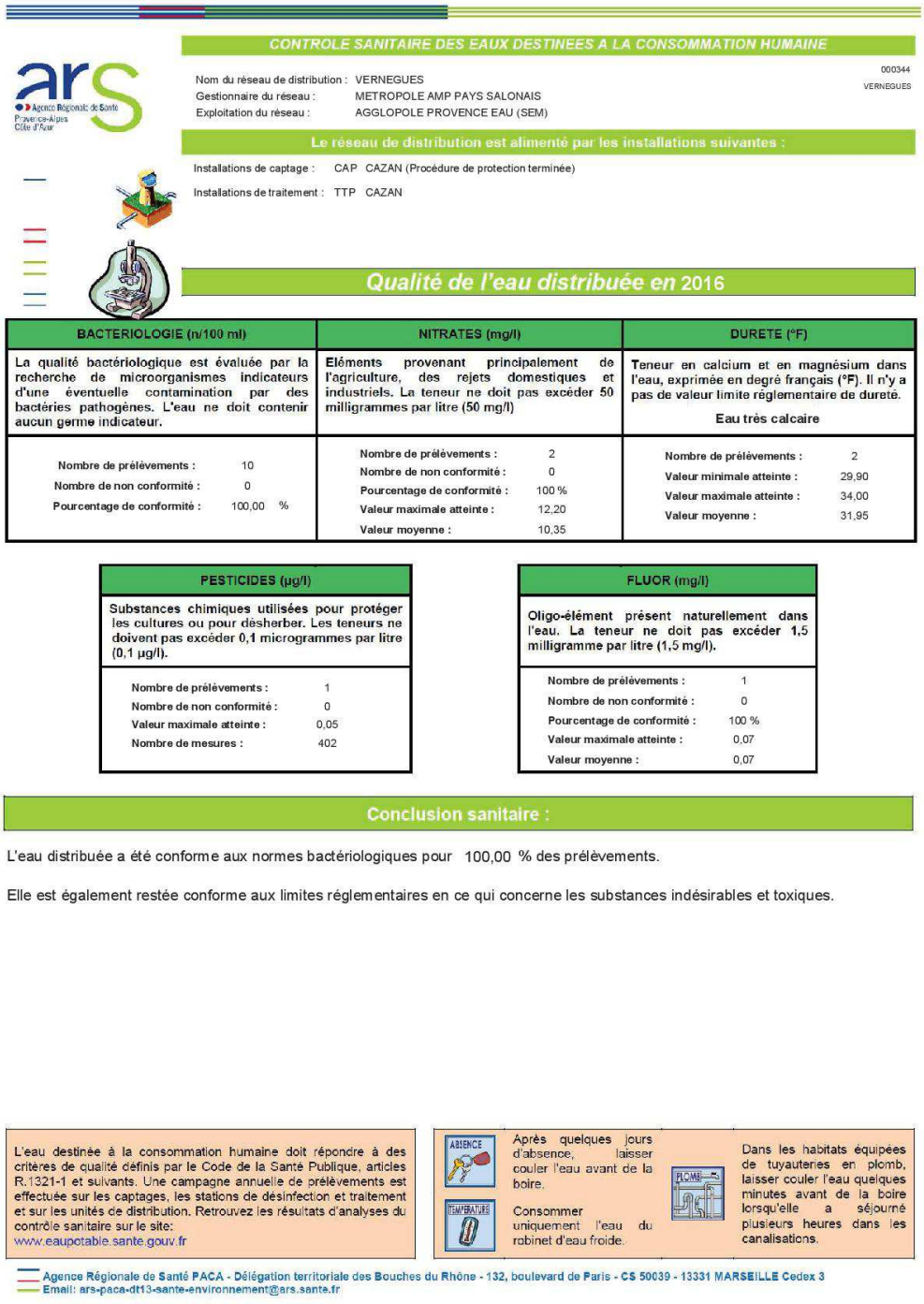

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

000344
VERNEGUES

Nom du réseau de distribution : VERNEGUES
Gestionnaire du réseau : METROPOLE AMP PAYS SALONAIS
Exploitation du réseau : AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Installations de captage : CAP CAZAN (Procédure de protection terminée)
Installations de traitement : TTP CAZAN

Qualité de l'eau distribuée en 2016

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire
Nombre de prélèvements : 10 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100,00 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 12,20 Valeur moyenne : 10,35	Nombre de prélèvements : 2 Valeur minimale atteinte : 29,90 Valeur maximale atteinte : 34,00 Valeur moyenne : 31,95

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformité : 0 Valeur maximale atteinte : 0,05 Nombre de mesures : 402	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 Valeur moyenne : 0,07

Conclusion sanitaire :

L'eau distribuée a été conforme aux normes bactériologiques pour 100,00 % des prélèvements.

Elle est également restée conforme aux limites réglementaires en ce qui concerne les substances indésirables et toxiques.

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr

ABSENCE
TEMPERATURE
Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.
Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.

PLOMB
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation territoriale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 MARSEILLE Cedex 3
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Travaux à la charge de Agglopole Provence

A l'occasion de l'analyse régulière des réseaux, leur plan de renouvellement est examiné et remis à jour. Cette aide à la décision est issue de l'utilisation du logiciel MOSARE décrit dans une annexe du contrat. Cet outil prend compte divers critères, dont notamment, le matériau, l'âge, le nombre de fuites constatées, la pression, la vitesse d'écoulement, la nature de la voie, la densité de circulation, les prévisions connus de travaux de voirie, etc. De ce travail est issu le programme de proposition de travaux ci-après.

Origine	Thème	Ordre de priorité	Description	Montant	Localisation	Ouvrage
EXPLOITANT	RÉSEAU	1	Renouvellement de 430 ml PVC DN 93mm par fonte DN 100 mm, maillage et branchements	119 000	Chemin de l'Apache	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	1	Renouvellement de 300ml de PVC 63mm par une canalisation DN 100 mm et 21 branchements	78 000	Rue Fortune Chailan	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	1	Réhabilitation des réseaux en polyéthylène 51/63 vieillissants	83 000	Quartier BASTIDE BERTIN	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	1	Renouvellement de 660ml de canalisations PVC 93 par du PEHD 180mm et branchements	297 000	Chemin de Marseille	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	1	Renouvellement de 40 ml de PE 32 par du PEHD Route de Rognac (10 fuites recensées)	12 000	Route de Rognac	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	2	Renouvellement de 170ml fonte de dn 60mm et branchements associés	43 000	Lotissement Le Val des Vignes	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	2	Renouvellement de 300ml Fonte Grise de dn 100mm et branchements associés	75 000	Avenue du Maréchal Ney - Les Roches Blanches	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	2	Renouvellement de 850ml Fonte Grise de dn 100 mm et branchements associés	233 000	Chemin du Vallat	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	2	Renouvellement de 200ml Fonte Grise de dn 100 mm et branchements associés	50 000	Chemin de Roquepertuse	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	2	Pose d'environ 380 ml de conduite de dn 200 mm reliant la canalisation en dn 200 mm à dn 150 mm.	116 000	Secours réseau Bastide Bertin partie sud - Mise sous domaine publique	DIVERS
EXPLOITANT	RÉSEAU	3	Renouvellement 260 ml fonte de dn150 mm y compris maillage et branchements	74 000	Chemin de Roquepertuse	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	3	Maillage hydraulique (80ml de Fonte 100 sur Fonte 200mm)	110 000	Rue Antoinette de Beaucaire et Allée Claude Debussy	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	RÉSEAU	3	Remplacement 90 ml Poly DN 51/63 mm par PEHD et reprise de 12 branchements	24 000	Allée Paul Gauguin	RENOUV COLLECTIVITE
COLLECTIVITE	PRODUCTION	1	Création d'une station de filtration d'eau potable commune à Velaux, Berre, Coudoux et La Fare	à définir		NOUVEL OUVRAGE
EXPLOITANT	ADDUCTION	2	Création d'un décanteur d'eau brute ou utilisation d'un des décanteurs de la filtration de Berre	46 000	Filtration de Velaux CDM	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	SECURISATION	1	A défaut d'électrochloration, il faudrait équiper le site d'un système de fermeture automatique des bouteilles de chlore	7 500	Filtration de Velaux CDM	RENOUV COLLECTIVITE
EXPLOITANT	PRODUCTION	2	Augmentation de la capacité du surpresseur de Marseille par la pose d'une troisième pompe	à définir	Surpresseur de Marseille	RENOUV COLLECTIVITE
SCHEMA DIRECTEUR	REGLEMENTATION	1	Créer une aire de dépotage conforme aux normes en vigueur (arrêté du 2 février 1998 modifié) sur l'aire de retournement actuelle.	à définir	Filtration de Velaux CDM	NOUVEL OUVRAGE
SCHEMA DIRECTEUR	REGLEMENTATION	1	Créer une aire de dépotage conforme aux normes en vigueur (arrêté du 2 février 1998 modifié) sur l'aire de retournement actuelle.	à définir	Filtration de Bastide Bertin	NOUVEL OUVRAGE
SCHEMA DIRECTEUR	PRODUCTION	1	Prévoir un inverseur manuel pour le raccordement d'un GE mobile	5 500	Filtration de Bastide Bertin	NOUVEL OUVRAGE

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Travaux à la charge de Agglopole Provence (suite)

Origine	Thème	Ordre de priorité	Description	Montant	Localisation	Ouvrage
SCHEMA DIRECTEUR	PRODUCTION	1	Prévoir un inverseur manuel pour le raccordement d'un GE mobile	5 500	Filtration de Velaux CDM	NOUVEL OUVRAGE

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Rendement Global
Rapport annuel du délégataire

SOMMAIRE

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Rendement Global

1. RENDEMENT GLOBAL SUR LE TERRITOIRE 529

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Rendement global sur le territoire

Le rendement moyen sur le territoire est calculé comme une moyenne pondérée des rendements de réseau de chaque commune.Grâce à un travail rigoureux combinant l'analyse des données de sectorisation permanente, la recherche de fuites par prélocalisateurs et par écoutes, le rendement de réseau a progressé, passant de 77,82% en 2013 (pour les 15 communes concernées par le contrat APE en 2013) à 80,32% en 2014 (pour les 16 communes concernées par le contrat APE), et 80,63% en 2015 (pour l'ensemble de périmètre du contrat). Il est stable à 80,52 % pour 2016.

Outre la qualité de l'entretien et le suivi de l'évolution des pertes d'eau, le rendement d'un réseau d'eau potable est conditionné par les programmes de renouvellement de canalisations.

Nous invitons la Collectivité à continuer son programme de renouvellement de canalisations. Nous avons à ce titre proposé, au sein du présent rapport, un certain nombre de programmes de renouvellement de canalisations en fonction d'analyses croisées entre critères patrimoniaux (âge, matériau, etc..) et critères de fonctionnement (nombre de fuites, pression,..), en utilisant bien entendu les conclusions des schémas directeurs.

Nous rappelons que des études menées au plan national montrent que le taux de renouvellement nécessaire pour garantir la pérennité et et les performances des installations, doit être compris entre 1 et 1,5%.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Facturation aux abonnés
Rapport annuel du délégataire

SOMMAIRE

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Facturation aux abonnés

1. Relève, tarification et facturation du service de l'eau 535

2. Modalités de révision de la tarification de l'eau 539

3. Facture INSEE 540

4. Indicateur de performance : D102.0 Prix de l'eau TTC au m3 pour 120 m3 541

5. Produits facturés au cours de l'exercice 542

6. Indicateur de performance : P154.0 Taux d'impayés 543

7. Exemple de facture 120 M3 544

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Relève, tarification et facturation du service de l'eau

Abonnements principaux

Abonnement "tarif ordinaire" :

C'est l'abonnement normal que doit souscrire tout abonné désirant être alimenté en eau. Il donne lieu à la perception d'une redevance au mètre cube proportionnelle à la consommation, sans prime fixe indépendante de la consommation.

Abonnement "grande consommation" :

Les abonnés consommant plus de 3 m^3/jour en moyenne, apprécié sur une base annuelle, peuvent intégrer cette catégorie d'abonnement.

La structure tarifaire correspond à celle de l'abonnement "tarif général" à laquelle est ajouté une tranche au delà de 1095 m^3 de consommation annuelle.

Abonnement "Compteur Vert" :

Réservé pour l'usage exclusif de l'arrosage des espaces verts et jardins. Il donne lieu à la perception d'une redevance binôme comprenant :

- ➔ une prime fixe indépendante de la consommation,
- ➔ une redevance au mètre cube proportionnelle à la consommation éxonérée de la redevance d'assainissement et de la redevance pollution.

Abonnement "Multi-habitat" :

Les immeubles collectifs d'habitation peuvent intégrer cette catégorie d'abonnement. En déclarant le nombre de logements, l'immeuble accède, pour chaque logement déclaré, à la première tranche de consommation.

Relève des compteurs

La relève des compteurs est effectuée quatre fois par an, en mars, juin, septembre et en décembre.

Facturation

Quatre factures par an sont émises pour les abonnements de"Grande Consommation" contre deux pour les autres types d'abonnements.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Relève, tarification et facturation du service de l'eau (suite)

Tarifs

SOCIETE AGGLOPOLE PROVENCE EAU - Direction de la Clientèle / Service Facturation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SALON - ETANG DE BERRE - DURANCE - AGGLOPOLE PROVENCE

COMMUNES : ALLEINS - AURONS - BERRE L'ETANG - CHARLEVAL - EYGUIERES - LA BARBEN - LA FARE LES OLIVIERS
LAMANON - LANCON DE PROVENCE - MALLEMORT - PELISSANNE - ROGNAC - SAINT-CHAMAS - SALON DE PROVENCE
SENAS - VELAUX - VERNEGUES
L'INTEGRATION DE LA COMMUNE DE VERNEGUES (pour le Service de l'Assainissement)
SE FERA EN DECEMBRE 2016

TARIFS AU 1er. JANVIER 2016
REDEVANCES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

A) REDEVANCE D'EAU	Part Délégataire	Part Collectivité	Total H.T.	Prélèvement	Pollution	Modernisation Réseaux Collecte	Total soumis à T.V.A.	Taux de T.V.A. en %	T.V.A.	Total redevance
1) ABONNEMENT TARIF GENERAL - (article 32.2.1)										
1-1) Redevance par m³ d'eau consommé, par tranches de consommation semestrielle										
- de 0 à 30 m³	0,9343	0,7617	1,6960	0,0904	0,2900		2,0764	5,50	0,1142	2,1906
- de 31 à 90 m³	1,0277	0,7617	1,7894	0,0904	0,2900		2,1698	5,50	0,1193	2,2891
- au delà de 90 m³	1,1305	0,7617	1,8922	0,0904	0,2900		2,2726	5,50	0,1250	2,3976
2) ABONNEMENT GRANDE CONSOMMATION (GRAND CONSOMMATEUR) (article 32.2.2)										
2-1) Redevance par m³ d'eau consommé, par tranches de consommation semestrielle										
- de 0 à 30 m³	0,9343	0,7617	1,6960	0,0904	0,2900		2,0764	5,50	0,1142	2,1906
- de 31 à 90 m³	1,0277	0,7617	1,7894	0,0904	0,2900		2,1698	5,50	0,1193	2,2891
- de 91 à 547 m³	1,1305	0,7617	1,8922	0,0904	0,2900		2,2726	5,50	0,1250	2,3976
- au delà de 547 m³	0,9810	0,7617	1,7427	0,0904	0,2900		2,1231	5,50	0,1168	2,2399
3) ABONNEMENTS SPECIFIQUES (article 32.2.3) Abonnement pour fourniture temporaire et abonement "compteur vert" -										
3-1) Redevance d'abonnement (Par an et par abonnement)										
- Prime fixe indépendante de la consommation	158,24	0,00	158,24				158,24	5,50	8,70	166,94
3-2) Redevance par m³ d'eau consommé, par tranches de consommation semestrielle										
- de 0 à 30 m³	0,9343	0,7617	1,6960	0,0904			1,7864	5,50	0,0983	1,8847
- de 31 à 90 m³	1,0277	0,7617	1,7894	0,0904			1,8798	5,50	0,1034	1,9832
- au delà de 90 m³	1,1305	0,7617	1,8922	0,0904			1,9826	5,50	0,1090	2,0916
4) ABONNEMENT MULTI HABITAT (article 32.2.4)										
Redevance par m³ d'eau consommé, par tranches de consommation semestrielle et par nombre de logements										
- de 0 à 30 m³	0,9343	0,7617	1,6960	0,0904	0,2900		2,0764	5,50	0,1142	2,1906
- de 31 à 90 m³	1,0277	0,7617	1,7894	0,0904	0,2900		2,1698	5,50	0,1193	2,2891
- au delà de 90 m³	1,1305	0,7617	1,8922	0,0904	0,2900		2,2726	5,50	0,1250	2,3976
5) FRAIS D'ACCES AU SERVICE	60,11		60,11				60,11	10,00	6,01	66,12

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Relève, tarification et facturation du service de l'eau (suite)

Chiffres-clé de la facturation

Catégorie	Nbre d'abonnements	Volumes consommés (m3)	Volumes vendus (m3)
Abonnés municipaux			
Ordinaires:	762	168 541	163 970
Grands Consommateurs:	100	347 227	339 960
Espaces Verts:	653	486 769	472 021
Multi habitat :	0	0	0
Divers :	1 056	0	0
TOTAL	2 571	1 002 537	975 951
Autres Abonnés			
Ordinaires:	39 258	4 808 077	4 579 477
Grands Consommateurs:	179	1 041 197	1 039 954
Espaces Verts:	891	234 597	231 972
Multi habitat :	3 046	1 939 985	1 864 340
Incendie :	149	28 736	28 736
Divers :	8	0	0
TOTAL	43 531	8 052 592	7 744 479
TOTAL GENERAL	**46 102**	**9 055 129**	**8 720 430**

Informations

La commune de Berre l'Etang a intégré le périmètre du contrat de délégation de service public le 3 février 2015. A ce titre, les abonnés de la commune ont été destinataires du nouveau règlement du service d'eau potable, des nouveaux tarifs en vigueur ainsi que d'une note aux usagers comportant un certain nombre d'informations utiles (coordonnées, rythme de facturation, …)

Depuis le démarrage de la délégation de service public, les abonnés du service ont également accès à des pages internet dédiées au périmètre d'Agglopole Provence depuis le site internet du Groupe des Eaux de Marseille : www.eauxdemarseille.fr. Ils y trouvent des informations sur les tarifs, la qualité de l'eau, les lieux d'accueil au public, la réglementation (droits en cas de fuites en partie privative, information des usagers sur les modalités de la loi Hamon, etc...) notamment.

La lettre au Client jointe à la facture de milieu d'année a été dédiée aux "bons gestes" pour réduire ses consommations, et celle de fin d'année a fait un focus sur le dispositif d'aides aux impayés qui a été mis en place avec les CCAS de toutes les communes du territoire. Une information a également été faite concernant le changement du numéro de notre Centre Service Cmients, la Passerelle, accessible désormais depuis un numéro Cristal non surtaxé.

Les permanences d'accueil des abonnés se sont poursuivies au siège de la Collectivité, deux demi-journées par semaine, dans les mois qui suivent la facturation.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Relève, tarification et facturation du service de l'eau (suite)

Informations (suite)

S'agissant de la démarche d'aide aux plus démunis, suite à l'établissement des conventions tripartites Agglopole Provence - CCAS de chacune des 17 communes et APE pour le versement de l'aide aux plus démunis à ces derniers, une réunion d'information a eu lieu avec les responsables des CCAS au siège de la Collectivité en juin 2015. Les versements se font annuellement sur la présentation des fiches d'information.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Modalités de révision de la tarification de l'eau

Part délégataire et évolution

Les tarifs en valeur de base au 01/01/2012, ont été fixés par la Convention d'Affermage qui prend effet au 24/07/2012 (application effective au 01/01/2013), approuvée par la Délibération du Conseil Communautaire n°150/12 du 2 juillet 2012 rendue exécutoire le 3 juillet 2012, seront révisés annuellement, par application de la formule de révision prévue à l'article 33, modifié par la Délibération du Conseil Communautaire n°264/14 du 17 décembre 2014, et proratés suite à la mise en oeuvre de l'avenant n°4 au 28/06/2016.

Les tarifs sont révisés annuellement par application de la formule de révision prévue à l'article 33 du contrat de délégation de service public.

Part collectivité

Le tarif a été fixé par la Délibération du Conseil Communautaire n° 264/14 du 17 décembre 2014.

Redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau

Les taux ont été fixés par délibération n°2012-17 du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse du 14 septembre 2012. L'agence de l'eau instaure sur sa circonscription administrative des redevances pour pollution de l'eau, pour modernisation des réseaux de collecte, pour pollutions diffuses, pour prélèvement sur la ressource en eau, stockage d'eau en période d'étiage, pour obstacle sur les cours d'eau et protection du milieu aquatique. Le présent article définit les taux applicables en 2016.

- **Redevance Prélèvement d'Eau :** 0,0904 € par mètre cube
- **Redevance Pollution :** 0,2900 € par mètre cube

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Facture INSEE

Description

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, telle que publiée au Journal Officiel du 29 Novembre 1995, est celle :

- d'un abonné domestique,
- ayant une résidence principale,
- ayant une consommation annuelle de 120 m^3 d'eau potable,
- avec un compteur de diamètre 15 mm en location,
- avec un branchement de diamètre 20 mm.

Exemple de facture

L'élaboration de cette facture nécessitant une hypothèse supplémentaire, à savoir le profil de consommation au cours de l'année, il a été retenu par souci de simplicité une répartition uniforme sur l'année, soit une consommation de 10 m^3 par mois.

REPARTITION	2015	2016	EVOLUTION
TOTAL ANNEE			
APE EAU	112,88	117,72	4,29%
COMMUNE	91,40	91,40	0,00%
AGENCE DE L'EAU	45,18	45,65	1,04%
T.V.A.	13,72	14,01	2,11%
TOTAL	263,18	268,78	2,13%

Vous trouverez dans les annexes générales, un fac similé d'une facture établie sur la base d'une consommation annuelle de 120 M3 et valorisée au tarif du 1er janvier 2016.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : D102.0 Prix de l'eau TTC au m^3 pour 120 m^3

Mode de calcul de l'indicateur :

Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120m3.

Valeur (1) : Prix TTC eau pour 120 m3

	2013	2014	2015	2016	2017
Valeur (1)	2,053	2,117	2,243	2,24	2,3
Résultat	**2,05**	**2,12**	**2,24**	**2,24**	**2,3**

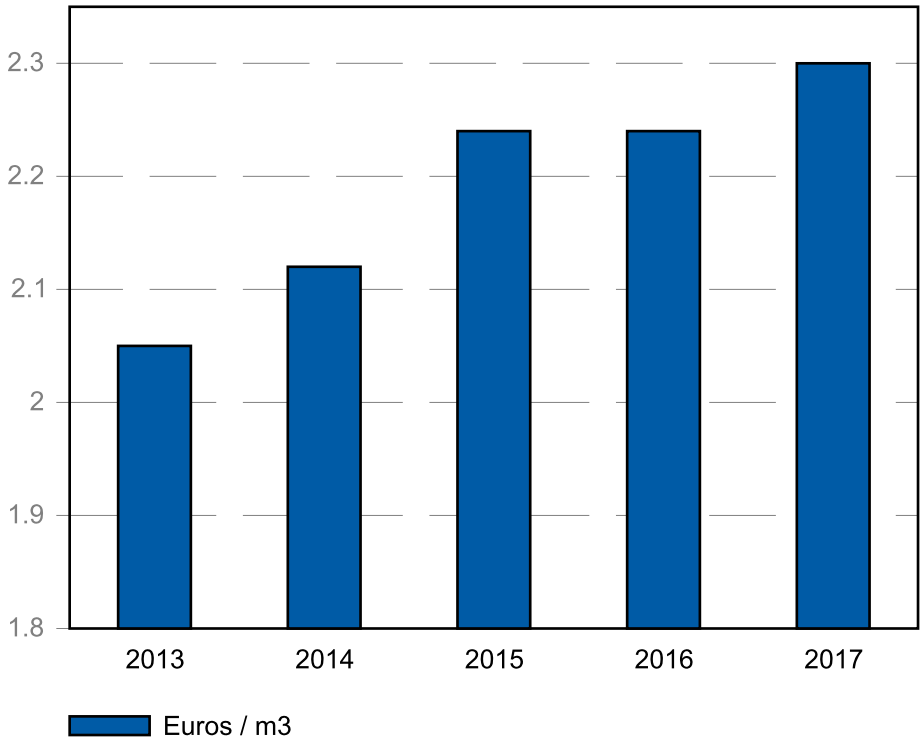

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Produits facturés au cours de l'exercice

Surtaxe communale

Détail du montant de la surtaxe communale :

	Volumes facturés	Non Valeurs	Volume net
Volumes vendus	7 717 997	368 636	7 349 361

	Factures	Non Valeurs	Montant net
Compteurs tous usages	5 856 861,24	278 925,10	5 577 936,14
Communaux	0	24,37	-24,37
Incendie	21 940,74	1 867,68	20 073,06
TOTAL	5 878 801,98	280 817,18	5 599 984,83

Redevances et taxes facturées pour le compte de tiers

Détail des redevances et taxes facturées pour le compte de tiers :

	Factures	Non Valeurs	Montant net
Redevance pour le Prélèvement d'Eau	786 033,25	33 427,38	752 605,87
Redevance sur la Pollution domestique	2 186 805,32	174 029,15	2 012 776,17

Produits société APE

Détail des montants des produits société AGGLOPOLE PROVENCE EAU :

	Volumes facturés	Non Valeurs	Volume net
Volumes vendus	8 693 925	381 817	8 312 108

	Factures	Non Valeurs	Montant net
Prime fixe indépendente de la consommation	242 134,09	166,00	241 968,09
Compteurs tous usages	7 921 117,76	388 223,20	7 532 894,56
Communaux	1 078 614,46	11 977,01	1 066 637,45
Incendie	32 950,08	2 599,84	30 350,24
Frais de recouvrement	240 142,51	32 385,77	207 756,74
Frais d'accés au service	232 144,82	9 170,29	222 974,53
TOTAL	9 747 103,72	444 522,11	9 302 581,61

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P154.0 Taux d'impayés

Mode de calcul de l'indicateur :

[1-(Montant des Impayés TTC au 31.12.n/ CA TTC comptable (n-1))] - Les produits seront ceux relevant exclusivement de la délégation - L'indicateur fourni en (n+1) au titre de l'exercice (n) concernant le CA (n+1)

Valeur (1) : Montant d'impayés eau au titre de l'année N-1 au 31/12/N
Valeur (2) : CA TTC facturé eau au titre de l'année N-1 au 31/12/N

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)			513 285	587 791	710 846
Valeur (2)			18 321 637	22 867 667	24 969 298
Résultat			**2,8**	**2,57**	**2,85**

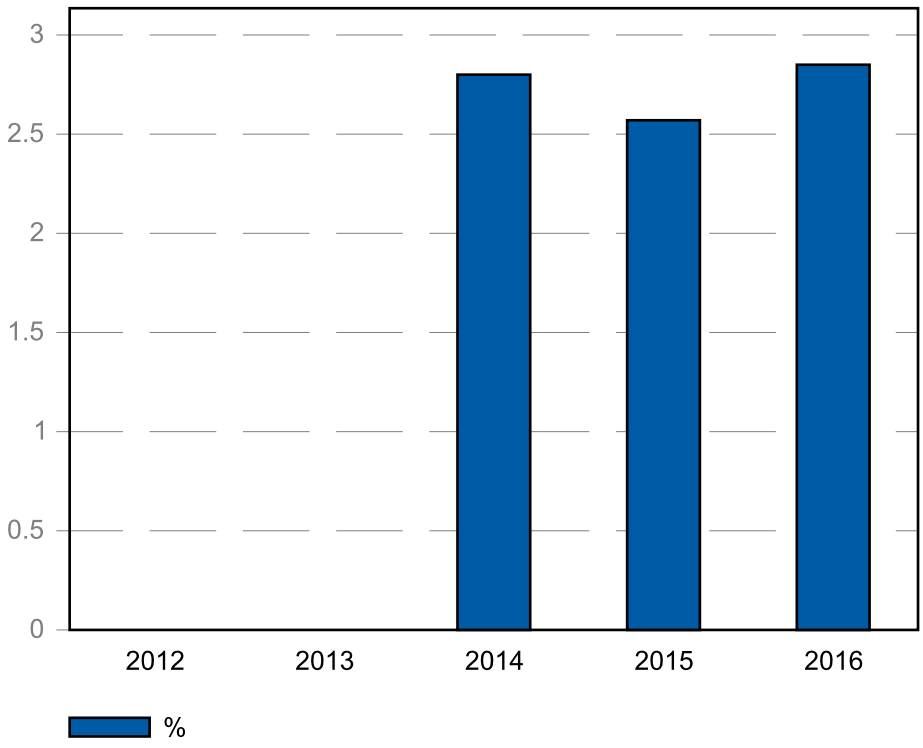

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Exemple de facture 120 M3

Agglopole Provence Eau
UNE SOCIÉTÉ DU GROUPE EAUX DE MARSEILLE

CENTRE SERVICE CLIENTS "LA PASSERELLE"
N° Cristal 0 969 39 40 50
APPEL NON SURTAXE

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h
CS 70001.- 13254 Marseille Cedex 06
Urgences / Fuites : 04 91 83 16 15 hors heures ouvrables
www.eauxdemarseille.fr

AGGLOPOLE PROVENCE EAU
SERVICE EAU - SERVICE ASSAINISSEMENT
CA SALON - ETANG DE BERRE - DURANCE - AGGLOPOLE PI

FACTURE SPECIMEN
Rue du Test
83210 CA SALON - ETANG DE BERRE - DURANCE - AGGLOPOL

FACTURE INSEE 120 M3 - 2016

EMISE LE : 17/02/2017

MONTANT A PAYER 401,84 EUROS
AVANT LE XX / XX / XXXX

Le détail de votre facture figure au verso.

VOTRE N° DE CONTRAT :
SPECIMEN

ADRESSE DU LIEU RACCORDÉ
Rue du Test
83210 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SALON - ET

MESSAGE
Cette Facture a été calculée sur la base des tarifs au 1er janvier de l'année d'édition du RAD

MONTANT DE VOTRE FACTURE	401,84	EUROS
SOLDE ANTERIEUR		
RESTE DU	401,84	EUROS
FACTURATION À PARTIR DU VOLUME INSEE	120	M3
PROCHAINE FACTURE SUR RELEVÉ	XX / XX / XXXX	

IBAN : Joignez un RIB
ICS : FR01XXX242345
RUM : TIP01234567890123456789012345678901234567890

FACTURE SPECIMEN
Rue du Test
83210 CA SALON - ETANG DE BERRE - DURANCE - AGGLOPOLE PROVENCE

Montant : 401,84 €

Date et Lieu

Signature

TIPS€PA

XXX
XXX XXXXX
XXXXX Xxxxx xxxxx xx

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Agglopole Provence Eau à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Agglopole Provence Eau. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

010101010101 FACTURE SPECIMEN

010101010101 01234567890123456789012345678901 401,84

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Exemple de facture 120 M3 (suite)

CODE LIVRAISON	CATÉGORIE	ASSAINISSEMENT	UNITÉ DE FACTURATION
	DOMESTIQUE-EAU FILTREE	RACCORDE FACTURATION NORMALE	1

COMPTEUR N°	DIAMÈTRE 15			VOLUME À FACTURER	EAU (m³)	ASSAINISSEMENT (m³)
DATES DES RELEVÉS	INDEX		VOLUME	CONSOMMÉ ANNEE	120	
PRÉCÉDENTES NOUVELLES	ANCIEN	NOUVEAU		VOLUME À FACTURER	120	120
01/01/2016 31/12/2016	0	120	120			

TOTAL 120 m³

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE HT EN EUROS	MONTANT HT DISTRIBUTEUR EN EUROS	MONTANT HT ORGANISMES EN EUROS	TAUX DE TVA
DISTRIBUTION DE L'EAU					
CONSOMMATION TRANCHE 1	60		59,55	45,70	5,50
CONSOMMATION TRANCHE 2	60		65,51	45,70	5,50
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			**125,06**	**91,40**	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
CONSOMMATION TRANCHE 1	60		38,96	6,97	10,00
CONSOMMATION TRANCHE 2	60		42,86	6,97	10,00
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			**81,82**	**13,94**	
ORGANISMES PUBLICS					
PRÉSERVATION DES RESSOURCES EN EAU	120			10,39	5,50
LUTTE CONTRE LA POLLUTION	120			34,80	5,50
MODERNISATION RÉSEAUX COLLECTE	120			18,60	10,00
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			**0,00**	**63,79**	
TOTAL GENERAL PAR BENEFICIAIRE			**206,88**	**169,13**	

MONTANT DE VOTRE FACTURE	TOTAL HT 376,01	TOTAL TVA 25,83	TOTAL TTC 401,84

Payable à réception, sans escompte, avant la date limite. T.V.A. acquittée sur les débits.

APE Chemin des Aubes - 13300 SALON DE PROVENCE S.A. Sau capital de 10 000 Euros RCS SALON 789 816 642 N° D'IDENTIFICATION T.V.A. FR 92 789 816 642 SIRET 789 816 642 00027 APE 3600 Z

MODALITES DE REGLEMENT

Au moyen du TIP
- Le TIP remplace le chèque, il suffit de dater, signer et envoyer la partie prédécoupée sous pli affranchi, dans l'enveloppe jointe à votre facture.
- Vérifiez que votre numéro de compte y est bien indiqué, dans le cas contraire, joignez un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne.

Par prélèvement automatique
- Le prélèvement sera effectif environ 10 jours après expédition de votre facture ou à partir du 14 du mois, si vous avez opté pour la mensualisation.

Au moyen d'un chèque
- Etablissez votre chèque à l'ordre de "Agglopole Provence Eau", et adressez-le avec la partie prédécoupée du TIP, non signée, sous pli affranchi, dans l'enveloppe jointe à votre facture.

En espèces dans un bureau de Poste
- Présentez la formule entière du TIP au guichet d'un bureau de poste qui scannera le code barre.
- Par le service Cash compte (sans frais pour le déposant). Bénéficiaire : APE - RIB 20041 01008 1516525L029 77

XXX01234567890123456789123456789

Par carte bancaire
- Paiement sécurisé sur notre site internet www.eauxdemarseille.fr, sur appel téléphonique à La Passerelle ou en Agence.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Clientèle - Volet social
Rapport annuel du délégataire

SOMMAIRE

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Clientèle - Volet social

1. INDICATEUR DE PERFORMANCE : P155.1 TAUX DE RÉCLAMATIONS 551

2. INDICATEUR DE PERFORMANCE : EXISTENCE D'UNE MESURE DE SATISFACTION CLIENTÈLE 553

3. INDICATEUR DE PERFORMANCE : EXISTENCE D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX 554

4. INDICATEUR DE PERFORMANCE : EXISTENCE D'UNE COMMISSION DÉPARTEMENTALE SOLIDARITÉ SUR L'EAU 555

5. INDICATEUR DE PERFORMANCE : P109.0 MONTANT DES ABANDONS DE CRÉANCES OU DE VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ 556

6. INDICATEUR DE PERFORMANCE : P152.1 TAUX DE RESPECT DU DÉLAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES NOUVEAUX BRANCHEMENTS 558

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P155.1 Taux de réclamations

Mode de calcul de l'indicateur :

(Nombre de réclamations laissant une trace écrite / Nombre d'abonnés) x 1 000

Valeur (1) : Nombre de réclamations liées au service eau laissant une trace écrite
Valeur (2) : Nombre d'abonnements eau

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		373	163	125	120
Valeur (2)		37 338	37 467	45 280	46 102
Résultat		**9,99**	**4,35**	**2,76**	**2,6**

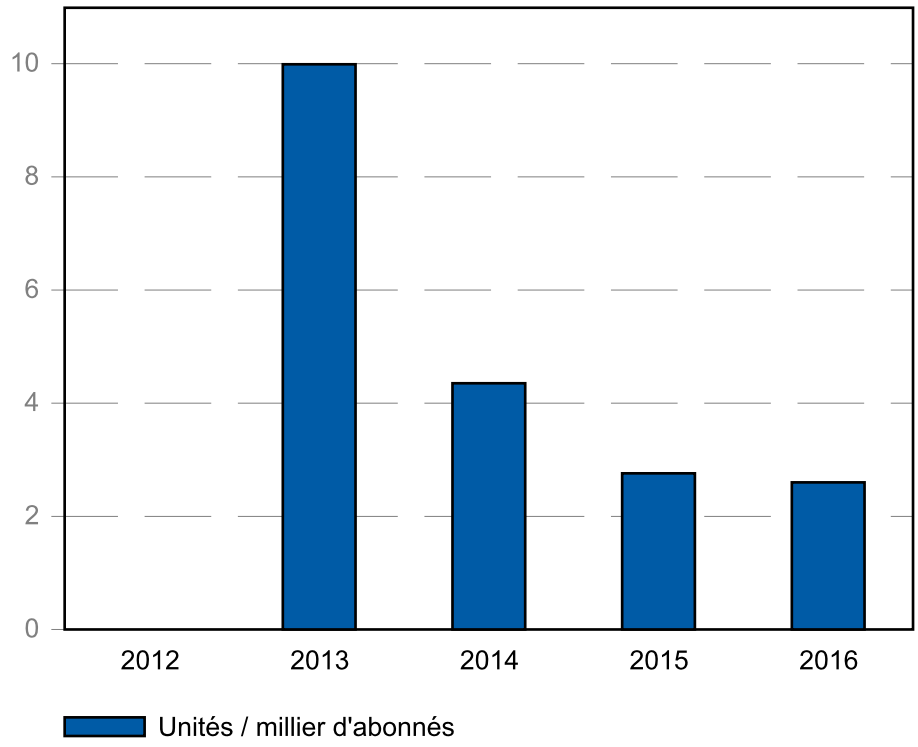

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

En 2013, le taux de réclamations s'est expliqué par l'année de démarrage du nouveau contrat de délégation de service public et notamment la reprise des abonnements des anciens délégataires (factures de clôture de compte fin 2012 établies avec une estimation des volumes consommés pour les derniers jours de facturation, ce qui a généré un certain nombre de réclamations).

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P155.1 Taux de réclamations (suite)

En 2014, une partie des réclamations s'est à nouveau expliqué à nouveau par ces éléments, dans la mesure où un certain nombre d'abonnés ne se sont manifestés qu'après la facturation de régularisation annuelle de décembre. Nous notons toutefois une baisse de ces réclamations, baisse à nouveau observée en 2015.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : existence d'une mesure de satisfaction clientèle

Mode de calcul de l'indicateur :

0 = Aucune mesure / 1 = Existence d'une mesure statistique d'entreprise / 2 = Existence d'une mesure statistique sur le périmètre de service

Valeur (1) : Existence d'une mesure de satisfaction clientèle

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		2	2	2	2
Résultat		**2**	**2**	**2**	**2**

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	**A**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : existence d'une commission consultative des services publics locaux

Mode de calcul de l'indicateur :

0 = NON / 1 = OUI / Au dela de l'existence même de la CCSPL pour laquelle le législateur a fixé des seuils (cf ci dessus) la tenue de réunion pourra être précisée

Valeur (1) : Existence d'une commission consultative des services publics locaux

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		1	1	1	1
Résultat		**1**	**1**	**1**	**1**

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	**A**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : existence d'une commission départementale solidarité sur l'eau

Mode de calcul de l'indicateur :

0 = NON, 1 = OUI au dela de l'existence d'une commission son fonctionnement devra être analysé

Valeur (1) : Existence d'une commission départementale solidarité sur l'eau

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		1	1	1	1
Résultat		**1**	**1**	**1**	**1**

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	**A**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P109.0 Montant des abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité

APE contribue au Fonds de Solidarité Logement, dans le cadre de la convention relative à la participation des délégataires d'eau au fonds de solidarité pour le logement.

En complément, fin 2014 ont été élaborées des conventions tripartites Agglopole Provence - APE - CCAS, pour chacune des 17 communes du territoire, qui prévoit des versements au CCAS des communes, qui pourront décider d'aider des abonnés du service au paiement de leur facture d'eau. Ces conventions sont entrées en vigueur en 2015. Cette année, les montants suivants ont été versés à ce titre par APE aux CCAS :

Répartition par Commune

Nom de la commune	Montant versé par APE
Salon de provence	273,90
Alleins	0
Aurons	0
Berre	0
Charleval	171,72
Eyguières	669,21
La Barben	0
La Fare les Oliviers	647,56
Lamanon	0
Lançon de Provence	906,16
Mallemort	0
Pélissanne	631,47
Rognac	437,35
Saint Chamas	333,77
Sénas	0
Velaux	417,86
Vernègues	0
VERSEMENTS 2016 APE	**4 489**

Mode de calul de l'indicateur :

(Montant en euros de créances + Montants en euros des versements à un fond de solidarité) / Volume facturé

Valeur (1) : Montant eau des abandons de créances en euros

Valeur (2) : Montant eau des versements à un fond de solidarité en euros

Valeur (3) : Volumes facturés eau en m^3

	2014	2015	2016
Valeur (1)	-	3 120,38	4 783,15

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P109.0 Montant des abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité (suite)

	2014	2015	2016
Valeur (2)	0	37 470,00	4 489,00
Valeur (3)	-	7 979 370	8 693 925
Résultat	0	0,00509	0,00107

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P152.1 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des nouveaux branchements

Mode de calcul de l'indicateur :

(Nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans les délais / Nombre total d'ouvertures) x 100 Dans le cas où il n'y a pas de coupure d'eau entre le départ et l'arrivée de deux abonnés successifs, on considère que la remise en eau est immédiate et que le délai d'ouverture du branchement est respecté. Le calcul s'applique aux branchements neufs (hors délai de réalisation) et aux remises en service de branchements existants fonctionnels (qui ne nécessitent pas une remise en état préalable comme une désinfection).

Valeur (1) : Nombre d'ouvertures de branchements eau réalisés dans les délais
Valeur (2) : Nombre total d'ouvertures de branchements eau

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)		1 203	4 025	4 712	4 605
Valeur (2)		1 203	4 025	4 712	4 605
Résultat		**100**	**100**	**100**	**100**

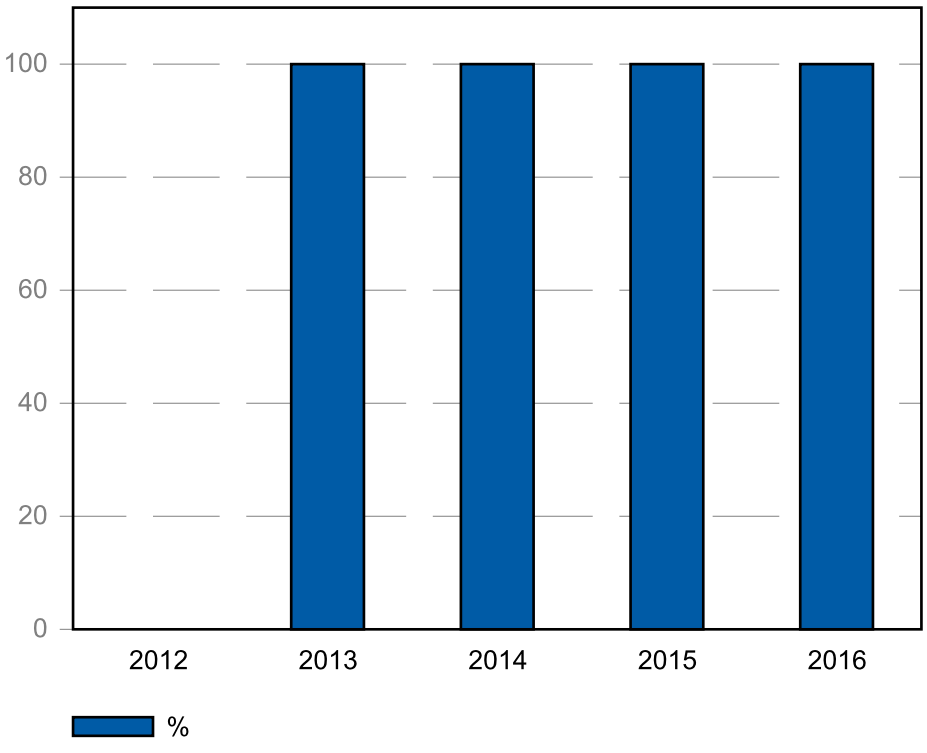

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Economie du contrat
Rapport annuel du délégataire

SOMMAIRE

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Economie du contrat

1. Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : définition des produits 563

2. Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : définition des charges 564

3. Compte annuel de résultat de l'exploitation 565

4. Compte de GER 568

5. Reversements effectués dans l'année 572

6. Indicateur de performance : P153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité 574

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : définition des produits

Exploitation du service - autres

Dans ce compte, figure la refacturation à la Société des Eaux de Marseille des charges de potabilisation d'eau pour Cornillon depuis la station de Lançon (cf. convention entre le SAN et Agglopole Provence), pour un montant de 11 K€

Prestations accessoires (art 19)

Ce poste correspond à un certain nombre de prestations complémentaires et accessoires à la Délégation de Service Public pour un total de 226 K€.

Il s'agit principalement de la refacturation à la Société des Eaux de Marseille des prestations complémentaires et accessoires à la Délégation de Service Public, conformément à l'article 19 et l'annexe 15 du contrat pour un montant de 134 K€. Elle correspond aux charges de personnel et charges afférentes pour l'exécution des prestations suivantes :

- Convention de prestations de service pour la maintenance du surpresseur du Golf de Mallemort dans le cadre du contrat avec le Golf de Pont Royal et convention de prestations de service de gestion, exploitation, entretien des installations d'eau potable, brute et assainissement du Domaine de Pont Royal dans le cadre du contrat avec l'AFUL Générale du Domaine (84 K€),
- Marché de visite, entretien, renouvellement et création d'appareils incendie publics pour la Ville de Salon de Provence, et autres marchés divers(50 K€).

Sont également repportés :

- la refacturation à la Société des Eaux de Marseille pour Vitrolles, des charges de transport et traitement d'eau relatives à la station des Barjaquets, pour 39 K€. La Société du Canal de Provence a facturé à APE l'ensemble des prestations réalisées par l'usine des Barjaquets, charge à APE de refacturer à la SEM la quote-part concernant les communes non gérées par APE (Vitrolles). On retrouve le même montant dans le poste de charges « Achat d'eau en Gros »,
- le marché de contrôle, d'entretien et de maintenance des installations de relevage des eaux pluviales de la Ville de Salon de Provence pour 19 K€,
- l'entretien et réparations de poteaux incendie sur les communes de Berre, Lamanon et Pélissanne et des prestations diverses pour un montant de30 K€,
- la facturation de la location et de l'exploitation de l'unité de filtration mobile aux charbons actifs de la commune d'Alleins (selon les termes du protocole transactionnel) et de prestations de travaux refacturables pour3 K€.

Production immobilisée

Dans ce poste figure la valorisation du coût de la pose des compteurs dans le cadre de la mise en place de la radio relève. Elle s'élève à 50 K€ et comprend principalement les charges du personnel intérimaire, la location des véhicules, les frais de carburants, etc.…

La totalité de ces frais est également comptabilisée dans les charges d'exploitation correspondantes.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : définition des charges

Personnel

Ce poste correspond aux frais de personnel des agents salariés d'APE ainsi que ceux des agents détachés de la SEM. Il comprend les charges sociales.

Achat d'eau en gros

Ce poste comprend principalement la fourniture d'eau brute, son transport et sa potabilisation le cas échéant par :

- le Canal de Marseille pour 1 538 K€, dont 52 K€ dans le cadre d'achats d'eau pour la Commune de Mallemort (secours par le Domaine de Pont Royal),
- la Société du Canal de Provence pour 1 141 K€,
- le San Ouest Provence pour 195 K€,
- l'Œuvre Générale de Craponne pour 25 K€.

La Société du Canal de Provence a facturé à APE des achats d'eau concernant des communes non comprises dans le périmètre de la présente DSP, pour 39 K€. On retrouve le même montant dans le poste de produits « Produits accessoires ».

Personnel intérimaire

Une partie de ce personnel affecté à la mise en place de la radio relève apparaît également dans le poste de produits « Production Immobilisée » (19 K€).

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Compte annuel de résultat de l'exploitation

	Année 2016					
	Production	Réseau	Autres	Total	Total n-1	Ecart n-1
DONNÉES DU SERVICE						
Nombre d'accès au service dans l'année			3 710	3 710	3 512	5,6%
Nombre d'abonnés au 31 décembre			46 102	46 102	45 281	1,8%
Volumes tranche 1 : 0-60 m3			3 295 655	3 295 655	3 257 796	1,2%
Volume tranche 2 : 61-180 m3			2 326 090	2 326 090	2 063 086	12,8%
Volume tranche 3 : 181-1095 m3			1 598 428	1 598 428	1 359 451	17,6%
Volume tranche 4 : >1095 m3			1 091 935	1 091 935	901 270	21,2%
Nombre de m3 vendus			8 312 108	8 312 108	7 581 603	9,6%
Prix de base Po				0	0	
TOTAL PRODUITS	**41 753**	**860 714**	**18 454 208**	**19 356 674**	**18 642 588**	
Exploitation du service						
- redevance délégataire	0	0	9 127 737	9 127 737	8 272 572	10,3%
- frais d'accès	0	0	227 935	227 935	205 889	10,7%
- produits de la gestion commerciale assurée pour le délégataire assainissement	0	0	78 791	78 791	79 606	-1,0%
- autres	11 196			11 196	7 996	40,0%
Collectivités et autres organismes publics	0	0	8 217 436	8 217 436	8 304 356	-1,1%
Travaux attribués à titre exclusif	0	838 828		838 828	942 465	-11,0%
Produits financiers				0	1 766	-100,0%
Reprise sur provisions et amortissements			345 589	345 589	321 390	7,5%
Production immobilisée	0		50 734	50 734	26 870	88,8%
Transferts de charge			176 070	176 070	69 364	153,8%
Prestations accessoires (art 19)	30 557	21 885	173 295	225 737	393 867	-42,7%
Autres Produits de gestion courante			56 622	56 622	16 447	244,3%
CHARGES	**4 501 902**	**3 100 003**	**11 538 772**	**1 9140 677**	**18 794 407**	**1,8%**
Personnel	873 308	1 084 168	647 342	2 604 818	2 656 363	-1,9%
Achats d'eau en gros	2 858 695	0	38 718	2 897 412	2 842 135	1,9%
Énergie	294 507	0	0	294 507	267 747	10,0%
Réactifs et produits de traitement	22 041	0	0	22 041	24 682	-10,7%
Analyses				0	0	
- analyses réglementaires	69 606		0	69 606	50 325	38,3%
- autocontrôle	20 403	0	0	20 403	19 625	4,0%

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Compte annuel de résultat de l'exploitation (suite)

	Année 2016					
	Production	Réseau	Autres	Total	Total n-1	Ecart n-1
Sous-traitance intra-groupe	57 942	241 308	544 702	843 952	836 476	0,9%
Sous-traitance hors groupe	54 580	8 872	11 342	74 794	67 214	11,3%
Autres frais- Dépenses Travaux Refacturables	0	606 156	4 303	610 459	639 516	-4,5%
Fournitures	35 759	49 497	19 856	105 113	23 845	340,8%
Entretien et réparations	56 272	695 317	24 381	775 970	844 926	-8,2%
Autres dépenses d'exploitation :				0		
- télécommunication, postes et télégestion	0	0	104 947	104 947	110 192	-4,8%
- engins et véhicules	24 785	36 197	13 549	74 531	63 462	17,4%
- informatique	0	0	255 939	255 939	253 503	1,0%
- Personnel intérimaire	9 619	84 811	24 295	118 725	135 772	-12,6%
- assurance		0	41 618	41 618	32 591	27,7%
- locations mobilières	32 896	53 623	37 115	123 634	124 956	-1,1%
- locaux	0	0	21 922	21 922	21 083	4,0%
- communication / marketing / relations publiques			37 035	37 035	58 341	-36,5%
- autres		67 970	178 817	246 787	86 044	186,8%
Impôts locaux et taxes (hors IS)				0		
- CET (composante CFE)	58 444	0		58 444	37 541	55,7%
- CET (composante CVAE)	0	0	20 044	20 044	19 823	1,1%
- Taxes foncières	28 000	0		28 000	28 612	-2,1%
- RODP	0	0	26 158	26 158	25 500	2,6%
- Autres	5 045	5 694	18 072	28 812	22 948	25,6%
Redevance Collectivité et redevances Agence de l'Eau	0	0	8 217 436	8 217 436	8 304 356	-1,1%
Contribution des services centraux et recherche (frais de structure et frais généraux)	0	0	97 102	97 102	91 585	6,0%
Charges relatives aux renouvellement programmé		166 390		166 390	286 737	-42,0%
Charges relatives aux investissements			254 771	254 771	244 522	4,2%
Aide aux plus démunis	0	0	4 489	4 489	36 967	-87,9%
Dotations aux Provisions pour Risques et Charges			222 500	222 500	83 900	165,2%

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Compte annuel de résultat de l'exploitation (suite)

	Année 2016					
	Produc-tion	Réseau	Autres	Total	Total n-1	Ecart n-1
Frais financiers	0	0	69 937	69 937	75 026	-6,8%
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	0	0	602 382	602 382	378 093	59,3%
RÉSULTAT AVANT IMPOT				**215 997**	**-151 819**	**-242,3%**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Compte de GER

Montant du GER effectué dans l'année

ANNEE	Indice KN Article 34	Engagement Initial	Dépenses Réelles Passées						Futur	
			2013	2014	2015	2016	Total	Dépenses /an	Reste	Dépenses/an
2016	1,0258	2 476 868 2 540 771	201 029 206 216	194 413 192 625	160 300 158 922	183 105 183 105	738 847 740 867	184 712 185 217	1 738 021 1 799 905	217 253 224 988

Programme de GER réalisé dans l'année

Libellé Site	COMMUNE	N° Appareil	Libellé Appareil	Coût d'achat (Euros HT)
FORAGE CAZAN	VERNEGUES	201600959	SOFREL S550	7 345
FORAGE CAZAN	VERNEGUES	201600960	ROUTEUR ADSL	977
FORAGES LA CABRE	SENAS	201600993	ANALYSEUR DE CHLORE	2 026
FORAGES LA CABRE	SENAS	201600994	TRANSMETTEUR MESURE CL2	751
POMPAGE DE MALLEMORT	MALLEMORT	201600992	POMPE FORAGE 3	3 632
POMPAGE ROUTE DE SALON	EYGUIERES	201600967	MESURE NIVEAU FORAGE 2	887
POMPAGE ROUTE DE SALON	EYGUIERES	201600968	CLAPET REF POMPE FORAGE 2	1 072
POMPAGE ROUTE DE SALON	EYGUIERES	201600969	POMPE FORAGE 2	5 390
RESV FLORY	BERRE L'ETANG	201600965	SOFREL S550	6 842
RESV FLORY	BERRE L'ETANG	201600966	ROUTEUR ADSL	1 177
RESV LE HAUT TAULET	PELISSANNE	201601322	ANTI INTRUSION	1 168
STAF BAST.BERTIN	VELAUX	201600980	POMPE FECL3	1 377
STAF BAST.BERTIN	VELAUX	201600981	COFFRET POMPE FECL3	1 968
STAF BAST.BERTIN	VELAUX	201601267	ROUTEUR ADSL	2 530
STAF BAST.BERTIN	VELAUX	201601269	VANNE MANU SORTIE COMPTEU	152
STAF BAST.BERTIN	VELAUX	201601270	COMPTEUR EAU DE LAVAGE	1 116
STAF BAST.BERTIN	VELAUX	201601271	RV PNEU AIR LAVAGE F1	515
STAF BAST.BERTIN	VELAUX	201601272	RV PNEU MISE ATMOSPHER F1	515
STAF BAST.BERTIN	VELAUX	201601273	RV PNEU VIDANGE F1	515
STAF BAST.BERTIN	VELAUX	201601274	RV PNEU SORTIE F1	515
STAF BAST.BERTIN	VELAUX	201601275	RV PNEU E. LAVAGE F1	515
STAF BAST.BERTIN	VELAUX	201601276	RV PNEU ENTREE F1	515

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Compte de GER (suite)

Programme de GER réalisé dans l'année (suite)

Libellé Site	COMMUNE	N° Appareil	Libellé Appareil	Coût d'achat (Euros HT)
STAF BERRE	BERRE L'ETANG	201600963	POMPE DOSEUSE FECL3	977
STAF BERRE	BERRE L'ETANG	201600964	COFFRET POMPE FECL3	2 332
STAF BERRE	BERRE L'ETANG	201600989	POMPE EAU SERVICE	1 405
STAF BERRE	BERRE L'ETANG	201600990	NIVEAU BACHE EAU DE LAVAG	190
STAF BERRE	BERRE L'ETANG	201601302	MOTOR. RV ARRIVEE E. BRUT	4 000
STAF BERRE	BERRE L'ETANG	201601303	RV ARRIVEE EAU BRUTE	3 986
STAF BERRE	BERRE L'ETANG	201601304	SOFREL S550	5 344
STAF BERRE	BERRE L'ETANG	201601305	ROUTEUR ADSL	977
STAF BERRE	BERRE L'ETANG	201601306	VANNE REGUL SORTIE EF	7 462
STAF BERRE	BERRE L'ETANG	201601307	MOTOR. REGUL SORTIE EF	4 000
STAF BERRE	BERRE L'ETANG	201601308	NIVEAU ARRIVEE EAU BRUTE	476
STAF DES BAISSES	LANCON PROVENCE	201600970	CELLULE EASYCHLOR	1 259
STAF DES BAISSES	LANCON PROVENCE	201600971	BALLON EAU FILTREE 4000L	32 980
STAF DES BASSINS	ROGNAC	201600972	VANNE SORTIE FILTRE 4	476
STAF DES BASSINS	ROGNAC	201600973	VANNE SORTIE FILTRE 3	507
STAF DES BASSINS	ROGNAC	201600974	VANNE SORTIE FILTRE 2	507
STAF LANCON SIBOURG	LANCON PROVENCE	201600986	TURBIDIMETRE EAU BRUTE	4 275
STAF LANCON SIBOURG	LANCON PROVENCE	201600987	TRANSMETTEUR TURBIDITE EB	696
STAF VELAUX DU CDM	VELAUX	201600982	COMPTEUR EAU DE LAVAGE	1 116
STAF VELAUX DU CDM	VELAUX	201600983	POMPE DOSEUSE FECL3	1 109
STAF VELAUX DU CDM	VELAUX	201600984	COFFRET POMPE FECL3	2 200
STAF VELAUX DU CDM	VELAUX	201600985	COMPRESSEUR AIR SERVICE	1 102
STAF VELAUX DU CDM	VELAUX	201600995	POMPE EAU DE SERVICE	1 331
STAF VELAUX DU CDM	VELAUX	201601268	ROUTEUR ADSL	2 530
STAP DE LA PLANTADE	ROGNAC	201600988	MESURE DE NIVEAU IMMERGEE	345
STAP DES CARLATS	VERNEGUES	201600961	POMPE 2	2 809
STAP DES CARLATS	VERNEGUES	201600962	POMPE 1	2 809
SURP D'ADANE	PELISSANNE	201600975	POMPE ACCELERATEUR 2	2 627
SURP D'ADANE	PELISSANNE	201600976	POMPE ACCELERATEUR 1	2 628
SURP D'ADANE	PELISSANNE	201600977	CLAPET REF POMPE 1	250

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Compte de GER (suite)

Programme de GER réalisé dans l'année (suite)

Libellé Site	COMMUNE	N° Appareil	Libellé Appareil	Coût d'achat (Euros HT)
SURP D'ADANE	PELISSANNE	201600978	CLAPET REF POMPE 2	250
VANNE REGUL CD20	BERRE L'ETANG	201600611	SOFREL S550	2 700
VANNE REGUL CD20	BERRE L'ETANG	201600612	COMPTEUR VOLUME	1 496
VANNE REGUL CD20	BERRE L'ETANG	201600613	ARMOIRE DE COMMANDE VANNE	12 532
VANNE REGUL CD20	BERRE L'ETANG	201600614	ROUTEUR ADSL	1 177
ZAC CRAU PRISON - POMPAGE	SALON DE PROVENCE	201600979	BALLON ANTI BELIER	11 069
ZAC CRAU PRISON - POMPAGE	SALON DE PROVENCE	201600991	DISJONCTEUR GENERAL BT	1 908
ZAC CRAU PRISON - POMPAGE	SALON DE PROVENCE	201600996	EXTRACTEUR AIR LOCAL PPE	1 119

Programme de GER prévisionnel pour l'année suivante

Le programme prévisionnel de l'année prochaine, transmis à la collectivité est le suivant :

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Compte de GER (suite)

Programme de GER prévisionnel pour l'année suivante (suite)

COMMUNE	CODE SITE	SITE	N°AFFAIRES	DESIGNATION OPERATION	N°APPAREIL	TYPE D'APPAREIL	APPAREIL	MONTANT
AURONS	SGR1	SURPRESSEUR DES GROTTES	APE20160010	POSE D'UN ANALYSEUR DE CHLORE	création	ANALYSEUR DE CHLORE	ANALYSEUR DE CHLORE	4 136 €
PELISSANNE	FGO1	FORAGE DES GOULES	APE20160014	REMPLACEMENT 2 CHLOROMETRES	200901115	CHLOROMETRE	CHLOROMETRE 1	7 432 €
					200901116	CHLOROMETRE	CHLOROMETRE 2	
	RTA1	RESRVOIR DU TAULET	APE20160011	REMPLACEMENT 2 CHLOROMETRES	200901117	CHLOROMETRE	CHLOROMETRE 1	7 432 €
					200901118	CHLOROMETRE	CHLOROMETRE 2	
			APE20160013	VANNE ENTREE GENERALE	196800128	VANNE	VANNE ENTREE GENERALE	1 540 €
					199705003	ACTIONNEUR PNEUMATIQUE	ACTION. VANNE ENTREE GENE	
	RPB1	RESERVOIR DE LA PENNE BONSOUR	APE20160012	VENTOUSE	199806145	VENTOUSE	VENTOUSE ADDUCTION RESERV	1 430 €
MALLEMORT	PMOR	POMPAGE DE MALLEMORT	APE20160015	REMPLACEMENT 2 CHLOROMETRES	200902795	CHLOROMETRE	CHLOROMETRE 1	7 432 €
					200902796	CHLOROMETRE	CHLOROMETRE 2	
	TMOU	FILTRATION MOULIN DU GOLF	APE20160109	REMPLACEMENT 2 CHLOROMETRES	200901111	CHLOROMETRE	CHLOROMETRE 1	7 432 €
					200901112	CHLOROMETRE	CHLOROMETRE 2	
	RMAL	MALLEMORT VILLAGE	APE20160016	POSE D'UN ANALYSEUR DE CHLORE	création	ANALYSEUR DE CHLORE	ANALYSEUR DE CHLORE	4 136 €
BERRE L'ETANG	TBER	FILTRATION DE BERRE	APE20160017	REMPLACEMENT CHLOROMETRE 1 et 2	200405391	CHLOROMETRE	CHLOROMETRE 1	14 863 €
					200405392	CHLOROMETRE	CHLOROMETRE 2	
					200305306	CHLOROMETRE	CHLOROMETRE 1	
					200505745	CHLOROMETRE	CHLOROMETRE 2	
			APE20160018	ARMOIRE ELECTRIQUE	199102435	ARMOIRE BT	ARMOIRE 1 + DIVERS	22 000 €
					199102582	ARMOIRE BT	ARMOIRE 2 + DIVERS	
					199102583	DISJONCTEUR	DISJONCTEUR GENERAL MG	
	CD 20	CD 20	APE20160019	REMPLACEMENT VANNE CD 20	201200114	VANNE	VANNE INJECTION	8 151 €
					201200115	ACTIONNEUR ELECTRIQUE	MOTORISATION VANNE INJECT	
SALON DE PROVENCE	PZAC	POMPAGE ZAC DE LA CRAU	APE20160020	REMPLACEMENT 2 CHLOROMETRES	200501672	CHLOROMETRE	CHLOROMETRE 1	7 432 €
					200501671	CHLOROMETRE	CHLOROMETRE 2	
EYGUIERES	FDEF	FORAGES RÉSERVOIR DEFEND	APE20160021	POSE D'UN ANALYSEUR DE CHLORE	création	ANALYSEUR DE CHLORE	ANALYSEUR DE CHLORE	4 136 €
ALLEINS	FSAU	FORAGE SAINT SAUVEUR	APE20160022	POSE D'UN ANALYSEUR DE CHLORE	création	ANALYSEUR DE CHLORE	ANALYSEUR DE CHLORE	4 136 €
VERNEGUES	RBUR	RESERVOIR DE BURLIERE	APE20160023	POSE D'UN ANALYSEUR DE CHLORE	création	ANALYSEUR DE CHLORE	ANALYSEUR DE CHLORE	4 136 €
	FCAZ	FORAGE DE CAZAN	APE20160024	REMPLACEMENT 2 CHLOROMETRES	200901113	CHLOROMETRE	CHLOROMETRE 1	7 432 €
					200901114	CHLOROMETRE	CHLOROMETRE 2	
LA FARE LES OLIVIERS	RCRE	RESERVOIR DE LA CREMADE	APE20160025	POSE D'UN ANALYSEUR DE CHLORE	création	ANALYSEUR DE CHLORE	ANALYSEUR DE CHLORE	4 136 €
	RSRO	RESERVOIR DE SAINTE ROSALIE	APE20160026	POSE D'UN ANALYSEUR DE CHLORE	création	ANALYSEUR DE CHLORE	ANALYSEUR DE CHLORE	4 136 €
	TSRO	FILTRATION DE SAINTE ROSALIE	APE20160027	POSE TURBIDIMETRE EF	création	TURBIDIMETRE	TURBIDIMETRE EF	5 468 €
VELAUX	TVEL	FILTRATION DE VELAUX CDM	APE20160028	REMPLACEMENT 2 CHLOROMETRES ET POSE	200901109	CHLOROMETRE	CHLOROMETRE 1	11 568 €
					200901110	CHLOROMETRE	CHLOROMETRE 2	
					création	ANALYSEUR DE CHLORE	ANALYSEUR DE CHLORE	
			APE20160029	REMPLACEMENT MAGELIS	200305292	PUPITRE OPERATEUR	PUPITRE MAGELIS	3 762 €
	TIDE	FILTRATION DE BASTIDE BERTIN	APE20160030	POSE TURBIDIMETRE EF	création	TURBIDIMETRE	TURBIDIMETRE EF	5 468 €
			APE20160031	REMPLACEMENT MAGELIS	200305297	PUPITRE OPERATEUR	PUPITRE OPERATEUR	3 762 €
	SBAS	RESERVOIR DE BASTIDE BERTIN	APE20160032	POSE D'UN ANALYSEUR DE CHLORE	création	ANALYSEUR DE CHLORE	ANALYSEUR DE CHLORE	4 136 €
	RENN	RESERVOIR DE LA GARENNE	APE20160033	POSE D'UN ANALYSEUR DE CHLORE	création	ANALYSEUR DE CHLORE	ANALYSEUR DE CHLORE	4 136 €
	SGRO	SURPRESSEURD ES GROTTES		REMPLACEMENT DU BALLON	AJOUT	BALLON HYDROPHORE		
SAINT CHAMAS	RBAO	RESERVOIR DU BAOU	APE20160034	POSE D'UN ANALYSEUR DE CHLORE	création	ANALYSEUR DE CHLORE	ANALYSEUR DE CHLORE	4 136 €
CHARLEVAL	TCHA	FILTRATION DE CHARLEVAL	APE20160035	REMPLACEMENT DES VANNES ENTREES	201200595	VANNE A CADRE	VANNE ADMISSION - F1	8 910 €
					201101687	VANNE A CADRE	VANNE ADMISSION - F2	
ROGNAC	SVAC	SURPRESSEUR DU PETIT VACON	APE20160036	POSE D'UN ANALYSEUR DE CHLORE	création	ANALYSEUR DE CHLORE	ANALYSEUR DE CHLORE	4 136 €
	RTAD	RESERVOIR DE LA PLANTADE	APE20160037	POSE D'UN ANALYSEUR DE CHLORE	création	ANALYSEUR DE CHLORE	ANALYSEUR DE CHLORE	4 136 €
	SBAR	RESERVOIR DES BARJAQUETS	APE20160038	POSE D'UN ANALYSEUR DE CHLORE	création	ANALYSEUR DE CHLORE	ANALYSEUR DE CHLORE	4 136 €
	TBAS	FILTRATION DES BASSINS	APE20160039	REMPLACEMENT CHLOROMETRE 1 et 2	200901119	CHLOROMETRE	CHLOROMETRE 1	14 863 €
					200901120	CHLOROMETRE	CHLOROMETRE 2	
					200901121	CHLOROMETRE	CHLOROMETRE 1	
					200905266	CHLOROMETRE	CHLOROMETRE 2	
			APE20160040	POMPE DOSEUSE CHLORURE FERRIQUE	201400572	POMPE DOSEUSE	POMPE DOSEUSE FECL3	4 268 €
					200800387	COFFRET CONFINEMENT REACT	COFFRET POMPE FECL3	
			APE20160041	ECHELLE CUVE 1	199307218	ECHELLE	ECHELLE CUVE 1	3 465 €
			APE20160042	REMPLACEMENT DES VANNES DE VIDANGES	198901185	VANNE	VANNE VIDANGE - D.F1	5 742 €
					200200869	VANNE	VANNE VIDANGE - D.F2	
					199501366	VANNE	VANNE VIDANGE - P.F1	
					198901134	VANNE	VANNE VIDANGE - P.F2	
					198901139	VANNE	VANNE VIDANGE - P.F3	
					198901149	VANNE	VANNE VIDANGE - P.F4	
					198901154	VANNE	VANNE VIDANGE - F1	
					198901159	VANNE	VANNE VIDANGE - F2	
					198901124	VANNE	VANNE VIDANGE - F3	
					198901166	VANNE	VANNE VIDANGE - F4	
					198901172	VANNE	VANNE VIDANGE - F5	
					199305408	VANNE	VANNE VIDANGE - F6	
							SOMME =	213 618 €

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Reversements effectués dans l'année

Reversements à Agglopole Provence

Nota

Le mode de reversement des sommes collectées par facturation est fixé contractuellement.

Part communautaire eau	Pourcentage	Montant	Date Versement
Facturation cycle 1 2015	98 %	197 885,34 €	31/03/2016
Facturation cycle 2 2015	70 %	1 862 892,20 €	15/02/2016
Facturation cycle 2 2015	90 %	532 254,91 €	31/03/2016
Facturation cycle 2 2015	98 %	212 901,97 €	30/09/2016
Facturation cycle 1 2016	70 %	1 669 892,37 €	12/08/2016
Facturation cycle 1 2016	90 %	477 112,11 €	30/09/2016

Part communautaire assainissement	Pourcentage	Montant	Date Versement
Facturation cycle 1 2015	98 %	26 122,52 €	31/03/2016
Facturation cycle 2 2015	70 %	248 248,12 €	15/02/2016
Facturation cycle 2 2015	90 %	70 928,03 €	31/03/2016
Facturation cycle 2 2015	98 %	28 371,21 €	30/09/2016
Facturation cycle 1 2016	70 %	220 130,34 €	12/08/2016
Facturation cycle 1 2016	90 %	62 894,38 €	30/09/2016

Reversements aux Organismes Publics

Redevance prélèvement d'Eau	Montant	Date versement
Du 1er janvier au 31 décembre 2016	1 036 152 €	-

Redevance pollution domestique	Montant	Date versement
2e acompte 2015	1 335 000 €	28/02/2016
Solde Année 2015	63 195 €	31/07/2016
1er acompte 2016	992 000 €	30/09/2016

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Reversements effectués dans l'année (suite)

Reversements aux Organismes Publics (suite)

Redevance modernisation réseaux de collecte	Montant	Date versement
2e acompte 2015	478 000 €	28/02/2016
Solde Année 2015	327 558 €	31/07/2016
1er acompte 2016	365 000 €	30/09/2016

TVA récupérée

Définition

En application de l'article 216 quater de l'Annexe II au CGI concernant la déduction par les entreprises concessionnaires de la TVA ayant grevé le coût des immobilisations qu'elles utilisent et dont elles ne sont pas propriétaires, la collectivité fait parvenir à la Société Aggopole Provence Eau des attestations pour transfert de droit à déduction concernant les ouvrages neufs qui ont été incorporés au réseau public de distribution.

Le montant de TVA à récupérer au titre de l'année 2016 est de 1 141 521 €. Le montant reversé au cours de l'année 2016 est de 1 849 207 €.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Indicateur de performance : P153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité

Indicateur fourni par la collectivité

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	Pas de Cotation

Commentaire :

Donnée fournie par le Maître d'Ouvrage : pas d'évaluation de la fiabilité connue par la SEM.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017